

Le Groupe HSBC

HSBC est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde. HSBC entend être partout où la croissance se trouve, connectant ses clients aux opportunités qu'il fait naître, permettant aux entreprises et aux économies de prospérer et, en fin de compte, aux espoirs et ambitions de chacun de devenir réalité.

Nombre de clients : 54 millions.

Servis par : 254 000 collaborateurs.

A travers quatre métiers globaux : Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée.

Situés dans : 75 pays et territoires.

Dans six régions : Europe, Hong Kong, Reste de l'Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

Nombre d'implantations : plus de 6 300.

Coté sur les Bourses de : Londres, Hong Kong, New York, Paris et des Bermudes.

Nombre d'actionnaires : 216 000 dans 131 pays et territoires.

Chiffres clés à fin 2013 :

Résultat avant impôt publié en hausse de 9 % à 22 565 millions USD.

Résultat sous-jacent avant impôt en hausse de 41 % à 21 586 millions USD.

Bénéfice net part du groupe à 16 204 millions USD.

Total du bilan à 2 671 milliards USD.

Zones géographiques :

Résultat avant impôt

	2013	
	En millions USD	%
Europe	1 825	8,1
Hong Kong	8 089	35,9
Reste de l'Asie-Pacifique	7 764	34,4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 694	7,5
Amérique du Nord	1 221	5,4
Amérique latine	1 972	8,7
Résultat avant impôt	22 565	100,0



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 mars 2014, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Rapport et comptes annuels 2013

Sommaire

2	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
10	Les Dirigeants
12	Composition du Conseil d'Administration
24	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place
59	Responsabilité sociale, environnementale et sociétale
84	Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France
110	L'exercice en bref
112	Etats financiers consolidés
222	Etats financiers sociaux
265	Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement
269	Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 9 mai 2014
273	Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital
279	Evolution récente et perspectives d'avenir
280	Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes
282	Table de concordance et de référence
284	Implantations

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

HSBC France est la filiale de l'un des groupes bancaires les plus solides au monde, le Groupe HSBC, dont l'ambition est d'être la première banque internationale. En France, HSBC ambitionne de devenir le partenaire de référence pour accompagner les entreprises françaises dans leur développement international et les particuliers dans la gestion de leur patrimoine.

Les métiers de HSBC France et l'évolution de son organisation et de ses structures

Principaux métiers et axes stratégiques de développement

En 2013, HSBC France a continué d'affirmer sa place en tant que principale plate-forme bancaire de HSBC en Europe continentale et a maintenu son ambition de développement, autour d'activités réparties en quatre pôles, au travers du Plan stratégique à horizon 2014. Ce plan repose sur un modèle de banque universelle et s'appuie sur une offre complète de services bancaires et financiers, destinée à une clientèle d'entreprises et de particuliers souhaitant bénéficier des atouts du Groupe HSBC, l'une des premières banques mondiales, et notamment de sa présence internationale, de sa solidité financière et de l'innovation bancaire et technologique. Ce plan s'inscrit dans la stratégie du Groupe HSBC, qui consiste à accélérer sa croissance, tout en améliorant son efficacité, et en mettant en place les standards les plus exigeants en matière de conformité, en particulier en ce qui concerne la lutte anti-blanchiment, le terrorisme et la corruption, dans le cadre du programme "Global Standards" mis en œuvre par le Groupe HSBC partout dans le monde. Il prévoit, ainsi, notamment de :

- continuer à mettre l'accent sur la clientèle patrimoniale pour le marché des particuliers ;
- développer une forte connectivité internationale pour le marché des entreprises ;
- conforter le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés à Paris comme plate-forme stratégique pour le Groupe HSBC ;
- renforcer les synergies entre les différents métiers.

Grâce à ce plan, HSBC France veut améliorer son efficacité en simplifiant les processus et en adaptant les organisations de chaque métier. En outre, l'amélioration des performances s'appuie sur la montée en compétence générale de l'organisation, grâce à une politique de formation ambitieuse. Les actions de formation des collaborateurs sont particulièrement orientées sur l'accroissement des compétences techniques, produits, outils et processus et la gestion des risques. Le développement des compétences des managers dans la gestion de leurs équipes reste une priorité stratégique.

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine regroupe le marché des particuliers et les activités d'Assurances et de Gestion d'actifs. La Banque de particuliers offre à ses clients un accompagnement personnalisé, ainsi qu'une approche patrimoniale. HSBC France a pour objectif de devenir la banque patrimoniale de référence, en s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC. Fort d'une présence dans les principales agglomérations françaises, au travers de 317 points de vente dont 41 Centres HSBC Premier et 3 agences directes, HSBC France s'appuie sur des équipes d'experts spécialisés par profils de clients et des propositions adaptées aux aspirations de ses clients HSBC Premier et HSBC Advance. HSBC France a mis en place de nombreuses initiatives pour :

- élargir l'offre de solutions et conseils en multigestion, gestion sous mandat, plate-forme de courtage, afin d'accompagner les besoins croissants des clients en investissements long terme, notamment dans le cadre de la préparation de la retraite ;
- continuer de renforcer l'expertise patrimoniale des équipes de conseillers, notamment pour HSBC Premier, afin de proposer des produits et services répondant précisément aux attentes des clients, tout en mettant l'accent sur la maîtrise du risque ;
- déployer les services à distance pour servir des clients de plus en plus multicanal et augmenter d'un tiers la base de clientèle HSBC Premier.

La Banque privée propose une offre de produits et de services personnalisés à une clientèle fortunée résidente et internationale, en s'appuyant sur les expertises des équipes de gestion discrétionnaire et conseillée et de fortes synergies avec les autres métiers de HSBC France, notamment la Banque d'entreprises et la Banque de financement, d'investissement et de marchés. HSBC France souhaite développer son activité de Banque privée, en France, en la faisant devenir la Banque privée de référence pour les chefs d'entreprise, à travers le renforcement des équipes au service des clients, et la consolidation des synergies avec les différentes lignes de métiers.

La Banque d'entreprises propose une gamme étendue de produits et services domestiques et internationaux afin d'accompagner, au quotidien, une clientèle variée d'entreprises. Elle s'appuie sur :

- une expertise reconnue dans l'accompagnement des entreprises dans leur développement international, notamment en direction des marchés émergents, grâce au réseau que forme le Groupe HSBC à travers le monde ;

- des experts en matière de *Cash management*, de *Trade services* et d'affacturage ;
- un réseau en France spécialisé par profil et taille des clients (11 *Corporate Banking Centres*, 51 Centres d'Affaires Entreprises dédiés aux PME et 15 Pôles Entrepreneurs au service des TPE) et sur une agence *Business Direct* destinée aux TPE et petites et moyennes associations.

La Banque d'entreprises souhaite, d'une part, continuer à renforcer la capacité d'offre à l'international de HSBC France, avec la mise en place de conseillers de clientèle experts à l'international, le renforcement des activités au cœur des échanges internationaux et des initiatives à destination des petites et moyennes entreprises (PME) internationales, et d'autre part, devenir la banque principale pour ses clients stratégiques, en améliorant la qualité de service.

La Banque de financement, d'investissement et de marchés est un partenaire de référence pour accompagner les grandes entreprises et les institutionnels dans leurs projets et leurs opérations en France et dans le monde grâce à la dimension à la fois locale et globale du Groupe HSBC. Pour ce faire, la Banque de financement, d'investissement et de marchés propose une gamme complète de solutions dans ces trois métiers : activités de conseil, de financements simples et structurés, fusions et acquisitions, émissions de dettes et d'actions, financement de projets, *cash management*, *trade finance* et activités de marchés (taux, change et actions). La consolidation de ce métier est au cœur du Plan stratégique pour permettre à HSBC France d'exercer en France à plein son rôle de plate-forme stratégique pour l'Europe continentale, et de centre d'excellence sur les produits de taux en euro et les dérivés actions, en augmentant, notamment, les synergies avec les autres pays, et en complétant son panel d'offre de produits à destination des très grandes entreprises. Ce plan doit également permettre à cette activité centrale de la banque de s'adapter à l'évolution de l'environnement réglementaire tout en conservant sa renommée et sa position d'excellence dans les classements officiels.

Modification de l'organigramme des structures du Groupe HSBC en France

Le programme de simplification des structures du groupe HSBC France s'est poursuivi avec comme objectif la dissolution de structures devenues sans objet, des cessions ou des fusions intra-groupes de structures, afin d'optimiser et de simplifier l'organisation.

Dans ce contexte, en décembre 2013, HSBC France a procédé à l'acquisition, auprès de HSBC Bank plc Paris Branch, de l'ensemble des actions composant le capital social de la société HSBC Assurances Vie (France), qui devient sa filiale.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord sur dix ans conclu par le Groupe HSBC avec AIG en Europe continentale dans le domaine de l'Assurance, HSBC Bank plc Paris Branch a cédé sa filiale française HSBC Assurances IARD (France) à AIG Europe Limited en mai 2013.

Performance de la banque en 2013

Contexte économique

2013 a été marquée par un contexte de faible croissance économique en France et en Europe avec, en particulier, une baisse de l'investissement des entreprises.

Les marchés d'actions ont connu une tendance haussière au long de l'année 2013, retrouvant des niveaux jamais atteints depuis plus de 5 ans, et ce, en dépit des événements ayant marqué l'année : les incertitudes politiques et les difficultés budgétaires en Zone euro ainsi que les troubles au Moyen-Orient et l'arrêt annoncé de la politique monétaire accommodante de la Réserve fédérale américaine. Dans ce contexte, 2013 a été marquée par des taux d'intérêt court terme à des niveaux historiquement bas, tandis que les taux long terme, après une période de baisse, reviennent en fin d'année à leur niveau de début 2012, en lien avec les taux américains stimulés par l'annonce en mai, puis la réalisation, de la réduction des achats de titres par la Réserve fédérale américaine. En France, la consommation des ménages se maintient et les crédits aux particuliers augmentent en fin d'année. En revanche, la baisse des taux impacte négativement la marge d'intérêt des dépôts.

Dans un climat d'incertitude, l'investissement des entreprises est resté orienté à la baisse et un nombre très restreint de transactions d'entreprises (fusions acquisitions, introductions en bourse) a été constaté. Le risque de crédit des entreprises a continué de se matérialiser, avec le nombre de défaillances d'entreprises progressant encore en 2013.

L'union bancaire en Europe s'est poursuivie en 2013. Ainsi, les *Capital Requirements Directive* (CRD4) et *Capital Requirements Regulation* (CRR) ont été adoptés en juin 2013, et visent à appliquer les normes Bâle III au sein de l'Union européenne dès janvier 2014. Ces textes introduisent, notamment, de nouvelles exigences en matière de liquidité et de solvabilité. A plus long terme, le nouveau Mécanisme de Supervision Unique placera HSBC France, comme les autres grandes banques françaises, directement sous le contrôle de la Banque centrale européenne (BCE) dès l'automne 2014, après un exercice d'évaluation des risques et de revue de la qualité des actifs, qui doit se dérouler entre février et août 2014.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

De nombreux textes sont d'ores et déjà votés ou en préparation dans la plupart des Etats ou au niveau européen (loi de séparation et de régulation des activités bancaires, mécanismes de résolution, taxe sur les transactions financières) qui devraient conduire les établissements bancaires à repenser leur organisation et leur appétence au risque, à renforcer leurs dispositifs de contrôle et leurs politiques de protection des consommateurs. Certaines dispositions devraient entrer en vigueur dès l'année 2014.

La performance de la banque est analysée ci-après sur trois périmètres, arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1¹ de l'annexe aux comptes consolidés :

- le périmètre de HSBC en France (périmètre "managérial") ;
- le périmètre des comptes consolidés du groupe HSBC France (périmètre légal) ;
- le pays "France" considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC.

Par ailleurs, la performance sur le périmètre des comptes sociaux de HSBC France, établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit², est analysée dans la Note "Faits significatifs de l'exercice 2013" de l'annexe des comptes sociaux, page 232.

Contribution financière de HSBC en France³ (périmètre dit "managérial")

Le résultat courant avant impôt de l'exercice 2013, à 654 millions EUR, se situe 17 % au-dessus de 2012 (559 millions EUR). Retraité de la variation de valeur de la dette propre sous option juste valeur, le résultat avant impôt sous-jacent s'élève à 657 millions EUR, inférieur de 3 % à celui de 2012, qui avait bénéficié de résultats très élevés des activités de Marchés.

L'année 2013 a permis aux métiers de Banque de particuliers, d'entreprises et de grande clientèle d'enregistrer une progression satisfaisante de leurs revenus. Ainsi, la contribution relative des différentes lignes d'activité au résultat global a été plus équilibrée en 2013.

Les revenus de HSBC en France, à 2 455 millions EUR, sont supérieurs à ceux de 2012 (+ 3 %). Après retraitement de la variation de valeur de la dette propre, ils s'élèvent à 2 458 millions EUR, en retrait de 2 % par rapport à 2012.

Le coût du risque s'élève à 97 millions EUR, contre 117 millions EUR en 2012, en baisse de 17 %, du fait d'une baisse du coût du risque de la Banque d'entreprises et de reprises sur provisions par la Banque de grande clientèle. Il représente 0,25 % des encours de crédits clientèle contre 0,32 % en 2012. Le coût du risque des crédits aux particuliers reste à un faible niveau (0,15 %).

HSBC en France présente des charges d'exploitation en baisse à 1 700 millions EUR (- 1 % par rapport à l'exercice 2012) en particulier grâce à une bonne maîtrise des frais de personnel et en dépit de charges exceptionnelles. En cohérence avec la stratégie mondiale du Groupe HSBC, la France poursuit sa recherche d'une plus grande efficacité pour faire face aux défis d'un marché en mutation. Le coefficient d'exploitation s'améliore, pour passer de 72 % en 2012 à 69 % à fin 2013.

Résultats par ligne de clientèle

Banque d'entreprises

Dans le cadre du déploiement de la stratégie du Groupe HSBC en France, la Banque d'entreprises de HSBC en France continue de s'affirmer comme un partenaire de confiance des entreprises, tout particulièrement pour leur développement à l'international.

Dans une conjoncture de demande de crédit atone de la part des entreprises, HSBC France a maintenu ses encours de crédits moyen et long-terme à 7,5 milliards EUR. Cette performance a été obtenue grâce au dynamisme des équipes et à la mise en place, en début d'année, de l'enveloppe de 1 milliard EUR destinée à financer les projets de ses clients à vocation internationale et qui devrait être utilisée au-delà du montant prévu initialement. L'encours total de crédit de la Banque d'entreprises s'est établi en moyenne à 9,7 milliards EUR sur l'année 2013.

Témoignant du bon développement commercial, les clients continuent de faire confiance à la solidité de la marque HSBC et les dépôts à vue non rémunérés continuent de progresser de 4 % à près de 7,3 milliards EUR.

¹ Cf. Note 1 des Etats financiers consolidés page 118.

² Cf. Note 1 des Etats financiers sociaux page 232.

³ Les commentaires des pages 3 à 7 portent sur la contribution de la France aux résultats de HSBC Bank plc, laquelle inclut le groupe HSBC France, y compris le résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France, c'est-à-dire le périmètre légal dans son intégralité, et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions, à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch ainsi que, jusqu'à fin 2013, les résultats de HSBC Assurances Vie (France).

Les chiffres financiers sont présentés selon les normes IFRS appliquées par le Groupe HSBC.

La Banque d'entreprises poursuit également ses synergies avec la Banque de financement, d'investissement et de marchés à la recherche de solutions innovantes au service de ses clients. Ainsi, plusieurs dossiers significatifs ont illustré cette coopération tant dans les domaines des émissions de dettes que des introductions en bourse et des financements innovants.

Les revenus de la Banque d'entreprises, tirés par la marge d'intérêt, s'élevaient à 651 millions EUR, en progression de 2 % par rapport aux 637 millions EUR de l'année 2012.

Le coût du risque de la Banque d'entreprises s'élève à 73 millions EUR, en baisse de 6 % par rapport à 2012. Le taux de provisionnement se maintient au niveau de 0,7 % des encours clientèle.

De leur côté, les charges d'exploitation sont bien contenues et baissent de 4 % entre 2012 et 2013, (401 millions EUR en 2012 et 386 millions EUR en 2013), ramenant le coefficient d'exploitation de 63 % en 2012 à 59 % en 2013.

Ainsi, dans un contexte économique incertain, la Banque d'entreprises affiche une nouvelle fois une solide performance, avec un résultat avant impôts qui s'élève à 192 millions EUR, en augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente (158 millions EUR). Le résultat avant impôt aura quasiment doublé en trois ans, illustrant le bon positionnement stratégique de cette ligne de métier.

Le positionnement stratégique de HSBC en France consistant à accompagner les PME à l'international est renforcé par les revenus générés par les clients français dans les autres entités du Groupe HSBC à l'étranger, qui représentent désormais l'équivalent d'un tiers des revenus générés en France par ces mêmes entreprises. En 2013, ces revenus générés à l'étranger sont en progression de 22 %, à plus de 70 millions USD. Les clients des autres entités du Groupe HSBC ont généré en France des revenus en hausse de 49 % grâce à une structure d'accueil des clients internationaux améliorée.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
HSBC en France poursuit le déploiement de la stratégie du Groupe HSBC et confirme sa position de banque de référence dans l'accompagnement de la clientèle patrimoniale.

Le nombre de clients est désormais d'environ 850 000. La clientèle HSBC Premier reste le marché sur lequel la France souhaite porter un effort commercial particulier et continue de faire l'objet d'une conquête dynamique, avec environ 36 000 nouvelles entrées en relation. La proportion des clients HSBC Premier dans l'ensemble reste stable, à plus de 45 %.

La stratégie de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine est orientée selon deux axes : la gestion de patrimoine et le crédit immobilier.

Le total des actifs confiés par les clients particuliers s'élève en fin d'année à 34,4 milliards EUR contre 32,8 milliards EUR un an auparavant.

La Gestion de patrimoine bénéficie de l'augmentation des dépôts clientèle, dont les encours s'établissent en 2013 à 13,4 milliards EUR, avec une progression de 2 % des dépôts, en particulier les dépôts à vue dont l'encours à 5,8 milliards EUR progresse de 6,4 %, un rythme supérieur au marché (4,6 %).

Après plusieurs années de collecte nettement supérieure au marché en assurance-vie, la collecte 2013 est restée inférieure aux attentes. La collecte nette reste cependant positive, en raison de la baisse des rachats en 2013.

L'assurance-vie bénéficie toutefois d'un effet portefeuille favorable, les contrats libellés en unités de compte formant une part croissante de la nouvelle production. Les actifs gérés par la société d'assurance représentent désormais 18,5 milliards EUR contre 17,6 milliards EUR un an plus tôt (+ 5 %).

La Gestion d'actifs continue de diversifier sa gamme de produits et de mettre à la disposition de ses clients des solutions adaptées. L'encours géré et distribué reste stable à 67 milliards EUR, les produits *World Selection*, qui attestent de la performance de la gestion des experts HSBC et de la capacité du Groupe HSBC à proposer des produits innovants et originaux, s'établissent à 1 milliard EUR (+ 0,3 milliard EUR par rapport à fin 2012). La Gestion d'actifs HSBC a d'ailleurs été récompensée avec la première place des banques pour les Victoires des Sicav décernées par le journal La Tribune.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Les encours de crédits aux particuliers, à près de 16 milliards EUR, augmentent de près de 2 milliards EUR sur l'année (+ 14 %), alors même que la demande de crédits en France est globalement peu dynamique (+ 3 %¹). La production de nouveaux crédits immobiliers, à plus de 5 milliards EUR, est supérieure de 1,9 milliard EUR (+ 61 %) à celle de 2012. Cette importante production a été réalisée avec des niveaux de marge satisfaisants après prise en compte du coût de la liquidité.

Globalement, les revenus, à 1 014 millions EUR, présentent une forte augmentation par rapport à 2012 (895 millions EUR). En excluant l'incidence positive des couvertures non éligibles, les revenus tirés par la marge d'intérêt progressent de 3 %, confirmant le dynamisme des différentes activités.

Le coût du risque de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine est maîtrisé à 24 millions EUR par rapport à 2012 (23 millions EUR).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 776 millions EUR contre 767 millions EUR l'exercice précédent.

Au total, le résultat avant impôts de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine s'élève à 214 millions EUR contre 105 millions EUR en 2012. Hors impact des couvertures non éligibles, le résultat avant impôt s'établit à 162 millions EUR, en progression de 12 %.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

HSBC France s'engage sur l'accompagnement des grandes entreprises, institutionnels et Etats dans leurs projets en France ou à l'international, et constitue la plate-forme du Groupe HSBC pour les activités de taux libellées en euro et les dérivés structurés actions.

Après une année 2012 aidée par une conjoncture très favorable aux marchés, notamment au premier semestre, pour les produits de taux et structurés actions, 2013 a présenté des niveaux de volatilité sur les marchés relativement faibles et a plutôt profité à la Banque transactionnelle et aux activités de Banque de grande clientèle, en cohérence avec la stratégie du Groupe HSBC qui vise à renforcer la connectivité, pour capitaliser sur les avantages comparatifs de HSBC.

L'expertise de HSBC France pour l'accompagnement des clients dans leurs opérations est reconnue par les classements. Ainsi, HSBC France est classée 3^e pour les émissions de dettes publiques en euros², 5^e pour les émissions primaires de dettes³ en France et 5^e pour les opérations d'acquisition et à effet de levier⁴.

Concernant les activités de Marchés, dans un marché moins dynamique qu'en 2012, HSBC France réussit une bonne performance en se positionnant systématiquement dans les cinq premiers établissements teneurs de marchés pour les pays de la Zone euro émettant des volumes significatifs de dette gouvernementale, en particulier en France où HSBC termine à la quatrième place des spécialistes en valeurs du Trésor⁵. A noter également que HSBC a été distingué "*Euro Bonds House of the Year*"⁶, récompensant son rôle dans des opérations significatives, à l'image de l'émission de dette hybride de EDF (6,2 milliards EUR). Historiquement présent en France, HSBC est l'un des rares établissements à posséder l'intégralité de sa plate-forme liquide euro à Paris et à faire de la place de Paris l'un de ses quatre principaux centres mondiaux d'expertise en opérations de Marchés.

Le produit net bancaire de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'élève à 770 millions EUR en 2013, en repli par rapport à 2012. Cette baisse est perceptible pour les activités de Marchés tandis que les activités de Banque de grande clientèle voient leurs revenus augmenter sensiblement sur la période.

Les revenus générés par les clients français à l'étranger sont en hausse de 13 % par rapport à 2012, preuve d'un positionnement renforcé dans l'accompagnement au développement des entreprises à l'international. Ces revenus représentent plus de la moitié des revenus totaux générés par les clients français au sein du Groupe HSBC. Les revenus générés en France par les clients des autres entités du Groupe HSBC sont également en augmentation de 20 % dans un contexte économique français atone.

La Banque de financement, d'investissement et de marchés a réussi à réduire considérablement son coût du risque en 2013, de 17 millions EUR en 2012 à 0,3 million EUR en 2013, en raison de reprises de provisions durant l'année 2013 accompagnées d'une faible sinistralité.

Les charges d'exploitation, à 501 millions EUR, progressent faiblement sur l'année (485 millions EUR en 2012).

Le résultat avant impôt de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'élève à 265 millions EUR contre 410 millions EUR en 2012.

Banque privée

L'intégration du métier Banque privée au sein de HSBC France en 2012 a été également l'occasion de redéfinir la stratégie, avec un recentrage sur une clientèle "*High Net Worth*" et des produits sans cesse mieux adaptés à une clientèle exigeante.

1 Banque de France.

2 Dealogic 31/12/2013, "*Euro SSA Bonds*".

3 Bloomberg.

4 Dealogic 31/12/2013, "*bookrunner en valeur*".

5 Agence France Trésor.

6 IFR.

Dans un contexte peu propice au développement de l'activité de Banque privée, les encours sous gestion sont maintenus à près de 6 milliards EUR et les revenus sont stables à 43 millions EUR. Les charges d'exploitation à 27 millions EUR sont en forte baisse par rapport à l'année 2012 (55 millions EUR), reflétant l'amélioration de la productivité et bénéficiant de l'issue favorable d'un ancien litige.

Le résultat avant impôt passe de -9 millions EUR en 2012 à 16 millions EUR en 2013. Ce résultat intègre le bénéfice d'une indemnité de 15 millions EUR perçue à l'issue d'un litige historique et confirme le retour à l'équilibre sur l'activité courante.

Contribution des activités de HSBC en France à l'économie française

Les activités de HSBC en France participent au financement de l'économie française sur plusieurs aspects :

Financement des particuliers

HSBC France a contribué de façon très dynamique au financement du marché immobilier des particuliers en faisant progresser le volume de ses engagements, avec une production en 2013 de 5 milliards EUR de nouveaux crédits (+ 61 % par rapport à 2012). Tous crédits confondus, les encours ont progressé de 14 % sur un an.

Financement des entreprises et accompagnement à l'international

HSBC en France a consacré une enveloppe de crédits de 1 milliard EUR, totalement affectée, destinée au développement international de ses clients PME. Cette initiative sera reconduite et portée à 1,5 milliard EUR en 2014. Les encours de crédits moyen et long terme ont été maintenus à 7,5 milliards EUR.

HSBC se positionne comme une banque de référence pour ses clients français grâce à sa présence dans plus de 75 pays et dans les marchés émergents les plus dynamiques (Chine, Inde, Brésil...) et a participé à un nombre important d'opérations de financement de ses grands clients.

Financement des Etats et Collectivités locales

HSBC France est l'un des acteurs majeurs du marché des dettes publiques en France, en se positionnant deuxième banque pour le placement de la dette de l'Etat¹. Le Groupe HSBC est, par ailleurs, un intermédiaire majeur sur le marché des dettes publiques en Europe. Ce marché permet de placer les titres, d'en assurer la liquidité et ainsi, de favoriser le financement des Etats et de leurs projets. Historiquement présent en France, HSBC est l'un des rares établissements à posséder l'intégralité de sa plate-forme liquide euro à Paris et à faire de la place de Paris l'un de ses quatre principaux centres mondiaux d'expertise en opérations de marchés.

Depuis 2008, les collectivités territoriales françaises ont augmenté leur usage des marchés obligataires, ce qui leur permet, dans un contexte d'accès au crédit bancaire plus difficile, de diversifier les sources de financement de leurs investissements (école, transports, etc.). HSBC France se positionne comme chef de file et arrangeur numéro 1 des émissions des collectivités territoriales françaises depuis plus de 10 ans.

Autres contributions

De plus, HSBC France mène une politique active de mécénat en faveur notamment de l'environnement, de l'éducation et de la culture (les informations détaillées sont présentées dans le chapitre Responsabilité sociale, environnementale et sociétale).

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France (périmètre légal)

Le commentaire ci-dessous porte sur les résultats consolidés de HSBC France, qui n'intègrent pas ceux de la succursale à Paris de HSBC Bank plc.

En 2013, le résultat avant impôt s'établit, sur ce périmètre, à 546 millions EUR, contre 388 millions EUR l'année précédente.

Le produit net bancaire, à 2 222 millions EUR, s'inscrit en hausse de 6 % par rapport à l'année 2012. Cette variation s'explique principalement par :

- la bonne performance d'ensemble des métiers, avec une répartition des revenus des différents métiers opérationnels plus homogène qu'en 2012 ;
- l'impact d'ajustements comptables, tels que la variation de la valeur de la dette propre en option juste valeur (- 3 millions EUR en 2013 et - 118 millions EUR en 2012).

Le coût du risque de crédit, qui s'établit à 97 millions EUR, est en recul de 17 % par rapport à la même période de l'année 2012 (117 millions EUR), malgré une conjoncture difficile, notamment pour la clientèle d'entreprises.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 575 millions EUR, sont en baisse sensible de 1 % par rapport à l'exercice 2012, et permettent d'améliorer le coefficient d'exploitation, qui passe, en un an, de 76 % à 71 %.

Le résultat net part du groupe s'établit à 383 millions EUR, contre 320 millions EUR en 2012.

Le ratio de liquidité, à 123 %, est maintenu à un niveau élevé, supérieur aux exigences réglementaires françaises. Le ratio ACF (*Advances to Core Funding*), interne au Groupe HSBC, qui rapporte les encours de crédit clientèle aux dépôts stables et financements d'une durée supérieure à un an est à 107,5 %, attestant la solide position de liquidité de HSBC France.

¹ Agence France Trésor.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

HSBC France, qui avait remboursé à la BCE les sommes empruntées au titre du LTRO (*Long-Term Refinancing Operation*) dès le mois de janvier 2013, a émis au cours de l'année 4,25 milliards EUR en 4 émissions (2 émissions de dettes sécurisées et 2 non sécurisées). La maturité moyenne des émissions a été de 7,4 années et le *spread* moyen au-dessus de l'Euribor de 46 points de base.

Le 13 décembre 2013, avec le double objectif d'aligner sa structure capitalistique avec celle de son portefeuille d'activités et d'optimiser l'allocation de ses fonds propres, HSBC France a acquis de sa société mère HSBC Bank plc Paris Branch, la totalité des actions de sa filiale HSBC Assurances Vie (France). Les résultats seront consolidés dans le périmètre de HSBC France à compter du 1^{er} janvier 2014 et restent comptabilisés dans le périmètre de la succursale en France de HSBC Bank plc jusqu'au 31 décembre 2013.

Après intégration de HSBC Assurances Vie (France), les fonds propres de base de HSBC France (*Core Tier One*) se sont accrus de 294 millions EUR, pour atteindre, à fin décembre 2013, 4 427 millions EUR.

Par ailleurs, au titre de l'exercice 2013, HSBC France a versé un acompte sur dividende de 120 millions EUR.

En 2013, les actifs pondérés des risques ont baissé de 1 milliard EUR pour atteindre 29,5 milliards EUR, avant effet du plancher Bâle I. En conséquence, le ratio de fonds propres durs (*Core Tier One ratio*) a progressé, passant de 13,5 % à 15,0 %. Après prise en compte de l'effet du plancher Bâle I, le ratio de fonds propres durs s'élève à 13,7 %, soit un niveau significativement supérieur aux exigences réglementaires.

Impact estimé sur la banque des nouvelles règles du Comité de Bâle

Au mois de juin 2013, les dispositions du Comité de Bâle ont été transposées dans le droit européen (*Capital Requirements Directive-CRD4, Capital Requirements Regulation-CRR*) et vont s'imposer progressivement à l'ensemble des banques européennes à compter du 1^{er} janvier 2014. Au titre de l'application de l'ensemble des normes CRR Bâle III, telles qu'elles peuvent être interprétées à ce jour, le ratio *Common Equity Tier One* (CET1) est estimé à 12,7 %, dans l'hypothèse d'une application immédiate au 31 décembre 2013, attestant la solidité du bilan de la banque.

Résultats financiers du pays "France"¹ considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC

En 2013, le pays "France", tel que considéré par le Groupe HSBC, a contribué au résultat avant impôt du Groupe à hauteur de 750 millions USD (567 millions EUR), contre 578 millions USD (450 millions EUR) en 2012.

L'écart entre ces chiffres et ceux présentés dans les différentes sections ci-dessus s'expliquent principalement par l'intégration dans le présent périmètre de la charge financière liée à l'acquisition du CCF par HSBC Bank plc en 2000.

Proposition de résolutions

Le Conseil d'Administration a arrêté les résolutions suivantes présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2014.

Dans la première résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et du rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport, d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2013 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La deuxième résolution concerne l'affectation du résultat net de l'exercice 2013 de 331 373 925,23 EUR. Compte tenu du report à nouveau de 3 146 578 771,09 EUR, le résultat distribuable s'élève à 3 477 952 696,32 EUR. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 1,78 EUR par action, soit 120 039 332,06 EUR au total. Le report à nouveau s'élèverait ainsi à 3 357 913 364,26 EUR. Le dividende proposé étant égal au montant de l'acompte sur dividendes décidé par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2013, il n'y aurait lieu à aucun nouveau versement.

Il est proposé aux actionnaires, dans une troisième résolution, après lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2013 pour se conformer à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Il est proposé aux actionnaires d'approuver, dans la quatrième résolution, les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ces conventions.

¹ La contribution du pays "France" aux résultats du Groupe HSBC inclut, d'une part, le groupe HSBC France, à l'exclusion du résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que, jusqu'à fin 2013, les résultats de HSBC Assurances Vie (France), y compris les coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

Dans les cinquième et sixième résolutions, il est proposé aux actionnaires de renouveler aux fonctions d'Administrateur Messieurs Jean Beunardeau et Gilles Denoyel pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

Conformément à la recommandation du paragraphe 24.3 du Code AFEP/MEDEF, code auquel la société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est proposé aux actionnaires, dans les septième et huitième résolutions, d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à Messieurs Jean Beunardeau, Directeur Général, et Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le Document de référence 2013 pages 31 à 34.

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-41-1 B du Code monétaire et financier, il est proposé aux actionnaires, dans la neuvième résolution, d'approuver l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2013 aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 30 522 736 EUR.

La dixième et dernière résolution est destinée à donner tous pouvoirs, pour effectuer les formalités consécutives à l'Assemblée, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée.

Les Dirigeants

Administrateurs et membres du Comité Exécutif



Jean Beunardeau

Directeur Général, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.

52 ans. Ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de HSBC France en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Nommé Directeur des Grands Clients en février 2004, il devient *Co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en mars 2004, en charge du *Corporate* et de l'*Investment Banking*.

En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En septembre 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France. Le 1^{er} février 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. En novembre 2010, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe Continentale au sein du Groupe HSBC.

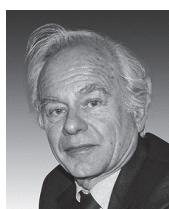
Depuis le 10 janvier 2012, il est Directeur Général de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.



Gilles Denoyel

Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, Chief Risk Officer.

59 ans. Diplômé de l'École des Mines de Paris, de l'Institut d'Études Politiques et de l'École Nationale d'Administration. Il est nommé Inspecteur des Finances au ministère de l'Économie et des Finances en 1981. En 1985, il rejoint la Direction du Trésor, où il exerce successivement des responsabilités dans le domaine des restructurations industrielles (CIRI), des marchés financiers, de l'assurance, avant de prendre en charge le programme des privatisations. En juin 1996, il rejoint HSBC France comme Directeur Financier. En 1998, il devient Secrétaire Général, en charge de la Stratégie et des Opérations. En mars 2000, il est nommé Directeur Général Adjoint Finances. En mars 2004, il est nommé Directeur Général Délégué, en charge des fonctions centrales et financières. En janvier 2006, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France, en charge du métier de gestion d'actifs, des activités d'assurances et des fonctions centrales non financières. Depuis septembre 2007, il est en charge de l'ensemble des fonctions de risques et de contrôle, et a également la responsabilité des relations avec les autorités de régulation. Le 10 janvier 2012, il est nommé Adjoint du Directeur Général.



Philippe Pontet

Chairman Investment Banking.

71 ans. Il rejoint HSBC France en 2005 en tant que *Vice-Chairman, Corporate Finance Europe*.

Il est nommé Membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Il est nommé en outre membre du Conseil Consultatif Européen de HSBC fin août 2007. Au cours des 30 dernières années, il a occupé plusieurs postes de premier plan dans la banque et l'industrie en France, notamment en tant que Président-Directeur Général du Crédit Industriel et Commercial, Président-Directeur Général de Framatome et Président d'AREVA avant de rejoindre HSBC en janvier 2005. Depuis septembre 2007, il est *Chairman Investment Banking*.

Autres membres du Comité Exécutif

Edward Archer	Directeur de la Banque privée
Anne-Lise Bapst	Directeur de la Communication
Marine de Bazelaire	Directrice du Développement Durable
Xavier Boisseau	Directeur des Activités de Marchés
Loïc Bonnat	<i>Head of Principal Investments</i>
Hubert Bouxin	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Philippe Cieutat	Directeur de la Stratégie et de l'Organisation
Anne-Catherine Colleau	Directeur du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels
Myriam Couillaud	Directeur des Ressources Humaines
Laurent Facque	Directeur de la Conformité
Matthieu Kiss	Directeur Financier
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques
Mathilde Lemoine	Directeur des Etudes Economiques et de la Stratégie Marchés
Nathalie Léonard	Directeur des Affaires Fiscales
Malachy McAllister	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Philippe Moiroud	<i>Chief Operating Officer</i> , HSBC France, et <i>Chief Operating Officer</i> , Banque de financement, d'investissement et de marchés, France
François Mongin	Inspecteur Général
Matteo Pardi	Directeur de la Gestion d'actifs
Emmanuel Rémy	Directeur du Crédit
Pierre Ruhlmann	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
Guillermo Savignano	Directeur du Marché des entreprises
Jean-Pierre Wiedmer	Directeur des Assurances

Composition du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration de HSBC France au 14 février 2014¹

Samir Assaf Né en 1960

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.

Fonction principale :

Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Directeur Général *Global Banking and Markets*, Groupe HSBC. Président du Conseil d'Administration, HSBC France. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Biographie :

Il entre au CCF en 1994 après avoir été Directeur de la Trésorerie pour le Groupe Total. En 1998, il prend la Direction des Marchés du CCF. Il rejoint HSBC en 2000 quand la banque acquiert le CCF. Chez HSBC, il démarre comme Directeur des Marchés pour HSBC France et Responsable pour l'Europe du *Fixed Income Trading*. En 2006, il est promu à la tête des activités de marchés pour l'Europe et le Moyen-Orient. En janvier 2008, il prend la Direction des Marchés pour l'ensemble du Groupe et est nommé *Group General Manager* en mai 2008. Le 1^{er} janvier 2011, il est nommé *Group Managing Director* et membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Depuis le 22 novembre 2012, il est Président du Conseil d'Administration de HSBC France.

Jean Beunardeau Né en 1962²

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2010. Fin de mandat : 2014³.

Fonction principale :

Directeur Général, HSBC France.

Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette (depuis le 28 mai 2013).

Gilles Denoyel Né en 1954²

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernier renouvellement : 2010. Fin de mandat : 2014³.

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, *Chief Risk Officer*, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Bank A.S., HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandat ayant pris fin en 2013 : Administrateur : HSBC Assurances IARD (France).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.

¹ Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103 avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

² Cf. biographie page 10.

³ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 9 mai 2014.

Véronique Duquesne *Née en 1964*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Chargée d'opérations au sein de l'unité Administration et Support de *Global Banking Agency and Operations*, HSBC France.

Biographie :

Entrée chez HSBC France en 1986.

Michel Gauduffe *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernière réélection : 2012. Fin de mandat : 2016.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Sous-Directeur de la succursale de Limoges, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Mandat ayant pris fin en 2013 :

Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Administrateur : APICIL-ARC.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1981.

Martine Gerow *Née en 1960*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.
Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

Fonction principale :

Directeur Général Adjoint en charge des finances, Solocal Group.

Biographie :

Auditeur interne chez PPG Industries en France et aux Etats-Unis (1983-1985) puis Consultant en stratégie au sein de The Boston Consulting Group, à New York, jusqu'en 1989. De 1989 à 2002, a occupé différents postes au sein de la Direction de la Stratégie et du Développement du Groupe Pepsico puis Directeur Financier de Pepsico en France. Entre 2002 et 2007, Directeur Financier de la division Boissons puis Directeur du Contrôle de Gestion et de la Consolidation du Groupe Danone. De 2008 à 2010, Directeur Financier du Groupe Smithfield puis du Groupe Campofrio Food. En 2010, Directeur Général Adjoint en charge des finances, des achats et des systèmes d'information de PagesJaunes Groupe, devenu Solocal Group en 2013.

Lindsay Gordon *Né en 1952*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2013. Dernier renouvellement : 2013. Fin de mandat : 2016.
Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

Autres mandats :

Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique.

Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Centre of Excellence for Marine Transportation (depuis octobre 2013).

Biographie :

De nationalités britannique et canadienne. Il a rejoint HSBC Bank Canada en 1987 et a occupé de nombreuses fonctions, à Toronto et Vancouver, dont Premier Vice-Président à la Direction, Directeur du crédit, Premier Vice-Président et Responsable du crédit spécial, et Vice-Président de la Banque d'entreprises à Toronto. Il est nommé *Chief Operating Officer* en décembre 1999 puis Président et Directeur Général de HSBC Bank Canada d'octobre 2003 jusqu'au 5 janvier 2013, date de son départ en retraite.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Philippe Houzé *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2012. Fin de mandat : 2016.
Administrateur indépendant. Président du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats ¹ :

Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V.

Biographie :

Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix de 1994 à 2013. Président du Conseil Insead France. Président du Conseil d'Établissement de Novancia Business School.

Alan Keir *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2013. Fin de mandat : 2016.

Fonction principale :

Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Directeur Général, HSBC Bank plc (depuis le 1^{er} octobre 2013). *Group Managing Director* pour la région EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) (depuis le 1^{er} octobre 2013).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG (depuis le 1^{er} octobre 2013).

Biographie :

De nationalité britannique. Il est entré dans le Groupe HSBC en 1981. En 2003, il devient *General Manager* et *Global Co-Head* des activités de Banque d'entreprises du Groupe HSBC. Il est nommé *Group General Manager* de la Banque d'entreprises en 2006 puis, en 2011, *Global Head* de la Banque d'entreprises ainsi que *Group Managing Director* et membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC. Depuis octobre 2013, Alan Keir est *Group Managing Director* pour la région EMEA et Directeur Général de HSBC Bank plc.

Anne Méaux *Née en 1954*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2011. Fin de mandat : 2015.
Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Présidente, Image 7.

Autres mandats :

Présidente : Com Sept Finance, Image 8. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du *Advisory Committee* : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.

Biographie :

Attachée au service de presse de l'Élysée de 1976 à 1981, puis chargée de communication de Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République et du groupe parlementaire UDF à l'Assemblée Nationale de 1981 à 1986. De 1986 à 1988, Conseiller technique, chargée de communication auprès d'Alain Madelin (ministre de l'Économie). Depuis 1988, Présidente fondatrice de la société Image 7.

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

Thierry Moulouquet *Né en 1951*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2013. Fin de mandat : 2016.
Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :

Administrateur indépendant : HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Président-Directeur Général : Revue Des Deux Mondes (depuis avril 2013). Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia (depuis septembre 2013). Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valéo.

Biographie :

Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, il entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'au 30 juin 2010 puis Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan jusqu'au 31 mars 2011.

Philippe Pontet *Né en 1942¹*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2011. Fin de mandat : 2015.

Fonction principale :

Chairman Investment Banking, HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :

Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées.

Guillaume Praud *Né en 1976*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Directeur, Agence Premier International Direct, HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 2000.

Philippe Purdy *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2012. Fin de mandat : 2016.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Attaché commercial, Agence de Mandelieu, HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1982.

Peter Shawyer *Né en 1950*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2013. Fin de mandat : 2016.
Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques : HSBC Bank plc. Président : HSBC Bank International Limited (depuis juillet 2013). Administrateur : Marks and Spencer Financial Services plc (depuis août 2013), Marks and Spencer Savings and Investments Limited (depuis août 2013), Marks and Spencer Unit Trust Management Limited (depuis août 2013).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Président : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited, Veritek Global Ltd (depuis juillet 2013). Mandats ayant pris fin en 2013 : Administrateur : Ingenious Asset Management International Limited, FP Holdings Limited.

Biographie :

De nationalité britannique. Il a accompli toute sa carrière au sein du Cabinet Deloitte & Touche. Il a été *Managing Partner* et membre du Comité Exécutif à Londres jusqu'en 2004.

¹ Cf. biographie page 10.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Antonio Simoes *Né en 1975*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2012. Fin de mandat : 2016.

Fonction principale :

Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc et Responsable du Royaume-Uni et de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine Europe.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.

Biographie :

De nationalité portugaise. A rejoint HSBC en 2007, après avoir été *Partner* chez McKinsey & Co à Londres.

De septembre 2007 à septembre 2009, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC, HSBC Holdings plc. D'octobre 2009 à décembre 2011, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC et de la Planification et Directeur de cabinet du Directeur Général du Groupe, HSBC Holdings plc. En 2011, il est nommé *Group General Manager*.

Brigitte Taittinger *Née en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2012. Fin de mandat : 2016.

Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris (depuis avril 2013).

Autres mandats :

Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique, Groupe Fnac (depuis avril 2013).

Biographie :

Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1990. Président-Directeur Général de Annick Goutal de 1991 à 2012.

Jacques Veyrat *Né en 1962*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2013. Fin de mandat : 2016.

Administrateur indépendant. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président, Impala SAS.

Autres mandats :

Président : Impala Holding. Administrateur : Imerys, Groupe Fnac (depuis avril 2013), Nexity (depuis mai 2013). Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Sucres et Denrées (depuis septembre 2013). Mandats ayant pris fin en 2013 : Administrateur : Poweo Direct Energie, ID Logistics Group.

Biographie :

Après avoir exercé différentes responsabilités au sein de plusieurs ministères, il rejoint en 1995 le Groupe Louis Dreyfus.

En 1998, il crée LDCOM, rebaptisé Neuf Telecom en 2004, puis Neuf Cegetel en 2005. Il quitte Neuf Cegetel en avril 2008 lors de la vente de la société à SFR. Il est nommé Président du Groupe Louis Dreyfus en mai 2008. En 2011, il quitte le Groupe Louis Dreyfus et crée le groupe Impala.

Mandats exercés¹ par les membres du Conseil d'Administration (composition au 14 février 2014)

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2013	2012	2011	2010	2009
Samir Assaf Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC. Directeur Général <i>Global Banking and Markets</i> , Groupe HSBC. Président du Conseil d'Administration, HSBC France.	2012	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	-	-	-
Jean Beunardeau Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque de financement et de marchés, France.	2008	2014 ²	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France), HSBC Real Estate Leasing (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Président : X-Banque. Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Administrateur : Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France), HSBC Real Estate Leasing (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Président : X-Banque. Administrateur : Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Epargne Entreprise (France), Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

² Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 9 mai 2014.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2013	2012	2011	2010	2009
Gilles Denoyel Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, <i>Chief Risk Officer</i> , HSBC France.	2004	2014 ¹	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Bank A.S., HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), HSBC Bank A.S., HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Trésorier : Association Française des Banques.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Trésorier : Association Française des Banques.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.
Véronique Duquesne Chargée d'opérations au sein de l'unité Administration et Support de GBAO, HSBC France.	2012	2016	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	-	-	-

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 9 mai 2014.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2013	2012	2011	2010	2009
Michel Gauduffe Sous-Directeur de la succursale de Limoges, HSBC France.	2008	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : APICIL-ARC.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : APICIL-ARC.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.
Martine Gerow Directeur Général Adjoint en charge des finances, Solocal Group.	2012	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	-	-	-
Lindsay Gordon Administrateur de sociétés.	2013	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : <i>Centre of Excellence for Marine Transportation.</i>	-	-	-	-

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2013	2012	2011	2010	2009
Philippe Houzé Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.	1999	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino, Guichard-Perrachon. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino, Guichard-Perrachon. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino, Guichard-Perrachon. Vice-Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.
Alan Keir Directeur Général HSBC Bank plc. Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC.	2013	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Directeur Général : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkhaus & Burkhardt AG.	-	-	-	-
Anne Méaux Présidente, Image 7.	2011	2015	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Image 8, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du Advisory Committee : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Image 8, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du Advisory Committee : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du Advisory Committee : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	-	-

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2013	2012	2011	2010	2009
Thierry Moulouquet Administrateur de sociétés.	2009	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue Des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valéo.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valéo.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, SsangYong Motor Co. Ltd, Valéo.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : RCI Banque, Renault Retail Group.
Philippe Pontet <i>Chairman Investment Banking,</i> HSBC France.	2005	2015	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.
Guillaume Praud Directeur, Agence Premier International Direct, HSBC France.	2012	2016	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	–	–	–
Philippe Purdy Attaché commercial, Agence de Mandelieu, HSBC France.	2004	2016	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2013	2012	2011	2010	2009
Peter Sawyer Administrateur de sociétés.	2005	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Président : HSBC Bank International Limited. Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Administrateur : Marks and Spencer Financial Services plc, Marks and Spencer Savings and Investments Limited, Marks and Spencer Unit Trust Management Limited. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited, Veritek Global Ltd.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président: British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited. Administrateur : Ingenious Asset Management International Limited, FP Holdings Limited.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président: British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited. Administrateur : Ingenious Asset Management International Limited, FP Holdings Limited.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président: British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited. Administrateur : Ingenious Solar UK VCT 1 plc.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président: British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings.
Antonio Simoes Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc, et Responsable du Royaume-Uni et de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine Europe.	2012	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.	-	-	-
Brigitte Taittinger Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.	2008	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique, Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique. Membre du Conseil : Ensemble Intercontemporain.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2013	2012	2011	2010	2009
Jacques Veyrat Président, Impala SAS.	2009	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.
			Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Imerys, Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Sucres et Denrées.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS. Administrateur : Poweo Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group, Poweo. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Louis Dreyfus SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Président du <i>Supervisory Board</i> : Kurosawa BV.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Louis Dreyfus SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Président du <i>Supervisory Board</i> : Kurosawa BV.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

L'article L. 225-37 du Code de commerce impose au Président du Conseil d'Administration de toute société, dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, ainsi que d'indiquer les éventuelles limitations apportées, par le Conseil d'Administration, aux pouvoirs du Directeur Général.

Vous trouverez, ci-après, le rapport établi, à ce titre, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il incombe à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne et de gestion des risques adéquates et efficaces. La rédaction de ce document est le fruit d'un travail collectif issu des nombreux échanges avec les principales Directions concernées, en association avec les Commissaires aux comptes.

La première partie de ce rapport, concernant les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, a été soumise au Comité de Nomination et des Rémunérations, le 13 février 2014, et la seconde partie, portant sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, au Comité d'Audit et des Risques, le 11 février 2014. Le Conseil d'Administration a, ensuite, approuvé le rapport dans son ensemble, dans sa séance du 14 février 2014.

Les règles et procédures de contrôle interne et de gestion des risques, décrites dans ce rapport, sont applicables à HSBC France et à l'ensemble de ses filiales consolidées.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Code de gouvernement d'entreprise

Conformément à la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, dont la dernière version, publiée par l'AFEP et le MEDEF, date de juin 2013, tout en tenant compte de son statut de filiale non cotée. Ce code peut être consulté au siège social de la société.

Le Groupe HSBC attache beaucoup d'importance au respect des règles de gouvernement d'entreprise, tant pour lui-même que pour ses filiales. Toutefois, HSBC France étant une filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et ses titres de capital n'étant pas admis sur un marché réglementé, certains principes du Code de gouvernement d'entreprise ont dû être adaptés, comme, par exemple, certaines missions du Comité de Nomination et des Rémunérations.

Ainsi, le Conseil de HSBC France ne décide plus de l'attribution de plans d'actions, car les titres attribués aux salariés du groupe HSBC France sont, désormais, des actions HSBC. De fait, HSBC France applique, sur certains points, notamment en matière d'attribution d'actions, les règles de gouvernance britanniques (*the Combined Code on Corporate Governance*), auxquelles se réfère sa société mère, HSBC Holdings plc.

D'autres exceptions à l'application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées sont précisées dans la suite du présent Rapport.

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'Administration était composé de 18 Administrateurs dont :

- le Président du Conseil d'Administration ; le Directeur Général ; le Directeur Général Délégué ;
- le *Chairman Investment Banking* de HSBC France ; le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint de HSBC Bank plc ;
- huit Administrateurs, qui ne sont pas liés par des relations privilégiées avec la société et qui peuvent être qualifiés d'indépendants au regard de l'ensemble des critères définis dans le rapport AFEP/MEDEF et, notamment, sur le point des relations bancaires ; toutefois, l'un d'entre eux exerce son mandat d'Administrateur depuis plus de douze ans. Néanmoins, il est apparu au Conseil d'Administration que ce seul critère ne mettait pas en cause son indépendance de jugement vis-à-vis de l'entreprise, même s'il s'agit d'une exception aux critères définis par le rapport AFEP/MEDEF ;
- quatre Administrateurs, élus ou réélus par les salariés en 2012 pour un mandat de quatre ans, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986.

Quatre Administrateurs sont de nationalité étrangère. Le Conseil compte, hors Administrateurs élus par les salariés, trois femmes et onze hommes. L'âge moyen des Administrateurs est de 55,5 ans.

Pendant l'exercice 2013, les modifications suivantes sont intervenues dans la composition du Conseil :

- le Conseil d'Administration du 27 février 2013 a coopté, en tant qu'Administrateur, Lindsay Gordon, en remplacement de Peter Boyles, démissionnaire, l'Assemblée Générale du 30 avril 2013 ayant ratifié cette cooptation et renouvelé son mandat pour une durée de trois ans ;
- l'Assemblée Générale du 30 avril 2013 a ratifié la cooptation de Samir Assaf en tant qu'Administrateur et renouvelé les mandats d'Administrateur de Thierry Moulouquet, Peter Shawyer et Jacques Veyrat, pour une durée de trois ans, le mandat de Marcel Roulet ayant pris fin lors de cette assemblée ;
- l'Assemblée Générale du 10 décembre 2013 a nommé Alan Keir Administrateur, pour une durée de trois ans.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF, le Comité de Nomination et des Rémunérations a examiné la situation des Administrateurs, dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013, et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil.

Dans le cadre de l'harmonisation de la durée des mandats d'Administrateur au sein du Groupe HSBC, une résolution, visant à modifier la durée des mandats des Administrateurs, de quatre à trois ans, a été soumise et approuvée par les actionnaires, lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

Les travaux du Conseil d'Administration en 2013

En règle générale, les Administrateurs reçoivent, préalablement à chaque séance du Conseil, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que l'ordre du jour prévu. Ils reçoivent également, dans les huit jours qui précèdent la séance, un dossier sur les divers points qui vont être discutés en séance. Un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs financiers leur est transmis quelques jours à l'avance. Certains points, relevant d'une haute confidentialité, ne peuvent faire l'objet d'une information préalable et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Le Conseil d'Administration a tenu quatre séances, au cours de l'année 2013, avec un taux d'assiduité moyen de 94,1 %, contre 87,3 % en 2012 :

- le 27 février 2013 (taux d'assiduité : 94,1 %) ;
- le 30 avril 2013 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 31 juillet 2013 (taux d'assiduité : 94,1 %) ;
- le 19 novembre 2013 (taux d'assiduité : 88,2 %).

En 2013, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a étudié l'activité, les résultats financiers, et le bilan de HSBC France. En particulier, il a examiné l'évolution des coûts et la situation de liquidité de la banque et, dans sa séance du 27 février 2013, approuvé le budget 2013. Il a pris connaissance du plan de gestion de crise de liquidité mis à jour (séance du 31 juillet 2013).

Lors de chacune de ses séances, le Conseil d'Administration a examiné les résultats, l'évolution des activités et la position du groupe pour chacune de ses activités. Le Président du Conseil, qui est également membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC, et Directeur Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés du Groupe HSBC, a commenté régulièrement l'évolution, les résultats, l'actualité, ainsi que l'évolution du contexte économique mondial et réglementaire du Groupe HSBC.

Les Administrateurs indépendants ont partagé, avec le Conseil, leur vision de la situation économique et de la conjoncture dans leur secteur d'activité.

Le Conseil d'Administration a été informé des évolutions de structures. En particulier, il a approuvé l'acquisition, par HSBC France, de HSBC Assurances Vie (France), qui était détenu par la succursale à Paris de HSBC Bank plc (séance du 19 novembre 2013).

Lors de chaque séance, le Conseil d'Administration a revu la situation du groupe en matière de risques : crédit, marchés, résultats des *stress tests* réalisés par HSBC France, litiges, risques fiscaux, conformité, risques opérationnels et de sécurité et de fraude. Il a approuvé l'appétence au risque du groupe (séance du 27 février 2013) et a examiné, à chacune de ses séances, un tableau de bord permettant d'apprécier les performances et différents indicateurs, au regard du niveau de risque accepté par le Conseil. Compte tenu d'une actualité particulièrement riche, il a été informé, à chacune de ses séances, des principaux projets de réforme réglementaire et de leurs impacts sur HSBC France et, en particulier, la loi de séparation et de régulation des activités bancaires, les textes européens CRD4/CRR et la supervision de HSBC France par la Banque centrale européenne, à compter de novembre 2014. L'évolution des enquêtes ouvertes par différentes autorités concernant des soupçons de manipulation des taux interbancaires a été commentée, en détail, lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du Rapport annuel, préparé conformément aux articles 42, 43 et 43-1 du règlement 97-02 du CRBF (Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) (séance du 30 avril 2013), adressé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Il a été tenu informé des missions et enquêtes réalisées par les diverses autorités, en particulier l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de leurs conclusions, des lettres de suite reçues, et des réponses faites par HSBC France. Il a approuvé le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (séance du 27 février 2013). Il a également examiné le rapport du médiateur concernant son activité durant l'année 2012 (séance du 30 avril 2013).

Lors de chaque séance, les travaux de l'Audit interne, en particulier les rapports ayant fait l'objet d'une notation "*needs improvement*" et/ou "*not satisfactory*", l'évolution du nombre de recommandations ouvertes et les changements dans l'organisation de l'Audit interne et la méthodologie, ont été commentés par le Directeur Général et par le Président du Comité d'Audit et des Risques.

En matière de ressources humaines, le Conseil a été informé du dispositif de prévention des risques psychosociaux en place (séance du 27 février 2013).

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et des Risques, notamment en

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

matière de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne, de conformité, et de contrôle permanent.

Outre ces points importants, le Conseil a, bien évidemment, délibéré sur les différents travaux qui relèvent de ses décisions, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Comités du Conseil d'Administration

Comité de Nomination et des Rémunérations

Composition du Comité de Nomination et des Rémunérations

Président :

- Philippe Houzé (indépendant) Nomination 1999 et 2009 comme Président

Membres :

- Jacques Veyrat Nomination 2010
- Samir Assaf Nomination 2012

Le Conseil d'Administration a nommé, en 2012, Samir Assaf membre du Comité de Nomination et des Rémunérations, car, bien qu'il soit Président du Conseil d'Administration, il n'est pas dirigeant exécutif de HSBC France et ne reçoit aucune rémunération, ni jeton de présence, de la part de HSBC France pour l'exercice de sa fonction de Président du Conseil. Le Conseil a donc considéré qu'il est indépendant, pour donner un avis sur la politique de rémunération de HSBC France et délibérer sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Par ailleurs, il met au service du Comité son expérience en matière, notamment, de rémunération des professionnels des marchés financiers, et sa connaissance des règles établies par le Groupe HSBC. Sa contribution à la préparation des plans de succession de l'équipe dirigeante est également utile au Comité.

Missions du Comité de Nomination et des Rémunérations

Ce Comité a pour principales missions :

- de formuler des propositions, au Conseil d'Administration, en vue de la nomination d'Administrateurs et de membres ou Président d'un Comité spécialisé du Conseil, en fonction de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil, mais aussi selon les compétences spécifiques et la notoriété des candidats ;
- en cas de succession ou de vacance, de proposer, au Conseil d'Administration, le choix du Président, du Directeur Général et, sur la proposition de ce dernier, de Directeurs Généraux Délégués ;
- d'examiner l'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ;
- de formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux ;

- de procéder à des recommandations sur la rémunération des Administrateurs, en particulier sur la répartition des jetons de présence ;
- de formuler des avis et recommandations sur la politique de rémunération des cadres dirigeants, notamment sur la structure des rémunérations ;
- conformément au règlement 97-02, de procéder à une revue annuelle de la politique de rémunération et, en particulier, de la part de la rémunération variable des professionnels de marché et des mandataires sociaux, afin de s'assurer de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC et de leur conformité aux normes françaises ;
- de préparer l'examen, par le Conseil, des questions relatives au gouvernement d'entreprise.

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc.

Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité de Nomination et des Rémunérations en 2013

Le Comité s'est réuni deux fois, au cours de l'exercice 2013, avec un taux de présence de 100 %. Ses principaux travaux ont concerné :

- des propositions, au Conseil, sur l'évolution de la composition du Conseil, dans un souci de diversité du Conseil, et sur la nomination, en 2013, de nouveaux Administrateurs : Lindsay Gordon (séance du 27 février 2013) et Alan Keir (séance du 12 novembre 2013) ;
- des propositions, au Conseil, sur le renouvellement du mandat de trois Administrateurs, lors de l'Assemblée Générale annuelle. Il a été proposé de renouveler le mandat de Thierry Moulouguet, Administrateur de la société depuis 2009, de Peter Shawyer, Administrateur depuis 2005, et de Lindsay Gordon, Administrateur depuis 2013 (séance du 27 février 2013) ;
- la réduction de la durée des mandats des Administrateurs, de quatre à trois ans, dans le cadre de la convergence des pratiques de gouvernance au sein du Groupe HSBC ;
- l'examen de l'indépendance de chaque Administrateur au regard, notamment, des critères du Code AFEP/MEDEF, auquel HSBC France se réfère, mais également sur des critères de compétence, d'indépendance d'esprit et d'implication (séance du 27 février 2013) ;
- la proposition, au Conseil, concernant l'évolution de la composition du Comité d'Audit et des Risques, avec la nomination de Lindsay Gordon en tant que membre (séance du 27 février 2013) ;

- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération de Jean Beunardeau et Gilles Denoyel, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions gratuites sans condition de performance qui leur sont attribuées (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") (séance du 27 février 2013) ;
- l'examen des vingt rémunérations les plus élevées (séance du 27 février 2013) ;
- l'examen de la politique générale de rémunération de HSBC en France, prenant en compte la réglementation en matière de rémunération concernant, notamment, la maîtrise des risques et la contribution des fonctions Risque et Conformité au processus de détermination des rémunérations variables, ainsi que l'examen de la liste, et la rémunération associée, des collaborateurs identifiés comme ne respectant pas totalement les règles en matière de risque et de conformité (séance du 27 février 2013) ;
- l'examen de la première partie du rapport du Président relative aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (séance du 27 février 2013).

Le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations a rendu compte, au Conseil, des travaux du Comité de Nomination et des Rémunérations, lors des séances des 27 février et 19 novembre 2013. L'ensemble des travaux du Comité a été soumis à l'approbation du Conseil.

Comité d'Audit et des Risques

Composition du Comité d'Audit et des Risques

Président :

- Thierry Moulouquet Nomination 2009
(indépendant) et 2010 en tant que Président

Membres :

- Martine Gerow Nomination 2012
(indépendante)
- Lindsay Gordon Nomination février 2013
(indépendant)
- Peter Shawyer Nomination 2005
(indépendant)

Les quatre membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier et comptable et dans l'analyse des risques et du contrôle interne pour exercer, ou avoir exercé, des fonctions de membre de Comités d'Audit, de Directeur Financier, d'auditeur ou de Président Directeur Général d'une banque.

Missions du Comité d'Audit et des Risques

Les missions du Comité d'Audit et des Risques ont été revues, pour la dernière fois, en novembre 2011, et sont définies dans le règlement intérieur.

Le Comité a la responsabilité d'assister le Conseil, en supervisant les questions relatives à l'audit et aux risques :

- principales responsabilités concernant l'audit :
 - contrôler l'intégrité des états financiers et des comptes, en vue de s'assurer que les informations données fournissent une image fidèle et exacte de la situation de l'entreprise,
 - revoir les politiques et pratiques financières et comptables,
 - revoir et débattre, avec la Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne concernant l'information financière,
 - surveiller et revoir l'efficacité de la fonction d'Audit interne, examiner les principales conclusions des enquêtes internes et les réponses de la Direction et s'assurer que la fonction Audit interne dispose de ressources adéquates et d'un positionnement approprié,
 - discuter, avec les Commissaires aux comptes, des comptes, du périmètre audité, des ajustements apportés, de la conformité avec les principes comptables, des règles de marché, des exigences légales et réglementaires, de l'impact des changements dans les politiques et pratiques comptables,
 - formuler des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination, le renouvellement ou la révocation des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission,
 - contrôler l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes, y compris la supervision de la rotation des associés signataires, ainsi que l'efficacité du processus d'audit,
 - assurer l'application des règles déontologiques et de la politique du Groupe HSBC relative à la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes,
 - examiner la lettre de recommandations des Commissaires aux comptes et la réponse apportée par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés dans la lettre,
 - s'assurer de la conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties ;
- principales responsabilités concernant les risques :
 - surveiller et conseiller le Conseil d'Administration sur toutes les questions liées aux risques de niveau élevé,
 - conseiller le Conseil d'Administration sur l'appétence et la tolérance au risque lorsqu'il définit la stratégie,
 - conseiller le Conseil d'Administration et/ou le Comité de Nomination et des Rémunérations sur l'alignement des rémunérations avec l'appétence au risque,

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- examiner les rapports réguliers sur la gestion des risques liés aux activités du groupe, et la manière dont ils sont contrôlés et suivis par la Direction, et sur les risques émergents,
- examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques du groupe et des systèmes de contrôle interne,
- approuver la nomination et la révocation du responsable de la filière Risque et s'assurer du rôle effectif de celui-ci,
- revoir tout sujet soulevé par un rapport de l'Audit interne, le rapport annuel des Commissaires aux comptes et toute question soulevée par les Commissaires aux comptes, ainsi que les réponses de la Direction concernant la gestion des risques ou le contrôle interne,
- examiner les rapports et déclarations de la Direction concernant le contrôle interne.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit et des Risques se réunit, généralement, quatre jours avant le Conseil.

Enfin, pour respecter les règles du Groupe HSBC, le Président du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France adresse un certificat semestriel au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne paraît approprié.

Travaux du Comité d'Audit et des Risques en 2013

En 2013, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de 100 % comme en 2012 :

- le 21 février 2013 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 26 avril 2013 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 25 juillet 2013 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 16 novembre 2013 (taux d'assiduité : 100 %),

avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué en charge des risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général a également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, les membres du Comité d'Audit et des Risques ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement aux séances d'arrêté des comptes annuels et semestriels (séances des 21 février et 25 juillet 2013).

Le Comité a consacré, de nouveau en 2013, une large part de ses travaux à la revue des risques. Il suit régulièrement l'organisation du dispositif de contrôle des

risques et a été informé de l'avancement de la mise en œuvre de la nouvelle organisation des fonctions Risques et du nouveau dispositif d'identification des risques qui lui avaient été présentés en novembre 2012 (séances des 21 février et 26 avril 2013).

A chacune de ses séances, le Comité d'Audit et des Risques a continué à procéder à la revue des grands risques, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les risques de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des encours de crédit et de créances douteuses et contentieuses par métier, l'évolution et l'optimisation des risques pondérés et l'évolution du coût du risque et des dossiers et secteurs préoccupants ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, l'évolution des expositions, la fixation des limites, l'évolution des risques pondérés des activités de marché et les résultats des *stress tests* réalisés sur les risques de marché. Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, des échanges, avec les autorités de tutelle, en matière de risques de marché et des résultats des missions d'audit interne. Le Comité a été régulièrement informé de l'évolution de la *Credit Valuation Adjustment (CVA)* et de la *Debit Valuation Adjustment (DVA)*, qui ont fait l'objet d'une présentation spécifique lors de la séance du 15 novembre 2013 ;
- les risques juridiques et les litiges ;
- les risques opérationnels, y compris les risques opérationnels informatiques ;
- la sécurité et le risque de fraude, y compris la sécurité de l'information et la continuité d'activité.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des travaux engagés par la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels et des pertes opérationnelles du trimestre écoulé. Le dispositif de contrôle, organisé en trois lignes de défense et répondant à la fois aux exigences du Groupe HSBC et du règlement 97-02, a été présenté au Comité de manière détaillée (séance du 15 novembre 2013). Il a revu, à chacune de ses séances, l'évaluation des risques et, en particulier, les plus significatifs d'entre eux, accompagnés des plans d'actions mis en œuvre. Conformément au règlement 97-02, le Comité a été informé des prestations sous-traitées au sein du Groupe HSBC (séances des 21 février et 25 juillet 2013) et du cadre de contrôle s'appliquant aux prestations confiées à des fournisseurs externes (séance du 15 novembre 2013), ainsi que la liste des prestations essentielles ainsi sous-traitées.

Il a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord concernant l'appétence au risque de la banque, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés, ainsi que les résultats des divers exercices de stress, récurrents ou ponctuels, réalisés.

En application du règlement 97-02 et des normes professionnelles, le Comité a examiné, dans sa séance du 21 février 2013, les liens entre risques et rémunération dans la politique de rémunération et, en particulier, l'implication

des fonctions Risques dans la politique de rémunération et la prise en compte des risques dans la détermination des rémunérations.

Dans sa séance du 26 avril 2013, il a procédé à l'examen du Rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel sur le contrôle interne, établi conformément au règlement 97-02.

Le second volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit et des Risques a, ainsi, procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés. Les comptes consolidés annuels 2012 ont été présentés en normes IFRS, en distinguant le périmètre légal et le périmètre managérial "France"¹, tandis que les comptes sociaux ont été présentés en normes françaises. Il a discuté des options retenues par l'entreprise et présentées par la Direction Financière dans le cadre de l'arrêté des comptes. Les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandations et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2012 (séance du 21 février 2013). Ils ont présenté leurs diligences sur les comptes au 31 mars 2013, au 30 juin 2013 et au 30 septembre 2013 (séances des 26 avril, 25 juillet et 15 novembre 2013). Le Comité a discuté le programme d'audit et l'indépendance des Commissaires aux comptes, approuvé les rémunérations versées, en 2012, par le groupe HSBC France aux Commissaires aux comptes et a été informé du changement d'associé signataire chez l'un d'entre eux, conformément à la règle organisant la rotation des signataires (séance du 21 février 2013).

Le Comité a également examiné, à chacune de ses séances, les ratios réglementaires et de liquidité et la situation de liquidité et de financement de la banque. Enfin, lors de la séance du 25 juillet 2013, le Comité a pris connaissance du plan de gestion de crise de liquidité mis à jour.

Le dernier volet des travaux du Comité a concerné l'Audit interne, le Contrôle interne, la Conformité et les relations avec les régulateurs. Le Comité d'Audit et des Risques a, ainsi, pris connaissance des résultats des contrôles réalisés sur les états financiers. Dans ce cadre, il a examiné les travaux réalisés dans le cadre de l'application de Sarbanes-Oxley : la liste des processus concernés et son évolution, les faiblesses identifiées, leur impact et leur suivi. Il a revu les points relevés dans les certificats de contrôle comptable, et dans le suivi des points de recommandations des Commissaires aux comptes. Le Comité a également vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés.

Par ailleurs, il a régulièrement examiné les travaux de l'Audit interne et passé en revue les principales missions d'audit, en particulier celles notées insuffisantes. Il a été particulièrement attentif au suivi des recommandations d'audit, à leur bonne mise en œuvre et au suivi des recommandations non encore finalisées. La nouvelle méthodologie d'audit interne mise en place par le Groupe HSBC et appliquée par HSBC France a été présentée au Comité (séance du 15 novembre 2013). Il a approuvé la nouvelle charte d'audit et le plan annuel d'audit pour 2013 (séance du 21 février 2013), puis a examiné l'avancement de ce plan à chacune des séances suivantes.

Enfin, il a été systématiquement informé des points significatifs des réunions des Comités d'Audit des filiales de HSBC France.

Le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels de conformité, qui relèvent les principaux nouveaux sujets de conformité et ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes, et des rapports destinés aux autorités de tutelle : Rapports annuels à l'Autorité des marchés financiers sur la conformité des prestataires de services d'investissement pour les exercices 2011 et 2012, et sur la protection des avoirs des clients et questionnaire destiné à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le respect des règles de protection de la clientèle (séance du 25 juillet 2013), rapport du médiateur (séance du 26 avril 2013) et rapport annuel sur le contrôle des chèques (règlement 2002-01) (séance du 21 février 2013). Il a examiné le plan d'action conformité pour 2013 (séance du 21 février 2013), ainsi que le dispositif de lutte anti-blanchiment (séance du 26 avril 2013).

Le Comité a été informé des conclusions de diverses missions d'inspection menées par les autorités de tutelle, et a eu communication des lettres de suite et réponses sur ces missions : Autorité des marchés financiers, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et ministère des Finances, et des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations. Il a procédé à l'examen du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (séance du 21 février 2013) et du Rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique), conformément au règlement 97-02 (séance du 26 avril 2013).

Enfin, le Comité a été informé, à chacune de ses séances, des différentes réformes réglementaires adoptées ou en cours de discussion, notamment en matière d'exigence de fonds propres, de gestion du risque de liquidité et de ratio de levier (CRD4 - *Capital Requirements Directive 4* et Bâle III), de dérivés, de structure des banques et de mise en œuvre de la supervision européenne et de leurs impacts sur HSBC France.

Le Président du Comité d'Audit et des Risques a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit et des Risques dans les séances du Conseil d'Administration des 27 février, 30 avril, 31 juillet et 19 novembre 2013.

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations et après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

¹ Cf. Note de bas de page n° 3 page 4.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

La partie fixe est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques de marché avec l'appui de conseils spécialisés et d'autre part, de références Groupe.

La part variable est déterminée en fonction d'un certain nombre d'indicateurs objectifs de performance qui couvrent la dimension financière (résultats avant impôts, coefficient d'exploitation, rendements des fonds propres et des risques pondérés, etc.) et la dimension non financière (respect des règles de conformité, risque réputationnel, qualité de la relation clientèle, notoriété de la marque, recommandation et part de marché, rétention des talents, mise en œuvre des décisions stratégiques, etc.). Ces indicateurs sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année. A ces différents critères, s'ajoute, désormais, une appréciation du comportement individuel au regard des valeurs du Groupe, que sont la fiabilité, l'ouverture d'esprit, l'écoute, le courage et l'intégrité.

Parallèlement, cette part variable tient compte des pratiques de marchés et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée, et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

Attribution d'actions gratuites

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2013 de l'attribution d'actions gratuites HSBC Holdings plc, conformément à la politique générale du Groupe HSBC.

Le Groupe HSBC attribue plusieurs catégories d'actions gratuites :

- les "*Group Performance Shares*" qui sont attribuées aux cadres dirigeants du Groupe HSBC et qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
 - une période d'acquisition de cinq ans,
 - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite,
 - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*") ;
- les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe HSBC, au terme d'une période de deux ou trois ans, période applicable pour la France.

Au titre de 2013, les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France se sont vu attribuer des "*Restricted Shares*" sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de deux ou trois ans. Par ailleurs, Jean Beunardeau a également reçu des "*Group Performance Shares*" ainsi que Samir Assaf qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France.

Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2013, Jean Beunardeau avait acquis des droits à pension représentant 8 % de sa rémunération fixe 2013 et 3 % de sa rémunération non différée 2013. Au 31 décembre 2013, Gilles Denoyel avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 28 % de sa rémunération fixe 2013 et 16 % de sa rémunération non différée 2013.

La provision correspondant à la valeur actualisée de ces engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2013, pour un montant de 5,1 millions EUR.

Rémunérations

Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France et ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC France. Il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC.

Les rémunérations de Jean Beunardeau, Directeur Général de HSBC France, et de Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué de HSBC France, sont détaillées pages 31 à 34.

En matière de contrat de travail, le Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF considère que la suppression du contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux ne s'applique pas au cas des filiales non cotées. Pour HSBC France, filiale non cotée de HSBC Holdings plc, il est donc considéré que cette recommandation ne s'applique pas.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction, à l'exception de Jean Beunardeau qui utilise un véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels.

Les informations ci-dessous sont publiées en application des dispositions des articles L. 225-102-1 alinéas 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce. Elles concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC). Les rémunérations des mandataires sociaux ci-après sont présentées conformément au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF et appliqué par HSBC France, et aux recommandations publiées par l'AMF en décembre 2009¹.

¹ Les numéros de tableaux font référence aux modèles de tableaux publiés par l'Autorité des marchés financiers dans sa recommandation 2009-16 du 10 décembre 2009 modifiée le 17 décembre 2013, relative au guide d'élaboration des documents de référence.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1)

(en euros)	2012		2013	
	Montants versés en 2012	Montants dus au titre de 2012	Montants versés en 2013	Montants dus au titre de 2013
Jean Beunardeau				
<i>Directeur Général</i> ¹				
Rémunérations (détaillées au tableau 2)	1 038 086	1 357 263	1 277 360	1 227 818
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4).....	–	–	–	–
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6) ²	812 439	857 263	857 263	1 028 716
Total	1 850 525	2 214 526	2 134 623	2 256 534
Gilles Denoyel				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunérations (détaillées au tableau 2)	741 847	777 822	777 822	787 517
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4).....	–	–	–	–
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6) ³	430 800	323 175	323 175	332 870
Total	1 172 647	1 100 997	1 100 997	1 120 387

1 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

2 Cette ligne indique les actions avec et sans condition de performance.

3 Cette ligne indique les actions sans condition de performance.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2)

(en euros)	2012		2013	
	Montants versés en 2012	Montants dus au titre de 2012	Montants versés en 2013	Montants dus au titre de 2013
Jean Beunardeau				
<i>Directeur Général</i> ¹				
Rémunération fixe.....	500 000	500 000	542 007	542 007
Rémunération variable en espèces.....	324 976	342 905	342 905	274 324
Rémunération variable différée en espèces.....	213 110	514 358	392 448	411 487
Rémunération exceptionnelle.....	–	–	–	–
Jetons de présence.....	– ²	– ²	– ²	– ²
Avantages en nature.....	–	–	–	–
Total	1 038 086	1 357 263	1 277 360	1 227 818
Gilles Denoyel				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunération fixe.....	450 000	450 000	450 000	450 000
Rémunération variable en espèces.....	287 200	323 175	323 175	332 870
Rémunération variable différée en espèces.....	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle.....	–	–	–	–
Jetons de présence.....	– ²	– ²	– ²	– ²
Avantages en nature.....	4 647 ³	4 647 ³	4 647³	4 647³
Total	741 847	777 822	777 822	787 517

1 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

2 A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 37).

3 Voiture de fonction.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice par HSBC France et par toute société du Groupe HSBC (Tableau 4)

N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
--------------------	--------------------	---	--	-----------------	--------------------

Néant (cf. page 30).

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5)

Options CCF exercées en 2013

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
--	---------------------------	----------------------------	--------------------	-----------------

Néant.

Options HSBC Holdings plc exercées en 2013

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice GBP/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Jean Beunardeau	68 852	6,0216	02.05.2003	01.05.2013
Gilles Denoyel	86 065	6,0216	02.05.2003	01.05.2013

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2013 au titre de 2012 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance

Au titre de 2012, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France, hormis Stuart Gulliver puis Samir Assaf à compter du 22 novembre 2012, mais qui ne perçoivent aucune rémunération de la part de HSBC France, n'a été attributaire d'actions avec conditions de performance ("*Group Performance Share*").

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau	11.03.2013	60 671	514 358 EUR	11.03.2015 pour 66 % et 11.03.2016 pour 34 %	11.03.2017 pour 66 % et 11.03.2018 pour 34 %
Jean Beunardeau	11.03.2013	40 447	342 905 EUR	11.03.2013 pour 100 %	11.09.2013 pour 100 %
Gilles Denoyel	11.03.2013	38 120	323 175 EUR	11.03.2015 pour 66 % et 11.03.2016 pour 34 %	11.03.2017 pour 66 % et 11.03.2018 pour 34 %

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2014 au titre de 2013 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc, avec conditions de performance¹

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau.....	10.03.2014	ND	342 905 EUR	10.03.2019 pour 100 %	Départ en retraite

¹ Les conditions de performance auxquelles est soumise l'acquisition des "Group Performance Shares" sont décrites en page 30.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau.....	10.03.2014	ND	411 487 EUR	10.03.2016 pour 66 % et 10.03.2017 pour 34 %	10.03.2018 pour 66 % et 10.03.2019 pour 34 %
Jean Beunardeau.....	10.03.2014	ND	274 324 EUR	10.03.2014 pour 100 %	10.09.2014 pour 100 %
Gilles Denoyel.....	10.03.2014	ND	332 870 EUR	10.03.2016 pour 66 % et 10.03.2017 pour 34 %	10.03.2018 pour 66 % et 10.03.2019 pour 34 %

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7)

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant.			

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, acquises pour chaque dirigeant mandataire social (Tableau 7)

Les actions attribuées en 2010 ont été acquises pour 50 % en 2012 et 50 % en 2013.

Les actions attribuées en 2011 ont été acquises pour 66 % en 2013.

	Date du plan	Nombre d'actions acquises ¹	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Jean Beunardeau.....	01.03.2010	94 661	
Jean Beunardeau.....	15.03.2011	53 999	
Jean Beunardeau.....	11.03.2013	40 447	
Gilles Denoyel.....	01.03.2010	19 715	
Gilles Denoyel.....	15.03.2011	30 563	

¹ Les actions gratuites attribuées dans le cadre du sous-plan français sont disponibles deux ans après l'acquisition. Les actions attribuées dans le cadre du plan anglais sont disponibles dès l'acquisition.

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9)

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'échéance
Options CCF consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant			
Options HSBC consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant			
Options CCF détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.....	Néant			
Options HSBC détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.....	1 157 862	7,08 GBP	02.05.2003	02.05.2013

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2013 au titre de 2012 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés).....	11.03.2013	505 212	4 283 081 EUR	11.03.2015 pour 66 % et 11.03.2016 pour 34 % ou 11.03.2013 pour 100 %	11.03.2017 pour 66 % et 11.03.2018 pour 34 % ou 11.09.2013 pour 100 %

¹ Une partie des actions gratuites attribuées à la population cible, "code staff" et "population à règles renforcées", identifiée par le groupe, est acquise immédiatement et disponible après six mois de détention.

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2014 au titre de 2013 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés).....	10.03.2014	ND	4 547 962 EUR	10.03.2016 pour 66 % et 10.03.2017 pour 34 % ou 10.03.2014 pour 100 %	10.03.2018 pour 66 % et 10.03.2019 pour 34 % ou 10.09.2014 pour 100 %

¹ Une partie des actions gratuites attribuées à la population cible, "code staff" et "population à règles renforcées", identifiée par le groupe, est acquise immédiatement et disponible après six mois de détention.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, des dix premiers salariés non-mandataires sociaux tributaires, acquises en 2013

	Nombre d'actions acquises ¹	Dates d'acquisition
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions acquises en 2013 (salariés ou anciens salariés).....	1 975 805	
dont attribution 2010	1 254 876	25.02.2013
dont attribution 2011	669 523	15.03.2013
dont attribution 2013	50 806	11.03.2013

1 Y compris les actions gratuites attribuées dans le cadre du Plan anglais dont les dates et règles d'acquisition sont différentes ou les actions gratuites non différées. Les actions gratuites sont disponibles, soit deux ans après l'acquisition, soit dès l'acquisition dans le cas du Plan anglais, soit après six mois de détention dans le cas d'actions immédiates.

Autres informations requises par le Code de gouvernement d'entreprise (Tableau 11)

Dirigeant Mandataire Social	Contrat de travail ¹	Régime de retraite supplémentaire HSBC France ²	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Jean Beunardeau Fonction Début de mandat Fin de mandat Directeur Général ³ 1 ^{er} février 2010 ⁴ 2014	Suspendu	Oui	Non	Non
Gilles Denoyel Directeur Général Délégué 1 ^{er} mars 2004 2014	Suspendu	Oui	Non	Non

1 Cf. page 30.

2 Cf. page 30.

3 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

4 Date de nomination en qualité de Directeur Général Délégué.

Jetons de présence

Le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs s'élève à 600 000 EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2007.

Suite à l'examen du niveau des jetons de présence versés aux Administrateurs, qui n'avait pas été revu depuis 2005, des pratiques du secteur, et au regard de l'accroissement des travaux demandés aux Administrateurs et aux membres des Comités du Conseil, le Comité de Nomination et des Rémunérations a proposé, en 2011, au Conseil d'Administration d'augmenter les jetons de présence.

Ainsi, dans sa séance du 15 février 2011, le Conseil d'Administration a décidé l'augmentation du montant individuel des jetons de présence, à compter de l'exercice 2011, selon les règles de répartition suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 27 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire et à hauteur de :
 - 12 000 EUR pour les membres du Comité de Nomination et des Rémunérations,
 - 14 000 EUR pour le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations,
 - 18 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et des Risques,
 - 30 000 EUR pour le Président du Comité d'Audit et des Risques.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs représentant HSBC et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à l'encaissement de leurs jetons de présence dans les sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et de ses filiales.

En 2013, au titre de l'exercice 2012, Jean Beunardeau, Peter Boyles, Gilles Denoyel, Philippe Pontet et Antonio Simoes ont ainsi renoncé au versement de leurs jetons de présence. Il convient de noter que, conformément à cette même règle, Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit pas de jetons de présence de la part de HSBC France dans le cadre de ses fonctions.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leurs jetons de présence.

Le montant net des jetons de présence qui seront effectivement versés aux Administrateurs en mai 2014, au titre de l'exercice 2013, s'établit à 0,31 million EUR, par rapport à un montant de 0,27 million EUR versé en 2013 au titre de 2012.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) (Tableau 3)

	Jetons de présence versés en 2012 au titre de 2011	Jetons de présence versés en 2013 au titre de 2012	Autres rémunérations versées en 2012 ¹	Autres rémunérations versées en 2013 ¹
Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC				
Peter Boyles ^{2,3}	–	–	851 237 EUR	–
Alan Keir ^{2,4}	–	–	–	–
Philippe Pontet	–	–	861 740 EUR	782 039 EUR
Antonio Simoes ^{2,5}	–	–	856 462 GBP	707 271 GBP
Administrateurs salariés⁶				
Evelyne Cesari ⁷	27 000 EUR	17 982 EUR	–	–
Véronique Duquesne ⁸	–	5 792 EUR	–	–
Michel Gauduffe ⁹	27 000 EUR	24 144 EUR	–	–
Thierry Jacquaint ^{7,8}	27 000 EUR	17 982 EUR	–	–
Guillaume Praud	–	5 792 EUR	–	–
Philippe Purdy ⁸	27 000 EUR	24 144 EUR	–	–
Administrateurs indépendants⁹				
Martine Gerow ¹⁰	–	2 858 EUR	–	–
Lindsay Gordon ¹¹	–	–	–	–
Philippe Houzé	41 000 EUR	26 035 EUR	–	–
Igor Landau ¹²	27 000 EUR	5 715 EUR	–	–
Anne Méaux ¹³	6 750 EUR	17 145 EUR	–	–
Thierry Moulonguet	57 000 EUR	156 685 EUR ¹⁴	–	–
Marcel Roulet ¹⁵	27 000 EUR	17 145 EUR	–	–
Peter Shawyer	139 729 EUR ¹⁶	219 766 EUR ¹⁷	–	–
Brigitte Taittinger	27 000 EUR	17 145 EUR	–	–
Jacques Veyrat	39 000 EUR	24 765 EUR	–	–

1 Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.

2 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de ses fonctions de direction dans le Groupe.

3 Démission de ses mandats de Vice-Président du Conseil et d'Administrateur le 10 décembre 2012.

4 Nommé à compter du 10 décembre 2013.

5 Coopté le 22 février 2012.

6 A compter de 2013, montants versés nets de charges sociales.

7 Fin de mandat le 26 septembre 2012.

8 Jetons de présence reversés à une organisation syndicale.

9 A compter de 2013, montants versés nets de prélèvements sociaux et d'acompte d'impôt sur le revenu.

10 Nommée à compter du 1^{er} novembre 2012.

11 Coopté le 27 février 2013.

12 Fin de mandat le 15 mai 2012.

13 Nommée le 31 octobre 2011.

14 Dont 36 195 EUR versés par HSBC France, nets de retenue à la source.

15 Fin de mandat le 30 avril 2013.

16 Dont 35 500 EUR versés par HSBC France, nets de retenue à la source.

17 Dont 31 500 EUR versés par HSBC France, nets de retenue à la source.

Politique de rémunération des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 43-2 du règlement 97-02 et aux normes professionnelles édictées par la Fédération bancaire française (FBF), suite à la publication de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise

HSBC France faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au

niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale tout en veillant à respecter les règles et normes professionnelles applicables localement.

Deux instances, le *People Committee* et le Comité de Nomination et des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

Le *People Committee*, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général également en charge de l'activité Banque de financement, d'investissement et de marchés, le Directeur Général Délégué en charge des fonctions Risques, le *Chief Operating Officer* et le Directeur des Ressources Humaines), examine les grands axes de la politique de rémunération pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixés par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des organes de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération du Groupe HSBC, lignes de métier globales et France, et sont conformes aux exigences des organes de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre espèces et actions, en application des règles de différé du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, il examine et valide la cohérence des rémunérations de la population régulée et de la population à règles renforcées ainsi que les 20 rémunérations les plus élevées en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque opérationnel, de crédit, de conformité et de réputation.

Le Comité de Nomination et des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime, en s'appuyant sur la synthèse relative à la politique de rémunération préparée par le *People Committee ad hoc*, son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité avec les normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La politique de rémunération prend en compte, d'une part, la performance globale de l'entreprise, et d'autre part, la performance individuelle des collaborateurs.

La performance globale de l'entreprise est analysée par lignes de métier et activités et mesurée au travers d'indicateurs financiers, tels que l'évolution comparée des revenus et des coûts, le coefficient d'exploitation, le résultat avant impôt, le rendement des fonds propres. La dimension risque est prise en compte au travers du suivi d'indicateurs de risque, tels que l'évolution des provisions pour risque, le niveau des risques pondérés et le rendement correspondant, le ratio de liquidité, le montant des pertes opérationnelles. L'appréciation d'ensemble de ces indicateurs, analysés comparativement à l'année précédente et au regard du budget, permet de déterminer les enveloppes de variable au titre de l'exercice concerné.

Ces enveloppes sont ensuite attribuées individuellement en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur en appliquant une approche prônant la différenciation au bénéfice des collaborateurs les plus performants. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le manager deux fois par an (en milieu et en fin d'année) et fait l'objet de l'attribution d'une note de performance entre 1 et 5 :

- note 1 : performance exceptionnelle ;
- note 2 : performance remarquable ;
- note 3 : objectifs atteints – forte performance ;
- note 4 : performance en dessous de la performance attendue – performance insuffisante ;
- note 5 : performance très en dessous de la performance attendue – performance très insuffisante.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés en début d'année par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels, suivi des points d'audit, etc. – adhérence aux normes globales du Groupe HSBC, taux de participation aux formations obligatoires, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*performance scorecards*).

A noter que les cadres supérieurs (classification Groupe 0, 1 et 2) sont également évalués sur leur adhérence aux valeurs du Groupe (fiabilité, ouverture d'esprit, écoute, courage et intégrité).

Conformément aux règles édictées par les régulateurs, le variable des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise est soumis à des règles spécifiques en matière d'étalement des rémunérations et de structure du variable entre espèces et actions.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Comme autorisé par la réglementation française, HSBC France a choisi de mettre en œuvre la politique du Groupe HSBC dans ces domaines. Celle-ci a conduit à identifier, sur le plan mondial, une population cible à laquelle est appliqué l'ensemble des règles prévues par le Code de rémunération de la *Prudential Regulation Authority*, qui se trouvent être très proches des règles françaises.

Cette population cible, au niveau du Groupe HSBC ("code staff"), intègre les *top managers* du Groupe HSBC ainsi que tout collaborateur du Groupe HSBC dont la fonction peut avoir un impact significatif sur le profil de risque de la banque, soit : les *Group Executive Directors*, les *Group Managing Directors*, les *Group General Managers*, les *Significant Influence Functions* (SIF) et les teneurs de risque (principalement membres des Comités Exécutifs Groupe et Régionaux des métiers de la Banque de financement, d'investissement et de marchés). Au titre de 2013, la liste comprend 330 collaborateurs.

Au niveau de la France, une liste de trois collaborateurs a été identifiée par le Groupe HSBC comme relevant de cette population cible.

Pour cette population, les rémunérations variables différées représentent au moins 40 % de leur rémunération variable et 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Par ailleurs, pour cette population, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées, ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

En complément, il a été prévu d'appliquer à 56 collaborateurs supplémentaires, ne faisant pas partie de la population cible définie au niveau du Groupe HSBC, mais jouant néanmoins un rôle significatif au sein de HSBC France, une large part des règles applicables à cette population cible, selon le principe de proportionnalité prévu par les textes.

Cette population complémentaire ("population à règles renforcées"), identifiée localement, comprend les professionnels de marchés considérés comme *risk takers*, les responsables de la fonction Finance et des fonctions Risques, les mandataires sociaux de HSBC France, et les différents responsables des métiers HSBC France.

Il convient de noter que parmi ces 56 collaborateurs, 16 d'entre eux sont salariés de la succursale de HSBC Bank plc en France.

Cette seconde catégorie de collaborateurs se voit appliquer des règles sensiblement plus contraignantes que l'ensemble des autres collaborateurs soumis à des règles de différé (proportion de différé supérieure, allant, dans la majorité des cas, de 40 % à 60 %).

Pour l'ensemble de ces deux catégories de collaborateurs (soit globalement 59 collaborateurs), le variable est globalement différé à 46 % et celui-ci représente 63 % de leur rémunération totale (fixe + variable). La part différée en actions n'est acquise au collaborateur qu'à l'issue d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution et de trois ans, pour les 34 % résiduels. Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de deux ans à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

A noter qu'au-delà de ces deux catégories de collaborateurs, la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2013, prévoient un différé sous forme d'actions qui est compris entre 10 % et 50 % du variable et qui suit les mêmes règles d'acquisition et de rétention que celles décrites ci-dessus.

Enfin, depuis 2010, un dispositif de *malus* s'applique à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité des Rémunérations du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

S'agissant enfin des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles, limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche.

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

Rémunérations attribuées au titre de l'exercice

Les tableaux reprennent les rémunérations des professionnels ayant une incidence significative sur les risques au 31 décembre 2013.

Répartition entre part fixe et part variable

	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2013 (en EUR)	Montant total de la part fixe (en EUR)	Montant total de la part variable (en EUR)
Membres de l'organe exécutif	2	3 372 274	992 007	2 380 267
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques.....	57	31 112 947	11 781 784	19 331 162

Répartition entre montant acquis, versé ou livré et montant différé conditionnel

(en euros)	Montant acquis, versé ou livré	Montant différé conditionnel
Membres de l'organe exécutif	881 518	1 498 749
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques	10 748 409	8 582 753

Répartition entre paiement en espèces et paiement en actions ou instruments équivalents

(en euros)	Paiement en espèces	Paiement en actions ou instruments équivalents
Membres de l'organe exécutif	1 018 681	1 361 586
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques	11 009 089	8 322 073

Encours des rémunérations variables

(en euros)	Montants des rémunérations différées non acquises au titre de l'exercice	Montants des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs
Membres de l'organe exécutif	1 497 621	3 137 388
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques	8 582 753	15 016 971

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées non acquises, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du *malus* ou à un départ prématuré.

Doivent figurer les rémunérations différées non acquises qui viennent d'être attribuées au titre de l'année précédente (colonne 1) ainsi que les rémunérations différées non acquises relatives aux années antérieures (colonne 2).

Les sommes versées ou les titres livrés (même s'ils restent soumis à une obligation de détention) après application du mécanisme du *malus* ne figurent pas dans l'encours.

La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution.

L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice

<i>(en euros)</i>	Montant des rémunérations différées versées	Montant des réductions effectuées sur les rémunérations différées
Membres de l'organe exécutif	1 911 811	-
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques	16 447 232	-

La première colonne correspond aux sommes versées ou aux titres livrés (même s'ils restent soumis à une obligation de détention) après ajustement lié aux résultats de l'exercice pour chaque exercice antérieur.

La seconde colonne correspond au montant des réductions effectuées sur les rémunérations différées liées aux résultats de l'exercice considéré, quel que soit l'exercice d'attribution des titres.

La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution.

Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice

	Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires		Montant des sommes payées à l'embauche et nombre de bénéficiaires	
	Sommes versées (en EUR)	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées (en EUR)	Nombre de bénéficiaires
Membres de l'organe exécutif	-	-	-	-
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques.....	-	-	-	-

La première colonne correspond à l'ensemble des sommes versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail (*severance payment*), qui comprennent les indemnités de licenciement et les indemnités transactionnelles.

Garanties d'indemnités de rupture

	Garanties d'indemnités de rupture accordées au cours de l'exercice		
	Montant total (en EUR)	Nombre de bénéficiaires	Garantie la plus élevée (en EUR)
Membres de l'organe exécutif	-	-	-
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques	-	-	-

Sont visées les "promesses" d'indemnisation de rupture accordées au cours de l'exercice de référence.

Conflits d'intérêts

A la connaissance de la banque, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, des membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter que Samir Assaf est Président du Conseil d'Administration de HSBC France et Directeur Général de *Global Banking and Markets* pour le Groupe HSBC et membre du Comité Exécutif de HSBC Holdings plc (*Group Management Board*).

L'article IV-2 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que tout Administrateur en situation de conflit d'intérêts doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et que le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur, qu'il a enrichi à plusieurs reprises depuis sa mise en place.

Ce règlement rappelle les principales missions qui sont confiées au Conseil :

- délibérer sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et de celles qui relèvent des dispositions statutaires ;
- déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur bonne mise en œuvre.

En outre, figurent certaines missions spécifiques d'un Administrateur indépendant siégeant au Conseil d'Administration d'une société contrôlée à 100 % telles que :

- délibérer sur la stratégie élaborée par HSBC France ;
- suivre la mise en application de cette stratégie ;
- approuver les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat ;
- assurer la surveillance et le contrôle des grands risques ;
- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'au marché au travers des comptes et du Rapport annuel ;
- veiller à la réputation du Groupe HSBC en France.

Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement des séances du Conseil d'Administration et l'information du Conseil. Il rappelle les principales missions et les modalités d'exercice de la fonction de Président du Conseil, ainsi que les principales missions du Directeur Général. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité d'Audit et des Risques et du Comité de Nomination et des Rémunérations (tels que précisés, ci-dessus, dans les parties relatives aux missions de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France, en précisant leurs droits et devoirs. Il définit, enfin, les règles d'intervention sur les titres cotés du Groupe HSBC pour les Administrateurs de HSBC France.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations AFEP/MEDEF sur l'évaluation du Conseil d'Administration, HSBC France a mis en œuvre cet exercice en 2011. Cette évaluation, menée en interne, a été réalisée sous la responsabilité du Comité de Nomination et des Rémunérations et sur la base des réponses des Administrateurs à un questionnaire détaillé. Les principaux thèmes évoqués portaient sur le fonctionnement et la composition du Conseil et de ses Comités, leur efficacité, les informations dont disposent les Administrateurs pour remplir leur mission, les relations entre le Conseil et la banque et les pistes d'amélioration du point de vue des Administrateurs.

Après analyse, une synthèse des réponses a été présentée au Conseil de juillet 2011, par le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations. Il ressort, de cet exercice d'évaluation, que les Administrateurs portent une appréciation positive sur le fonctionnement du Conseil, dans un contexte de filiale détenue à plus de 99 % par le Groupe HSBC. Afin de répondre aux souhaits exprimés par les Administrateurs en matière de formation, une journée, destinée aux Administrateurs indépendants et consacrée à la stratégie et aux différents métiers, a eu lieu le 1^{er} juillet 2011. Par ailleurs, une journée d'intégration a été organisée, le 29 avril 2013, à l'attention, en priorité, des Administrateurs récemment nommés et également proposée à l'ensemble des Administrateurs déjà en fonction.

La procédure d'évaluation du Conseil sera conduite régulièrement et la prochaine devrait l'être en 2014.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 22 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Eventuelle limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi, à ce titre, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

De fait, le Conseil d'Administration a délégué à Jean Beunardeau (Directeur Général), à Gilles Denoyel (Directeur Général Délégué) et à un certain nombre de responsables de la Banque de marchés, ses pouvoirs en matière d'émissions obligataires. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais, en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs au Directeur Général Délégué et aux Directeurs Généraux Adjointes qui, eux-mêmes, peuvent déléguer certains pouvoirs aux mandataires généraux placés sous leur autorité hiérarchique directe.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

- les pouvoirs de représentation de la banque ;
- les opérations de banque ;
- les opérations connexes aux activités bancaires ;
- les actions en justice.

Ils doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit¹ et de marché², le Directeur Général déléguant ses pouvoirs.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Cadre général du contrôle interne et de la gestion des risques

Contexte

HSBC France a mis en place un dispositif complet et robuste de contrôle interne et de procédures adapté à l'organisation et aux différentes activités afin d'assurer :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la maîtrise des risques de toute nature auxquels HSBC France est exposé ;
- la qualité et la fiabilité des informations financières et des *reportings* réglementaires ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- le respect des normes du Groupe HSBC.

Le contrôle interne de HSBC France repose sur :

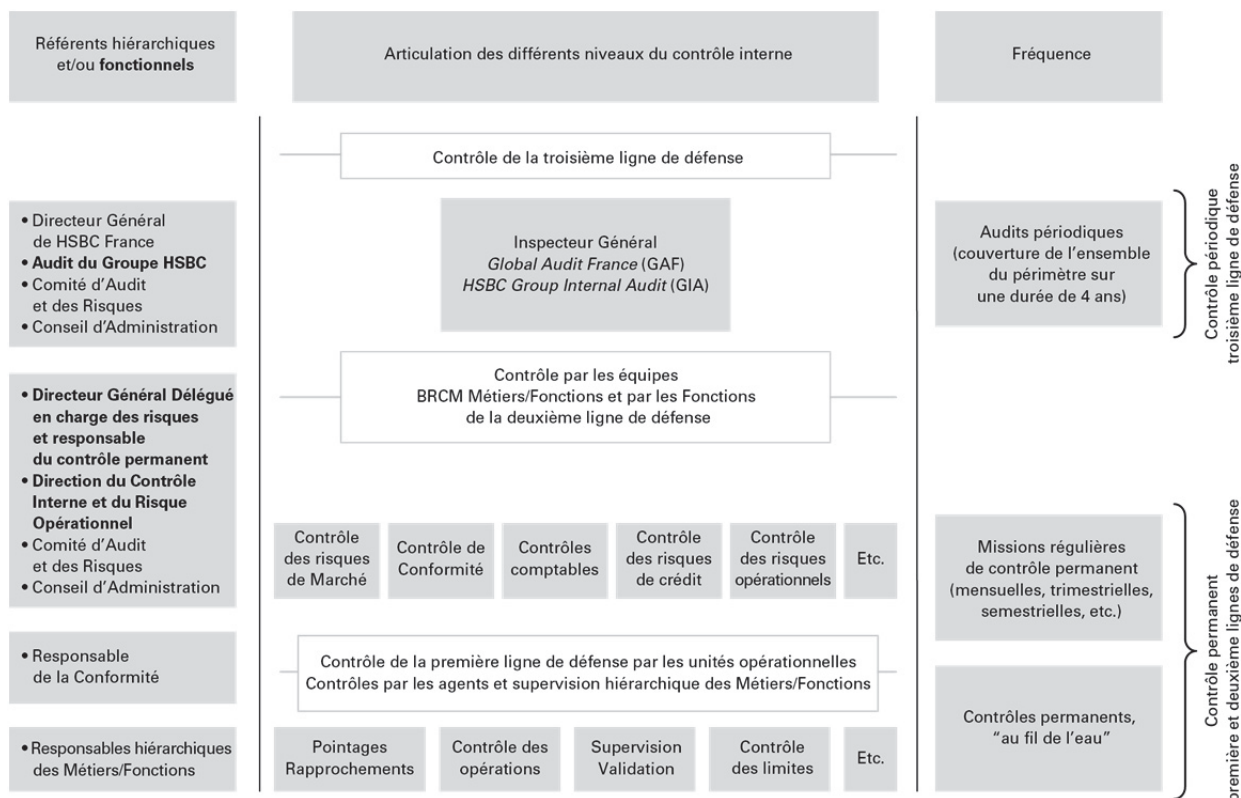
- une articulation claire des responsabilités des différents acteurs et des niveaux de contrôle ;
- l'existence d'organigrammes, de définitions de fonctions et de délégations de pouvoirs ainsi que sur des liens hiérarchiques et fonctionnels clairement définis ;
- la séparation des fonctions ;
- des équipes dédiées au contrôle interne au sein des métiers et des directions ;
- des filières de risques transverses animées et supervisées par des fonctions centrales ;
- un suivi des effectifs dédiés au contrôle permanent, afin d'en vérifier l'adéquation en nombre et en compétence ;
- l'existence de cartographies de risques et de contrôles couvrant l'ensemble du périmètre du Groupe HSBC en France ;
- l'existence de règles de conduite et de déontologie s'imposant à tous les collaborateurs ;
- l'existence de procédures opérationnelles complètes et précises couvrant l'ensemble des activités et détaillant notamment les responsabilités de contrôle ;
- l'existence d'une politique de gestion de la sous-traitance ;
- un dispositif robuste en matière de nouveaux produits ou activités ;
- l'existence de règles, d'outils et d'une organisation de mesure, de surveillance et de maîtrise des grands risques ;
- la qualité, la sécurité et l'intégrité des systèmes d'information ;
- la qualité et l'intégrité des informations comptables et de gestion reposant sur des contrôles comptables et une piste d'audit ;
- l'existence de plans de continuité d'activité et de plans de secours informatique ;
- un dispositif de *reporting* et de comités permettant une coordination efficace entre les différents niveaux de contrôle ainsi qu'une synthèse des évaluations à destination des organes exécutif et délibérant ;
- l'évaluation de l'ensemble de ce dispositif par un contrôle indépendant de troisième niveau (contrôle périodique).

¹ Cf. Les facteurs de risque page 84.

² Cf. Les facteurs de risque page 89.

Le schéma ci-dessous explicite les trois niveaux de contrôle de HSBC France :

- les unités opérationnelles ;
- les équipes dédiées au contrôle permanent (second niveau de contrôle) ;
- les équipes de contrôle périodique qui procèdent à une évaluation du bon fonctionnement du contrôle permanent.



En 2013, Le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les trois lignes de défense, afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs commerciaux tout en respectant les exigences légales et réglementaires et ses responsabilités envers les actionnaires, les clients et le personnel. Ce nouveau modèle vise à renforcer l'articulation des différents niveaux de contrôle interne et de gestion des risques en établissant clairement les responsabilités des différents acteurs, ce qui a conduit HSBC France à revoir la définition et la structure des filières de risques telles qu'elles avaient été définies depuis 2009¹.

La première ligne de défense est constituée des métiers, fonctions et HTS (*HSBC Technology and Services*) qui sont responsables de leurs activités et processus quotidiens, de la gestion des risques en découlant et des contrôles pour atténuer ces risques. Ils doivent s'assurer que tous les risques liés à leurs activités et opérations sont identifiés, gérés et atténués par un dispositif de contrôle approprié en ligne avec l'appétence pour le risque. Il est de la responsabilité des métiers, fonctions et HTS de disposer d'équipes dédiées et indépendantes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels (BRCM – *Business Risk and Control Management*).

La deuxième ligne de défense est constituée de neuf fonctions – Risque (Conformité incluse), Finance, Ressources Humaines, Juridique, Communication, Marketing, Stratégie et Planification, Secrétariat du Conseil et Développement Durable – dont le rôle est de s'assurer que les risques de la filière qu'elles supervisent sont gérés dans l'appétence pour le risque. Elles ont la responsabilité d'élaborer les politiques et les normes nécessaires pour gérer les risques, de superviser leur mise en œuvre effective et de suivre et de porter un regard objectif sur l'évaluation des risques et des contrôles menés par les métiers, les fonctions et HTS, par exemple par des examens critiques des cartographies des risques et des contrôles, des indicateurs de risque clés et d'autres travaux d'examen.

Au sein de la seconde ligne de défense, l'ORIC (*Operational Risk and Internal Control* ou Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels – DCIRO) assume des responsabilités spécifiques en rapport avec le dispositif du risque opérationnel. Il s'agit de :

- définir le cadre et la politique de risque opérationnel et superviser leur mise en œuvre ;

¹ La gestion de chaque risque par sa filière est détaillée dans le chapitre Facteurs de risque pages 84 à 109.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- produire une assurance qualité et effectuer un examen critique des cartographies des risques et de contrôle, des plans de contrôle interne, des résultats des missions de contrôles exécutés par la première ligne de défense et l'exhaustivité de la surveillance de la deuxième ligne des métiers et des fonctions ;
- assurer une surveillance indépendante du risque opérationnel, identifier les risques émergents et les défaillances et procéder à des revues spécifiques aux principaux risques ;
- escalader les faiblesses identifiées et les retards des actions correctrices aux comités de gouvernance appropriés.

Les principales autres fonctions agissant en seconde ligne de défense sont :

- la fonction Conformité en matière de criminalité financière et de conformité réglementaire ;
- la fonction Sécurité et Fraude sur les risques de fraude, de sécurité physique, de sécurité de l'information et de continuité d'activité ;
- la fonction *Retail Credit* qui supervise le risque de crédit sur le marché des particuliers ;
- la fonction *Wholesale and Market Risk* qui supervise le risque de marché et les risques liés aux marchés des entreprises ;
- la fonction Finance sur les risques comptables, de liquidité, de taux et change structurels et fiscaux ;
- la fonction Ressources Humaines ;
- la fonction Juridique ;
- la fonction HTS qui supervise notamment l'informatique, la gestion de la conservation des données, les prestations externalisées, la santé et la sécurité au travail.

La troisième ligne de défense est l'Audit interne dont le rôle est de produire une assurance indépendante destinée à la Direction Générale et au Conseil d'Administration concernant la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne. Cette évaluation porte tant sur la gestion des risques et des contrôles de la première ligne de défense que sur la supervision de la seconde ligne.

Ce dispositif de contrôle interne et de gestion des risques se réfère au COSO¹. En France, le Directeur Général Délégué, en charge des risques et responsable du contrôle permanent (conformément aux exigences du règlement 97-02), est également *Chief Risk Officer* (CRO).

Les manuels du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe HSBC (*Group Standards Manual – GSM*) détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il s'impose à l'ensemble des métiers du Groupe HSBC, dans le monde entier. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation sans l'accord spécifique du Président du Groupe HSBC.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels (*Functional Instruction Manuals – FIMs*) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à un métier ou une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du FIM pour le Groupe HSBC.

En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques spécifiques (*Business Instruction Manuals – BIMs* – ou équivalent et circulaires internes). Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France. Elles sont aisément accessibles sur l'Intranet de HSBC France. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – également formalisées dans une circulaire – et actualisées régulièrement.

La pertinence et l'adéquation de ces manuels doivent être examinées au moins une fois par an et leur mise en œuvre fait l'objet d'un *reporting* annuel pour lequel les responsables sont tenus de confirmer que les activités dont ils ont la charge sont bien couvertes par ces manuels, que ceux-ci sont complets et, enfin, que toutes les procédures existantes ont fait l'objet d'une révision durant l'année écoulée. Sur la base de ces confirmations, le Directeur Général de HSBC France apporte une attestation globale au Groupe HSBC.

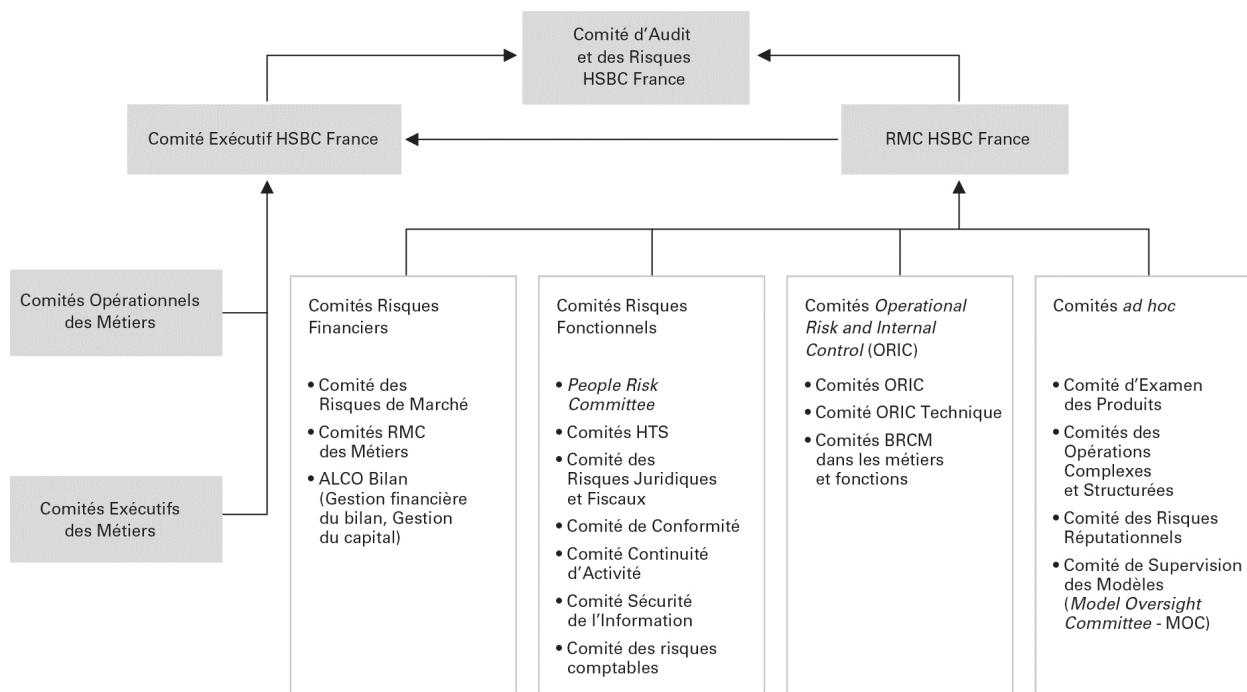
Le règlement intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions peuvent être complétées, dans chaque métier ou activité de la banque, par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles.

¹ Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO).

Les Comités internes

La supervision des risques s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités dédiés dont le schéma ci-dessous fournit l'articulation générale.



La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanent et périodique, notamment dans le cadre de différents comités dédiés.

Parmi ces comités, le *Risk Management Committee* (RMC), les Comités ORIC centraux (*Operational Risk and Internal Control*) et le Comité de Conformité jouent un rôle clé en matière de coordination et de synthèse des contrôles et de surveillance des risques.

Ce dispositif est complété par des comités des risques spécifiques au sein des métiers et fonctions qui réunissent les trois différents niveaux du contrôle interne, de façon à permettre la gestion, le suivi et le contrôle des risques propres à chacune des activités de HSBC en France.

Le Risk Management Committee (RMC)

Présidé par le *Chief Risk Officer* et réunissant une large part des membres du Comité Exécutif, le RMC constitue le comité faîtière de gestion des risques et de contrôle permanent. Il se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France selon un ordre du jour préalablement établi.

Le RMC reporte fonctionnellement à son homologue européen du Groupe HSBC à travers la communication des comptes rendus. Localement, les travaux relatifs à l'ensemble des risques et présentés au RMC permettent d'alimenter le Comité Exécutif et le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France. Le RMC couvre l'ensemble des entités présentes en France.

Le RMC s'appuie sur l'ensemble des comités dédiés dont tout ou partie des travaux lui sont communiqués et dont il assure la synthèse. Parmi ces comités figurent notamment :

- pour l'ensemble des risques, y compris les risques de crédit :
 - les *Risk Management Committees* dédiés à chaque métier ;
- pour les risques de marché, de liquidité et de taux d'intérêt global :
 - le Comité des Risques de Marché,
 - les Comités de gestion Actif/Passif (ALCO Bilan),
 - le *Capital Management Committee* (CMC) ;
- pour les risques "non financiers" :
 - le Comité des Risques Juridiques et Fiscaux,
 - le Comité de Conformité,
 - le *People Risk Committee* pour les risques liés aux ressources humaines,
 - les Comités HTS,
 - le Comité de sécurité de l'information (*Information Security Risk – ISR*) et le Comité de Continuité d'Activité,
 - les Comités centraux *Operational Risk and Internal Control* (Comité ORIC et Comité ORIC Technique) ;

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- des comités spécifiques :
 - le Comité d'Examen des Produits,
 - le Comité des Opérations Complexes et/ou Structurées,
 - le Comité des Risques Réputationnels,
 - le Comité de Supervision des Modèles (*Model Oversight Committee*).

Un suivi des effectifs dédiés et indépendants, de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels (c'est-à-dire de contrôle de deuxième niveau) est régulièrement effectué afin d'en vérifier l'adéquation en nombre et en compétence.

Les Comités centraux *Operational Risk and Internal Control* (Comité ORIC et Comité ORIC Technique)

L'encadrement et la supervision des travaux de contrôle permanent, tels que définis par le règlement 97-02, relèvent du Comité ORIC.

Inspirées de celles définies par le Groupe HSBC, ses règles de fonctionnement consignées dans un ToR (*Terms of Reference*) ont été adaptées aux dispositions du règlement 97-02 et sont revues annuellement.

Le Comité ORIC se réunit trimestriellement sous la présidence du *Chief Risk Officer*. Il a pour objet de s'assurer que le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels du groupe HSBC France est conforme aux exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et du Groupe HSBC.

Dans ce cadre, il lui revient en matière de risque opérationnel :

- d'analyser les risques opérationnels présentés par les métiers et fonctions (notamment les risques majeurs) en validant ou en aménageant, en cas de besoin, les contrôles proposés en vue de réduire les risques ;
- d'examiner l'avancée des plans d'actions, en particulier ceux liés aux risques considérés comme les plus critiques ;
- d'examiner les incidents notables (pertes avérées ou potentielles, *near misses*), en termes de montant ou de nature, tels que déclarés par les métiers et fonctions ;
- d'examiner la conformité du dispositif de gestion du risque opérationnel au regard des dispositions réglementaires ou des exigences du Groupe HSBC (telles que définies dans le GSM, le FIM ou les circulaires du Groupe) ;

- d'examiner des sujets transverses liés à la gestion du risque opérationnel ou les questions méthodologiques (tels que évaluation des risques, outil de pilotage), de définir puis d'examiner périodiquement les états d'indicateurs de suivi du risque opérationnel ;
- d'examiner les résultats des revues portant sur les contrôles internes des métiers et fonctions ou sur des sujets thématiques.

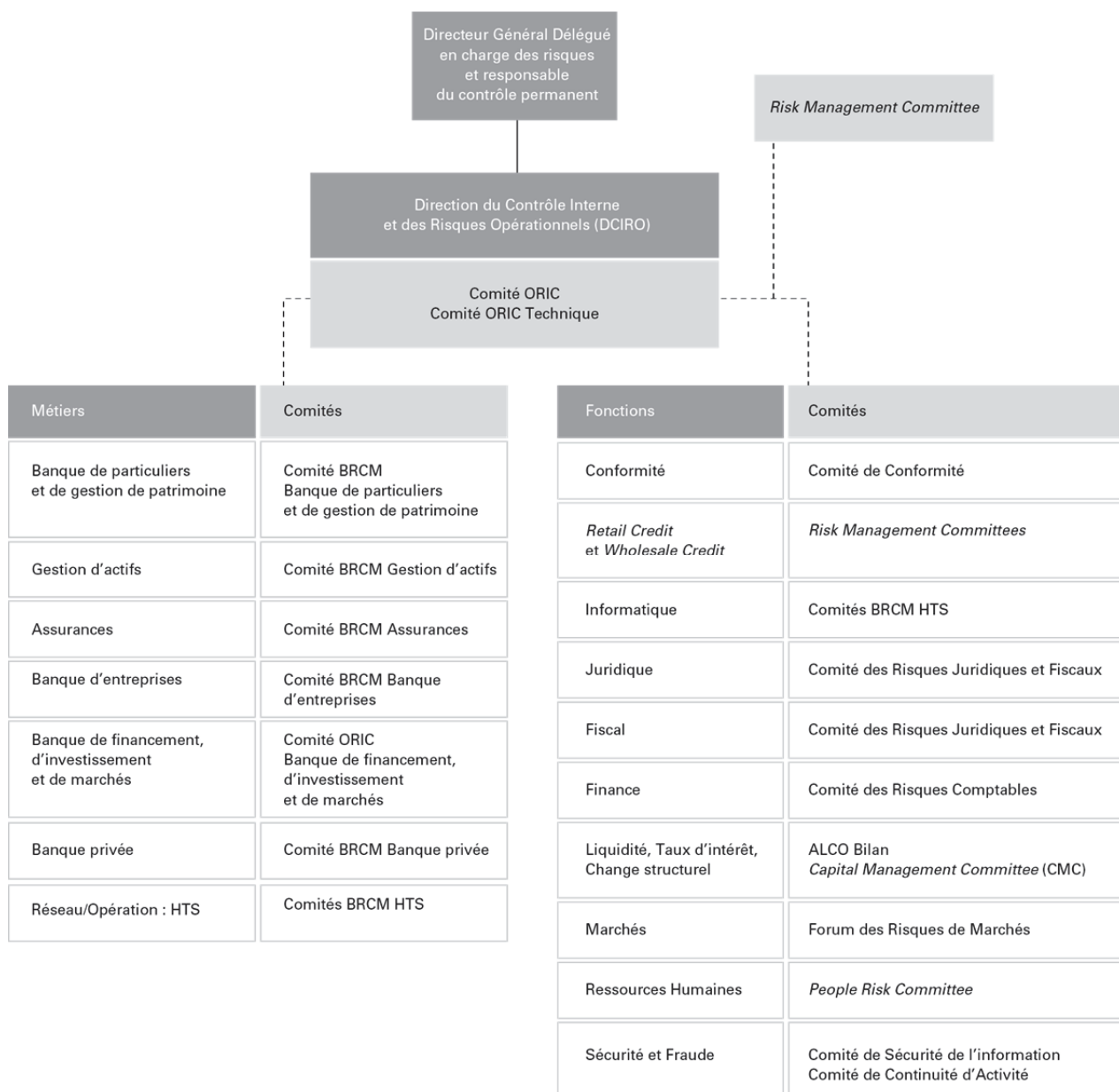
Le Comité ORIC réunit :

- les responsables des métiers de HSBC France (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Gestion d'actifs, Assurances, Banque d'entreprises, *HSBC Technology and Services* (HTS), Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée) ;
- les responsables des principales fonctions ;
- l'Inspecteur général, responsable de *Global Audit France* (GAF) ;
- l'équipe de la DCIRO (Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels) qui assure l'animation et le secrétariat du Comité ;
- le Secrétaire du Conseil de HSBC France.

La synthèse des travaux et des conclusions du Comité ORIC est communiquée régulièrement au *Risk Committee Meeting* ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques du groupe HSBC France.

Les travaux du Comité ORIC se fondent principalement sur la synthèse des travaux du Comité ORIC Technique de HSBC France, qui réunit l'ensemble des équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers et des fonctions (BRCM – *Business Risk and Control Management*), en la présence d'un représentant de l'Inspection Générale.

Le Comité ORIC Technique de HSBC France se réunit trimestriellement quelques jours avant le Comité ORIC. Les échanges et partages des problématiques permettent à la DCIRO de réaliser une synthèse des faits marquants qui constitue le support du Comité ORIC. Les règles de fonctionnement du Comité ORIC Technique de HSBC France sont décrites dans un ToR spécifique, revu annuellement.



Chaque métier dispose d'un Comité ORIC ou BRCM (*Business Risk and Control Management*) qui se réunit au moins une fois par trimestre. Parmi les membres permanents de ces comités figurent au moins un responsable de l'organe exécutif de HSBC France ou de la principale entité du métier et les responsables des différentes fonctions concourant au dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent. Un représentant de la DCIRO assiste aux réunions des comités.

Chaque fonction tient un comité de contrôle permanent mensuel ou trimestriel, présidé par le responsable de la fonction et auquel participent les membres et experts de la fonction, des représentants des métiers et de la DCIRO et, pour certains d'entre eux, le Directeur Général Délégué.

Dispositif de contrôle permanent

Principes

Le contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, lesquels sont destinés à s'assurer que celle-ci est exercée conformément à l'intégralité des règles externes et internes, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, la responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers et fonctions, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés, conformément au *Group Standards Manual (GSM)* qui indique que "les contrôles doivent être considérés comme faisant partie intégrante des activités".

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Au-delà des contrôles de premier niveau, le contrôle permanent du groupe HSBC France repose sur un ensemble de dispositifs, sous la responsabilité du Directeur Général Délégué, qui comprend principalement :

- la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO), en charge d'assurer la coordination du dispositif de contrôle permanent. A ce titre, la DCIRO exerce un rôle de supervision des travaux effectués par, d'une part, les équipes ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) ou BRCM (*Business Risk and Control Management*), situées dans les métiers et fonctions, et hiérarchiquement rattachées aux responsables de ces métiers et fonctions et, d'autre part, les fonctions dans leur rôle d'animation et supervision des risques de leur filière. Le positionnement hiérarchique de cette direction correspond à l'organisation préconisée dans l'ensemble du Groupe HSBC, qui regroupe, au sein d'une même équipe centrale, la coordination du dispositif de contrôle permanent (*internal control*) et la supervision du dispositif de gestion du risque opérationnel ;
- les équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers et fonctions (équipes ORIC ou BRCM), assurant la coordination du contrôle permanent pour le compte des responsables auxquels elles rapportent directement ;
- les neuf fonctions, dont celles exerçant un rôle de seconde ligne de défense. En particulier, la fonction Conformité veille, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 4 p) du règlement 97-02. Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie s'assure, conformément à l'article 11 du règlement, de la cohérence et de l'efficacité du contrôle de la conformité ;
- et, enfin, un certain nombre de comités qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements.

En complément de son dispositif de contrôle permanent et périodique et afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place dès 2006 un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC France a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le *SOX 4 Way Meeting*, présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Responsable du contrôle périodique et le *Chief Operating Officer* (COO) de HSBC France, examine :

- les défaillances identifiées par les travaux SOX (documentation et auto-évaluation ("*self-assessment*") des métiers et fonctions dans le périmètre) ;
- le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;
- l'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France est tenu informé des résultats des contrôles effectués dans le cadre des travaux SOX et de l'avancement des plans d'action.

Le dispositif ORIC / BRCM

La Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO) est chargée d'assurer la coordination du dispositif de contrôle permanent et d'avoir une vision prospective et transverse des risques. La DCIRO maintient à jour un référentiel de contrôle permanent et veille à ce que soit assurée une couverture complète des risques. Cette direction encadre les travaux de gestion du risque opérationnel et supervise les travaux de contrôle interne réalisés par les équipes de contrôle des différents métiers et fonctions avec lesquelles un lien fonctionnel a été établi.

Cette organisation, conforme aux exigences spécifiques de la réglementation française (règlement 97-02 notamment), a été approuvée par le Groupe HSBC.

L'équipe de la DCIRO travaille en coopération active avec les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers et fonctions (équipes ORIC et BRCM), et les fonctions de la seconde ligne de défense. Elle joue un rôle de consolidation et d'harmonisation couvrant la totalité des entités ou structures rattachées à HSBC France sur les sujets majeurs, comme la revue des cartographies de risques et de contrôles, la définition et le suivi des plans d'actions, la documentation de scénarios de crise, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risque, ou encore la revue des plans de contrôle, la coordination de la formalisation des contrôles clés et le contenu des états de *reporting*.

Le lien fonctionnel fort, mis en place entre la DCIRO et les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers et fonctions, s'articule autour des quatre axes suivants :

- réunions bilatérales mensuelles de la DCIRO et des équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers et fonctions (dont celles exerçant un rôle de seconde ligne de défense), au cours desquelles sont notamment abordés l'évolution de l'activité et des risques, la réalisation du programme de contrôle annuel, les principaux incidents (pertes avérées ou potentielles et *near misses*), les problématiques de protection de l'information, etc. Au moins une fois par an, sont traités plus spécifiquement la cartographie des risques (notamment les risques opérationnels), le projet de programme de contrôle de l'année suivante et l'évaluation générale des ressources dédiées au contrôle permanent ;
- participation de la DCIRO aux comités parmi lesquels :
 - les comités ORIC et BRCM métiers,
 - les comités spécialisés des fonctions (Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, Conformité, Informatique, Contrôle permanent, Finance, etc.),
 - le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France et les Comités d'Audit de ses filiales ;

- transmission par les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des cartographies de risques (au fil de l'eau et au moins une fois par an), des documents supports et comptes rendus des Comités d'Audit des filiales de HSBC France et des contributions aux rapports annuels destinés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le contrôle interne et la gestion des risques (articles 42 et 43 du règlement 97-02) ;
- autres "points de rencontre" :
 - Comités ORIC techniques et réunions d'information ;
 - les groupes de travail dédiés (méthodes, indicateurs, scénarios de risques, etc.) ;
 - les actions de formation et de sensibilisation (veille technique et réglementaire, "ateliers" et séminaires, etc.) ;
 - les revues des équipes de Contrôle Interne et les revues thématiques ou de risques transverses.

Enfin, cette équipe joue un rôle d'interface vis-à-vis de la filière ORIC du Groupe HSBC, s'agissant notamment de son échelon européen. Elle procède, en particulier, à la consolidation et à la transmission des états de *reporting* demandés et, réciproquement, à la diffusion en France des instructions et des meilleures pratiques communiquées par le Groupe.

La fiabilisation, le renforcement et la modernisation du dispositif de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel se sont poursuivis en 2013, avec notamment :

- en termes de gouvernance générale, la mise en place des trois lignes de défense (*three lines of defence*) du Groupe HSBC qui a été finalisée et la désignation d'équipes *Business Risk and Control Management* (BRCM) au sein des métiers et des fonctions de HSBC France, qui ont été renforcées notamment dans les métiers de la Banque d'entreprises et de la Banque de particuliers ainsi que dans certaines fonctions ;
- la rédaction d'un plan de contrôle de la DCIRO (*oversight plan*) couvrant les risques, les métiers et fonctions de HSBC France ;
- l'amélioration continue du système ORION déployé depuis novembre 2011. Au-delà de la gestion des incidents opérationnels, ORION est le réceptacle unique des cartographies de risques et des plans d'actions. En 2013, les plans de contrôles et les résultats des tests ont été intégrés dans ORION, qui a vocation à devenir à terme un outil d'*Enterprise Risk Management* ;
- la refonte et l'actualisation des cartographies des risques des métiers et des fonctions dénommées *Risk and Control Assessment* (RCA) du Groupe HSBC, par une intégration de spécifications plus avancées émises par les métiers et fonctions globaux, permettant une priorisation fine des risques et intégrant un scénario d'occurrence extrême ;
- la revue des cartographies fin 2013 par des experts de la seconde ligne de défense, puis leurs présentations par métiers et fonctions au *Chief Risk Officer*. Les cartographies des risques sont revues par la DCIRO et validées par les responsables des métiers et fonctions

concernées. Elles sont mises à jour régulièrement en fonction des événements significatifs au cours de l'année et les modifications du profil de risque sont présentées régulièrement en Comités ORIC et BRCM. Les RCA servent de base au programme annuel de contrôle des équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ;

- l'enrichissement et la fiabilisation de certains indicateurs de risques opérationnels pour un meilleur *monitoring* des risques ;
- le suivi mensuel de l'appétence pour le risque et la détermination des tolérances annuelles de pertes opérationnelles, en étroite collaboration avec les métiers globaux ;
- la participation à des travaux initiés par le Groupe HSBC concernant notamment le *stress testing* et la préparation à un passage éventuel en méthode avancée (AMA) pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels ;
- la poursuite du renforcement des contrôles dans des domaines tels que la sécurité de l'information et la continuité d'activité ;
- l'amélioration du dispositif d'encadrement et de contrôle des prestations externes, notamment celles fournies par d'autres entités du Groupe HSBC ;
- la mise à jour des circulaires anciennes.

La sensibilisation des collaborateurs à la gestion des risques a été poursuivie en 2013 au travers notamment de réunions périodiques de sensibilisation à des sujets d'actualité ou de risques (*Lunch and Learn*) et à travers des formations *e-learning* obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs.

L'organisation de la fonction Conformité et les instances de contrôle dédiées

Le dispositif de contrôle permanent des risques de non-conformité du groupe HSBC France est animé par la Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO). Depuis mars 2006, l'ensemble des équipes de conformité du groupe HSBC France est rattaché à la DCDO afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction Conformité par rapport aux activités opérationnelles, conformément aux prescriptions du règlement 97-02 et des articles 313-2 et 313-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France et l'organisation interne de la DCDO sont définis dans deux circulaires d'application générale, qui font l'objet d'une actualisation régulière.

Dans le cadre du programme "*Global Standards*" mis en œuvre par le Groupe HSBC à travers le monde, la fonction Conformité a évolué au niveau du Groupe en 2013, avec la création de deux fonctions :

- Conformité Criminalité Financière (*Financial Crime Compliance* – FCC) qui regroupe la lutte anti-blanchiment, la lutte anti-terroriste, les sanctions financières internationales et la lutte contre la corruption ;

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- Conformité Réglementaire (*Regulatory Compliance* – RC), qui regroupe les règles de bonne conduite et de protection de la clientèle, les règles de marché, et le respect des autres réglementations qui inclut le conseil auprès des fonctions et métiers.

L'organisation du Groupe HSBC sera déclinée en France dans les prochains mois.

Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie assure la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens de l'article 11 du règlement susvisé, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France. Par ailleurs, le Directeur de la Conformité et de la Déontologie assure les missions de Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) de HSBC France au titre des articles 313-3 et 313-4 du règlement général de l'AMF. Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie est rattaché au Directeur Général Délégué.

La DCDO est chargée de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 4 p) du règlement 97-02. Si son champ d'intervention s'étend, à ce titre, à l'ensemble des dispositions applicables aux activités bancaires et financières, la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombe au sein du groupe HSBC France aux fonctions de la seconde ligne de défense disposant d'une expertise et de moyens adaptés (normes comptables, ratios prudentiels, contrôle des grands risques de contrepartie, recommandations relatives à la sécurité des systèmes d'information, etc.). Le champ de compétence de la DCDO ne s'étend pas au contrôle du respect des règles n'appartenant pas au domaine bancaire et financier (droit du travail et de la sécurité sociale, réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens, etc.) et dont la surveillance relève d'autres fonctions de seconde ligne de défense de HSBC France.

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels.

Le Comité de Conformité se réunit trimestriellement, sous la présidence du *Chief Risk Officer* de HSBC France, en présence du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif responsables des métiers. Ce comité joue un double rôle : d'une part, un rôle décisionnaire en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, et, d'autre part, un rôle d'information de la Direction Générale sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

Les comités spécialisés de lutte anti-blanchiment, mis en place dans chaque métier, et dont l'organisation et le secrétariat sont assurés par la DCDO, ont pour objet de traiter tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Dans les domaines spécialisés, pour lesquels la surveillance du respect des réglementations incombe à d'autres fonctions de la seconde ligne de défense disposant d'une expertise et de moyens adaptés, le contrôle de conformité est assuré dans le cadre du Comité ORIC (*Operational Risk and Internal Control Committee*) du groupe HSBC France, au sein duquel lesdites fonctions rendent compte du fonctionnement du dispositif de contrôle en place et des éventuels dysfonctionnements identifiés, ainsi que du *Risk Management Committee* (RMC) auquel participe le Directeur de la Conformité et de la Déontologie.

La DCDO est constituée de six départements rattachés au Directeur de la Conformité et de la Déontologie : cinq départements spécialisés par métier (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine/Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances) et un département Conformité Centrale. L'ensemble des collaborateurs, responsables de la conformité au sens du règlement 97-02 et exerçant les responsabilités de Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) ou de Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) pour les entités juridiques du groupe HSBC France concernées, est placé sous la responsabilité de la DCDO. Par ailleurs, certains collaborateurs de la fonction Conformité exercent pour chaque entité juridique du groupe HSBC France concernée la responsabilité de correspondant Tracfin.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose sur un système de contrôle permanent structuré autour des axes suivants :

Identification des risques de non-conformité

La DCDO s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou activité, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les risques de non-conformité afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, les sanctions financières internationales, la corruption, la protection de la clientèle, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, le traitement des réclamations, la politique de rémunération, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations et la protection des données à caractère personnel, la déontologie des collaborateurs et la prévention des conflits d'intérêts et le respect des règles applicables en matière de commercialisation transfrontalière.

Concernant la protection de la clientèle et le respect des règles de bonne conduite, le Groupe HSBC va déployer, partout dans le monde, un programme de renforcement du dispositif de contrôle du “*Conduct Risk*” qu’il met actuellement en œuvre au Royaume-Uni.

Le “*Conduct Risk*” recouvre les problématiques liées au traitement juste et équitable des clients ou “*Treating Customers Fairly*”, à savoir notamment :

- fournir aux clients des informations claires, exactes, précises et non trompeuses sur les caractéristiques et risques associés aux produits ;
- proposer des produits générant de la valeur pour les clients et qui sont adaptés aux besoins et profils de risque des clients (risque de “*misselling*”) ;
- assurer une gestion des placements en adéquation avec les engagements tout en facturant les produits de manière juste par rapport aux services fournis et équitable entre les clients.

Les cartographies des risques de non-conformité font l’objet d’une actualisation selon une fréquence au minimum semestrielle.

Formation et sensibilisation du personnel

La DCDO, en lien avec la Direction de la Formation, établit chaque année un plan de formation du personnel aux risques de non-conformité. Des sessions de formation, en présentiel ou sous forme d’*e-learning*, sont organisées dans les différents métiers et fonctions.

Procédures d’examen de la conformité et outils de détection et de prévention

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d’examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 11-1 à 11-3 du règlement 97-02.

S’agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu’aux modifications significatives apportées aux produits existants, les procédures en vigueur prévoient la réalisation systématique de diligences préalables, formalisées par les différents métiers et les fonctions de contrôle concernées, dont la Conformité, afin de s’assurer de la prise en compte et de l’analyse de l’ensemble des risques induits. A cet effet, la plupart des métiers sont dotés d’instances spécifiques d’examen des initiatives commerciales. Au niveau du groupe HSBC France, les nouveaux produits et services répondant à certains critères sont, en outre, soumis à l’approbation préalable du Comité d’Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC France, et dont la Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO) assure le secrétariat. La DCDO est responsable de s’assurer que les produits concernés respectent tant les dispositions législatives et réglementaires que les normes internes, et que les demandes et décisions du Comité ont été prises en compte avant le lancement desdits produits.

Le contrôle de la conformité des opérations réalisées s’appuie, d’une part, sur des outils de prévention et de détection et, d’autre part, sur les travaux de contrôle récurrents réalisés par la DCDO et les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels. Les missions de contrôle conduites par les équipes de la DCDO (dénommées revues de conformité) sont destinées à s’assurer du respect, au sein d’une activité ou sur une

thématique de conformité déterminée, des dispositions réglementaires et règles internes applicables. Les nouveaux produits ou services ayant reçu l’approbation du Comité d’Examen des Produits font l’objet, dans un délai maximal de six mois après leur lancement, d’une revue *ex-post* formalisée, coordonnée en général par les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, afin de s’assurer que leur commercialisation se déroule dans des conditions conformes à la proposition initialement soumise au Comité d’Examen des Produits, et que les risques associés avaient été intégralement appréhendés dans le cadre du processus d’approbation.

Suivi de l’activité et des résultats du contrôle de la conformité

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* récurrentes ou ponctuelles en vigueur au sein de la fonction Conformité ainsi que sur l’information réalisée dans le cadre du Comité de Conformité. Les responsables de la conformité des entités du groupe HSBC France établissent trimestriellement un rapport dans lequel ils rendent compte du fonctionnement du dispositif au sein des entités entrant dans leur périmètre de responsabilité, et l’adressent au responsable de la conformité du métier concerné.

Les éventuels dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font, en particulier, l’objet de l’élaboration, par le responsable de la conformité de l’entité concernée, d’un rapport d’anomalie devant remonter jusqu’au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d’un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d’un outil dédié dénommé IRIS (*Integrated Regulatory Information System*). Dans le cadre de l’approche consolidée des risques de non-conformité, la DCDO assure en outre un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France.

L’organisation comptable

Les procédures comptables

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer, dans chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l’exhaustivité et la validité des comptes de bilan, de hors bilan en support à l’établissement des états financiers et par construction des comptes de résultats.

Le suivi de la piste d’audit comptable et réglementaire est documenté au travers de diverses procédures et documentations établies sous la responsabilité des départements *Chief Accounting Officer* (CAO) et *Chief Operating Officer* (COO). Il s’agit notamment de documents relatifs aux outils et interfaces comptables, aux schémas comptables, à la certification des comptes, aux expressions de besoins des utilisateurs, aux modalités d’exploitation de la piste d’audit.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

La Direction Financière tient à jour et diffuse des manuels de procédures et circulaires comptables qui se conforment aux principes comptables français et aux normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* – IFRS). Ces principes sont issus, pour l'essentiel, du Code de commerce, de la 4^e Directive européenne, des normes IFRS ainsi que de l'ensemble des textes et recommandations du Comité de la Réglementation Comptable. Ils sont disponibles sur l'Intranet HSBC France.

En dehors des publications financières et comptables spécialisées, des circulaires internes sont diffusées au personnel de la fonction Finance afin d'homogénéiser le niveau de connaissance et de compréhension des normes comptables dans le groupe.

L'organisation de la production comptable

Les *reportings* comptables sont établis, en grande majorité, sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée. Ces *reportings* présentent les données réalisées en comparaison à celles de l'année précédente et aux objectifs budgétés, sur la base d'un budget élaboré annuellement et actualisé trimestriellement.

La production comptable est assurée par les équipes de la Direction Financière, qui dans son rôle d'animation de la filière Finance, coordonne la procédure budgétaire et a organisé en 2013 des réunions sur la certification des comptes ainsi que des sessions de formation sur le dispositif Sarbanes-Oxley (SOX).

Le schéma d'architecture comptable de HSBC France s'articule autour d'un interpréteur comptable qui transforme au quotidien en mouvements comptables, dans un système de comptabilité générale, les événements de gestion issus des opérations saisies dans les systèmes opérants.

Les systèmes opérants sont des applications spécialisées et dédiées à une activité (prêts, opérations sur titres, opérations de change, etc.). Certaines opérations non gérées dans des systèmes opérants, ou non courantes (impôts, dépréciations, etc.), sont enregistrées *via* des écritures "Opérations diverses" dans des outils de saisie manuelle sécurisés. Ces outils de saisie envoient, comme les autres systèmes opérants, leurs événements dans l'interpréteur comptable, bénéficiant ainsi des contrôles préexistants.

Depuis la clôture de juillet 2012, le logiciel comptable *Peoplesoft General Ledger* (PSGL) est en service sur le périmètre HSBC France.

Avec PSGL, HSBC France a adopté le plan de comptes du Groupe HSBC, langage commun pour la fonction comptable et financière en France qui permet un meilleur alignement des processus sur ceux du Groupe.

Les comptes sont arrêtés selon un double jeu de normes comptables IFRS et de normes françaises. Le logiciel de consolidation intégré "Système 11" du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) que pour la maison mère.

La mise en place d'un entrepôt de données, ou "*Datawarehouse*", de *reportings* bilantiels et financiers facilite le rapprochement et la cohérence des *reportings* comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques de cohérence sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation et permet la production de différents *reportings* réglementaires français *via* le logiciel *Evolan Report*.

Les équipes du CAO (*Chief Accounting Officer*) ont développé un outil d'exploitation de la piste d'audit qui s'appuie principalement sur le "*Datawarehouse*". L'utilisation de cet outil permet de remonter à l'initiation d'une opération dans le système opérant. Par ailleurs, cet outil est en place pour la piste d'audit comptable et utilisé pour les états publiables (bilan et compte de résultat) ainsi que les états SURFI "Situation" et "Compte de résultat". Les tables mises en place permettent de construire, à la demande, la justification, contrat par contrat, des postes des états ci-dessus mentionnés. Les modalités d'archivage sont multiples ; situations disponibles en ligne : M (situation courante), M-1, M-2, MAR (trimestrielle), JUN (semestrielle), SEP (trimestrielle), DEC (annuelle). Les autres situations restent stockées dans les bases et sont disponibles sur demande (36 mois d'historique).

Contrôle de la production comptable

Le contrôle financier de la banque est organisé autour de trois principaux axes :

- le dispositif de certification comptable mensuelle ;
- la communication des résultats et le pilotage de la performance ;
- le contrôle interne financier Sarbanes-Oxley (SOX).

Conformément aux règles du Groupe HSBC, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier Europe du Groupe HSBC. Ce certificat, qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes de bilan et de hors bilan, représente la synthèse des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents responsables comptables et financiers de HSBC France et de ses filiales. Ces certifications sont formalisées par l'intermédiaire de l'outil Groupe de certification comptable AssureNET, utilisé depuis la clôture de juillet 2012 au sein de HSBC France et de ses filiales sous logiciel comptable PSGL. L'utilisation d'AssureNET a été étendue aux filiales immobilières de la Banque de financement, d'investissement et de marchés sur la clôture de mars 2013 puis aux filiales des métiers Assurance, Gestion d'actifs et Affacturage au cours du deuxième trimestre 2013.

Ce *reporting* de certification comptable mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale est assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation. Les anomalies mises en évidence par le certificat donnent lieu à la détermination d'actions correctrices auprès des métiers et directions concernés. Le service Contrôles comptables de la Direction Financière mène des revues au sein des métiers et fonctions de HSBC France et ses filiales, destinées à vérifier la qualité des justificatifs en support à la réconciliation.

Le contrôle de gestion, qui est en partie localisé au sein des métiers, établit mensuellement des *reportings* à destination de la Direction Générale, du Groupe HSBC, des responsables des métiers et fonctions, ainsi que de la Direction Financière.

Les rapports financiers sont soumis au Directeur Financier qui les présente mensuellement au Comité Exécutif du groupe HSBC France, rend compte au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France et les communique au Département Financier du Groupe HSBC.

Le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France examine les comptes trimestriels, semestriels et annuels soumis au Conseil d'Administration.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), auxquelles est soumis le Groupe HSBC, la Direction de HSBC France doit évaluer de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les principaux processus en support à l'établissement de ces états financiers font ainsi l'objet d'une documentation détaillée et de contrôles propres, régulièrement surveillés dans le cadre d'un dispositif trimestriel de revue. Ces analyses détaillées des flux des opérations jusqu'aux comptes contribuent à l'amélioration du contrôle de la piste d'audit. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les meilleurs délais et une équipe dédiée est en charge de suivre et coordonner l'ensemble de ces travaux.

L'Audit interne prend une part active à la supervision de la bonne mise en œuvre du dispositif SOX, au travers de ses missions de contrôle périodique. L'équipe SOX au sein de la Direction Financière a accès, *via* la base de données d'audit du Groupe HSBC (*Audit Issues Database – AID*), aux points d'audit soulevés par les différentes équipes d'audit, ce qui lui permet de suivre les recommandations SOX, émises par le contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier. En complément, les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue du dispositif pour le compte du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France est tenu informé des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC France à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du

contrôle périodique, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

Dispositif de contrôle périodique

Conformément au règlement 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et ses textes subséquents, le rôle de l'Audit interne est de fournir à la Direction Générale et au Comité d'Audit et des Risques de HSBC France une assurance objective sur la gestion des risques et le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la banque. Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Au sein du dispositif de contrôle des risques tel que mis en place par le Groupe HSBC, l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense intervenant successivement derrière les acteurs de la première ligne de défense des différents métiers et fonctions, puis les équipes de la seconde ligne de défense (ORIC, Conformité, Sécurité, etc). Les interventions des deux premières lignes de défense ne préjugent pas de celles de l'Audit interne, qui dispose d'un pouvoir d'initiative illimité dans le choix et l'étendue de ses investigations. Cette liberté d'action tient à ce qu'il incombe à l'Audit interne de fournir, aux dirigeants et au Comité d'Audit et des Risques de la banque, une assurance indépendante et objective sur les risques auxquels celle-ci est exposée et leur degré de maîtrise. A ce titre, l'Audit interne prête une attention toute particulière, d'une part, au respect de la réglementation nationale et communautaire applicable au domaine audité et, d'autre part, à la correcte application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC.

En vertu de l'article 10 du règlement 97-02, le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

A l'issue de la revue stratégique "INA 13", initiée courant 2010 par l'Audit Groupe HSBC (*Global Internal Audit – GIA*), 17 équipes d'audit globales se sont progressivement mises en place, qui ont désormais vocation à couvrir, de façon experte, tous les métiers et fonctions du Groupe HSBC.

Ces entités d'audit fonctionnalisées sont consolidées dans un ensemble qui comporte en outre, cinq groupes d'audit à compétence géographique régionale (Europe, Moyen-Orient, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, Amérique latine), ainsi que des groupes d'audit locaux auxquels *Global Audit France* (GAF), dont le champ de compétences est restreint au seul périmètre de HSBC France, appartient.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Le contrôle périodique de HSBC France est donc assuré conjointement par deux entités de GIA, fonctionnellement reliées et étroitement coordonnées entre elles :

- d'une part, *Global Audit France* (GAF, ex-HFIA), groupe d'audit à vocation généraliste établi en France, intervenant historiquement pour l'essentiel sur l'audit des fonctions centrales, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de la Banque d'entreprises, des opérations bancaires, de l'informatique et des projets stratégiques. L'effectif de GAF, de 35 personnes, est pour l'essentiel réparti entre un groupe d'auditeurs "métiers" et un groupe d'auditeurs informatiques ;
- d'autre part, des équipes globales spécialisées par métier et/ou fonction, réparties principalement entre Londres et Hong Kong, qui ont vocation à intervenir selon les entités de rattachement et domaines de compétences listés ci-après :
 - *European and GBM Audit*, en charge de l'audit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la zone géographique Europe ;
 - *Asia-Pacific and CMB Audit*, en charge de l'audit de la Banque d'entreprises de la zone géographique Asie-Pacifique ;
 - *RBWM and GPB Audit*, en charge de l'audit de la Banque Privée, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de l'Assurance et des charges de retraite, de la Gestion d'actifs et des mécanismes de protection de la clientèle de la Banque de détail ;
 - *Risk and Finance Audit*, en charge de l'audit du risque de crédit aux grandes entreprises et aux particuliers, de la stratégie de risque (modèles, *risk appetite* and *stress tests*), de la Conformité et du risque juridique, des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel, du risque de sécurité physique et de l'information, du risque de fraude, des besoins en fonds propres et liquidités, de la gestion actif-passif, de la comptabilité, du contrôle de gestion et de la situation fiscale ;
 - *Technology and Services Audit*, en charge des principales fonctions centrales, de la production bancaire et des risques fournisseurs, des infrastructures et systèmes informatiques et de communication et de leur sécurité, des données informatiques, des développements applicatifs, des projets informatiques et changements d'organisation en appui des équipes d'audit métiers.

Les équipes globales de GIA disposent d'un implant d'auditeurs francophones à Paris, doté de 6 personnes, prioritairement affectés aux missions d'audit se déroulant en France dans les domaines évoqués *supra*.

Les interventions de l'audit local et des équipes globales convergent pour être consolidées dans le plan d'audit de HSBC France, ces différents acteurs entretenant entre eux des échanges très réguliers. A cet égard, au-delà des audits que GAF conduit seul, ses membres interviennent de plus en plus fréquemment de façon conjointe aux côtés de ceux des équipes globales.

L'Inspecteur Général de HSBC France, Directeur de GAF rapporte, d'une part hiérarchiquement au seul Directeur Général de HSBC France et, d'autre part fonctionnellement au responsable de "*European and GBM Audit*".

En tout état de cause, conformément au règlement 97-02 susmentionné, toutes les missions d'audit menées en France le sont sous le contrôle de l'Inspecteur Général de HSBC France, qui assure la responsabilité du contrôle périodique de l'établissement et de ses filiales assujetties.

Les travaux d'audit sont tous conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel des Standards d'Audit du Groupe (*Global Audit Standards Manual – GASM*). Faisant l'objet de plusieurs actualisations en cours d'année, le GASM doit être relu, au moins annuellement par tous les auditeurs, et ses prescriptions respectées lors de chacune des missions.

En octobre 2013, le GASM a connu des évolutions importantes qui s'articulent principalement en cinq catégories :

- une modification de l'organigramme de GIA, traduite dans le rattachement des équipes globales et la répartition de leurs compétences, telle que présentées *supra*. Ces équipes sont désormais réparties en cinq pôles, au lieu de trois précédemment. L'audit de la Conformité et des affaires juridiques, qui revêt une sensibilité toute particulière, est assuré par une seule équipe globale dédiée. Enfin, l'Audit Groupe s'est doté d'une équipe centrale, notamment en charge de l'élaboration, l'actualisation et la diffusion des normes et procédures, la mise en cohérence du plan d'audit du Groupe, et la supervision des travaux d'assurance-qualité ;
- une amélioration qualitative des travaux d'audit menés au sein du Groupe HSBC : l'Audit interne s'attachera à harmoniser ses méthodes d'évaluation et de priorisation des risques, à mieux identifier leur cause profonde (*Root Cause*) au-delà des symptômes, à mettre en œuvre des règles communes de présentation et de rédaction de ses rapports, et à substituer aux recommandations traditionnelles des plans d'actions concrets bornés dans le temps, débattus et établis avec le management audité ;
- une classification des interventions de l'Audit en cinq catégories : les audits de gouvernance, pouvant porter sur des entités ou des process ; les audits thématiques ; les audits de projet ; les audits réglementaires, dictés par la réglementation ou les régulateurs et les enquêtes ponctuelles et investigations spéciales ; les audits de typologies de risques, destinés à apprécier l'environnement de maîtrise d'un type de risque donné. Ces derniers audits s'intéresseront ainsi à la stratégie en matière de risques et à l'appétence pour le risque (*risk appetite*), à la gouvernance des risques, à la façon dont ils sont pris en compte dans les process, aux données et systèmes informatiques, aux ressources, compétences et qualifications mises en œuvre ;

- un changement du mode de notation des risques et des rapports d’audit : les risques mis en évidence dans les rapports, précédemment classés en *medium* et *high*, se voient attribuer une gradation supplémentaire en *very high*. Les notations du *Control Risk* et du *Management Awareness* sont dorénavant harmonisées entre elles et attribuées selon une échelle à trois niveaux : *satisfactory*, *needs improvement* et *not satisfactory* ;
- une refonte du système développé sur *Lotus Notes* pour l’Audit interne par le Groupe HSBC (“*Audit Information System*” – AIS) : le nouvel AIS concentrera tous les travaux d’audit menés postérieurement au 1^{er} octobre 2013 et les outils nécessaires pour les mener à bien. Outre la description détaillée des entités auditables, il intègre un module d’évaluation des risques, les plans d’audit, l’historique des audits effectués et les programmes d’audit (*APGs*). Fonctionnant en *workflow*, il permet d’échanger avec les audités sur la mise en œuvre des plans d’actions dont ils sont redevables et de préserver une piste d’audit exhaustive.

Par ailleurs, les normes d’audit du Groupe HSBC sont déclinées, au sein de GAF, dans des procédures internes ou des modes opératoires appropriés. Le référentiel constitué par cet ensemble de textes est utilisé aux côtés du GASM, par les équipes d’audit pour la réalisation des missions. Ce *corpus* est revu et actualisé, annuellement. De la même manière, un Intranet spécifique a été développé (iGAF), qui contient des informations régulièrement actualisées relatives à l’organisation de l’Audit au sein de HSBC France, les différentes politiques Groupe, les procédures internes, modes opératoires et la planification des missions.

Au-delà des échanges très réguliers entre les acteurs de l’Audit Groupe, plusieurs éléments concourent à la connaissance et la tenue à jour des risques par les responsables du contrôle périodique en France, en particulier :

- la participation de l’Inspecteur Général de HSBC France au Comité Exécutif, au *Risk Management Committee* (RMC), au Comité de Conformité, au Comité ORIC, au Comité d’Audit et des Risques de la banque et de l’ensemble de ses filiales ;
- la présence des directeurs ou chefs de missions de GAF dans les comités de risques des différents métiers et fonctions ;
- l’organisation de rencontres bilatérales périodiques (généralement trimestrielles) entre l’Inspecteur Général, les directeurs de missions de GAF et les responsables des différents métiers et fonctions ;
- l’organisation de rencontres périodiques (généralement trimestrielles) entre l’Inspecteur Général, les directeurs de missions de GAF et les Commissaires aux comptes de la banque.

En termes de remontée d’informations, tous les rapports d’audit sont transmis à la hiérarchie de l’entité ou au responsable du processus audité, qui assure *in fine* la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations de l’Audit interne, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes. Le Directeur Général Délégué et *Chief Risk Officer*, le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et la Directrice du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels sont systématiquement destinataires des rapports de contrôle périodique.

Les rapports d’audit relatifs à HSBC France faisant l’objet d’une notation défavorable du risque de contrôle, et/ou du *Management Awareness*, sont systématiquement remis et commentés par l’Inspecteur Général au Comité d’Audit et des Risques de HSBC France. Ce comité assure également un suivi des recommandations d’audit de risque élevé ayant excédé l’échéance de mise en œuvre de six mois.

Enfin, le service de contrôle périodique de HSBC France a désormais pris toute sa place au sein du Comité Inter-Inspections Générales (CIIG) qui réunit huit établissements de crédit de la place aux fins de mener des contrôles conjoints sur les prestataires externes communs à au moins cinq d’entre eux, conformément aux prescriptions de l’article 37 du règlement 97-02. En 2014, prenant la suite de BPCE, GAF assurera pour le compte de HSBC France le secrétariat de ce comité.

L’ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s’appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.

Grâce à d’importants efforts déployés dans l’ensemble du groupe HSBC France, la Direction Générale dispose des moyens d’évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.

Samir Assaf
Président

Paris, le 14 février 2014

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société HSBC France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 3 mars 2014

KPMG Audit FS II
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Fabrice Chaffois
Associé

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

La gestion du développement durable dans le Groupe HSBC

Le Groupe HSBC a vocation à créer une activité robuste, résiliente et durable dans laquelle ses clients et la société civile peuvent avoir confiance et dont ses collaborateurs peuvent être fiers.

La pérennité de son succès financier dépend, en partie, de son aptitude à identifier et corriger les facteurs environnementaux, sociaux et éthiques présentant des risques ou des opportunités pour son activité. La prise en compte de ces facteurs est en effet un moyen de préserver sa réputation, de susciter l'engagement de ses collaborateurs, de mieux gérer les risques de crédit, de générer des économies grâce à des initiatives d'éco-efficacité et d'assurer de nouveaux flux de revenus. La manière dont il exerce son activité est aussi importante que l'activité elle-même : ses responsabilités à l'égard de ses clients, collaborateurs et actionnaires, ainsi qu'à l'égard des pays et communautés dans lesquels le Groupe HSBC opère vont bien au-delà du simple souci de rentabilité.

Droit de l'homme

HSBC intègre la dimension des droits de l'homme dans ses relations, directement avec les collaborateurs, mais aussi indirectement avec les fournisseurs et clients, notamment, dans ce dernier cas, au travers des prêts pour le financement de projets. En matière de droits de l'homme, les questions les plus pertinentes pour HSBC sont celles liées au droit à des conditions de travail et de rémunération équitables et satisfaisantes, à l'application du principe "à travail égal, salaire égal", au droit de créer des syndicats et d'y adhérer, au droit à un temps de repos et de loisir, ainsi qu'à l'interdiction de l'esclavage et du travail des enfants. Outre ses propres engagements, tels que le Code de bonne conduite du Groupe HSBC applicable aux fournisseurs (en place depuis 2005), le Manuel des Standards du Groupe HSBC (*Group Standards Manual – GSM*), les valeurs de HSBC et ses principes d'entreprise, le Groupe HSBC est signataire de normes et engagements mondiaux, dont le Pacte Mondial (*Global Compact*), la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Principes Sullivan. Il fait en sorte que les prêts qu'il accorde pour le financement de projets soient conformes aux attentes de la société concernant des questions telles que le traitement des communautés locales et les droits des peuples indigènes, et ce, au travers des Principes Equateur auxquels il a souscrit.

Le cadre de gestion de risques

Conscient de l'impact potentiel des entreprises sur l'environnement et les communautés qui les entourent, le Groupe HSBC a, il y a plus de dix ans, mis au point, appliqué et affiné une méthode de travail avec ses entreprises clientes pour mieux comprendre et traiter ces questions. Il procède à des évaluations et accompagne ses clients dans six secteurs sensibles en appliquant ses propres politiques et, dans le cadre du financement de projets, en s'appuyant sur les Principes Equateur.

En élargissant, de sa propre initiative, les Principes Equateur à tous les prêts aux entreprises et en fournissant une garantie indépendante au titre de leur mise en œuvre, le Groupe HSBC va bien au-delà des exigences minimales des Principes Equateur. Son cadre de développement durable repose sur des politiques efficaces, des processus formels et des hommes et femmes bien formés et responsables.

En 2013, des organisations non gouvernementales (ONG) ont fait part de leurs préoccupations à HSBC concernant la mise en œuvre de sa politique relative aux territoires et produits forestiers. Le Groupe HSBC se félicite de ce dialogue constructif avec les ONG et s'engage régulièrement aux côtés de ces dernières et de groupes d'action sur des questions d'intérêt commun. Il est déterminé à rompre toute relation avec des clients qui ne respecteraient pas à la lettre ses politiques ou ne seraient pas en mesure de justifier de manière crédible qu'ils s'orientent dans ce sens.

Stratégie "Climate Business"

La stratégie "Climate Business" de HSBC consiste à identifier les opportunités commerciales à long terme liées à la transition vers un monde sobre en carbone. Les revenus *Climate Business* augmentent d'année en année et portent sur des secteurs aussi variés que le solaire, l'éolien, la biomasse, l'efficacité énergétique, les transports à faible émission de carbone et l'eau. Le Centre d'excellence HSBC sur le changement climatique, créé en 2007 et qui fait partie de l'équipe *Global Research*, est spécialisé dans les risques et opportunités commerciales issus du changement climatique. Selon les conclusions de ses travaux, le secteur "Climat" pourrait dépasser 2 200 milliards USD d'ici à 2020.

Stratégie en matière d'efficacité environnementale opérationnelle

La stratégie relative à la mise en œuvre de normes mondiales s'articule autour de huit objectifs assignés à la fonction globale *HSBC Technology and Services* (HTS), qui emploie environ le tiers des effectifs du Groupe. Cette équipe est responsable des opérations, notamment dans les domaines de l'immobilier, des infrastructures informatiques et de la chaîne d'approvisionnement. L'un de ces objectifs, s'inscrivant dans le cadre de l'initiative "Reduce", vise à abaisser les émissions annuelles de CO₂ d'une tonne par collaborateur entre 2012 et 2020, en les ramenant de 3,5 à 2,5 tonnes.

Pour relever ce défi, le Groupe HSBC a adopté, début 2012, une stratégie d'efficacité environnementale en dix points. Cette stratégie couvre des problématiques telles que la *leadership* et l'engagement en matière de développement durable, la collaboration de la chaîne d'approvisionnement et des objectifs ambitieux de réduction de l'utilisation d'énergie et des déchets au niveau du Groupe. Le Groupe HSBC a fait des progrès en 2013, mais a conscience qu'il faudra du temps pour atteindre des objectifs aussi exigeants. Le Groupe HSBC a, chaque fois que possible, mis en œuvre des "mesures à effet rapide", mais a aussi pris le temps d'analyser les problématiques en profondeur et de se préparer à réaliser ces objectifs. Il rendra compte de la mise en œuvre de cette stratégie dans le Rapport Développement Durable 2013 du Groupe HSBC.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

La stratégie en matière d'efficacité environnementale opérationnelle en 10 points¹

- 1 Encourager tous les collaborateurs à améliorer l'efficacité énergétique d'ici à 2020 par des programmes de formation et d'animation en matière de développement durable.
- 2 Augmenter la part des énergies renouvelables dans notre consommation, de 24 % à 40 %, et nos capacités de production indépendante d'électricité, de zéro à 5 %.
- 3 Collaborer avec la chaîne d'approvisionnement pour dégager des économies durables en favorisant l'innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique.
- 4 Améliorer l'efficacité énergétique des centres de données du Groupe.
- 5 Investir tous les ans 5 millions USD dans un fonds éco-efficacité de HSBC pour encourager l'innovation durable.
- 6 Porter le taux de recyclage des déchets de bureau et déchets électroniques de HSBC, de 60 % à 100 %.
- 7 Aligner les travaux de construction d'immeubles neufs ou de rénovation d'un coût supérieur à 10 millions USD dans le portefeuille HSBC de 7 500 immeubles sur les normes de certification LEED.
- 8 Réduire la consommation annuelle d'énergie par collaborateur de 1 MWh.
- 9 Réduire l'utilisation de papier, s'assurer qu'il s'agit de papier recyclé et encourager particuliers et entreprises à opter pour des opérations bancaires électroniques.
- 10 Continuer à promouvoir des alternatives aux voyages pour réduire les émissions de carbone par collaborateur.

¹ Les détails sur les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie en matière d'efficacité environnementale seront publiés dans le Rapport Développement Durable 2013 du Groupe HSBC en mai 2014.

Mécénat

En 2013, le Groupe HSBC a accordé 117 millions USD de dons en faveur d'activités de mécénat.

HSBC Water Programme

2013 marque la deuxième année du programme environnemental phare de HSBC, *HSBC Water Programme*. Ce programme quinquennal, d'un montant de 100 millions USD, est mené en partenariat avec *Earthwatch*, *WaterAid* et WWF. Il regroupe des projets portant sur l'approvisionnement en eau, la protection de l'eau, l'information et l'éducation sur l'eau dans le monde. En 2013, le Groupe HSBC a mené ce programme en reliant des secteurs spécifiques de son activité aux actions du programme eau de HSBC.

Education des jeunes

L'éducation est une condition essentielle à la prospérité. Aussi le Groupe HSBC s'attache à aider les jeunes à réaliser leur potentiel en investissant dans des programmes d'éducation locaux et internationaux. Des programmes d'éducation financière, d'accès à la culture et d'enseignement des savoirs fondamentaux sont soutenus et des bourses d'études sont accordées.

En 2013, le Groupe HSBC a lancé le projet "*Opportunity Partnership*" (Saisir sa chance). Ce projet, d'un montant de 30 millions GBP, et qui s'étend sur trois ans, est destiné à transformer la vie de 25 000 jeunes issus de milieux défavorisés au Royaume-Uni grâce à l'éducation, à la formation et au travail.

Implication du personnel

Chaque année, des milliers de collaborateurs de HSBC dans le monde participent à ces programmes de mécénat. Le compte rendu de ces actions sera publié dans le Rapport Développement Durable 2013 du Groupe HSBC.

Le rôle de HSBC France dans l'économie et en faveur du développement durable

Solidité de HSBC France

HSBC France est une filiale du Groupe HSBC qui est l'un des plus grands groupes bancaires mondiaux comme en atteste, depuis de nombreuses années, le classement du magazine *The Banker* (publié par le *Financial Times*). En 2013, HSBC est classé en 4^e position. Lors des présentations de sa stratégie et des points d'étape annuels auprès du public et des investisseurs, HSBC confirme chaque année la France comme l'un de ses 20 marchés prioritaires (dont 5 en Europe).

HSBC France présente un bilan solide et affiche des ratios financiers très satisfaisants, le ratio de liquidité, à 123 %, est maintenu à un niveau supérieur au minimum réglementaire français. Le ratio ACF (*Advances to Core Funding*), interne au Groupe HSBC, qui rapporte les encours de crédit clientèle aux dépôts stables et financements d'une durée supérieure à un an est à 107,5 %, attestant la solide position de liquidité de HSBC France. Le ratio de fonds propres durs (*Core Tier One ratio*) s'élève à 13,7 %, soit un niveau significativement supérieur aux exigences réglementaires. Au titre de l'application de l'ensemble des normes CRR Bâle III, telles qu'elles peuvent être interprétées à ce jour, le ratio *Common Equity Tier One* (CET1) est estimé à 12,7 %, dans l'hypothèse d'une application immédiate au 31 décembre 2013, confirmant la solidité du bilan de la banque.

Enfin, HSBC France bénéficie de notations financières d'un niveau élevé. Ces notations sont attribuées par les plus grandes agences mondiales. Standard and Poor's : AA-perspective négative, Moody's : A1 perspective stable et Fitch : AA- perspective stable.

Impact territorial, économique et social de HSBC France

Au travers de son activité, HSBC France contribue au financement de l'économie et à la bonne marche de la société. En garantissant une activité solide et des revenus durables, la banque peut en effet verser des dividendes à ses actionnaires, rémunérer ses salariés, régler ses fournisseurs et payer les impôts dont elle est redevable. La banque accompagne une clientèle de particuliers, d'entreprises, d'institutions et de collectivités dans leur développement en France et à l'international par les prêts qui leur sont accordés, assure leur avenir au travers de placements, et sécurise leurs transactions nationales et internationales.

HSBC France – Principaux éléments de ventilation de la Valeur Ajoutée

(en millions d'euros)	2013	2012
Contribution aux prélèvements obligatoires..	530	506
Distributions de dividendes.....	120	240
Salaires et avantages sociaux (nets de charges)	738	794

Dans un marché français globalement caractérisé par une baisse de la demande de nouveaux crédits immobiliers après une année 2012 déjà en déclin, le métier de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC France a continué à progresser dans le volume de ses engagements, avec une production en 2013 de 5,1 milliards EUR de nouveaux crédits immobiliers aux particuliers (+ 61 % par rapport à 2012). Tous crédits confondus, les encours ont progressé de 14 % à fin décembre.

Concernant le métier de Banque d'entreprises de HSBC en France, l'enveloppe supplémentaire de crédits de 1 milliard EUR affectée aux clients pour leur développement international a connu un réel engouement et était totalement affectée à fin août 2013. Cette enveloppe est consacrée au bénéfice de plus de 2 500 entreprises clientes de la banque et a permis l'entrée en relation avec 170 nouvelles entreprises internationales. Grâce à cette enveloppe, tous les besoins de financement des clients PME et ETI (besoin d'investissement productif, financement du poste clients, crédits documentaires, etc.) ont été couverts. Les financements court terme ont représenté deux tiers du total de l'enveloppe et 54 % des entreprises qui en ont bénéficié sont des PME (chiffre d'affaires inférieur à 50 millions EUR). Fort de ce succès, HSBC en France a décidé de reconduire ce type de campagne en 2014 afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises dans leur développement. Ses encours de crédit moyen et long terme aux entreprises sont maintenus à 7,5 milliards EUR à fin 2013.

Aussi, depuis 2008, l'accès au crédit bancaire se complique pour les collectivités territoriales françaises. Le recours aux marchés de capitaux leur permet, dans ce contexte, d'optimiser et de diversifier le coût de financement de leurs investissements (école, transports, etc.), contribuant ainsi à l'attractivité et au dynamisme de leur territoire.

En 2013, les collectivités territoriales françaises ont augmenté leur usage des marchés obligataires.

HSBC France accompagne cette accélération grâce à son expérience incomparable auprès de cette cible, en étant l'un des chefs de file *leader* des émissions des collectivités territoriales françaises avec 24 transactions dirigées sur 74 en 2013 (et 68 transactions sur 196 depuis 2000). En 2013, HSBC est également arrangeur n°1 des programmes EMTN (*Euro Medium Term Note*) des collectivités territoriales françaises (14 programmes sur un total de 17). Et depuis 2001, HSBC a arrangé plus de 90 % des programmes de billets de trésorerie des collectivités locales françaises (19 programmes sur 21 au total, dont deux en 2013).

Enfin, HSBC France poursuit l'adaptation nécessaire de ses agences et sites Internet aux besoins des personnes handicapées. En 2013, 158 de ses 318 agences sont accessibles. Le site Internet www.hsbc.fr, comme tous les sites publics du Groupe HSBC, respecte les "*Web Content Accessibility Guidelines 2.0*" (WCAG 2.0) définies par le *World Wide Web Consortium* (W3C). En complément de ces règles, les sites HSBC sont régulièrement audités par un cabinet indépendant. Ces audits sont directement définis et menés par la Direction du Marketing au niveau du Groupe, pour les sites publics.

Le développement durable chez HSBC France

Pilotage de la démarche

Afin de déployer et de mettre en œuvre efficacement cette stratégie dans l'Hexagone, HSBC France a créé, en 2008, une Direction du Développement Durable, placée sous la tutelle du Directeur Général. Composée de sept personnes, elle coordonne la mise en place des plans d'actions élaborés avec le concours des relais présents dans chacun des métiers concernés.

Ces relais se réunissent trimestriellement au sein du Comité Développement Durable, dont le principal objectif est de faire état des progrès ou des freins au déploiement de cette stratégie. En 2012, ce Comité a fusionné avec le Comité Finance Développement Durable. Ainsi, le nouveau Comité Développement Durable trimestriel réunit alternativement les directeurs des lignes de métier afin de valider les orientations stratégiques, et les responsables opérationnels en charge de la mise en place de ces orientations.

Depuis 2009, la banque en France a complété ce dispositif par la mise en place d'un comité dédié à la maîtrise de l'empreinte environnementale du Groupe, en charge de définir et suivre les plans d'actions qui contribuent à la stratégie du Groupe HSBC "*Reduce*". Il est composé de directeurs des lignes de métier en charge de ces objectifs : achat, informatique, immobilier, voyages, logistique, communication, développement durable.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Travaux et comptes rendus

Pour nourrir son action, HSBC France participe aux travaux de l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise) et au comité d'orientation de l'IMS-Entreprendre pour la cité. Ces deux institutions indépendantes travaillent avec les entreprises adhérentes, les acteurs de la société civile et leurs homologues transnationaux afin de mieux cerner les enjeux et d'identifier les bonnes pratiques dans le domaine de la responsabilité d'entreprise. HSBC France siège également au Collège des Directeurs du Développement Durable – C3D, organisme indépendant qui contribue à faire entendre la voix et l'opinion des Directeurs du Développement Durable des moyennes et grandes entreprises et organisations.

Enfin, pour rendre compte de ses avancées, HSBC France édite, depuis 2011, la Revue de la Fondation HSBC pour l'Education, et diffuse le présent chapitre, concomitamment au Rapport de Développement Durable de sa maison mère, HSBC Holdings plc. En France, ces documents sont disponibles exclusivement sur le site Internet de HSBC France¹.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Ecoute des clients particuliers et entreprises

Expérience client et satisfaction

Pour HSBC France, l'expérience client doit être à la hauteur de leurs attentes, en ligne avec le niveau d'exigence de services du Groupe HSBC. En effet, HSBC a pour objectif d'être la banque de patrimoine de référence et la banque commerciale internationale *leader* et vise l'excellence dans la qualité des services à ses clients cibles.

Une équipe est dédiée au suivi de l'expérience client. Pour les clients particuliers, un dispositif "voix du client" permet de mesurer, mensuellement et trimestriellement, la performance de la banque en termes de satisfaction client, et, deux fois par an, de la comparer à celle de ses concurrents. Une enquête sur la qualité de service en agence est également menée régulièrement. Ses résultats (scores et *verbatim* des clients de chaque agence) sont délivrés aux directeurs d'agence et sont inclus, depuis 2011, dans le calcul de la rémunération variable de l'ensemble du personnel en agence, comme le sont les résultats du dispositif des visiteurs mystères au sein du réseau. Ces indicateurs sont utilisés pour proposer des plans d'actions visant à améliorer la satisfaction des clients.

Le taux de satisfaction des clients particuliers est stable par rapport à fin 2012. Au 4^e trimestre 2013, le score des clients très satisfaits s'établit à 48 %, ce qui place HSBC au-dessus de la moyenne des banques concurrentes². Le score des clients ayant recommandé HSBC au cours des deux dernières années est de 36 %, en baisse par rapport à fin 2012, mais toujours très au-dessus du marché².

Le CEP (*Client Engagement Program*), étude de la satisfaction globale des clients sur les segments *Business Banking* et *Corporate Banking*, a été reconduit pour la troisième année consécutive, avec des scores progressant depuis 2011. Cette étude mesure la solidité de la relation clients-banque à travers la notation de sept éléments (satisfaction globale, valeur, confiance, relations, "émotion", fidélité, recommandation).

L'édition 2013 confirme un niveau d'engagement fort des clients de la Banque d'entreprises :

- le score de *Business Banking* progresse d'un point et s'établit à 82 points sur 100, plaçant HSBC en tête sur ce segment, avec toutefois un écart qui se réduit avec la concurrence ;
- *Corporate Banking* progresse de 2 points et enregistre un score de 78 points sur 100 permettant à ce segment de se rapprocher des meilleurs scores obtenus par les principaux concurrents.

L'engagement des clients HSBC repose notamment sur la qualité de la relation entretenue avec leurs interlocuteurs HSBC (le niveau de satisfaction pour ce seul indicateur est de 87 points sur 100 pour *Business Banking* et 80 points sur 100 pour *Corporate Banking*). Les clients HSBC marquent une réelle satisfaction sur la dimension internationale de la banque.

Ils attendent toujours plus d'expertise des équipes ainsi que des informations sur les solutions d'accompagnement de leur développement à l'international.

Service client

Le nombre total de réclamations, enregistré en 2013 par le réseau HSBC France, est en progression sensible par rapport à 2012. La clientèle des particuliers et professionnels a vu le nombre de réclamations enregistrées augmenter de 94 %. Cette progression est due, en grande partie, au déploiement en novembre 2012 d'un nouvel outil de gestion des réclamations et d'une formation de l'ensemble des collaborateurs à la nécessité de mieux capter les sujets d'insatisfaction des clients.

En 2013, les réclamations ont concerné, en tout premier lieu, les moyens de paiement pour 25 % : remises de chèques, virements domestiques et internationaux, cartes bancaires : délais, erreurs, fraudes, tarification.

¹ www.hsbc.fr/rubrique/Developpement-Durable.

² Baromètre Banque de particuliers et de gestion de patrimoine – HSBC, 4^e trimestre 2013.

En second lieu, viennent le fonctionnement du compte courant et la tarification, à hauteur de 24 % : contestations, demandes de remboursement de frais divers et commissions, demandes d'explication sur les relevés de compte.

Ensuite, 19 % des réclamations ont porté sur la banque en ligne, en grande partie liées à la mise en place d'un nouveau dispositif sécurisé d'authentification des clients. Ce dispositif, précurseur sur le plan de la sécurité informatique et la lutte contre la fraude par Internet, a dans un premier temps été perçu comme contraignant par de nombreux clients.

Les réclamations portant sur le suivi et l'accueil commercial ont représenté 9 % du total, principalement à la suite de changements de conseillers, jugés trop fréquents, ou de difficultés éprouvées par les clients à joindre leur interlocuteur bancaire.

A fin 2013, le nombre de réclamations adressées au médiateur de HSBC France a augmenté de 18 % par rapport à 2012, et le nombre de dossiers traités en direct (saisine) par le médiateur de 66 %. Il faut y voir, principalement, l'effet de la nouvelle réglementation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution qui oblige maintenant les banques à mentionner dans toutes les réponses aux réclamations les possibilités de recours offertes au client si la réponse n'est pas entièrement favorable à ce dernier.

La Banque d'entreprises a également mis en place un nouvel outil de gestion des réclamations clients en novembre 2012. Tout au long de l'année 2013, la montée en puissance de cet outil a permis de capturer les réclamations de manière plus exhaustive et d'en affiner l'analyse. Ainsi, les principaux motifs de réclamations portent à 62 % sur les flux, 12 % sur les services de banque à distance et 11 % sur la vie du compte. Cet état des lieux plus précis permet de mieux travailler à la mise en œuvre des moyens pour améliorer la qualité de services délivrée aux clients HSBC. A cette fin, un responsable de la qualité dédié aux clients Entreprises a été nommé en 2013.

Ecoute des collaborateurs

Depuis 7 ans, HSBC conduit, au niveau mondial, des enquêtes institutionnelles régulières auprès de ses collaborateurs afin de mesurer leur engagement et la manière dont ils se sentent soutenus dans leur travail. L'enquête *Global People Survey* (GPS), qui constitue l'élément principal de ce dispositif, s'adresse à tous les collaborateurs et couvre l'ensemble des dimensions clés de l'entreprise, en particulier la fierté d'appartenance à l'entreprise, la compréhension de la stratégie du Groupe HSBC, l'appréhension de la dimension risque, l'adhérence aux valeurs du Groupe HSBC.

Annuelle jusqu'en 2011, cette enquête est désormais organisée tous les deux ans. Ainsi, en 2013, tous les collaborateurs ont été concernés. Le taux de réponse a atteint 54,6 % et le taux d'engagement global 54 %. Le taux d'engagement atteint 61 % pour les collaborateurs qui ont participé à une action de bénévolat organisée par HSBC France.

L'écoute des collaborateurs est également organisée au travers de l'Observatoire du stress et du dispositif de prévention des risques psychosociaux¹.

Relations sociales : organisation du dialogue social et bilan des accords collectifs

En janvier 2013, ont été organisées les élections des représentants du personnel aux quatre Comités d'établissement de Paris et de province, et des Délégués du personnel.

Au total, plus de 55 % des salariés au niveau national se sont exprimés en faveur des organisations syndicales de leur choix, ce qui conforte la légitimité de ces derniers en tant qu'acteurs du dialogue social.

La représentativité syndicale est calculée sur la base des résultats du 1^{er} tour des dernières élections des titulaires du Comité d'établissement ou, à défaut, des Délégués du personnel.

Six organisations syndicales obtiennent, au terme des élections des membres, un pourcentage de suffrages de plus de 10 %, score suffisant pour établir leur représentativité avec 286 élus au total :

- CFDT : 24,0 % ;
- CFTC : 12,7 % ;
- CGT : 10,4 % ;
- FO : 10,9 % ;
- SNB : 25,0 % ;
- UNSA : 15,8 %.

A l'issue de ces élections, les nouveaux membres du Comité central d'entreprise (CCE) et des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont été désignés.

Tout au long de l'année 2013, la Direction a présenté aux différentes instances représentatives du Personnel de HSBC France (CCE, Comités d'établissement, Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) des projets de réorganisation et d'optimisation des *process*. Ces projets ont principalement concerné la Direction des Ressources Humaines, la Direction Financière, la Direction de l'Immobilier d'Exploitation (DIE), la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et la Banque d'entreprises. L'examen de ces projets, ainsi que les autres travaux menés avec ces instances et avec les Délégués du personnel, ont donné lieu à la tenue de plus de 500 réunions, et plus de 3 800 questions ont été traitées en 2013.

¹ Cf. page 72.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

De plus, la Commission de suivi du Plan stratégique 2014 s'est réunie à quatre reprises en 2013. La Direction y a présenté aux représentants du personnel le point d'avancement actualisé du déploiement du Plan stratégique pour chacun des métiers concernés, ainsi que son accompagnement social (départs en Congé de Fin de Carrière et de Solidarité (CFCS), retraite aidée, mobilités internes, formation qualifiante).

Les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont, quant à elles, permis d'aboutir à la signature de sept accords et de trois avenants à des accords existants :

- Accord de dénonciation de l'accord de participation des salariés de HSBC France du 27 juin 2012 ;
- Accord de dénonciation de l'accord d'intéressement des salariés de HSBC France du 27 juin 2012 ;
- Accord de "groupe" relatif à la participation ;
- Accord de "groupe" relatif à l'intéressement ;
- Avenant 1 à l'accord HSBC France relatif aux salariés de l'équipe volante ;
- Accord sur le déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement ;
- Accord sur le Contrat de Génération HSBC France – HSBC Global Asset Management (France) ;
- Avenant à l'accord du 15 octobre 2008 relatif à la durée du travail portant sur l'alimentation des comptes épargne temps ;
- Accord portant sur la monétisation des jours de repos acquis au 31 décembre 2013 et épargnés sur les comptes épargne temps ;
- Avenant à l'accord du 15 octobre 2008 relatif au régime de frais de santé.

Politique à l'égard des sous-traitants et fournisseurs

La politique de développement durable et les pratiques responsables et certifications ISO (*International Standard Organisation*), FSC (*Forest Stewardship Council*), ou Label de Diversité AFNOR (Association française de Normalisation) des sous-traitants et fournisseurs utilisés par HSBC sont et demeurent des critères de sélection utilisés lors des appels d'offres. Cette évaluation, qui concerne tous les appels d'offre, peut peser jusqu'à 15 à 20 % sur la note finale.

Le Groupe HSBC reste également vigilant quant au respect, par ses fournisseurs et sous-traitants, du Code de bonne conduite qui vise les principes d'éthique et de déontologie applicables. L'acceptation et la signature de ce Code, valant bon pour accord, par les sous-traitants et fournisseurs est un des prérequis à toute soumission d'offre.

En 2013, le recours aux plates-formes de *back-office* du Groupe (*Group Service Centres – GSC*) s'est poursuivi pour les principaux métiers de HSBC France (Banque d'entreprises, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque de financement, d'investissement et de marchés) ainsi que certaines fonctions globales (Conformité, Ressources Humaines, Finance et Direction des Opérations). Les sites de Cracovie, Bangalore, Hyderabad et du Caire restent les principaux partenaires du Groupe HSBC en France. Les postes majeurs parmi les prestations confiées aux GSC sont le traitement des paiements (*payment services*) et les opérations de gestion et de vie du compte.

Fin 2013, l'effectif total des GSC HSBC travaillant pour la France est d'environ 800 ETP (Equivalents Temps Plein).

Communications

Pour faire connaître son engagement, HSBC France s'associe à des événements ciblés lui permettant de transmettre, auprès d'une grande diversité d'interlocuteurs internes et externes, sa vision du développement durable, ainsi que des informations et des données sur sa politique en ce domaine. Cette approche favorise un dialogue nourri avec toutes les parties prenantes. Ainsi, HSBC France a été, entre autres, le partenaire pour la septième année consécutive des Ateliers de la Terre, forum international annuel pour le développement durable, des *Green Dating*, rendez-vous mensuels de l'économie durable, du PEXE, association des éco-entreprises de France, de *GreenUnivers* sur le financement des écotecnologies par les marchés, et a participé à *Ecocity*, sommet mondial des villes durables.

Loyauté des pratiques : assurer l'intégrité des activités grâce à la gouvernance, la conformité et au respect des droits de l'homme

Gouvernance

Pour HSBC France, le gouvernement d'entreprise constitue l'un des fondements de sa stratégie. Depuis son intégration au sein du Groupe HSBC, la banque continue à appliquer les règles de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, en tenant compte de son statut de filiale non cotée.

En application de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, et dont la dernière révision date de juin 2013.

Toutefois, HSBC France étant une filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et ses titres de capital n'étant pas cotés sur un marché réglementé, certains principes du Code de gouvernement d'entreprise ont dû être adaptés.

Sur certains points, HSBC France applique les règles de gouvernance britanniques (*The Combined Code on Corporate Governance*) auxquelles se réfère sa société mère, HSBC Holdings plc.

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'Administration de HSBC France était composé de dix-huit Administrateurs, dont trois exerçant des fonctions au sein du Groupe HSBC, trois membres du Comité Exécutif de HSBC France, huit Administrateurs indépendants et quatre Administrateurs élus par les salariés. Hors Administrateurs salariés, le Conseil compte trois femmes et onze hommes. En outre, le Conseil d'Administration est assisté par deux Comités : un Comité d'Audit et des Risques, composé d'Administrateurs indépendants, et un Comité de Nomination et des Rémunérations, dont le Président est un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration reçoit des mises à jour régulières sur la politique de développement durable de la société et sur la manière dont les métiers bancaires gèrent les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

Conformité

La fonction Conformité, mise en place en 2001 au sein de HSBC France, a pour mission d'assurer que les activités de l'établissement sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois, règlements et bonnes pratiques en vigueur en France.

En 2013, une attention toute particulière a été portée au dispositif de protection des épargnants où des améliorations de processus ont été mises en œuvre. HSBC France a aussi décliné de nouvelles normes du Groupe HSBC venant renforcer les règles relatives à la primauté de l'intérêt des clients.

Le Groupe HSBC a également lancé un projet significatif portant sur des sujets de conformité. Ce projet, nommé les "*Global Standards*", vise à s'assurer que chaque entité du Groupe HSBC se dote des meilleurs standards afin de lutter contre le risque de criminalité financière. L'objectif est ainsi de continuer à renforcer les procédures et outils de détection en matière notamment de lutte contre le blanchiment d'argent ou de sanctions financières internationales.

Dans cet esprit, HSBC France a déployé cette année des formations spécifiques auprès de tous les collaborateurs sur les trois thèmes suivants : la lutte contre le blanchiment d'argent, les sanctions financières internationales et la lutte contre la corruption.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe HSBC est signataire du Pacte Mondial (*Global Compact*), engagement qui s'applique à l'ensemble de ses filiales, incluant HSBC France. Son engagement est décrit plus haut en introduction de ce chapitre, dans le paragraphe "Droits de l'homme".

Les événements marquants de l'année 2013

Intégration du développement durable dans les métiers

Les trois tendances clés qui structurent l'intégration des enjeux de développement durable dans les métiers bancaires en France sont :

- la nécessité d'anticiper les impacts des changements climatiques sur les activités de la banque ;
- la prise en compte croissante des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance dans l'évaluation de la performance des entreprises ; et
- le développement de l'économie sociale et solidaire.

Gestion des risques liés aux impacts des changements climatiques

Le Groupe HSBC a souscrit, en 2003, aux Principes Equateur, qui sont un ensemble de directives aidant les établissements financiers volontaires à évaluer et contrôler l'impact social et environnemental des projets d'infrastructure.

Le Groupe HSBC a élargi de sa propre initiative les Principes Equateur aux prêts aux entreprises, au financement des exportations et aux autres outils de financement de projet.

En complément, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des financements consentis aux clients de la banque est intégrée dans les procédures de gestion des risques du Groupe HSBC, qui sont appliquées par toutes les équipes dans le monde. Afin de garantir la cohérence des procédures d'analyse et d'approbation, un système d'évaluation des risques environnementaux et sociaux a été institué pour permettre de noter et de suivre, partout dans le monde, les entreprises clientes opérant dans des secteurs sensibles, et d'obtenir des informations plus précises sur l'exposition du Groupe dans la gestion durable du risque.

Les secteurs identifiés comme prioritaires et pour lesquels une politique interne a été élaborée, déterminant la manière dont ces secteurs sont accompagnés, sont la forêt et ses produits dérivés, l'eau douce, l'industrie extractive, la chimie, l'énergie et la défense. En dehors de ces secteurs, HSBC reste par ailleurs attentif aux impacts qu'un client en particulier pourrait avoir en matière de développement durable. Ceci se matérialise par l'exigence faite aux banquiers de grande clientèle de connaître précisément les politiques de développement durable des clients dont ils ont la charge.

Afin d'améliorer sa gestion des risques, le Groupe HSBC procède régulièrement à la révision de ses politiques sectorielles internes. Les dernières révisions ont porté sur la chimie (politique simplifiée) et la défense. HSBC Global Asset Management (France) a confirmé publiquement l'exclusion des bombes à fragmentation des fonds détenus en gestion active et travaille à l'exclusion de ce type d'entreprises dans ses *trackers*.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

La démarche adoptée par HSBC pour ses relations d'affaires dans ces secteurs sensibles consiste toujours à dialoguer avec le client, pour l'aider à se conformer aux standards internationaux. Cependant, en dernier ressort, le Groupe peut décider de mettre fin aux relations avec un client qui ne répond pas à ses exigences ou qui n'a pas accompli de progrès significatif dans cette direction. HSBC peut également refuser de procéder au traitement d'une transaction spécifique, si elle ne s'avère pas conforme à sa politique interne.

HSBC mesure, depuis plusieurs années, la conformité de ses clients à ses politiques internes. En 2012, 0,10 % n'était pas conforme, en déclin de 0,05 point par rapport à 2011¹. Par ailleurs, le Groupe HSBC a réalisé en 2012, dans plusieurs pays dont la France, un audit interne portant sur le respect des procédures en matière d'évaluation des risques environnementaux et sociaux par les chargés de clientèle dans les dossiers de demande de crédit.

En marge des procédures requises par le Groupe, qui impliquent la mise en œuvre des guides sectoriels, les équipes de la Banque de financement, d'investissement et de marchés sont sensibilisées aux risques Développement Durable dans le cadre de sessions de sensibilisation, en coordination avec les *Sustainability Risk managers* des équipes risques crédit de la banque. Côté Banque d'entreprises, lors des rencontres régulières avec les interlocuteurs, ces points ont été évoqués.

Opportunités liées aux impacts des changements climatiques

Depuis 2011, HSBC France suit attentivement les secteurs économiques porteurs d'innovation et de solutions en matière de lutte contre le changement climatique, et ce, afin de mieux comprendre comment la banque peut accompagner les entreprises concernées dans leur développement local et international.

Cette initiative "Secteur Climat" se traduit concrètement par l'identification d'un coordinateur dédié, de référents entreprise dans le réseau ainsi qu'à la Direction du Crédit, et par la mise en place d'un comité transverse mensuel. Pour compléter ce dispositif, des guides technologiques (solaire, éolien, eau, déchets, éco-industries en France, biomasse, véhicules électriques complétés en 2013 par les bus à haut niveau de service), des synthèses de marché (financement, concurrence bancaire et environnement législatif) et une brochure client ont été édités par la Direction du Développement Durable.

L'expertise de HSBC France sur ces domaines a permis par exemple d'accompagner avec succès l'introduction en bourse d'une entreprise française spécialisée dans le stockage d'énergie, le refinancement d'une entreprise spécialisée dans le solaire photovoltaïque et le développement de projets agro-forestiers.

HSBC France participe par ailleurs au groupe de travail créé en 2013 par l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD)² sur les "villes durables", groupe qui doit rendre

compte de ses travaux en fin d'année prochaine. HSBC, seule banque membre, a l'ambition de contribuer à la faisabilité financière des différents types de projets qui seront identifiés en France ou à l'étranger, notamment dans les marchés émergents.

HSBC France a initié, en 2010, un plan de mobilisation visant à poursuivre la sensibilisation du management, des collaborateurs et des clients en agence, et à intégrer le développement durable comme une variante contribuant à la performance de la relation bancaire au quotidien. Deux agences ont été choisies pour être pilotes de cette démarche : Borély à Marseille et Mathurins à Paris. En 2012, des plans d'actions ont été déclinés sur chacun des trois axes majeurs de la politique de développement durable du Groupe HSBC : intégration du développement durable dans les métiers et/ou la relation bancaire, amélioration de l'empreinte environnementale, et mécénat comme levier de cohésion d'équipe et de valorisation auprès des clients.

En 2013, un bilan de ces plans d'actions dans les deux agences pilotes a été dressé et a donné lieu à différentes recommandations destinées à déployer les bonnes pratiques identifiées. Cela s'est traduit notamment par la fin de l'impression automatique d'un certain nombre de listings, des présentations de la stratégie et des offres développement durable de HSBC France lors de réunions clients en agences et la mise en avant de plusieurs projets soutenus par la Fondation HSBC pour l'Education auprès de clients du réseau particuliers et entreprises.

Une offre d'audit énergétique du patrimoine immobilier des clients particuliers a été développée avec Bureau Veritas en 2011 et testée dans certaines agences pilote pendant l'année 2012. Malgré des retours qualitatifs positifs tant des collaborateurs que des clients, cette offre n'a pas pu être généralisée dans le réseau étant donné le faible nombre d'audits effectivement réalisés.

Prise en compte croissante des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance dans l'évaluation de la performance des entreprises

L'article 225 de la Loi Grenelle 2, rendant obligatoires l'information et la vérification des informations sociales, sociétales et environnementales, accompagne une tendance de fond marquée par une adhésion croissante aux Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, par les sociétés de gestion notamment et une attente croissante des investisseurs pour une prise en compte des enjeux de long terme dans l'évaluation de la performance des entreprises. HSBC France accompagne ces attentes dans divers services et produits.

En 2013, l'équipe *cash equity* de HSBC France a poursuivi la mise en relation de ses clients gestionnaires d'actifs ISR (Investissement Socialement Responsable) avec des responsables développement durable d'entreprises et des experts externes, qui traitent de sujets variés, comme l'impact de l'étalement urbain sur la performance des entreprises ou le management libéré.

¹ Les chiffres 2013 seront publiés dans le Rapport Développement Durable 2013 du Groupe HSBC en mai 2014.

² L'IGD est une fondation d'entreprises regroupant des entités publiques et privées désireuses de réfléchir à l'optimisation de la production de services d'intérêt général par une bonne association des savoir-faire publics et privés.

Prise en compte des critères ESG dans la gestion de portefeuille

HSBC Global Asset Management (France) est signataire des Principes pour un Investissement Responsable depuis juin 2006, comprenant six principes dont le premier stipule que “nous prendrons en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les processus d’analyse et de décision en matière d’investissements”.

Pour satisfaire ces obligations, HSBC Global Asset Management (France) s’est appuyé dans un premier temps sur une équipe d’analystes ESG spécialisés. En 2012, en ligne avec la philosophie de ces principes qui s’appliquent à toute la gestion, il a été décidé la mise en place d’une intégration de l’analyse ESG par les analystes actions et crédit. Ainsi, le responsable monde de la recherche ESG a mis à disposition des analystes une matrice des enjeux par secteur et une grille d’analyse ESG. 23 champions ESG ont été nommés au sein de chaque entité de gestion dont deux pour le bureau de Paris couvrant les actions et les obligations. Leur mission est de contribuer à l’intégration des critères ESG dans l’analyse globale des émetteurs.

Plus récemment, un cycle de formation de vingt heures sous forme de *e-learning* a été lancé à destination de tous les responsables de gestion et des champions ESG. Un outil intranet global de recherche ESG, alimenté, de manière électronique et sécurisée, par la recherche extra-financière externe émanant de sociétés spécialisées (Vigeo, GMI (*Global Metrics International*), Oekom, Ethix, Eiris) met à disposition des analystes l’information ESG indispensable pour leur propre analyse interne. Pour chaque nouveau cas d’investissement, l’objectif est qu’il soit produit par la recherche interne, outre l’analyse financière, une grille d’analyse ESG qui contribue à l’analyse qualitative et à la prise de décision d’investissement.

Point sur les fonds d’investissement socialement responsable

Conçue pour répondre aux attentes de tous ses clients : institutionnels, gérants d’actifs, multigérants, entreprises, associations et clients particuliers, l’offre ISR de HSBC a poursuivi son développement. Cette offre est intégrée désormais dans l’offre de solutions cœur de HSBC France. Elle est également accessible dans le cadre des contrats d’assurance-vie et des dispositifs d’épargne salariale proposés par HSBC en France.

En 2013, le fonds HSBC Actions Développement Durable a vu croître ses encours de 15 % à 238,9 millions EUR tandis que le fonds HSBC Oblig Développement Durable a vu les siens progresser de 28,4 % à 71,9 millions EUR. Le fonds HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire, réservé à l’épargne salariale, a connu, comme chaque année depuis sa création, une progression de son encours, de 14,2 millions EUR à 52,1 millions EUR. Bien que les fonds ISR obligataires, actions et diversifiés aient

progressé en 2013, les encours ISR sont globalement en diminution pour la deuxième année consécutive. Cette évolution est due à la baisse des taux de rémunération du marché monétaire, qui a entraîné une réduction significative des encours des fonds monétaires à laquelle le fonds monétaire ISR n’a pas fait exception.

Les performances à fin décembre 2013 sont très satisfaisantes et en ligne avec celles de la gestion traditionnelle. Dans la catégorie *Morningstar*¹ “*Eurozone Large-cap Equity*”, le fonds HSBC Actions Développement Durable est classé en premier quartile sur un an et en deuxième quartile sur trois et cinq ans. Dans la catégorie obligataire *Morningstar* “*EUR Diversified Bond*”, le fonds Obligataire HSBC Oblig Développement Durable est classé en second quartile sur un an et en premier quartile sur trois et cinq ans.

En matière d’épargne salariale ISR, les faits marquants de l’année 2013 ont été les suivants :

- la transformation récemment agréée par l’AMF du compartiment HSBC EE Obligations Responsables. Tout en conservant son caractère ISR, le compartiment est également solidaire depuis le 2 janvier 2014 et a pris la dénomination de HSBC EE Obligations Responsables et Solidaires ;
- depuis la fusion, en octobre 2012, du FCPE HSBC EE Actions Euro dans le FCPE HSBC EE Actions Responsables, l’offre de référence en matière d’actions euro proposée à l’ensemble de la clientèle est désormais une offre exclusivement ISR ;
- le site www.ere.hsbc.fr propose un espace dédié à l’ISR régulièrement mis à jour et enrichi ;
- pour la cinquième année consécutive, HSBC Actions Développement Durable et HSBC Oblig Développement Durable, fonds maîtres des compartiments HSBC EE Actions Responsables et HSBC EE Obligations Responsables, ont obtenu le label ISR Novethic 2013². Ce Label millésimé est attribué aux fonds d’Investissement Socialement Responsable (ISR) dont la gestion prend systématiquement en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)² ;
- le Comité intersyndical de l’épargne salariale (CIES) a renouvelé son label pour la gamme ISR d’épargne salariale de HSBC Epargne Entreprise (France) qui comprend quatre compartiments : HSBC EE Actions Responsables, HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire, HSBC EE Obligations Responsables et HSBC EE Monétaire Etat.

Sur l’année 2013, l’encours global des fonds ouverts a progressé, passant de 150 millions EUR à 176 millions EUR.

¹ © 2013 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou à ses fournisseurs d’informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d’exactitude, d’exhaustivité ou d’actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs d’informations ne pourront être tenus responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l’utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs.

² Plus d’informations sur le site Novethic : <http://www.novethic.fr/novethic/v3/isr-investissement-socialement-responsable-label-isr.jsp>.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Développement de l'entrepreneuriat social et de l'économie sociale et solidaire

L'entreprise sociale met l'Homme et l'impact social au cœur du projet entrepreneurial. Elle se retrouve de fait au croisement de trois mouvements principaux que sont l'économie sociale et solidaire, le *social business* anglo-saxon (entendu comme l'activité d'entreprises visant à être autosuffisantes financièrement, si ce n'est rentables, dans le but d'atteindre un objectif social déterminé), et la marchandisation de l'action sociale (et notamment le passage d'un mode de fonctionnement par subventions à un mode de fonctionnement par appels à projets). HSBC a un rôle à jouer dans son développement au service d'une plus grande équité sociale.

En matière de microfinance, le partenariat initié en 2007 entre HSBC France et l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) s'est poursuivi en 2013 avec une mise à disposition annuelle de 2 millions EUR qui a permis à 295 microentrepreneurs de lancer leur activité et à 310 personnes en situation de précarité de retourner à l'emploi grâce à des microcrédits personnels.

Pour compléter son engagement, HSBC France détient des participations dans les fonds de capital-risque Financités, à hauteur de 1 million EUR depuis 2008, *Business Angels* des Cités, d'un montant de 500 000 EUR depuis 2010, et *Citizen Capital* pour 1 million EUR. Ce dernier finance en fonds propres les PME en croissance et les accompagne dans leurs projets.

En 2013, l'enveloppe solidaire du fonds HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire a été répartie de la manière suivante : 308 700 EUR pour la SIFA, 850 000 EUR pour l'Adie et 2 150 000 EUR pour Habitat et Humanisme, soit une augmentation de 67 % par rapport à 2012.

En 2013, la Banque privée a poursuivi sa démarche initiée en 2011, qui a consisté à faire évoluer son offre de services philanthropiques. HSBC met à la disposition de ses clients privés, ses partenaires et ses correspondants, son réseau bancaire, son expertise, l'expérience et les connaissances de ses collaborateurs pour les accompagner dans leurs initiatives philanthropiques et les aider à bâtir ou développer leurs projets. Dans le cadre de cet accompagnement, la banque propose à ses clients de participer aux Rencontres des Philanthropes, un cercle exclusif et discret, dans lequel ils peuvent échanger et assister, tous les trimestres, à des rencontres thématiques autour d'un philanthrope et d'un expert.

Maîtrise et amélioration des impacts environnementaux

Objectifs 2012-2020

Afin de contribuer à la stratégie du Groupe HSBC "Reduce", qui vise à faire de HSBC la banque la plus efficace énergétiquement d'ici à 2020, en réduisant de 1 tonne ses émissions de CO₂ par collaborateur et par an,

HSBC France concentre son action autour de quatre objectifs :

- améliorer son efficacité énergétique ;
- réduire les émissions de CO₂, notamment celles liées aux déplacements professionnels ;
- réduire la consommation de papier ;
- réduire la production de déchets non recyclés.

Améliorer l'efficacité énergétique – utilisation durable des ressources

En 2013, les leviers d'action ont porté sur la rénovation des bâtiments, l'optimisation des surfaces, la promotion du télétravail et l'atteinte pour la première fois du niveau "très performant" de l'Attestation Haute Qualité Environnementale d'Utilisation de l'immeuble Cœur Défense, délivrée en octobre 2013 par Certivéa. Par cette initiative, HSBC France a signé un engagement avec le propriétaire et le gestionnaire de l'immeuble pour participer à l'effort de maîtrise de son empreinte environnementale dans ces locaux. HSBC France est la première entreprise occupante à atteindre ce niveau de certification.

Consommation d'eau

Les chiffres de la consommation d'eau de HSBC France ont augmenté essentiellement en raison d'un changement de méthodologie au 1^{er} janvier 2013. Celui-ci a pour effet positif d'améliorer la couverture du reporting des données et de ne plus écarter aucun site, y compris les sites dont les consommations sont intégrées aux charges de copropriété et donc portées à la connaissance de HSBC France parfois plusieurs années après les faits. Cette nouvelle méthodologie a aussi permis d'asseoir les estimations sur un étalon de plus en plus fiable.

Néanmoins, cette augmentation de la consommation masque les efforts qui continuent d'être réalisés, comme la traque des fuites d'eau ou la suppression des climatisations à eau perdue lorsque le site le permet, et la sensibilisation des différents acteurs internes et partenaires extérieurs.

Rejets de gaz à effets de serre et bilan carbone

Conformément au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et au plan climat-énergie territorial, HSBC France a réalisé et publié son reporting, avec un montant de tonnes d'équivalent CO₂ produites en nette diminution pour la seconde année consécutive.

Les principales sources d'émission de CO₂ de HSBC France sont les émissions liées aux consommations d'énergie et aux transports.

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre 2013 de l'entreprise est accessible sur le site Internet¹ de HSBC France, partie "Développement Durable".

Réduire les émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels

Entre 2012 et 2013, les émissions de CO₂ de HSBC France liées aux voyages professionnels sont à la baisse grâce à la révision de la politique voyages, le suivi des anomalies liées à son application et à une baisse des kilomètres parcourus, avec notamment un report de l'avion vers le train.

¹ Cf. www.hsbc.fr.

Les leviers d'action en 2013 ont été, notamment, la poursuite de la rationalisation du parc automobile avec en conséquence la réduction du poids carbone moyen des véhicules, la mise en place d'un nouvel outil de réservation en ligne qui affiche clairement les consommations de CO₂ des voyages et une utilisation accrue des nouvelles technologies.

HSBC France fait partie des dix entreprises engagées dans la démarche Plan de Déplacements Interentreprises (PDIE) de La Défense Seine Arche pour ses trois sites centraux concernés. Une enquête, réalisée auprès des 30 000 salariés concernés par la démarche PDIE, a montré qu'il existe un fort potentiel de développement des modes de transports doux. Un plan d'action a été élaboré en ce sens, qui se matérialisera par la signature d'une "Charte d'engagement du plan de déplacement Interentreprises La Défense Seine Arche 2014-2017".

Pollution et gestion des déchets

Réduire la production de déchets non recyclés

Dans l'ensemble des sites centraux, les poubelles individuelles ont été retirées et des points de collecte des déchets avec tri sélectif ont été installés. Le taux de recyclage des déchets a été amélioré significativement.

Réduire la consommation de papier et en améliorer son recyclage

Plusieurs grands projets de dématérialisation ont porté leurs fruits en termes d'économie de papier en 2013 :

- ainsi, la migration de 100 000 clients supplémentaires du relevé papier vers le relevé électronique se traduit par près de 34 % de notre base client désormais en e-relevé. L'impact sur la réduction de papier est estimé à 1 800 000 feuilles et 1 200 000 enveloppes par an ;
- la suppression de l'édition automatique de certains listings permettra d'économiser près de 1,3 million de pages sur un an (soit l'équivalent en hauteur de deux Arcs de Triomphe).

Au total, ces deux initiatives de dématérialisation représenteront près de 12,4 tonnes de papier économisées et permettent de réduire l'empreinte carbone de plus de 12 tonnes de CO₂ par an¹.

D'autres initiatives telles que :

- la mise à disposition croissante des imprimés en ligne,
- l'impression des correspondances par des prestataires spécialisés,

ont également permis de réduire les stocks de papiers et formulaires et d'éviter la destruction massive de ces stocks au moment des mises à jour de ces imprimés.

Protection de la biodiversité

Par ses programmes de mécénat environnemental (cf. partie "Engagement des collaborateurs par la sensibilisation et le mécénat"), l'application des Principes Equateur et des procédures de gestion des risques environnementaux et

sociaux dans ses activités de crédit et de financement de projets (cf. la partie "Intégration du développement durable dans les métiers"), le Groupe HSBC, dont HSBC France, contribue à la protection de la biodiversité.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions – Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement – Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité – Utilisation des sols

Rejets dans l'air, l'eau et le sol

L'activité bancaire ne nécessite pas de processus industriel pouvant affecter l'air, l'eau et le sol. Les seuls impacts de l'activité de HSBC France susceptibles d'affecter l'environnement concernent la gestion des déchets essentiellement informatiques et papier. Les déchets informatiques sont revalorisés ou recyclés par une entreprise de reconditionnement de matériel informatique, ayant pour particularité d'employer des personnes handicapées psychiques ou en insertion.

La part de nos déchets recyclés est de 78 % en 2013, soit une progression de 8 points par rapport à 2012.

L'activité exercée ne présente pas de risques environnementaux ou de pollution autres que ceux liés aux activités financées, lesquelles sont engagées dans la maîtrise des impacts environnementaux tel que stipulé dans la partie "Gestion des risques liés aux impacts des changements climatiques".

Valeurs Mobilières Elysées (précédemment dénommé Nobel), filiale à 100 % de HSBC France acquise en 1986, exerçait, historiquement, une activité industrielle, qui a pris fin en 1965. Conformément à un arrêté préfectoral, Valeurs Mobilières Elysées fait procéder, depuis plusieurs années, à des mesures de qualité des eaux souterraines sur la zone où était exercée cette activité. Les constatations de l'année 2013, réalisées sur les cinq ouvrages, sous le contrôle d'un expert technique agréé, sont conformes à celles des années précédentes et confirment la qualité satisfaisante des eaux souterraines avec des concentrations inférieures aux référentiels pour l'ensemble des paramètres recherchés.

Prise en compte des nuisances sonores

L'activité bancaire est une activité de service sans processus industriel et ne génère donc pas de nuisance sonore particulière.

Utilisation des sols

HSBC France exerce son activité dans des bâtiments existants et n'entreprend pas de nouveaux projets de construction immobilière pouvant générer de nouveaux usages des sols ou nécessitant une extension de son emprise existante sur les sols.

Risque financier

Compte tenu de son secteur d'activité, HSBC France n'a pas de provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

¹ DEFRA 2012 (amont et combustion) : 976 kg équivalent CO₂ par tonne de papier.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Accompagnement des collaborateurs

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 alinéa 5 dudit Code.

Les effectifs au 31 décembre 2013 et leur évolution par rapport à 2012

Effectifs inscrits

	2013 ¹	2012	2011 ²	2010 ³	2009 ⁴
Total groupe HSBC France	9 891	9 851	10 335	10 479	10 677
dont HSBC France.....	9 198	9 424	9 860	9 706	9 748
dont filiales et succursales.....	693	427	475	773	929

Effectifs équivalents temps plein

	2013 ¹	2012	2011 ²	2010 ³	2009 ⁴
Total groupe HSBC France	9 533	9 570	10 030	10 121	10 350
dont HSBC France.....	8 857	9 152	9 564	9 365	9 435
dont filiales et succursales.....	676	418	466	756	915

1 L'année 2013 est caractérisée par l'intégration de HSBC Assurances Vie (France) dans le périmètre des filiales de HSBC France.

2 L'année 2011 est caractérisée par l'intégration de HSBC Private Bank France au sein de HSBC France (via une fusion juridique).

3 L'année 2010 est caractérisée par la cession de l'activité de valorisation de fonds (HSBC Securities Services (France)) à CACEIS.

4 L'année 2009 est caractérisée par l'intégration de la plupart des salariés de HSBC Financial Products (France) dans HSBC Bank plc Paris Branch, qui est en dehors du périmètre présenté ci-dessus.

L'effectif de HSBC France a poursuivi sa lente décline en 2013

Cette diminution résulte principalement des départs en retraite et des démissions des salariés.

642 embauches ont été effectuées en 2013 (y compris mobilités Groupe), dont 223 recrutements en CDI, 419 en CDD, parmi lesquels 245 recrutements de jeunes en alternance (CDD d'apprentissage et de professionnalisation).

845 salariés ont quitté la société, les départs en retraite ont représenté 30 % de ce total, les fins de CDD 32 % et les démissions 8 %.

Le taux de rétention des salariés les plus performants est de 98 %.

La structure de la population reste stable : 67 % des effectifs sont cadres et le pourcentage de femmes parmi les cadres est de 49 %.

Au 31 décembre 2013, 1 077 salariés travaillaient dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit un peu plus de 11 % de l'effectif inscrit.

Le pourcentage de salariés en situation de handicap selon les définitions retenues dans la déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) au titre de 2012 était de 2,5 %, pour une cible à atteindre de 6 %. De ce fait, HSBC France a versé à l'Agefiph un montant de 1,56 million EUR en 2013.

En fin d'année 2013, HSBC France employait 334 travailleurs en situation de handicap.

Rémunérations et schémas d'intéressement

Les rémunérations et leur évolution

En 2012 pour l'année 2013, en l'absence d'accord, la Direction a décidé d'appliquer unilatéralement une seule mesure. Cette mesure consiste à réserver une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles liées aux situations suivantes :

- pour favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes (équité salariale et de carrière), ainsi que l'équité entre les collaborateurs à temps plein et les collaborateurs à temps partiel ;
- pour les salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou congé parental d'éducation ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des salariés en situation de handicap ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des collaborateurs ayant plus de 50 ans et n'ayant pas bénéficié d'une augmentation sélective de salaire au cours des cinq dernières années (de 2009 à 2013) ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des représentants du personnel, en application de l'accord du 30 octobre 2007 relatif à l'exercice du droit syndical au sein de HSBC France.

Par ailleurs, conformément à la politique de rémunération, une enveloppe de révision salariale sélective et une enveloppe de variable sont mises à la disposition des managers afin, d'une part, de revoir les situations individuelles de leurs collaborateurs, et d'autre part, d'attribuer des primes basées sur la performance individuelle.

Schémas d'intéressement du personnel

Un nouveau dispositif groupe de participation et d'intéressement a été négocié en 2013. Il couvre l'ensemble des salariés de HSBC France, de HSBC Global Asset Management (France) et de HSBC Assurances Vie (France) et s'applique pour trois ans (exercices 2013, 2014 et 2015).

Il s'agit d'un dispositif "gigogne", où l'accord d'intéressement englobe l'accord de participation. Un plafond global de distribution a été fixé à 8,75 % de la masse salariale au périmètre du "groupe" (hors variables).

La participation est assise sur le dispositif légal tandis que l'intéressement est fonction d'un pourcentage du résultat avant impôt.

Le mode de répartition individuelle, basé à 50 % sur le temps de présence et à 50 % sur un salaire plafonné, vise à favoriser les salaires les moins élevés.

Plan d'épargne entreprise HSBC France (PEE)

HSBC France dispose d'un PEE dans lequel les collaborateurs peuvent investir leur participation, leur intéressement ou effectuer un versement volontaire et bénéficier de l'abondement de l'entreprise plafonné à 2 424 EUR par an.

Ce PEE propose une gamme de 12 fonds parmi lesquels trois prennent en compte des critères de développement durable en complément des critères financiers habituels.

Options et actions gratuites HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Dans ce cadre, un certain nombre de collaborateurs du groupe HSBC France ont bénéficié de l'attribution de stock-options HSBC Holdings plc de 2001 à 2005.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés et a mis en œuvre le Plan d'Actions HSBC (*the HSBC Share Plan*), approuvé par l'Assemblée Générale de mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 5* du règlement général) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

L'objectif du Plan d'Actions HSBC est d'aligner les intérêts des dirigeants sur la création de valeur actionnariale et de reconnaître les performances individuelles. Des attributions peuvent également être proposées dans

le cadre de ce plan pour attirer ou retenir des collaborateurs talentueux. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent) mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Groupe HSBC distingue désormais deux catégories d'actions gratuites :

- les "*Group Performance Shares*" qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
 - une période d'acquisition de cinq ans,
 - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite,
 - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*") ;
- les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d'une période de un, deux ou trois ans.

Augmentation de capital réservée aux salariés (et aux retraités) du Groupe HSBC en France

Du 29 octobre au 13 novembre 2013, une nouvelle augmentation de capital a été proposée aux salariés du Groupe HSBC en France, dans le cadre attractif du PEE.

A travers cette opération, les salariés ont pu souscrire à des actions HSBC avec une décote de 20 %, dans la limite d'un plafond individuel de 3 500 EUR.

Le nombre total d'actions souscrites à l'occasion de cette opération s'est élevé à 2 millions pour un investissement total de 13 millions EUR.

Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Etablissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 3,3 millions EUR en 2013.

Par ailleurs, HSBC France verse au fonds social de la Mutuelle du Personnel HSBC France un montant correspondant à 0,05 % des salaires de base HSBC France. Un Comité Paritaire de suivi du régime définit les orientations de l'action du fonds social et statue sur les aides accordées par ce moyen aux salariés. Le fonds social peut notamment apporter, dans le cadre du paiement de leurs cotisations au régime de frais de santé, un soutien financier aux familles monoparentales fragilisées par leur situation.

Enfin, HSBC France a consacré 10,7 millions EUR en 2013 à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, prime parentale, fidélité et médailles HSBC France).

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

En application de l'accord relatif à la durée du travail, signé en octobre 2008, la durée annuelle de travail des salariés est de 1 592 heures, compte non tenu de la journée de solidarité.

Pour les salariés à décompte horaire, l'organisation du temps de travail s'effectue selon deux modalités possibles :

- sur une durée hebdomadaire de 38 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 36 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2013, de 15,5 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 19,5 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi ;
- sur une durée hebdomadaire de 37 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 24 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 4,5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2013, de 10 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 13 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi.

Les cadres à forfait jour sont les cadres qui occupent un poste impliquant une importante autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps, et dont la principale vocation est d'animer et de piloter une équipe et/ou dont la mission nécessite une expertise développée dans leur métier.

Les droits à repos RTT des salariés en forfait annuel en jours varient, comme pour les cadres dirigeants, en fonction de leur rythme de travail sur la semaine.

Heures supplémentaires

101 000 heures supplémentaires et complémentaires ont été déclarées par les salariés de HSBC France en 2013, en augmentation de 15 % par rapport à 2012.

Le travail au-delà des horaires réglementés est principalement lié aux heures réalisées dans le cadre de l'accord sur le travail exceptionnel, dont le volume s'est accru de 33 % comparativement à 2012.

Absentéisme

En 2013, les congés pour cause de maternité sont restés à un niveau comparable à celui de 2012, les recrutements réalisés ces dernières années ayant eu pour conséquence de féminiser et rajeunir les effectifs.

Les absences pour cause de maladie sont stables par rapport à l'année précédente. Le taux d'absentéisme pour cause de maladie ressort à 3,2 % pour 2013 à comparer à 3,4 % pour 2012.

Santé et sécurité

Hygiène et sécurité

HSBC France dispose de Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT), de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

Les accords relatifs aux élections des Comités d'entreprise et des Délégués du personnel de 2013 renforcent les moyens dont disposent les CHSCT, notamment en nombre de représentants.

En 2013, les CHSCT ont poursuivi leurs interventions dans le cadre des consultations relatives à la poursuite des rénovations et aménagements d'agences, ainsi que dans la prise en compte et l'accompagnement des réorganisations sur les conditions de travail des collaborateurs.

Observatoire du stress

Depuis 2004, HSBC France propose aux collaborateurs de la région parisienne de répondre, lors de leur visite médicale périodique, au questionnaire de l'Observatoire Médical du Stress. En 2010, cette disposition a été étendue aux collaborateurs de province. Le traitement des données recueillies, étalonné à partir d'une méthodologie scientifique, a été confié à un cabinet indépendant ayant la qualification d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

Les résultats 2012 confirment la légère diminution des niveaux de stress, déjà constatée les deux années précédentes au sein de l'entreprise. Les groupes exprimant un vécu psychologique moins favorable se trouvent parmi les collaborateurs de 50 ans et plus, les femmes, les salariés du réseau bancaire, les techniciens des métiers traitant les opérations bancaires et les personnes ayant plus de 120 minutes de transport quotidien.

Ces enquêtes ont permis à HSBC France d'identifier des éléments factuels, puis de mettre en œuvre des plans d'actions visant à renforcer la sensibilisation aux facteurs de stress, et à les réduire, par des actions ciblées, portant notamment sur la charge de travail, l'organisation du travail, l'ergonomie des postes, un accompagnement spécifique lors des changements organisationnels, des parcours de formation adaptés et prenant en compte les évolutions des métiers.

Dispositif de prévention des risques psychosociaux

Un comité de pilotage paritaire, regroupant la Direction, les organisations syndicales, des représentants des CHSCT, le Service de Santé au Travail et le cabinet en charge de l'Observatoire Médical du Stress, a poursuivi ses travaux, avec l'appui du Cabinet Technologia, sur les conditions de travail des salariés de HSBC France.

Le Comité de Pilotage, sur le fondement de l'étude réalisée par Technologia en 2012, a mis en œuvre cinq plans d'actions prioritaires, confiés à des groupes de travail spécifiques, constitués de collaborateurs des métiers concernés.

Ces plans d'actions ont porté sur la formation des managers à la prévention du risque psychosocial, l'entretien d'évaluation de la performance et les process des métiers Banque de particuliers et HTS.

Un baromètre a été construit et transmis à un panel de 3 000 salariés, afin d'actualiser la cartographie réalisée en 2012.

Cette dynamique vise à suivre la pertinence des actions menées pour renforcer le bien-être des collaborateurs de HSBC France.

Accidents du travail et maladies professionnelles

Les maladies professionnelles touchent un nombre très faible de salariés. Leur pourcentage dans le total des maladies est insignifiant.

En 2013, le taux de fréquence des accidents du travail (nombre d'accidents avec arrêts/nombre d'heures travaillées x 10⁶) est de 8,7 et le taux de gravité des accidents de travail et de trajet (nombre de journées perdues / nombre d'heures travaillées x 10³) est de 0,2.

Equilibre vie professionnelle – vie personnelle

Depuis fin 2010, HSBC France s'est doté d'un dispositif de télétravail qui permet à un collaborateur, si ses fonctions le lui permettent, d'exercer une partie de son activité à domicile. Ce dispositif repose sur le volontariat et le principe de l'alternance sur une même semaine entre un à trois jours de télétravail, et deux jours consécutifs minimum de travail dans l'entreprise.

Au 31 décembre 2013, 582 collaborateurs (soit 6 % de l'effectif), principalement dans les fonctions supports, ont opté pour cette solution largement mise en place au sein du Groupe HSBC. Leur degré de satisfaction moyen est élevé.

Le télétravail réduit sensiblement le temps de transport hebdomadaire, ce qui favorise la diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise, et permet aux collaborateurs de mieux conjuguer vie professionnelle et vie personnelle.

A ce sujet, la Direction Générale de la banque a adressé un message à tous les cadres, en octobre 2012, afin d'améliorer la diffusion des bonnes pratiques managériales, notamment à propos des rythmes de travail : sauf exception ou situation de crise, les collaborateurs ne doivent pas être sollicités durant leurs congés, les week-ends ou hors des heures de travail et, sauf urgence, les réunions ne doivent pas être fixées avant 9 heures et après 18 heures.

Formation

Dans la continuité des actions engagées les années précédentes avec la mise en place du Plan stratégique, HSBC a poursuivi le déploiement des parcours pour accompagner les collaborateurs dans les évolutions et transformation des différents métiers.

Le plan de formation 2013 a donc été construit autour :

- de la poursuite des parcours qualifiants pour la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine en y intégrant les modifications suite aux suggestions des apprenants et souhaits du métier. Une attention particulière a été portée sur la validation pratique des compétences par le management ;
- la *Relationship Manager Proposition* : outil d'auto-diagnostic qui permet aux Conseillers Clientèle d'évaluer leur besoin de formation par rapport à un référentiel de compétences. Cet outil doit permettre également aux intéressés de nouer un dialogue avec leurs managers sur leurs souhaits d'évolution de carrière et de déterminer l'accompagnement managérial nécessaire.

La Banque d'entreprises a, pour sa part, poursuivi le déploiement de ses formations autour de ses axes stratégiques (développement de la connectivité internationale, gestion du risque, gestion de la relation client) en élargissant son offre aux différents profils de collaborateurs : trois ou quatre niveaux pour chaque module en fonction des postes. Le métier a déployé une politique de communication incitative pour encourager les collaborateurs à être acteurs de leur formation en s'inscrivant, avec l'accord de leurs managers, aux sessions programmées à cet effet et en mettant également à disposition un outil d'auto-diagnostic de compétences.

Dans la Banque d'investissement, la généralisation de l'utilisation des "road-maps" (outils mis à la disposition des collaborateurs pour identifier les opportunités de développement et les besoins de formation en découlant) permet de diffuser largement l'offre de formation et de lui donner plus de lisibilité. Les grandes orientations ont été poursuivies autour des thèmes techniques produits, relations clients, management avec un élargissement de l'offre aux différentes populations et niveaux. A noter une volonté tant de ce métier que de la Banque d'entreprises d'offrir la possibilité à leurs collaborateurs d'accéder à leurs deux offres de formation afin de faciliter la mobilité entre ces métiers.

HSBC Technology and Services (HTS) a, pour sa part, mis l'accent sur le développement des compétences techniques de ses collaborateurs et promeut l'accès à des formations qualifiantes reconnues sur le marché. Des formations plus ciblées pour les équipes Supports et Accompagnement du Changement ont été organisées afin de développer les compétences pour assurer un meilleur service aux clients internes de la banque.

Toutes les formations des fonctions supports ont été concentrées sur les besoins techniques spécifiques de leurs équipes ainsi que sur les cours de langue anglaise.

Les collaborateurs des Ressources Humaines ont bénéficié d'un programme de formations pour développer les compétences fondamentales clés : impact sur le métier, rôle de conseil, gestion du changement, excellence opérationnelle.

Dans un univers matriciel et internationalisé, HSBC France a porté une attention particulière dans le plan de formation 2013 à la maîtrise des langues et principalement de l'anglais. Tous les métiers ainsi que les fonctions supports sont invités à accompagner l'ensemble de leurs collaborateurs dans cet effort. Pour ce faire, la Direction du Développement RH a sensiblement enrichi l'offre et les modalités pédagogiques en proposant :

- des immersions locales ou au Royaume-Uni ;
- des cours individuels par téléphone ;
- en développant le *coaching* individualisé dans ses différentes formules.

Cet effort particulier a recueilli, tant auprès des métiers que des collaborateurs, un accueil très positif.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Concernant le catalogue des “Formations pour tous”, cette année aura été une année de mise à jour des contenus. A noter qu’un nouveau contenu managérial a été déployé sur le dernier trimestre : “Etre manager d’équipe au quotidien” qui s’adresse aux Grades 5, 6, 7 ainsi qu’une formation Groupe “*Values led high performance culture*”, qui s’adressera aux seniors managers des grades 0 à 2 inclus, déployée en anglais, au niveau européen à Londres et Paris. Les objectifs de cette formation étant de s’assurer de la diffusion et de la mise en œuvre dans toutes les équipes d’une culture commune fondée sur les valeurs HSBC “fiabilité, ouverture d’esprit, écoute, courage et intégrité”, de mettre en place de véritables entretiens sincères et ouverts avec tous les collaborateurs. Cette formation permet également de répondre aux attentes des collaborateurs sur la clarté des messages stratégiques, leurs attentes en matière d’évolution professionnelle et l’accompagnement managérial approprié.

Le Groupe HSBC a déployé au niveau mondial un ambitieux programme de formations réglementaires en *e-learning* autour des thématiques de l’anti-blanchiment, la lutte contre la corruption, la protection de l’information, les risques opérationnels. Ces thématiques désormais récurrentes, feront l’objet, dans les années à venir, de mises à jour régulières et d’ajouts en fonction de l’actualité et des évolutions réglementaires.

Pour donner plus de lisibilité à l’ensemble de ces actions de formation, outre le catalogue électronique en ligne accessible à tous, des actions de communication régulières auprès des métiers ont été mises en place ainsi qu’une diffusion mensuelle à destination de tous les collaborateurs les informant des sessions programmées et des places disponibles.

Diversité et égalité de traitement

L’accord global d’entreprise sur la Diversité et l’Equité signé par les partenaires sociaux en 2011 reste toujours en vigueur en 2013. Les objectifs de la banque consistent à favoriser l’équité entre les hommes et les femmes en matière de carrière et de rémunération, à améliorer le congé de paternité et la carrière des collaborateurs en situation de handicap, et à faire progresser la proportion de femmes dans les niveaux de classification où elles sont sous-représentées.

A cet égard, la banque s’est engagée à faire progresser de quatre points en trois ans la part des femmes dans chaque niveau de la classification cadre. Et pour mieux repérer et combattre les discriminations liées au sexe dans l’évolution des carrières et des rémunérations, deux diagnostics partagés avec les partenaires sociaux sont mis en place.

L’un porte sur les carrières et consiste à suivre les indicateurs de promotion pour les hommes et les femmes sur plusieurs années.

L’autre porte sur la rémunération et témoigne de l’attention particulière portée à l’équité salariale. De fait, depuis 2004, la banque y a consacré 6,7 millions EUR. Un même diagnostic égalité salariale est réalisé pour les partenaires sociaux, les personnes en situation de handicap et les salariés de plus de 50 ans.

Avec la même logique, HSBC France a poursuivi, en 2013, la mise en œuvre de son plan d’action axé sur les carrières féminines, visant à favoriser l’accès des femmes aux postes au plus haut niveau de l’entreprise. Cette priorité est partagée par le Groupe HSBC, qui la décline à l’échelle mondiale. Des actions de développement spécifiques destinées aux “femmes talents” ont été initiées en 2012 et poursuivies en 2013. Leur objectif est de favoriser la progression des collaboratrices au plus haut niveau.

Une convention a été signée en ce sens avec le ministère des droits des femmes.

En outre, HSBC France a continué à mettre l’accent sur une meilleure détection des femmes dans les revues de talents et dans l’élaboration des plans de succession.

Ainsi, au 31 décembre 2013, six femmes siégeaient au Comité Exécutif de HSBC France, et les femmes représentaient 49 % des cadres et 36 % des Directeurs de point de vente (Agences, Centres d’Affaires Entreprises et *Corporate Banking Centres*).

Intégration des jeunes et transmission des savoirs

Un Contrat de Génération a été signé par HSBC France et HSBC Global Asset Management (France), en septembre 2013. Il vise à soutenir l’insertion durable des jeunes et à maintenir l’emploi des seniors en facilitant la transmission des savoirs et des compétences au sein de l’entreprise. Ainsi, HSBC s’engage à ce que le recrutement en CDI de “jeunes” de 26 ans et moins représente 25 % de la totalité des recrutements en CDI réalisés d’ici décembre 2015. Il instaure un “Point d’évolution senior” pour les collaborateurs de 55 à 58 ans.

Lutte contre les discriminations

HSBC valorise la méritocratie. A niveau de compétence et de performance égal, toute personne a les mêmes chances d’être recrutée et d’évoluer dans l’entreprise, quelles que soient ses origines ethniques et sociales.

En 2013, HSBC France a poursuivi sa campagne de communication interne sur la non-discrimination, par le biais d’affiches et de totems placés sur les lieux de passage au siège et dans les agences. En parallèle, la formation obligatoire en *e-learning*, destinée aux managers, a été maintenue en 2013.

La formation de sensibilisation, non obligatoire, destinée à l’ensemble des collaborateurs, a également été maintenue. Elle vise à leur faire prendre conscience du poids des stéréotypes et des préjugés dans le regard que l’on porte sur l’autre ainsi que sur les actions et décisions de chacun. La campagne de sensibilisation et la formation mettent l’accent sur différentes causes de discrimination possibles : l’origine, le sexe, la situation familiale, l’orientation sexuelle, l’âge, le handicap ou encore son mode de travail (télétravail ou non).

En parallèle, HSBC France a mené, comme chaque année, une opération “*jobs d’été*”, en lien avec ses associations partenaires œuvrant en faveur de l’égalité des chances : IMS, Entreprendre pour la Cité, Mozaik-RH, Sciences Po et Tremplin. Cette démarche vise à favoriser la diversité d’origine des candidats aux postes d’auxiliaires d’été. Un total de 101 jeunes, dont trois personnes en situation de handicap, ont ainsi été recrutés en 2013 pour un “*job d’été*” de un à trois mois, par l’intermédiaire de ces associations.

Handicap

Au 31 décembre 2013, HSBC France comptait 334 salariés en situation de handicap dont 40 nouveaux salariés se déclarant en situation de handicap (soit deux fois plus qu’en 2012).

En ce qui concerne le maintien dans l’emploi, chaque situation est traitée de manière personnalisée en liaison avec le chargé de mission handicap. Si un aménagement de poste est nécessaire, il est réalisé par la mission handicap sur son budget. Au cours de l’année 2013, 29 aménagements de postes (fauteuils ergonomiques, reposes avant-bras, souris adaptées, claviers pour malvoyants, zoom texte, écran 24 pouces) ont été installés. Un système de téléphone sur ordinateur adapté aux collaborateurs souffrant de déficience visuelle a par ailleurs été déployé en juillet 2013. Il a concerné sept collaborateurs.

En matière de recrutements, HSBC poursuit sa collaboration avec Handiformabanque, l’association Tremplin et un cabinet de recrutement spécialisé dans les CV de salariés en situation de handicap. Dans ce cadre, trois collaborateurs en situation de handicap ont été recrutés en 2013.

Enfin, sur le plan de la vie quotidienne, 372 salariés en situation de handicap ou parents d’un proche en situation de handicap ont bénéficié de chèques CESU totalement financés par HSBC (+ 15 % par rapport à 2012) et 10 salariés ont été accompagnés dans le financement d’équipements individuels, dans le cadre de leur handicap : prothèses auditives, équipements divers.

Conventions fondamentales de l’Organisation internationale du travail

HSBC France promeut et respecte les stipulations des conventions fondamentales de l’Organisation internationale du travail relatives, d’une part, au respect de la liberté d’association et du droit de négociation collective, et, d’autre part, à l’élimination des discriminations en matière d’emploi et de profession. Par ailleurs, dans le cadre de l’adhésion du Groupe HSBC au Pacte Mondial des Nations Unies, HSBC France se conforme à ces mêmes engagements.

Engagement des collaborateurs par la sensibilisation et le mécénat

En 2013, HSBC France a dédié près de 2,3 millions EUR à des programmes caritatifs. Plus de 1 100 collaborateurs du groupe HSBC France ont accompli 1 640 missions à titre bénévole, ce qui représente près de 12 100 heures, dont 78 % sur le temps de travail. En ligne avec la politique du Groupe HSBC, 68 % des dons ont été alloués à des projets en lien avec l’éducation (53 %) et l’environnement (15 %).

En matière d’éducation, l’année 2013 a été marquée par :

- le concours apporté par la Fondation HSBC pour l’Education, qui poursuit son action pour la huitième année consécutive. Par ses appels à projets 2013, internes et externes, la Fondation a soutenu 52 institutions scolaires ou associations en lien avec l’école au bénéfice de plus de 11 000 enfants de milieux défavorisés en France métropolitaine ;
- la poursuite et l’amplification du soutien aux projets en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire des jeunes de milieux défavorisés avec le soutien de la Fondation à quatre nouveaux projets : Agir pour l’Ecole pour son programme “lecture”, l’initiative ACTE (Accueil de Collégiens Temporairement Exclus), mis en place dans des collèges de la Seine-Saint-Denis, l’Alliance des mécènes contre le décrochage scolaire à l’initiative de l’Admical et le projet Booster porté par l’association Unis-Cité, dont l’objectif est de favoriser le “raccrochage” de jeunes de 16 à 18 ans par un service civique d’une durée de six à neuf mois ;
- le tutorat d’une centaine d’élèves de milieux défavorisés par des collaborateurs de HSBC France, avec les programmes de découverte professionnelle des classes de 3^e, Institut Télémaque, les Internats de la réussite en lien avec la Fondation Egalité des chances, les étudiants de la filière diversité de Sciences Po, des élèves boursiers étrangers de l’ESTP et des étudiants boursiers de l’enseignement supérieur avec le partenariat signé récemment avec Frateli ;
- le développement du soutien à des programmes d’éducation financière avec Entreprendre pour Apprendre pour encourager la création d’entreprise, en plus de la poursuite du soutien aux formations délivrées par l’Adie pour soutenir leurs bénéficiaires dans le développement de leurs activités. HSBC s’engage également auprès des personnes en situation de difficulté financière, de surendettement ou d’exclusion bancaire en soutenant les actions de l’association CRESUS ;
- le déploiement d’actions adressées à nos clients afin de mieux faire connaître les projets soutenus par HSBC : organisation pour la troisième année consécutive par HSBC France d’un concert délivré par l’un de nos bénéficiaires, au siège de la banque, et organisation d’expositions d’œuvres réalisées par les jeunes des projets soutenus par HSBC, en agence.

En matière d’environnement, l’année 2013 a été marquée par :

- la mise en place en France du Programme Eau HSBC (cf. partie “La gestion du développement durable dans le Groupe HSBC – Mécénat”), avec la formation de 100 collaborateurs aux enjeux de l’eau, leur mise à contribution pour collecter des données dans le cadre de la recherche mondiale sur la qualité de l’eau menée par *Earthwatch*, et la sélection d’un premier projet Eau, en France, proposé par l’association Surfrider ;

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

- la promotion et l'organisation d'actions écologiques de terrain impliquant des collaborateurs et des clients. En 2013, 31 chantiers nature ont été organisés avec l'ONF, soit près de 530 collaborateurs et une dizaine de clients ;
- la poursuite de notre soutien à l'éducation du jeune public à la protection de l'environnement au travers de deux programmes : Eco-Ecole avec la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (FEEE), et Sauvons la biodiversité avec la Maud Fontenoy Fondation, pour lesquels 54 collaborateurs se sont mobilisés au bénéfice de 188 000 enfants ;
- le soutien d'une recherche menée par 2^e Investing Initiative, sur l'impact du changement climatique sur les métiers de la finance en plus de celles déjà soutenues au travers de la Chaire Finance Carbone et de la Chaire ISR de l'Institut Paris Europlace.

Transversalement à ces deux priorités, le bénévolat en équipe a mobilisé, en 2013, 41 équipes, 630 collaborateurs et au moins 74 agences (soit environ 22 % du réseau).

HSBC France a également participé à la contribution du Groupe HSBC au désastre survenu aux Philippines en abondant les dons de ses collaborateurs, pour un montant total de 59 000 EUR.

Enfin, le Groupe HSBC en France poursuit sa politique culturelle en faveur des jeunes talents artistes avec la 19^e édition du Prix HSBC pour la Photographie et la 20^e année d'accompagnement des jeunes musiciens de l'académie d'Aix. Ces deux programmes participent à l'ouverture culturelle des bénéficiaires de la Fondation HSBC pour l'Education.

Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales

Périmètre de *reporting*

Le périmètre de *reporting* de chaque indicateur est indiqué dans le tableau des indicateurs de performance “développement durable” du Groupe HSBC en France. Ce périmètre peut varier en fonction de la disponibilité des informations ou de la nature de l’indicateur.

Ainsi, les indicateurs sociaux concernent le Groupe HSBC en France (hors HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Bank plc Paris Branch) ou HSBC France, tandis que les indicateurs environnementaux concernent le Groupe HSBC en France ou HSBC France. Les indicateurs sociétaux relatifs à l’“épargne salariale : encours totaux de la gamme ISR” et aux “Investissements du fonds d’épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d’entreprises solidaires” sont communiqués sur le périmètre HSBC Global Asset Management (France).

Variation de périmètre

Pour les indicateurs environnementaux, les entités intégrées ou sorties en cours d’année sont comptabilisées respectivement dans les données reportées dès leur date d’entrée dans le Groupe et jusqu’à leur date de sortie de celui-ci.

Période de *reporting*

La période retenue pour le *reporting* annuel est l’année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Pour les indicateurs environnementaux, la période de *reporting* est du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013.

Outils et procédés de *reporting*

Pour les indicateurs environnementaux

L’outil de *reporting* est celui utilisé par le Groupe HSBC, à savoir Metrix, développé par Enablon. Ses principales fonctionnalités incluent la collecte des données énergie (kWh) et émissions de CO₂, eau (m³), papier (tonnes), déchets (tonnes), km parcourus et émissions de CO₂, la collecte d’autres données : commentaires, surfaces opérationnelles (m²), nombre de sites, effectifs (ETP), actions, la double validation au niveau pays, puis région et monde, et enfin les tableaux de bord.

Pour les indicateurs sociaux

La base de données RH utilisée par le Groupe HSBC est *Peoplesoft*. Les informations qui figurent dans le *reporting* sont issues de requêtes effectuées sur cette base.

Précisions sur la définition de certains indicateurs

Indicateurs environnementaux

Les émissions de CO₂ liées à l’énergie correspondent aux consommations d’électricité, de gaz, de fioul, de chaud et de froid urbains. Les émissions de CO₂ liées au transport correspondent aux voyages effectués en train et en avion (dont les commandes sont passées auprès du prestataire de voyage), aux voyages effectués en taxi, par le biais de locations de voitures ou du parc automobile du groupe.

Indicateurs sociaux

L’effectif total comprend les employés en CDI et en CDD. Les contrats en alternance, les contrats de professionnalisation, les contrats suspendus, les employés en préretraite, les employés en longue maladie, les employés en invalidité permanente et les expatriés sont inclus. Les auxiliaires de vacances sont exclus.

Les embauches et les licenciements incluent les employés en CDI et en CDD. Plusieurs embauches seront comptabilisées pour une personne embauchée plusieurs fois en CDD au cours de la période de *reporting*. De même, une personne qui passe d’un CDD à un CDI au cours de la période de *reporting* sera comptabilisée comme une embauche.

Le nombre de collaborateurs en télétravail prend en compte les collaborateurs ayant signé un avenant à leur contrat leur permettant de travailler en télétravail.

61 % des heures de formation correspondent aux heures réelles effectuées au 30 septembre 2013, les 39 % restantes correspondent à des estimations issues des logiciels de formation. Ces dernières seront validées dans le cadre de la déclaration fiscale 2014.

Indicateurs sociétaux

Concernant l’indicateur “Investissements du fonds d’épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d’entreprises solidaires”, sont considérées comme entreprises solidaires celles ayant reçu l’agrément “solidaire” de la part de la préfecture ou celles assimilées solidaires, c’est-à-dire dont l’actif est composé pour au moins 35 % de titres émis par des entreprises solidaires.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France

Indicateur	Evolution				Référentiels			
	2013	2012	2011	Unité	Périmètre*	GRI 3	ISO 26000	Pacte Mondial
1 Résultat avant impôt.....	654	559	191	M EUR	HSBC en France			
Total des fonds propres.....	5 391	5 213	4 820	M EUR	groupe HSBC France			
Coefficient d'exploitation.....	69	72	85	%	HSBC en France			
Ratio de liquidité.....	123	124	152	%	groupe HSBC France			
Ratio ACF (Advances to Core Funding).....	107,5	97,3	86,7	%	groupe HSBC France			
Ratio Core Tier 1 (Bâle II).....	13,7	12,6	10,7	%	groupe HSBC France			
Ratio Common Equity Tier 1 (CET1).....	12,7	ND ¹	ND ¹	%	groupe HSBC France			
Economie durable (Indicateurs sociétaux)								
2 Montant des prêts accordés à des PME (définition européenne).....	1 115 ²	556,7	714,3	Prêts totaux (M EUR)	HSBC en France	FS 6		
3 Nombre de financements destinés aux collectivités territoriales sur le marché obligatoire.....	24	16	12	Nbre	HSBC France			
4 Principes Equateur – Catégorie A - nombre de financements de projets et valeur.....	ND ³	0 et 0	0 et 0	Nbre total de prêts et M EUR	HSBC en France	FS 3	6.3.5 ; 6.6.3	Principe 2
Principes Equateur – Catégorie B - nombre de financements de projets et valeur.....	ND ³	0 et 0	1 et 100	Nbre total de prêts et M EUR	HSBC en France			
Principes Equateur – Catégorie C - nombre de financements de projets et valeur.....	ND ³	1 et 128	1 et 100	Nbre total de prêts et M EUR	HSBC en France			
Conseils.....	ND ³	3	3	Nbre	HSBC en France			
5 Lignes de crédit allouées à l'Adie.....	2	2	2	MEUR	HSBC France			
Montant des prêts de microfinance accordés via partenariat Adie.....	1 673	1 570	0 590	Prêts totaux (M EUR)	N/A	FS 7		
Nombre de microcrédits décaissés (Adie).....	605	593	257	Nbre	N/A			
6 Actifs sous gestion ISR.....	762	825	2 123	MEUR	HSBC Global Asset Management (France)	FS 10, 11, 12		
Epargne salariale : encours totaux de la gamme ISR.....	176	150	86	M EUR	HSBC Global Asset Management (France)			
7 Investissement du fonds d'épargne entreprise HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires.....	3 309 : 850 Adie, 309 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme	1 984 : 350 Adie, 309 SIFA, 1 325	1 829 : 250 Adie, 309 SIFA, 1 270	K EUR	HSBC Global Asset Management (France)	FS 10, 11, 12		
Prise de participation dans des fonds "sociétaux" au cours de l'année.....	–	–	1/ Citizen Capital	M EUR	HSBC France	FS 7		
8 Nombre de réclamations clients adressées au médiateur.....	647	548	552	Nbre	HSBC France	PR 8		6.7
Nombre de réclamations traitées et signées par le médiateur.....	116	70	88	Nbre	HSBC France			6.7
9 Taux de satisfaction de nos clients particuliers : clients se disant "très satisfaits" (4 ^e trimestre 2012).....	48	50	55	%	HSBC France			
Recommandation clients au cours des deux dernières années (4 ^e trimestre 2012).....	36	40	38	%	HSBC France			

Indicateur	Evolution			Unité	Périmètre*	Référentiels	
	2013	2012	2011			GRI 3	ISO 26000
Empreinte environnementale⁴							
10 Consommation d'énergie.....	64	63	66	GWh	HSBC en France	EN 3, EN 4	6.5.5
Consommation d'énergie en MWh/ETP ⁵	6,67	6,58	6,58	MWh/ETP ⁵	HSBC en France	EN 3, EN 4	6.5.5
11 Transports.....	37,33	39,42	40,3	Millions de km	HSBC en France	EN 16	6.5.5 Principes 7 et 8
12 Emissions de CO ₂ directes.....	9,77	10,21	10,37	Milliers de tonnes	HSBC en France	EN 16	6.5.5 Principes 7 et 8
- émissions de CO ₂ directes (énergie).....	4,95	4,89	4,93	Milliers de tonnes	HSBC en France	EN 16	6.5.5 Principes 7 et 8
- émissions de CO ₂ directes (transports).....	4,82	5,32	5,44	Milliers de tonnes	HSBC en France	EN 16	6.5.5 Principes 7 et 8
13 Consommation d'eau.....	158	150	151	Milliers de m ³	HSBC en France	EN 8	6.5.4 Principes 7 et 8
Consommation d'eau par ETP ⁵	16,53	15,67	16,05	m ³	HSBC en France	EN 8	6.5.4 Principes 7 et 8
14 Consommation de papier.....	1 555	1 535	1 803	Tonnes	HSBC en France	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4
% de papier FSC.....	93	91	90	%	HSBC en France	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4
15 Production de déchets.....	1 490	1 729	1 926	Tonnes	HSBC en France	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4 Principes 7 et 8
Production de déchets par ETP ⁵	156	181	192	Kg	HSBC en France	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4 Principes 7 et 8
% de déchets recyclés/déchets totaux.....	78	72	77	%	HSBC en France	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4 Principes 7 et 8
Ressources humaines et sécurité							
16 Effectifs totaux ⁶ :	5 258 F /	5 410 F /	5 645 F /				Principe 6
Femme (F) / Homme (H).....	3 940 H	4 014 H	4 215 H	Nbre	HSBC France	LA.14	6.3.7 Principes 7 et 8
Embauches.....	642	548	1 188	Nbre	HSBC France	LA.14	6.3.7 Principes 7 et 8
Licenciements.....	82	85	62	Nbre	HSBC France	LA.14	6.3.7 Principes 7 et 8
17 Organisation du temps de travail				%	HSBC France		
Absentéisme ⁷	3,2	3,4	-	%	HSBC France		
18 Egalité de traitement :				Effectifs	HSBC France		Principe 6
- nombre de personnes handicapées.....	334	310	289	Nbre total	bilan social		6.3.7
- nombre de recrutements via l'IMS et Mozaik RH.....	101	88	25	%	HSBC France		6.3.7
- % de collaborateurs de moins de 30 ans.....	14,0	13,8	17	%	HSBC France		
- % de collaborateurs de plus de 50 ans.....	30,5	29,6	29	%	HSBC France		
- % de cadres dirigeants femmes.....	16,6	17,5	18	%	HSBC France		
19 % d'administrateurs non exécutifs au 31.12 (sans fonction dans le Groupe HSBC).....	44	47	44	%	HSBC France		
20 Collaborateurs en télétravail.....	582	498	344	Nbre	HSBC France	LA.7	6.4.6
21 Santé et sécurité :				Nbre	HSBC France	LA.7	6.4.6
- nombre d'accidents mortels au travail.....	0	0	0	Nbre	HSBC France	LA.7	6.4.6
- nombre d'accidents ayant entraîné plus de 3 jours d'incapacité de travail.....	115	119	124	Nbre	HSBC France	LA.7	6.4.6
- taux de fréquence des accidents de travail et de trajets ⁸	9,1	9,3	11,4	Taux	HSBC France	LA.7	6.4.6
- taux de gravité des accidents de travail et de trajets ⁸	0,2	0,2	0,2	Taux	HSBC France	LA.7	6.4.6
22 Effectif par statut, genre et contrat :				Nbre	HSBC France		
Effectif total.....	9 198	9 424	9 856	Nbre	HSBC France		
- dont CDI.....	8 755	9 104	9 466	Nbre	HSBC France		
- dont cadres femmes.....	3 012	3 062	3 096	Nbre	HSBC France		
- dont cadres hommes.....	3 093	3 187	3 318	Nbre	HSBC France		
- dont techniciens femmes.....	2 005	2 156	2 305	Nbre	HSBC France		
- dont techniciens hommes.....	645	699	747	Nbre	HSBC France		
- dont CDD.....	443	320	390	Nbre	HSBC France		
- dont cadres femmes.....	32	24	35	Nbre	HSBC France		
- dont cadres hommes.....	35	28	26	Nbre	HSBC France		
- dont techniciens femmes.....	68	102	113	Nbre	HSBC France		
- dont techniciens hommes.....	26	29	394	Nbre	HSBC France		
- dont alternants femmes.....	141	66	94	Nbre	HSBC France		
- dont alternants hommes.....	141	71	83	Nbre	HSBC France		
23 Formation.....	270 812 ⁹	284 297	202 509	Nbre total d'heures	HSBC France		Principe 6

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Indicateur	Evolution			Unité	Périmètre*	Référentiels		
	2013	2012	2011			GRI 3	ISO 26000	Pacte Mondial
Engagement et mécénat								
24 Budget mécénat (EUR)	2,3	2,6	2,3**	M EUR	HSBC en France	6,8		
% du budget mécénat/résultat avant impôt.....	0,35	0,46	1,2	%	HSBC en France	6,8		
% approximatif de salariés ayant participé à une action développement durable à titre bénévole	13	20	35	%	HSBC en France	6,8		
Nombre d'heures de bénévolat sur le temps de travail.....	9 502	8 621	—	Heures	HSBC en France	6,8		

1 Ce ratio est calculé depuis juin 2013.

2 Y compris le leasing.

3 Les chiffres 2013 seront publiés dans le Rapport Développement Durable 2013 du Groupe HSBC en mai 2014.

4 Chiffres calculés sur la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013.

5 Equivalent Temps Plein.

6 Cf. également page 70.

7 Nombre de jours ouvrés d'absences maladies / nombre de jours ouvrés théoriques totaux.

8 Taux de fréquence des accidents de travail et de trajet calculé selon le ratio suivant : (nombre d'accidents avec arrêts / nombre d'heures travaillées) * 10⁶.

9 Taux de gravité des accidents (travail et trajet) calculé selon le ratio suivant : (nombre de journées ouvrées perdues pour cause d'accidents de travail et de trajet / nombre d'heures travaillées) * 10³.

10 Chiffre provisoire.

* HSBC France est détenu à 99,9 % par le Groupe HSBC. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque. Le périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, lequel inclut le groupe HSBC France, la société HSBC Assurances Vie (France), la société HSBC Assurances IARD (France) jusqu'en mai 2013 et la succursale de HSBC Bank plc à Paris (hors coûts de financement intra-Groupe).

** Un versement complémentaire de 1,8 million EUR pour la Fondation HSBC pour l'Education et de 0,9 million EUR pour le Prix HSBC pour la Photographie a été effectué à la Fondation de France sous l'égide de laquelle sont placés ces deux programmes. Ces montants seront consommés en trois ans à partir de 2012, et seront inclus dans ce tableau au fur et à mesure de leur attribution aux bénéficiaires finaux.

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 2013

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société HSBC France désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE"), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément au référentiel (le "Référentiel") utilisé par la société dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la partie intitulée "Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales" et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe d'une dizaine de personnes entre décembre 2013 et février 2014 pour une durée d'environ 13 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹.

1 – Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe "Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales" du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

¹ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

2 – Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec une quinzaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue des tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes présentés dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion, mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 93 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Périmètre de reporting	Indicateurs sociaux et sociétaux
HSBC France	Effectifs total par âge et par sexe Nombre d'embauches et de licenciements Nombre de collaborateurs en télétravail Nombre total d'heures de formation Part des femmes parmi les cadres dirigeants
HSBC Global Asset Management (France)	Investissement du fonds d'épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires Epargne salariale : encours totaux de la gamme ISR
HSBC en France (HSBC France, HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Bank plc Paris Branch)	Montant destiné au financement des PME Nombre financements destinés aux collectivités territoriales réalisés sur le marché obligataire
Périmètre de reporting	Indicateurs environnementaux
HSBC en France (HSBC France, HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Bank plc Paris Branch)	Emissions de CO ₂ liées aux consommations d'énergie (électricité/gaz/fioul/chaud/froid) et aux transports (avion/rail/route) Consommation d'énergie par ETP Part de papier FSC consommé dans la consommation totale de papier

² Groupe HSBC en France, HSBC France, HSBC France et filiales Assurances, HSBC Global Asset Management (France).

Informations qualitatives

Thèmes sociaux	Dialogue social Politique formation Politique salariale Politique diversité et équité
Thèmes environnementaux	Politique environnementale Politique de recyclage des déchets Plan de déplacements interentreprises
Thèmes sociétaux	Adhésion au Pacte Mondial Adhésion aux Principes Equateur Adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable Partenariats à caractère social

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons résultant de notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 3 mars 2014

KPMG Audit FS II

Philippe Arnaud
Associé
Département Changement Climatique
& Développement Durable

Pascal Brouard
Associé

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dans le cadre notamment de la mise en œuvre des dispositions résultant du règlement 97-02 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques qui est décrit dans le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place¹.

Ce dispositif repose sur une structure en trois lignes de défense.

La deuxième ligne de défense est constituée de fonctions dont le rôle est de s'assurer que les risques de la filière qu'elles supervisent, sont gérés dans l'appétence pour le risque. Elles ont la responsabilité d'élaborer les politiques et les normes nécessaires pour gérer les risques, de superviser leur mise en œuvre effective et de suivre et porter un regard objectif sur l'évaluation des risques et des contrôles menés par les métiers, HSBC Technology and Services (HTS) et les autres fonctions, par exemple par des examens critiques des évaluations des risques et des contrôles, des indicateurs de risque clés et d'autres travaux d'examen.

LES RISQUES FINANCIERS

Le risque de crédit

Dans le groupe HSBC France, la gestion du risque de crédit est organisée et supervisée par trois fonctions distinctes au sein des fonctions Risques :

- la Direction des Risques de Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) : celle-ci regroupe les équipes Crédit (décision et recouvrement amiable) affectées aux portefeuilles de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises, le recouvrement judiciaire pour la clientèle d'entreprises (hors Pôles Entrepreneurs dédiés aux très petites entreprises) et les équipes de surveillance et d'IEC (Informations et Études Commerciales), regroupées en une unité de "Détection et suivi des risques". Enfin, l'équipe "Modèles" est également logée dans l'ensemble *Wholesale Credit Risk* ;
- la Direction des Risques de Crédit aux Particuliers (*Retail Credit Risk*) : outre une fonction de gestion et d'analyse statistique du portefeuille, celle-ci comprend principalement les équipes Crédit (décision) dédiées à la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et à la clientèle de Banque privée, une fonction élargie de Recouvrement "*Retail*" couvrant à la fois le recouvrement amiable (SRA) et le recouvrement judiciaire des dossiers de particuliers et des Pôles Entrepreneurs, et enfin les équipes Systèmes et Moteurs de décision ;

- le Secrétariat Général des fonctions Risques (*Risk Business Management*) incluant la cellule de Stratégie des Risques (*Risk Strategy*) : celui-ci regroupe les fonctions support et de contrôle, soit l'administration des fonctions Risques, le *Reporting*, l'équipe Audit Crédit et *Monitoring* à distance, la Comptabilité et le Contrôle Interne (*Business Risk and Control Management*) de la fonction Risques. Les sujets d'appétence au risque, de scénarios de stress, de risques émergents et de veille réglementaire sont également traités par cette entité.

Indépendantes des métiers, ces directions dépendent hiérarchiquement du Directeur Général Délégué, en charge des risques, et se trouvent rattachées fonctionnellement à la Direction des Risques "Europe" du Groupe HSBC.

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail. Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

Gouvernance

HSBC Holdings plc est responsable du dispositif de gestion des risques de crédit et assure le suivi et la gestion centrale des risques de crédit pour ses filiales, partout dans le monde. Chaque entité est en outre chargée :

- du contrôle des expositions sur les entités étrangères, les banques et les autres établissements financiers. Les limites de risque de crédit et de règlement concernant les contreparties issues de ces secteurs sont approuvées et gérées par la fonction Risques de Crédit du Groupe (*Group Credit Risk*) afin d'optimiser l'utilisation des ressources de crédit et d'éviter une concentration excessive des risques ;
- du suivi des expositions intra-groupe afin de garantir le respect des limites réglementaires ;
- de la maîtrise du risque pays, grâce à l'imposition de limites par pays et de plafonds spécifiques par échéance et type d'activités. Les limites par pays sont définies en fonction de facteurs économiques et politiques et de la connaissance des entreprises locales. Les transactions avec les pays considérés à haut risque sont étudiées au cas par cas.

Les comités mensuels dédiés à chacune des lignes de métier, les RMC (*Risk Management Committees*), présidés par le Responsable du métier concerné ou son délégué, et auquel participe notamment le Directeur Général Délégué, alimentent le RMC de HSBC France en informations et décisions concernant les risques de crédit.

¹ Cf. Rapport du Président pages 44 à 57.

La gestion des risques de crédit de chacun des principaux métiers (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine) est supervisée par le *Risk Management Committee*¹ (RMC) de HSBC France qui se réunit mensuellement, sous la présidence du Directeur Général Délégué. Les comptes rendus de ce comité accompagnés d'une synthèse sont ensuite soumis aux comités mensuels de suivi des risques organisés par la Direction des Risques "Europe".

Le RMC est le principal comité en charge de la politique de crédit et du contrôle permanent de la filière Crédit du groupe HSBC France. Il a pour mission de contrôler les activités de crédit des Directions des Risques de Crédit aux Entreprises et aux Particuliers ainsi que de la filière Crédit, et de définir l'orientation stratégique de la politique du groupe HSBC France dans le cadre des directives générales établies par le Groupe HSBC. Il est informé par les deux directions des principales décisions de crédit, de l'état et de l'évolution des différents portefeuilles de crédit, du fonctionnement du dispositif Bâle II sur lequel il s'appuie pour définir sa politique de crédit, et des remontées des résultats du contrôle permanent.

Enfin, le RMC est informé des éventuels dysfonctionnements constatés dans la filière Crédit et des mesures correctrices engagées. La synthèse de ces informations est présentée lors du Comité ORIC trimestriel (*Operational Risk and Internal Control*).

Organisation du dispositif

Les responsables du contrôle permanent de la filière Crédit pour le groupe HSBC France sont le Directeur du Risque de Crédit aux Entreprises ainsi que le Directeur du Risque de Crédit aux Particuliers.

Les deux directions constituent la seconde ligne de défense de la filière Crédit. Afin d'assurer une remontée d'information efficiente à tous les niveaux, les contrôles sont organisés et déclinés sur les différents acteurs en fonction des seuils d'intervention de chacun, préalablement définis pour la surveillance, le provisionnement, les pouvoirs de crédit, etc.

Les contrôles s'appuient sur des agents dédiés qui interviennent, en contrôle indépendant de deuxième niveau (les services de contrôle interne BRCM (*Business Risk and Control Management*) du Secrétariat Général des fonctions risques, des lignes de métier de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, des réseaux de la Banque d'entreprises, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et des filiales), mais aussi sur des agents exerçant également des activités opérationnelles (directeurs et analystes crédits, directeurs d'agence, responsables clientèles et les services de surveillance entreprises et particuliers) ainsi que l'équipe Audit des Crédits.

Les deux responsables des fonctions Crédit sont informés de tout dysfonctionnement significatif constaté au titre de ces fonctions sur leur périmètre respectif.

Les outils

Dans le cadre du règlement 97-02, chaque entité en charge du risque de crédit a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques : les risques inhérents à l'activité de crédit ont été répertoriés dans des cartographies métiers pour chaque métier (Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine) et dans les cartographies des fonctions Crédit. Ces cartographies spécifient les contrôles attendus par les différents acteurs et leur fréquence.

Cette organisation est complétée d'un dispositif de contrôle permanent du pilotage central de la partie crédit Bâle II qui concerne :

- le *dataquality* (qualité des données utilisées) ;
- le *monitoring* Bâle II (appréciation du *Use Test*).

La mise à jour du dispositif de contrôle interne est au minimum annuelle et validée par les responsables du contrôle permanent de la filière Crédit par la revue des cartographies mais aussi à chaque fois qu'un changement majeur intervient nécessitant des contrôles ou la couverture d'un risque nouveau.

Description des procédures d'octroi de crédit

Les pouvoirs de crédit

Le pouvoir d'octroyer des crédits est limité aux titulaires de pouvoirs de crédit. Les pouvoirs sont notifiés par écrit aux bénéficiaires selon un formalisme précis. Ils sont alloués nominativement et non par fonction. Il n'existe pas de Comité de Crédit : les décisions sont individuelles.

Le Directeur Général de HSBC France exerce ses pouvoirs dans le cadre de limites déléguées par HSBC Bank plc. Il a délégué ses pouvoirs au Directeur Général Délégué qui les a lui-même sous-délégués à chacune des directions du Crédit. Au-delà de ces limites, les dossiers sont adressés à la Direction du Crédit de HSBC Bank plc pour confirmation d'accord et, au-delà d'un certain montant, à la Direction des Risques Groupe (HSBC Holdings plc) pour demande de "concurrency" (absence d'objection).

En concertation avec le Directeur Général Délégué, le Directeur Général a également délégué partiellement ses pouvoirs, pour des montants limités :

- aux Directeurs Généraux des filiales bancaires ;
- aux responsables des entités commerciales du réseau et à leurs collaborateurs.

Dans le cadre de ses pouvoirs de crédit, un titulaire a la faculté d'octroyer des crédits dans le respect des directives de crédit du Groupe HSBC et du groupe HSBC France. Au-delà de ses pouvoirs, ou en dehors des directives, il fait remonter la décision au niveau supérieur.

¹ Cf. Rapport du Président page 47.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Dispositif de mesure et de surveillance des risques de crédit

Les objectifs de la surveillance et du contrôle des crédits sont :

- d’anticiper les évolutions défavorables des contreparties du groupe HSBC France de façon à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de sauvegarder ses intérêts ;
- d’identifier dans les réseaux les principales zones de risque au regard des principaux indicateurs de risque ;
- de réaliser des missions d’audit crédit dans les réseaux.

L’identification, la mesure, la surveillance et le contrôle des risques de crédit sont assurés dans le cadre des directives du Groupe HSBC (*Group Standards Manual* et *Functional Instruction Manual*), des directives locales (*Wholesale Credit Local Procedure*) et de la politique définie par les comités RMC (Banque de financement, d’investissement et de marchés, Banque d’entreprises et Banque de particuliers et de gestion de patrimoine).

Tous les acteurs du processus crédit sont impliqués dans la maîtrise du risque de crédit ; chacun des acteurs du processus de décision porte une part de responsabilité. Toutefois, la responsabilité du suivi d’un crédit incombe, au premier chef, à l’entité qui porte le crédit. Par ailleurs, la hiérarchie de cette entité doit jouer son rôle d’encadrement et de pilotage de la gestion du risque de crédit.

Un contrôle de second niveau est réalisé par des équipes dédiées à la surveillance du risque de crédit.

L’équipe d’Audit des Crédits, appelée également *Credit Review France*, assure un contrôle de seconde ligne de défense des risques de crédit. Elle retient le principe d’approche par les risques, à la fois, pour sélectionner les entités à auditer et pour constituer les échantillons de dossiers de crédit à étudier, ainsi que le principe d’un cycle d’audit de trois ans maximum pour les entités de la Banque de grande clientèle, *Leveraged Finance*, HSBC Factoring (France) et les *Corporate Banking Centres* (CBC) et de deux ans pour le reste de son périmètre. A la demande du Directeur Général Délégué, en charge des risques, l’équipe peut réaliser des missions ponctuelles sur des thématiques diverses concernant le crédit.

Depuis la fusion avec l’équipe du *Monitoring* en octobre 2012, l’Audit des Crédits réalise ses missions sur le terrain ou à distance. Les entités de la Banque de grande clientèle, *Leveraged Finance*, HSBC Factoring (France) et les *Corporate Banking Centres* (CBC) ne sont audités qu’à travers des missions sur le terrain. Les autres entités du périmètre (Centres d’Affaires Entreprises (CAE), Pôles Entrepreneurs du réseau de la Banque d’entreprises et groupes d’agences de la Banque de particuliers et de gestion patrimoniale) sont audités alternativement sur le terrain et à distance.

Qualité du crédit¹

Les systèmes et processus de notation des risques du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions selon l’importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d’évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Garanties reçues et autres facteurs d’amélioration du risque de crédit

Les entités du Groupe HSBC sont tenues de mettre en œuvre les principes directeurs concernant l’acceptation de catégories spécifiques de garanties reçues ou d’autres instruments de réduction du risque de crédit et de définir des paramètres d’évaluation. Ces paramètres doivent être prudents ; ils doivent être réexaminés régulièrement et ils doivent s’appuyer sur des observations empiriques. Les structures des garanties et les arrangements juridiques sont soumis à des examens périodiques pour déterminer s’ils continuent de remplir l’objectif visé et demeurent conformes aux pratiques du marché.

Prêts et créances²

Les garanties reçues sont un facteur important de réduction du risque de crédit. Néanmoins, le Groupe HSBC a pour politique de s’assurer que les clients ont les moyens de rembourser leurs prêts plutôt que de s’appuyer sur les garanties. Dans certains cas, les prêts peuvent être émis sans garantie, en fonction du statut du client et du type de produit.

Les principales garanties reçues sont les suivantes :

- les hypothèques sur les résidences, s’agissant de prêts aux particuliers ;
- les gages sur les biens financés, s’agissant de prêts au secteur commercial et industriel ;
- les gages sur les biens financés, s’agissant de financements du secteur de la promotion immobilière ;
- les nantissements d’instruments financiers tels que les obligations ou les actions qui serviront aux transactions, s’agissant de transactions financières ;
- les dérivés de crédit³, y compris les *Credit Default Swaps* (CDS), sont également utilisés pour gérer le risque de crédit du portefeuille de prêts du Groupe HSBC.

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 36 Gestion des risques page 191.*

² Cf. *Etats financiers consolidés, Note 33 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d’actifs pages 185 et 186.*

³ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 14 Instruments dérivés pages 154 à 158.*

L'information sur la juste valeur des collatéraux détenus comme garantie sur les prêts et avances en impayés mais non dépréciés ou sur les créances dépréciées n'est pas publiée par le groupe HSBC France car non disponible.

Autres actifs financiers¹

Les autres sûretés garantissant des actifs financiers, autres que des prêts et créances, dépendent de la structure de l'instrument. En règle générale, les dettes représentées par un titre et les bons du Trésor et assimilés ne sont pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs (ABS "Asset Backed Securities"), qui sont garantis par des portefeuilles d'actifs financiers.

Dérivés²

Le Groupe HSBC privilégie les accords-cadres ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*) ou, en France, les contrats FBF (Fédération bancaire française), pour la documentation juridique de l'activité dérivés. Ils fournissent un cadre contractuel au sein duquel il est possible de négocier de gré à gré un éventail complet de produits tout en contraignant chacune des parties à l'application des mécanismes de résiliation et de compensation conventionnelle (*close-out netting*) pour toutes les transactions en cours couvertes par un contrat, en cas de défaillance de l'une des parties ou lors de la survenance d'un autre cas convenu de résiliation.

Le Groupe HSBC privilégie, en outre, la pratique courante qui consiste à signer une annexe CSA (*Credit Support Annex*) au contrat-cadre. L'annexe CSA permet d'instituer une garantie mutuelle visant à circonscrire le risque de contrepartie lié au marché inhérent aux positions non dénouées.

Comptes d'encaissement

Des mécanismes de garantie de paiement ou de livraison contre paiement permettent de limiter considérablement le risque de règlement lié à des transactions multiples, en particulier sur des titres et des actions.

Risque de concentration¹

HSBC France accorde la plus grande attention à la qualité et à l'intégrité de sa base d'actifs risqués (y compris les engagements hors bilan) et a mis en place des limites strictes pour éviter une concentration injustifiée des risques.

La diversification des risques est un principe essentiel au sein du Groupe HSBC. La concentration des risques peut revêtir différentes formes telles que de grands engagements sur une même contrepartie, un engagement excessif sur des zones géographiques ou des secteurs d'activité, ainsi que des risques découlant d'un portefeuille de crédits trop concentré ou présentant des ensembles corrélés.

Le document LCEP (*Large Credit Exposure Policy*) expose la politique relative au contrôle des grands risques du groupe HSBC France, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

L'objet de la LCEP est de veiller à ce que :

- toutes les filiales de HSBC France respectent rigoureusement, en même temps, la politique du moment et les exigences réglementaires locales en ce qui concerne les grands engagements dans les juridictions où elles exercent des activités, ainsi que l'application des règles établies par les organismes de tutelle locaux ;
- il existe un cadre de procédure approprié où les grands engagements et les concentrations de risques sont surveillés et contrôlés ;
- l'engagement sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs entretenant d'étroites relations, ne devienne pas excessif par rapport à la base de fonds propres de HSBC France ou de HSBC Bank plc ;
- la surconcentration et/ou le groupement des grandes expositions soient exclus ;
- les engagements sur les zones géographiques et secteurs d'activité soient étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués ;
- le *reporting* aux Conseils d'Administration des filiales du groupe HSBC France, à la Direction Générale du groupe HSBC France, et aux Conseils d'Administration de HSBC Bank plc et de HSBC Holdings plc ainsi qu'à tous les organismes de tutelle soit conforme, uniforme et cohérent avec la politique du Groupe HSBC.

Pour faciliter la surveillance et le contrôle effectif, HSBC France, HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc gèrent des bases de données d'information centrales où sont saisis les engagements et veillent à ce que les exigences de la LCEP soient respectées.

Au niveau de la Direction du Crédit aux Entreprises, le suivi du risque de concentration est réalisé au travers de différents outils de surveillance : CARM et HUB (*Vigirisk*) qui permettent de récupérer les autorisations et encours issus des systèmes opérants et d'établir les états de suivi.

Risque de concentration par contrepartie

Afin de mesurer le risque de concentration, les engagements sont classés en trois catégories :

- catégorie A : tous les prêts inscrits au bilan et les facilités liées aux échanges telles que les garanties et les lettres de crédit *standby* ;
- catégorie B : risques de trésorerie hors bilan tels que *swaps* de devises et de taux d'intérêt ;
- règlement : couvrant principalement les risques intrajournaliers liés aux engagements de paiement et à l'activité de change, avec ou au nom de nos clients.

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 36 Gestion des risques pages 187 à 210.*

² Cf. *Etats financiers consolidés, Note 21 pages 128 à 130 et Note 14 pages 154 à 158.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des établissements financiers et des gouvernements centraux/banques centrales

- Exigences de HSBC Bank plc et de la *Prudential Regulation Authority* (PRA)

Aucune exposition (somme des catégories A et B) ne doit dépasser 25 % des fonds propres applicables, individuels ou consolidés, de HSBC Bank plc sans l'accord préalable de la PRA.

Afin de s'assurer que HSBC Bank plc est en conformité avec les exigences de la PRA et de la LCEP :

- les autorisations (somme des catégories A et B) de HSBC France sur la même contrepartie ou le même groupe de contreparties, dans le cadre normal de ses activités, ne doivent pas dépasser 25 % de ses fonds propres consolidés ;
- HSBC France doit obtenir l'accord de HSBC Bank plc avant de prendre une autorisation supplémentaire dépassant 25 % de ses fonds propres consolidés.

Il peut y avoir des occasions où des opérations dépassant ce montant (au maximum 50 % des fonds propres consolidés de HSBC France) sont possibles à condition que :

- le risque ait trait à des opérations de change et des produits de taux d'intérêt ;
- les groupes de contreparties aient un profil de risque acceptable et soient des relations importantes d'un intérêt essentiel pour le Groupe HSBC ;
- le risque soit à court terme.

De plus, les expositions de règlement dans le cadre normal des activités ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France. Aucune exposition de règlement ne doit dépasser 50 % des fonds propres.

Lorsqu'une exposition dépasse 25 % des fonds propres de HSBC France, elle doit être approuvée localement par le Directeur Général Délégué pour le contrôle des grands risques mais doit aussi suivre l'approbation normale des autorités habituelles. Toutefois, pour toute exposition supérieure à 50 % des fonds propres consolidés de HSBC France, une demande de dispense appropriée doit être envoyée pour approbation à la Région. Cette dispense doit être documentée et revue annuellement.

Pour les limites de la LCEP, les directives sont envoyées par le Groupe HSBC. Elles sont transposées au niveau de HSBC France, puis validées par les Directeurs des Risques de Crédit et le Directeur Général Délégué, en charge des risques.

Un rapport trimestriel de tous les risques (somme des catégories A et B, risque de règlement sur une base individuelle et risque de règlement applicable à ces groupes de contrepartie) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est remis à la Direction Générale de HSBC France, au Conseil d'Administration de HSBC France, au RMC de HSBC France, au *Wholesale and Market Risk* RMC de HSBC Bank plc, ainsi qu'aux Conseils d'Administration de HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc. Ce rapport trimestriel est également remis au Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

- Exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Les risques nets pondérés (définition de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) du groupe HSBC France dans le cadre normal de ses activités ne doivent pas dépasser la limite de 20 % de ses fonds propres pour les contreparties bénéficiant de *ratings* externes et internes "*Investment Grade*" ou assimilés, et de 15 % pour les contreparties qui ne bénéficient pas d'un *rating* externe ou (en absence de *rating* externe) d'une notation interne de niveau "*Investment Grade*".

Dans tous les cas, même si l'engagement est conforme aux exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, aucun engagement du groupe HSBC France n'est autorisé s'il a pour conséquence un dépassement des exigences, soit du Groupe HSBC, soit de la PRA.

En sus du suivi trimestriel, une procédure de contrôle quotidien a été mise en place auprès des chargés de relations clientèle pour s'assurer qu'aucun dépassement ne survienne sur les comptes dont ils ont la charge.

Engagements sur établissements financiers

Les engagements (groupement des catégories A et B) sur des institutions financières ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres de HSBC France après déduction des protections et techniques de réduction du risque de crédit éligibles au BIPRU (*Prudential sourcebook for Banks, Building Societies and Investment Firms*).

Dans le cadre de ces engagements globaux sur les institutions financières, les engagements des catégories de type A et B sur les expositions suivantes ne doivent pas dépasser, dans le cadre normal de ses activités, 10 % des fonds propres de HSBC France :

- expositions avec une maturité supérieure à un an ;
- expositions sur des filiales d'institutions financières qui ne sont pas elles-mêmes des institutions financières.

De plus, les expositions de règlement dans le cadre normal des activités ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France.

Il y a toutefois la possibilité d'avoir des dispenses lorsqu'il est nécessaire à HSBC France de maintenir des engagements supérieurs aux seuils cités précédemment. Toutefois, chaque situation doit être maintenue au minimum et les demandes de dispenses doivent être envoyées à la Région (*HSBC Bank plc Risk*) pour approbation et être documentées et revues annuellement.

Ces dispenses ne doivent, en aucun cas, entraîner un non-respect de la politique relative au contrôle des grands risques applicable à HSBC Bank plc.

Comme pour toutes les entités du Groupe, HSBC France a délégué à HSBC Holdings plc la responsabilité d'approuver toutes les limites pour les banques et certains établissements financiers non bancaires, sur la base de recommandations faites par le Directeur du Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) et les *Relationship Managers* en charge des banques.

Tous les engagements sur des banques, sociétés de crédit immobilier, établissements financiers non bancaires sont contrôlés *via* l'application *Carm for Banks*. La Direction des Risques de HSBC Holdings plc fixe la limite globale par contrepartie, surveille et revoit régulièrement ces limites.

Un état trimestriel des 50 plus grands engagements (catégories A et B confondus) de HSBC France sur les établissements financiers (à l'exclusion des établissements financiers non bancaires) est donné à la Direction Générale de HSBC France, au Conseil d'Administration de HSBC France, au RMC de HSBC France, au *Wholesale and Market Risk* RMC de HSBC Bank plc, au Comité d'Audit et des Risques de HSBC France ainsi qu'aux Conseils d'Administration de HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc.

Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC France a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre des mesures correctives si cela devient nécessaire. La Direction du Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) est chargée de surveiller l'application de ce principe.

Certains secteurs d'activité sont néanmoins régis par des limites maximales (*Caps*) et des directives sectorielles définies par HSBC France et/ou le Groupe HSBC.

L'outil qui permet de suivre le risque de concentration par secteur d'activité est *Vigirisk* qui permet de récupérer les encours auprès des différents systèmes d'information.

Les *Caps* sont suivis de façon trimestrielle et sont communiqués en RMC Banque de financement, d'investissement et de marchés. Toute modification de *Cap* est validée en RMC.

Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux/banques centrales sont déterminées tant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, qu'en fonction des dernières données politiques, économiques ou de marché. La prise en compte de la durée de l'exposition est également très importante pour l'établissement de limites globales.

Les engagements (groupement des catégories de type A et B) ne doivent pas dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC France sauf sur certaines expositions spécifiques :

- les expositions sur les gouvernements et banques centrales situés dans un pays bénéficiant de pondération nulle selon la méthode standardisée (*Rating S&P* = AAA à AA-);
- les expositions sur les banques multilatérales de développement (comme noté dans le glossaire du Manuel de la PRA) et les organisations internationales (comme noté dans le BIPRU) qui ont une pondération nulle ;
- les expositions sur les gouvernements centraux et banques centrales de l'Union européenne libellées en devise locale bénéficiant de pondération nulle (BIPRU 3.4.5).

Toutefois, il convient de noter qu'indépendamment de la qualification de pays à pondération nulle, toutes les propositions sont soumises à une approbation individuelle des risques et les autorisations sont enregistrées de façon normale.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC, qui statue sur toutes les limites globales. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins annuellement ou à intervalle plus fréquent selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque de pays transfrontaliers (groupement des catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est fourni à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France, à HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc.

Le risque de marché

Dispositif de surveillance des risques de marché

Une politique de risque, fixée par la Direction Générale de HSBC France, qui examine et entérine les propositions émises par le *Market Risk Committee*, encadre les risques de marché *via* des limites globales.

Le Groupe HSBC attribue à HSBC France ces limites globales qui sont ensuite réparties par activité, et enfin, déclinées en limites opérationnelles au sein de chaque entité par les *Market Risk Managers*.

Ces limites s'expriment en termes de liste d'instruments, de sous-jacents, marchés et maturités autorisés, de limite de *Value at Risk* (VaR), de niveaux de sensibilité, de perte maximale autorisée (*max-loss*) et de *stress tests*. Elles sont révisées une fois par an au minimum par le *Market Risk Committee*. Elles peuvent être amendées par ce comité selon les besoins.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent donc un certain nombre d'acteurs, de services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Typologie des limites¹

Les expositions et les risques maximum que HSBC France souhaite porter sont encadrés par un ensemble de limites.

Les limites du mandat local, ou *Room Mandates*

Le Groupe HSBC attribue annuellement à HSBC France et à HSBC Bank plc Paris Branch un mandat local de site par entité. Il couvre les limites les plus significatives en termes de :

- *Value at Risk*, globale, *total trading*, sous-limites en VaR de Taux, Change et Actions ;

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 14 Instruments dérivés pages 154 à 158 et Note 32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité pages 182 à 185.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris à différents facteurs dits de *spread* ;
- expositions en cas de défaut (EaD) des émetteurs pour les obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dit *max-loss* ;
- instruments autorisés, en maturité maximale, marchés/devises, et en catégorie de *pay-off*.

Une version synthétique, dite *one pager*, de chaque *Entity Room Mandate* (HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch), est soumise à l'approbation du Directeur Général Délégué et revue annuellement lors du *Market Risk Committee* de HSBC France.

Il existe également une version plus détaillée de chaque *Entity Room Mandate*.

Les limites fixées par le *Market Risk Committee* de HSBC France

Ce Comité revoit et fixe annuellement les limites dites *one pager* des mandats d'entité de HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch sur proposition du responsable MRMaC France (*Market Risk Management and Control*).

Les limites opérationnelles

Market Risk Management and Control (gouvernance du processus de limites) décline les limites du *Room Mandate* de HSBC France et de HSBC Bank plc Paris Branch en limites opérationnelles détaillées, dites *desk mandates*. Ces limites sont allouées à chaque *business unit* (unité de gestion) et, si nécessaire, sont réparties par sous-activité ; elles portent sur les indicateurs suivants :

- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de *spread* ;
- instruments autorisés :
 - en maturité maximale,
 - en catégorie de *pay-off* ;
- limites complémentaires pour encadrer des activités spécifiques.

Ces limites sont fixées en cohérence avec les limites en VaR attribuées par le *Market Risk Committee* de HSBC France et avec celles attribuées globalement à HSBC France.

Gouvernance à l'échelle du Groupe HSBC

Wholesale and Market Risk (WMR)

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale and Market Risk*. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe HSBC. Ce département a la responsabilité, via l'entité *Market Risk Management and Control* (MRMaC), d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe par le biais des *Site Entity Room Mandates*,

lorsqu'elles ont été validées par les instances ALCO et RMC de HSBC Bank plc. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d'autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale and Market Risk* comporte un échelon européen.

Europe Middle-East Africa Market Risk Management and Control : MRMaC EMEA

Le Responsable MRMaC EMEA, hiérarchiquement rattaché au *Global Head MRMaC* et au *European Head Wholesale Credit and Market Risk*, supervise le processus de revue des *Room Mandates*. Il les soumet à l'approbation de WMR. Il est le responsable fonctionnel du Responsable MRMaC France.

Instances et acteurs de HSBC France en charge du suivi des risques de marché

Le *Market Risk Committee* de HSBC France

Le *Market Risk Committee* de HSBC France a pour mission de superviser l'intégralité des risques de marché, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le *Market Risk Committee* de HSBC France se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué, en charge des risques. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le responsable MRMaC France, le responsable de *Quantitative Risk and Valuation Group* (QRVG) et le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés (*Chief Operating Officer* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés). Sont aussi membres du *Market Risk Committee* de HSBC France, le Directeur Financier et le Responsable de *Product Control* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

MRMaC France assure le secrétariat du comité.

Le *Market Risk Committee* de HSBC France examine les indicateurs de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites sur les mandats de type *one pager* (cf. page 89 "Typologies des limites"), instruit les demandes de limites permanentes et revoit les limites qui auraient été temporairement accordées.

Par ailleurs, ce comité valide les changements de méthode de calcul et les méthodes de mesure de risque sur les fonds garantis.

Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement ou d'extension des limites.

Le Risk Management Committee (RMC)

Le Responsable de l'équipe MRMaC présente mensuellement les principaux points du *Market Risk Committee* à mentionner en matière de risques de marché au RMC de HSBC France.

Le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés

Le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés (*Chief Operating Officer* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés) a notamment sous sa responsabilité les services suivants : *Quantitative Risk and Valuation Group* (QRVG), *Product Control* et *Operational Risk and Internal Control* (ORIC). C'est sur lui et sur le Responsable MRMaC France que repose la responsabilité d'informer la Direction Générale de la teneur et de l'évolution des expositions aux risques de marché. Le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés organise notamment, à cet effet, avec le Responsable des fonctions de contrôle MRMaC France, des réunions régulières d'information du Directeur Général Délégué, en charge des risques. Y participent les responsables de QRVG et de *Product Control*.

Market Risk Management and Control

Chez *Wholesale and Market Risk* (WMR), *Market Risk Management and Control* conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;
- la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux *best practices* ;
- l'allocation des limites de risques de marché au sein du Groupe HSBC compatibles avec sa stratégie et son appétence au risque ;
- l'approbation de nouveaux produits ;
- la consolidation au niveau du Groupe HSBC des expositions aux risques de marché et des calculs de *Value at Risk* (VaR).

Le Responsable de MRMaC France est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général Délégué, en charge des risques et responsable du contrôle permanent et fonctionnellement au Responsable de MRMaC EMEA.

Le Responsable *Traded Risk France* couvre à la fois la responsabilité de MRMaC France et celle de *Traded Credit France*. C'est lui qui a la responsabilité du contrôle permanent des risques de marché, au sens du règlement 97-02 ; il lui revient d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. Il est désigné comme Responsable de MRMaC France dans cette section portant sur le risque de marché.

D'une façon générale, il revient au Responsable de MRMaC France de fournir commentaires et explications à la Direction Générale sur tout dépassement significatif de *max-loss* et de limites (*One pager Room Mandate*) et au *Market Risk Committee* de HSBC France, ou sur toute position qu'il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

Le Responsable de MRMaC France est membre du *Market Risk Committee* de HSBC France, de l'ALCO Bilan de HSBC France et du *Capital Management Committee* de HSBC France. Il participe à la réunion périodique d'information de la Direction Générale organisée par le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et au Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management* (MRM) avec 8 personnes, et *Market Risk Control* (MRC) avec 14 personnes.

Market Risk Management (MRM)

Market Risk Management (MRM) définit les mandats de limites de risques de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, VaRs, scénarios de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination de la Direction Générale, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés.

L'équipe MRM prépare la revue annuelle des *Room Mandates* et, après examen approfondi et accord du *Market Risk Committee* de HSBC France, la soumet pour approbation à WMR *via* MRMaC EMEA.

Le *Market Risk Management* définit par conséquent les *Room Mandates*, *one pager* et détaillés, ainsi que les *desks mandates* qui s'appliquent à chaque *business unit* ou unité de gestion.

Market Risk Control (MRC)

Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute consommation supérieure à un seuil d'alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du *reporting* des *stress tests* hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting*.

Le *backtesting* confronte les chiffres de VaR calculés *ex ante* avec les résultats quotidiens produits *ex post*. Cette comparaison permet de contrôler l'aptitude de la VaR à encadrer les variations attendues de résultats et donc d'estimer la qualité du modèle interne. Les insuffisances potentielles du modèle de VaR sont, notamment, mises en évidence si les résultats du jour excèdent la VaR 99 % ou lorsque la VaR excède systématiquement et grossièrement les résultats quotidiens.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le *backtesting* est réalisé tant sur les profits que sur les pertes, en utilisant les quantiles extrêmes (1 % et 99 %) des distributions théoriques de VaR. Les exceptions, violation de *backtesting*, sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % un jour comparée à des résultats quotidiens déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Ses résultats sont revus mensuellement dans un comité Groupe HSBC dédié et communiqués trimestriellement au régulateur.

L'organisation de *Market Risk Control* est alignée sur celle des métiers.

Une équipe dédiée produit et diffuse les états de *reporting* consolidés des risques de marché de HSBC France, pour la Direction Générale et vers la Consolidation Groupe HSBC. Cette équipe assure également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (RMC, rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelles).

Market Risk Control est sous l'autorité hiérarchique du Responsable MRMaC France, et sous la responsabilité fonctionnelle du Responsable MRC Global.

Quantitative Risk and Valuation Group (QRVG)¹

La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche *front office*. La validation de ces modèles ainsi que des modèles de VaR incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Quantitative Risk and Valuation Group* (QRVG). Son responsable reporte localement au Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et fonctionnellement au Responsable QRVG EMEA.

Le Comité des Valorisations

Placé sous la direction du Responsable de *Product Control*, il est composé de membres de QRVG, de *Product Control*, de MRMaC, de représentants des fonctions financières de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de représentants du *front office*. Il se réunit au cours de la première quinzaine du mois suivant, pour examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le *front office*. Au cours de ces réunions mensuelles, est examinée l'évolution des principaux indicateurs de calibrage et de contrôle des prix. Une revue des opérations faisant l'objet d'une modélisation particulière dans les systèmes *front office/back office* est effectuée : *booking* conservateur, particularités non modélisées dans les systèmes.

Ce Comité examine aussi les méthodes de détermination des provisions concernant les opérations de marchés.

Réalité des risques en 2013

Le mandat des risques de marché de HSBC France, pour 2013, s'inscrivait dans la continuité de celui de 2012. Le soutien de la Banque centrale européenne (BCE) aux Etats périphériques et les discussions autour de la mise en place du mécanisme de supervision européenne ont conduit à des marchés relativement moins volatils qu'en 2011 et au début de 2012. Aussi, pour 2013, l'appétence au risque s'est renforcée sur les pays les moins fragiles de la Zone euro, et notamment les émetteurs supranationaux.

Tout au long de l'année 2013, HSBC France a continué de jouer un rôle majeur de plate-forme pour le Groupe HSBC dans les activités d'obligations d'Etat de la Zone euro et de dérivés en euros et en USD.

Une attention toute particulière a été portée au suivi des positions de titres gouvernementaux des Etats de la Zone euro qui ont continué, en 2013, à être les principaux éléments de contribution aux variations de résultats des activités de marchés.

Les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la zone périphérique, ont été maintenues tout au long de l'année 2013 à l'intérieur des limites de risques qui leur avaient été allouées.

Tout au long de l'année 2013, HSBC France a opéré avec un coefficient multiplicateur minimum pour le calcul de l'exigence réglementaire en fonds propres.

Le risque de taux structurel

Le risque de taux structurel est géré conformément aux normes du Groupe HSBC et de manière centralisée par la Direction *Asset, Liability and Capital Management* (ALCM) au sein de la Direction Financière.

Ce risque de taux structurel est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan et ne concerne pas les opérations de marché. Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux de HSBC France est de désensibiliser le résultat à une variation des taux par la gestion du *gap* de taux (déséquilibre entre la position à taux fixe à l'actif et au passif par bandes de maturités).

Le risque de taux structurel provient, principalement, de la variation des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque nécessite la formulation d'hypothèses, d'une part, sur les options offertes aux emprunteurs pour certains produits comme les remboursements anticipés de prêts immobiliers, et d'autre part, sur le comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Lorsque cela est nécessaire, des caractéristiques comportementales, différentes des caractéristiques contractuelles, sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 14 Instruments dérivés pages 154 à 158 et Note 36 Gestion des risques pages 187 à 210.*

Gouvernance

L'instance de surveillance des risques de taux d'intérêt, de liquidité et de change structurels est l'ALCO Bilan dont le secrétariat est assuré par l'ALCM, qui rapporte au *Risk Management Committee*. L'ALCO Bilan réunit mensuellement le Directeur Général, le Directeur Général Délégué en charge des risques, le Directeur Financier et les principaux responsables des métiers et fonctions support concernés par la gestion de bilan pour examiner les indicateurs de risques élaborés par la Direction Financière et pour analyser toute évolution significative de l'environnement financier et réglementaire relatif à ces risques.

Il a pour mission de superviser les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent, d'approuver annuellement les principales règles de gestion et limites qui font partie du dispositif de surveillance et de vérifier régulièrement chacune de ces hypothèses de comportement et les positions de risque de taux d'intérêt, de liquidité et de change.

Les éventuels dysfonctionnements constatés dans les processus de gestion des risques structurels de taux, liquidité et change, et les actions correctrices sont également présentés à l'ALCO Bilan trimestriellement.

HSBC France analyse mensuellement de nombreux indicateurs, sur base consolidée, qui permettent un suivi efficace des risques de taux (parmi lesquels, *gaps* statiques, calcul de sensibilité des résultats, scénarios de stress, etc.).

L'ALCM coordonne les travaux du Comité TALCO Taux, qui est un sous-comité de l'ALCO Bilan, qui se réunit mensuellement afin de superviser la gestion du risque de taux structurel des métiers de la Banque commerciale. Le compte rendu du TALCO Taux et tous les indicateurs de risque de taux cités précédemment sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan pour validation.

Dispositif de mesure et de suivi (et méthodologie) du risque de taux

Le processus d'évaluation de ce risque de taux est mensuel et s'appuie sur l'analyse des *gaps* de taux des différents métiers de la Banque commerciale. Chaque mois, un *gap* est calculé qui tient compte d'hypothèses d'évolutions du bilan, à partir duquel les couvertures sont établies.

En effet, sur la base des informations issues indirectement des systèmes centraux et/ou des *reportings* fournis par les entités, l'ALCM assure mensuellement la mesure et la surveillance du risque de taux structurel sur base individuelle, lorsque le risque est significatif, et sur base consolidée pour les autres entités. Cette centralisation permet à l'ALCM de gérer ce risque de façon optimale et de définir les règles de transfert de ce risque au département en charge des activités de marchés (*Global Markets*).

L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par la salle des marchés grâce à une série de transactions internes

(*cash* ou *swap*) entre les entités opérationnelles et la salle des marchés. Cette exposition nette est gérée au moyen d'instruments dérivés pour solder la position dans le marché. L'analyse des instruments dérivés par types de contrats utilisés est présentée en Note 14 des Etats financiers consolidés¹.

Le modèle de gestion du risque structurel de taux définit le cadre des limites opérationnelles à respecter pour la détermination des nouvelles opérations de couverture. Ainsi, le nouveau *gap* après couverture doit respecter une exposition résiduelle par échéance contenue dans des limites.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle selon divers scénarios de taux d'intérêt. Par ailleurs, suite à des travaux menés dans le cadre des simulations demandées par le pilier 2 de Bâle II sur le sujet de l'*Economic Value of Equity*, HSBC France mesure également chaque mois l'impact sur les fonds propres d'un choc uniforme de 200 points de base à la hausse et à la baisse.

Après la mesure du risque, l'ALCM met en œuvre, d'une part, les opérations de couverture nécessaires de manière centralisée et, d'autre part, l'ensemble de contrôles formalisés qui font l'objet d'une attestation mensuelle. Par ailleurs, le processus de réalisation et de justification comptable des opérations de couverture fait l'objet d'une documentation, d'une identification des contrôles clés et d'une élaboration de certificats selon la norme adoptée par le Groupe HSBC, en application de la loi Sarbanes-Oxley.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC France ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie. Le risque de financement (qui est une forme de risque de liquidité) se matérialise lorsque les ressources nécessaires au financement d'un actif illiquide ne peuvent pas être obtenues selon les termes prévus au moment requis.

La gestion de la liquidité et du financement de HSBC France a pour objectif de s'assurer que l'ensemble des engagements de financement prévisibles soit honoré à l'échéance, et que l'accès au marché interbancaire puisse se faire de manière coordonnée et économique. A cet effet, HSBC France possède une source de financement diversifiée constituée des dépôts de la clientèle de particuliers et d'entreprises et de dépôts institutionnels. Ces ressources sont complétées par le financement de marché et par des portefeuilles d'actifs très liquides, diversifiés par maturité, qui sont détenus afin de permettre à HSBC France d'honorer rapidement, et dans les meilleures conditions, toute demande imprévue de trésorerie.

¹ Cf. pages 154 à 158. Les principes comptables relatifs aux instruments dérivés sont présentés dans la Note 21 des Etats financiers consolidés pages 128 à 130.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

HSBC France maintient un niveau élevé de liquidités et gère le profil de liquidité de ses actifs, engagements et garanties, dans le but de s'assurer du bon équilibre de ses flux de trésorerie et d'être toujours en situation d'honorer l'ensemble de ses obligations anticipées lorsqu'elles échoient.

HSBC France adapte sa politique de gestion de la liquidité et du financement pour répondre aux évolutions des activités du Groupe HSBC et aux changements des marchés dans lesquels HSBC France opère. Par ailleurs, le Groupe HSBC s'efforce en permanence de faire évoluer et de renforcer sa politique de gestion de la liquidité et du financement.

Le risque de liquidité de HSBC France est géré, de manière centralisée, par le département *Asset, Liability and Capital Management* (ALCM) au sein de la Direction Financière. Le TALCO Liquidité, présidé par l'ALCM, assure une surveillance rapprochée des systèmes de mesure du risque de liquidité et coordonne la gestion à court terme. Ce comité, sous-comité de l'ALCO Bilan, réunit mensuellement les acteurs chargés de la réalisation des opérations (*Balance Sheet Management*), et de l'élaboration des états de *reporting* et de la surveillance (Direction Financière) ainsi que des représentants des lignes métiers. Ce comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement, d'étudier les sources de financement alternatives et de traiter de tout sujet relatif à la liquidité.

Politiques et procédures

La gestion de la liquidité et du financement est assurée principalement au niveau local par HSBC France en conformité avec les pratiques et les limites fixées par l'ALCO Bilan. Le Groupe HSBC a pour politique générale d'assurer l'autosuffisance de chacune de ses entités bancaires pour le financement de ses propres opérations.

La surveillance du risque de liquidité est assurée par le suivi de nombreux indicateurs qui sont mis à jour tous les mois en vue de la tenue du TALCO Liquidité et de l'ALCO Bilan. Ces indicateurs sont les suivants :

- le suivi des ratios de liquidité selon les exigences de la réglementation française ;
- la production des *reportings* réglementaires pour l'organe de tutelle britannique, la *Prudential Regulation Authority* (PRA) ;
- la projection des flux de trésorerie prévisionnels (*Operational Cashflow Projections*) selon différents scénarios de stress prenant en compte le montant des actifs liquides nécessaires pour chacun de ces scénarios ;
- le suivi des indicateurs de liquidité du bilan et de l'*Advances to Core Funding ratio* par rapport aux normes internes et aux exigences réglementaires ;
- le maintien de sources de financement diversifiées ;
- la gestion de la concentration et du profil de maturité de la dette ;
- le maintien des engagements de liquidité contingente dans des limites préétablies ;
- le maintien des plans de financement ;
- le suivi de la concentration des déposants afin de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis de déposants importants et de garantir une diversité de financement globalement satisfaisante ; et
- l'existence de plans de gestion de crises de liquidité et de financement. Ces plans définissent les indicateurs avancés de situations de tensions et indiquent quelles mesures prendre en cas de difficultés liées à une crise systémique ou autre, tout en limitant les implications négatives à long terme pour l'activité.

Principales sources de financement¹

Les comptes courants et les comptes d'épargne payables à la demande constituent une part importante du financement de HSBC France, et le Groupe HSBC accorde une très grande importance au maintien de leur stabilité. En ce qui concerne les dépôts, la stabilité est liée à la capacité du Groupe à conserver la confiance des déposants dans la solidité de son capital et de sa liquidité en lien avec sa politique commerciale.

La participation en décembre 2011 de HSBC France au *Long-Term Refinancing Operation* (LTRO) à trois ans de la Banque centrale européenne s'est inscrite dans une politique conservatrice et prudente du financement de HSBC France qui, préalablement à la mise en place de cette opération, respectait l'ensemble de ses ratios réglementaires et internes. HSBC France a souscrit, en 2011, à hauteur de 5 milliards EUR sur une participation totale de 1 012 milliards EUR. Cet emprunt a été remboursé en totalité et à la première opportunité en janvier 2013.

Compte tenu du besoin de renouvellement de ses emprunts obligataires arrivant à échéance en 2013-2014, HSBC France a émis en 2013 pour 2 milliards EUR d'obligations senior et pour 2,2 milliards EUR d'obligations sécurisées, sur des maturités initiales comprises entre 5 et 10,5 ans. Dans le même temps, les dépôts ont augmenté de 2,7 milliards EUR, pour atteindre 33,3 milliards EUR au 31 décembre 2013 contre 30,6 milliards EUR au 31 décembre 2012.

Conformément à son objectif de diversifier ses sources de financement, HSBC France avait transformé, en 2011, son programme d'obligations sécurisées françaises structurées en un programme d'obligations de financement de l'habitat au sein de HSBC SFH (France), société de financement de l'habitat réglementée par l'ACPR. Au 31 décembre 2013, l'encours d'obligations de financement de l'habitat émis par la structure s'établissait à 4,2 milliards EUR.

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité pages 182 à 185.*

La gestion du risque de liquidité

HSBC France utilise un certain nombre de mesures majeures pour gérer son risque de liquidité, ainsi qu'il est expliqué ci-après :

Ratio réglementaire français

HSBC France assure le suivi du ratio réglementaire français à un mois, conformément à la réglementation française. Dans ce cadre, les banques sont tenues de conserver à tout moment un ratio réglementaire supérieur à 100 %, afin de s'assurer de la capacité des actifs liquides à couvrir les passifs exigibles à un mois. Ce ratio est calculé pour HSBC France pris isolément, et chacune de ses filiales qui y sont soumises effectue son propre calcul. Au cours de l'année 2013, le ratio moyen de liquidité de HSBC France s'est établi à 125 % sur une base individuelle, contre 131 % en 2012.

Advances to Core Funding ratio

HSBC France favorise le financement des crédits clientèle par des dépôts de la clientèle et s'efforce de réduire sa dépendance vis-à-vis des marchés de capitaux à court terme. Pour ce faire, le Groupe HSBC impose des limites à chacune de ses entités visant à restreindre la croissance des crédits clientèle qui ne seraient pas financés par la croissance des dépôts de la clientèle ou par la dette à long terme au travers d'un ratio appelé l'*Advances to Core Funding ratio*. Les limites de l'*Advances to Core Funding ratio* sont fixées par l'ALCO Bilan et validées par le Groupe HSBC.

Ce ratio exprime le rapport des prêts et avances à la clientèle en pourcentage du montant total des dépôts stables de la clientèle et du financement à terme dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est supérieure à douze mois. En cas de dépassement de la limite interne, HSBC France pourrait avoir recours à d'autres sources de financement telles que le marché interbancaire ou le marché des titres adossés à des actifs. En 2013, l'*Advances to Core Funding ratio* s'est élevé en moyenne à 106 %, contre 88 % en 2012.

Parallèlement à l'*Advances to Core Funding ratio*, le Groupe HSBC a également recours à d'autres indicateurs pour gérer son risque de liquidité. Il effectue notamment des projections de ses besoins de trésorerie selon différents scénarios.

Projections des besoins de trésorerie

A partir de projections de ses flux de trésorerie, HSBC France établit une série de scénarios permettant de représenter des crises de liquidité spécifiques au Groupe ou touchant le marché tout entier. Ces scénarios se fondent sur différentes hypothèses faisant varier, à la fois, l'ampleur et le moment des retraits de dépôts et des tirages sur les lignes de crédit confirmées, et la capacité du Groupe HSBC à recourir au financement interbancaire et aux marchés de la dette à terme, et à se procurer des fonds à partir de ses actifs en portefeuille. Le Groupe HSBC vérifie régulièrement que les hypothèses sur lesquelles repose chaque scénario sont toujours appropriées.

Ratio de couverture à un mois de la liquidité stressée

Obtenu à partir de ces scénarios, le ratio de couverture à un mois de la liquidité stressée exprime les flux entrants de trésorerie en pourcentage des décaissements à un mois dans un scénario de stress spécifique à HSBC France.

HSBC France est tenu de maintenir ce ratio à au moins 100 %. En 2013, le ratio de couverture à un mois de la liquidité stressée s'est établi en moyenne à 107 %, contre 112 % en 2012.

Le ratio et les limites de trésorerie dépendent des particularités du marché français, de la diversité des sources de financement disponibles et du risque de concentration lié aux déposants importants. Le respect des limites par chaque entité est contrôlé et remonté régulièrement au Groupe HSBC.

Engagements hors-bilan

Dans le cadre normal de ses activités, HSBC France fournit à ses clients des lignes de crédit confirmées, notamment des facilités de garantie confirmées à des entités intermédiaires parrainées par le Groupe HSBC ainsi que des lignes de crédit confirmées à sa clientèle d'entreprises. Ces facilités augmentent les besoins de financement de HSBC France lorsque les clients décident d'augmenter les niveaux de tirage au-delà de la normale. Les conséquences du point de vue du risque de liquidité d'une telle augmentation des niveaux de tirage sont analysées par des projections de flux de trésorerie sous différents scénarios de stress.

Le risque de change structurel

Du fait de l'appartenance de HSBC France au Groupe HSBC, l'exposition au risque de change structurel de HSBC France est limitée. Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la salle des marchés, qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par le *Market Risk Committee*.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation des fonds propres dû à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les investissements de HSBC France dans des filiales étrangères sont faibles en montant. L'exposition structurelle au risque de change est principalement liée au résultat de ces filiales conservé en réserves. Cette exposition et la sensibilité à la variation des taux de change des ratios de capital sont suivies par l'ALCO Bilan.

La surveillance de ce risque structurel, selon la norme édictée par HSBC Holdings plc, est assurée par le suivi d'indicateurs d'exposition et de sensibilité des ratios de capital calculés par la Direction Financière. L'analyse de ces ratios est présentée trimestriellement à l'ALCO Bilan.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

La gestion des risques liés au métier de l'Assurance

La structure de la gouvernance des risques de HSBC Assurances Vie (France) s'articule autour de plusieurs comités, qui ont pour objet de piloter l'exposition aux différents risques de l'activité en fonction des limites fixées pour chacun de ces risques. Les principaux comités qui interviennent dans le cadre de cette gouvernance sont les suivants :

- l'*Actuarial Control Committee* approuve les changements d'hypothèses, de méthodologie ou de process ayant un impact sur le calcul du résultat ou de la marge de solvabilité ;
- le *Local Insurance Model Oversight Committee* effectue la validation et le contrôle des modèles utilisés ;
- l'*Asset and Liabilities Committee* gère le risque actif-passif, le suivi du capital économique et réglementaire, ainsi que les risques liés aux investissements (risques de marché, de crédit et de liquidité) ;
- l'*Insurance Risk Meeting* suit les risques assurantiels, incluant le suivi des taux de rachat (rachats, décès, sinistres), la politique de réassurance et les hypothèses non économiques utilisées dans les modèles ;
- le Comité BRCM est en charge des risques opérationnels, réglementaires et de conformité.

La responsabilité du *Risk Management Committee* de l'Assurance porte sur l'ensemble des risques auxquels est exposée l'activité. Il s'appuie pour cela sur les comités ci-dessus, dont il assure la supervision et dont il fait évoluer la structure ou le fonctionnement le cas échéant. Il fait ensuite remonter au Comité d'Audit les risques significatifs et les mesures prises pour les gérer.

La gestion des fonds propres¹ (données auditées sauf mention contraire)

Conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) impose à chaque établissement et groupe bancaire de maintenir un ratio spécifique de couverture de ses risques pondérés par ses fonds propres. Les informations relatives à l'adéquation des fonds propres lui sont adressées et c'est elle qui fixe les exigences minimales de fonds propres applicables au groupe HSBC France.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration est le responsable ultime de la gestion des fonds propres du groupe HSBC France. Plusieurs comités contribuent à assister le Conseil d'Administration dans ce rôle. Il s'agit du Comité Exécutif, du *Risk Management Committee* (RMC), du Comité ALCO Bilan, du Comité de gestion du capital (CMC). Le Comité de gouvernance et de supervision des tests de résistance (SOC) a fusionné avec le CMC en 2012.

La Direction Financière coordonne les différents aspects de la gestion des fonds propres, que sont le *reporting* réglementaire, la planification du capital, l'évaluation de la résistance à des conditions de stress et la gestion des ressources en capital.

Modalités

Le groupe HSBC France a pour politique de préserver son niveau de fonds propres en privilégiant la diversification de ses ressources et une allocation efficace de son capital. Le Groupe HSBC s'emploie à maintenir, à tout moment, un rapport conservateur entre le total de ses fonds propres, calculé selon les critères de l'ACPR, et les divers risques liés à son activité.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres du groupe HSBC France se répartissent en deux catégories. L'intégralité des fonds propres de base (*Tier 1*) correspond au noyau dur. Le groupe HSBC France n'a émis aucun titre hybride éligible au *Tier 1* additionnel. Les fonds propres de base comprennent les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires, après retraitement de certains éléments des fonds propres qui font l'objet de filtres prudentiels dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres (essentiellement les réserves de couverture des flux de trésorerie, les réserves de réévaluation des immobilisations, les plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres disponibles à la vente et le *spread* de crédit sur la dette propre ainsi que sur les dérivés). La valeur comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est déduite des fonds propres de base.

Les fonds propres complémentaires (*Tier 2*) intègrent, en plus, les emprunts subordonnés éligibles, une partie des réserves de réévaluation des immobilisations et une partie des plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres disponibles à la vente. Pour calculer le montant total des fonds propres, sont retranchés, de ces deux catégories de fonds propres, la valeur comptable des investissements dans le capital de banques ainsi que certains éléments prévus par la réglementation.

Exigences en capital réglementaire

Pilier 1

Bâle II prévoit trois approches, pour le calcul des exigences en fonds propres liées au risque de crédit aux termes du Pilier 1. La méthode, dite standard, prévoit l'utilisation par les banques de notations attribuées par des agences externes pour déterminer les pondérations de risque appliquées aux contreparties notées, et regroupe les autres contreparties en grandes catégories auxquelles sont appliquées des pondérations de risque type. L'approche, dite IRB (*Internal Ratings-Based*) *foundation*, permet aux banques de calculer l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit sur la base de leur évaluation interne de la probabilité qu'une contrepartie fera défaut (*Probability of Default* – PD), avec une quantification de l'exposition en cas de défaut (*Exposure At Default* – EAD) et une estimation du taux de perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD), ces deux dernières étant, cependant,

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 36 Couverture des risques et ratios réglementaires page 203 et Note 30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur pages 174 à 180.*

soumises aux paramètres de surveillance prudentielle standard. Enfin, la méthode, dite IRB avancée, permet aux banques d'utiliser leur propre évaluation interne non seulement de PD, mais également d'EAD et de LGD. Les pertes attendues sont calculées en multipliant EAD par PD et LGD. L'exigence de fonds propres résultant de l'approche IRB vise à couvrir les pertes inattendues ; elle est calculée en utilisant une formule définie par la réglementation, qui prend en compte ces facteurs et d'autres paramètres comme la maturité et la corrélation.

Pour évaluer son risque de crédit, le groupe HSBC France utilise depuis fin 2007, avec l'approbation de l'ACPR, la méthode IRB avancée pour les risques souverains, sur les banques et la clientèle de détail. A partir de 2009, HSBC France a ensuite reçu l'approbation de l'ACPR pour utiliser la méthode IRB avancée sur les entreprises (LGD en 2009, EAD en 2012). Seules quelques expositions résiduelles restent évaluées par l'approche *foundation* ou standard, par exception.

Les risques de marché sont mesurés en utilisant, avec l'accord de l'ACPR, des modèles *Value at Risk* (VaR) ou les règles standard prescrites par l'ACPR. Pour le risque de contrepartie, quatre méthodes de calcul sont définies par Bâle II pour déterminer l'exposition : la méthode standard, la méthode d'évaluation au prix du marché (*mark-to-market*), la méthode d'évaluation selon le risque initial et la méthode d'évaluation selon les modèles internes.

Le groupe HSBC France utilise des modèles internes basés sur la VaR pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de marché. L'approche *mark-to-market* est retenue pour les risques de contrepartie.

Bâle II a également introduit des exigences en fonds propres pour les risques opérationnels qui, là encore, comprennent trois niveaux de sophistication. Les fonds propres nécessaires résultant de l'application de l'approche de base correspondent à un simple pourcentage des revenus, alors que dans l'approche standard, les banques appliquent trois pourcentages différents aux revenus selon huit activités définies par la réglementation. Enfin, l'approche avancée s'appuie sur les outils d'analyse statistique et de modélisation des données de risque opérationnel propres à la banque pour déterminer les exigences en fonds propres. Le groupe HSBC France a adopté l'approche standard.

Pilier 2

Le deuxième Pilier de Bâle II (procédure de surveillance de la gestion des fonds propres) implique l'évaluation, à la fois par les banques et les autorités de tutelle, de l'opportunité d'affecter des fonds propres à la couverture des risques non visés par le Pilier 1. Un aspect important du Pilier 2 est le processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (*Internal Capital Adequacy Assessment Process – ICAAP*) qui constitue l'appréciation par la banque des risques non mesurés par le Pilier 1. Cette évaluation donne lieu à un rapport régulièrement mis à jour et transmis à l'ACPR.

Pilier 3

Le Pilier 3 de Bâle II concerne la discipline de marché et vise à rendre les banques plus transparentes en leur demandant de publier des informations complémentaires sur leurs risques, fonds propres et gestion des risques. Le Groupe HSBC en France ne publie pas de données Pilier 3 mais celles-ci figurent dans les déclarations que HSBC Holdings plc communique dans la rubrique *Investor relations* de son site Internet.

Evolution de la réglementation

L'évolution de la réglementation a marqué une étape en juin 2013 avec la promulgation de la directive CRD4 et du règlement CRR (Bâle III). Ces nouvelles règles, qui prévoient dans certains cas une période de mise en œuvre progressive, s'appliqueront à partir de janvier 2014.

Tests de résistance

Les exercices de tests de résistance, demandés par les autorités de tutelle, permettent d'appréhender l'impact sur les fonds propres et la liquidité de scénarios très défavorables mais plausibles, et ainsi de proposer des mesures pour atténuer ces effets. Ils sont également un outil à la disposition des instances de direction de la banque dans leur mission de gestion du capital et de la liquidité, afin de leur permettre d'envisager des actions correctrices si des éléments précurseurs d'un tel scénario se font jour. Le programme de tests réalisé par HSBC France en 2013 inclut certains scénarios spécifiques demandés par la Direction Générale, le Groupe HSBC ou l'autorité de tutelle de ce dernier (*Prudential Regulation Authority*).

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des fonds propres réglementaires :

Ventilation des fonds propres

(en millions d'euros)

	2013	2012
Fonds propres de base :		
Capitaux propres part du groupe	5 391	5 213
Intérêts non contrôlant	46	48
Moins : dividendes à verser à la société mère	-	(240)
Moins : éléments faisant l'objet d'un traitement prudentiel	(57)	(153)
Moins : contributions aux fonds propres de HSBC Assurances Vie (France)	(275)	-
Moins : écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(362)	(363)
Moins : déductions au titre des pertes attendues	(57)	(64)
Moins : titres subordonnés HSBC Assurances Vie (France) consolidés par mise en équivalence	(259)	-
Moins : investissements sur les entreprises à caractère financier excédant la limite de 10 % des fonds propres	-	(309)
Total des fonds propres de base	4 427	4 133
Fonds propres complémentaires :		
Réserves de réévaluation des immobilisations et plus-values latentes sur titres disponibles à la vente	46	44
Titres subordonnés à durée indéterminée et titres subordonnés à durée déterminée	22	55
Moins : déductions au titre des pertes attendues	(57)	(64)
Moins : titres subordonnés HSBC Assurances Vie (France) consolidés par mise en équivalence	(11)	-
Moins : investissements sur les entreprises à caractère financier excédant la limite de 10 % des fonds propres	-	(35)
Total des fonds propres complémentaires	-	-
Total des fonds propres éligibles surcomplémentaires	-	-
Investissements dans d'autres établissements bancaires ou financiers	-	(5)
Autres éléments à déduire	-	-
Total des fonds propres	4 427	4 128
Total des risques pondérés (données non auditées)	32 343	32 673
Total des risques pondérés avant exigence au titre des niveaux planchers (données non auditées)	29 487	30 501
Ratios prudentiels : (données non auditées)		
Total des fonds propres	13,7 %	12,6 %
Fonds propres de base	13,7 %	12,6 %
Fonds propres de base avant exigence au titre des niveaux planchers	15,0 %	13,5 %

Les données ci-dessus ont été calculées conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne et aux normes prudentielles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Le groupe a respecté, à tout moment, les exigences de fonds propres imposées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en 2013 et en 2012.

En 2008, HSBC France avait consenti un prêt subordonné de 650 millions EUR à HSBC Bank plc. Ce prêt subordonné a été remboursé le 23 décembre 2013, libérant la consommation des fonds propres excédant la franchise légale à 10 % des fonds propres.

Le 13 décembre 2013, HSBC France a acquis la société d'assurance HSBC Assurances Vie (France).

Fonds propres de base et complémentaires

La contribution aux fonds propres de la société d'assurance est retraitée des fonds propres de base à hauteur de 275 millions EUR. Les titres subordonnés émis par HSBC Assurances Vie (France) et détenus par HSBC France sont déduits à hauteur de 259 millions EUR du *Tier 1* et à hauteur de 11 millions EUR du *Tier 2*. Les autres variations des fonds propres résultent principalement du résultat de l'année retraité de la variation du *spread* de crédit sur les dérivés (DVA) soit 30 millions EUR diminué de l'acompte sur dividendes de 120 millions EUR.

Risques pondérés

La diminution des risques pondérés s'explique principalement par la diminution des risques de marché.

En 2013, 2,5 milliards EUR liés à l'exigence additionnelle de fonds propres, au titre des niveaux planchers, sont intégrés dans les risques pondérés ainsi que 771 millions EUR au titre de la participation de HSBC France dans HSBC Assurances Vie (France).

LES RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des processus internes, du personnel, ou des systèmes d'information ou à des événements extérieurs, y compris de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte, et inclut les risques de fraude interne et externe.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Gouvernance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur une équipe centrale : la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO).

Cette Direction, rattachée au Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent, centralise les travaux liés à la gestion du risque opérationnel et ceux relatifs à la supervision du dispositif de contrôle permanent.

Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, un comité spécifique dénommé Comité ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) examine, à intervalles réguliers, les risques opérationnels des métiers et des fonctions de risques, le résultat des contrôles effectués, l'avancement des plans d'actions mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles.

Des Comités ORIC ou BRCM (*Business Risk and Control Management*) au sein des métiers et des fonctions en charge de risques ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de chaque entité.

Le groupe HSBC France dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un *reporting* régulier et approprié ;
- une actualisation régulière, et au minimum annuelle, de l'identification et d'évaluation des risques et des contrôles sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un *reporting*.

Le Groupe HSBC est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels. Concernant l'estimation du capital économique, le Groupe HSBC utilise le même concept, mais appliqué aux métiers définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit activités de l'approche réglementaire. En revanche, le Groupe HSBC a commencé à travailler en central sur le développement d'un modèle de capital économique. Le Groupe HSBC envisage à moyen terme un

éventuel passage en méthode avancée (AMA) pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels.

Identification et évaluation des risques au travers d'une cartographie des risques et contrôles
HSBC France, de par ses métiers, est exposé à tous les types de risques opérationnels que rencontre une banque, notamment :

- risque d'erreur dans le traitement des opérations, en particulier de marchés ;
- risques de fraude, internes et externes (en particulier fraude sur Internet, faux virements, fraude sur cartes bancaires, etc.) ;
- risques liés à la sécurité de l'information ;
- risques liés aux relations clientèle.

Les risques opérationnels incluent le risque de réputation. Toute défaillance de HSBC France dans les normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle constitue un risque potentiel de réputation qui peut porter préjudice à la relation avec ses clients, ses contreparties, ses actionnaires, ses partenaires et ses régulateurs. Préserver et construire la réputation du Groupe relèvent de la responsabilité de chaque collaborateur de HSBC France.

Les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers (*Business Risk and Control Management*) coordonnent, au sein de leur entité, les travaux de recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier. Elles doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier. Cette cartographie couvre l'ensemble des risques opérationnels auxquels le métier est exposé, et indique les contrôles clés de premier niveau et de deuxième niveau qui permettent de les maîtriser. Les risques identifiés comme majeurs en fonction de leur cotation font l'objet de plans d'actions dont l'avancement est suivi par les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers.

Chaque fonction de risque procède également à un travail de recensement des risques dont elle est responsable et auxquels elle est exposée dans le cadre de son fonctionnement courant.

Afin d'établir ces cartographies, les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers et des fonctions se conforment notamment aux dispositions du manuel Groupe FIM Opérations, en retenant, lorsque cela est opportun, une approche fondée sur les processus.

Analyses et *reporting* des risques et incidents opérationnels

La DCIRO prépare les états de *reporting* mensuels destinés à la Direction Générale de HSBC France ou au Groupe HSBC et assure la présentation des états de synthèse aux instances concernées (Comité ORIC HSBC France, *Risk Management Committee*, Comité d'Audit et des Risques).

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Ces états intègrent notamment :

- un *executive summary* expliquant l'évolution des pertes sur la période écoulée et les principes du dispositif de gestion des risques opérationnels ;
- une *heat map* reprenant les indicateurs d'exposition à chacun des types de risques opérationnels (c'est-à-dire hors risques de crédit et marchés), accompagnée d'un descriptif des principales problématiques et plans d'action associés pour les principaux types de risques (*Top Existing Risks*) ;
- les principaux incidents de la période écoulée et les plans d'actions associés ;
- la réalisation de revues effectuées par la DCIRO portant sur les équipes BRCM ou sur des sujets thématiques.

Les états de *reporting* sont préparés à partir des déclarations faites dans l'outil de gestion des incidents et risques opérationnels du Groupe HSBC, Orion, qui devra à terme constituer un outil d'*Enterprise Risk Management* (ERM). Cette application gère de manière décentralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'actions décidés en vue de réduire la criticité des risques qualifiés de majeurs.

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels est organisé autour de fonctions risques dont la responsabilité est d'exercer un rôle de seconde ligne de défense sur les grandes catégories de risque auxquelles la banque est exposée. La nature et la surveillance des principaux risques est détaillée ci-avant et ci-après.

Les risques de non-conformité

La gestion du risque de non-conformité est détaillée dans le Rapport du Président en pages 51 à 53.

Les risques juridiques et gestion des litiges

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de HSBC France, responsable de la supervision, en tant que seconde ligne de défense, du risque juridique du groupe HSBC France assiste les différents métiers du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et assure le suivi des litiges.

Prévention des risques juridiques

La DAJ assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques ou fiscaux spécifiques et significatifs. Elle anime également le Comité des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJ participe également au Comité d'Examen des Produits, aux Comités ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) et RMC (*Risk Management Committee*) du groupe HSBC France ainsi

qu'aux processus de *due diligence* relatifs aux opérations de marchés ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJ assure principalement la gestion des risques liés directement ou indirectement aux dossiers de litige en défense. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Comité des Risques Juridiques et Fiscaux présidé par le *Chief Risk Officer* (qui est également le Directeur Général Délégué), se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et du risque fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et de l'organisation du groupe. Le Comité examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuels nouveaux dysfonctionnements et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au Comité ORIC du groupe HSBC France.

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement au règlement 97-02, établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, une attestation de contrôle permanent juridique sous la signature d'un juriste et du Responsable du contrôle permanent de l'entité concernée. Ces attestations font ressortir, le cas échéant, les sujets significatifs mis en lumière par les contrôles effectués ou les insuffisances de contrôle et les plans d'actions envisagés pour remédier aux éventuels dysfonctionnements constatés lors des contrôles.

Au niveau de HSBC France, les juristes responsables du risque juridique des différents métiers établissent les attestations de contrôle permanent juridique, qui, prises dans leur ensemble, couvrent la totalité des risques juridiques majeurs identifiés pour toutes les entités de HSBC France.

Sur le fondement de ces attestations, le Directeur des Affaires Juridiques de HSBC France délivre, chaque semestre, l'attestation générale de contrôle permanent de la filière juridique.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une circulaire régulièrement actualisée.

Suivi des litiges¹

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre le groupe HSBC France, donne lieu à un examen trimestriel par un comité présidé par le *Chief Risk Officer* et composé de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la DAJ. Ce comité donne un avis motivé sur la base duquel la Direction Générale arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision pour litige.

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 40 Procédures judiciaires et affaires réglementaires pages 215 et 216.*

Sont évoqués, ci-après, les dossiers en cours au 31 décembre 2013 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du groupe HSBC France. Ces dossiers ont fait l'objet de provisions appropriées lorsque nécessaire.

Commissions interbancaires liées à l'Echange d'Images Chèques (CEIC)

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC France, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions interbancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques (EIC).

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux 12 membres de cette commission – dont HSBC France – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que la CEIC représentait une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC France, pour sa part, a été condamné à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC France ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent en effet tant l'objet que l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'a pas d'effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, parmi lesquelles HSBC France, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

L'audience devant la Cour de cassation est fixée au 18 novembre 2014.

Enquête de l'Autorité de la concurrence sur les commissions sur tous les moyens de paiement autres que le chèque

Le 16 avril 2009 et le 22 septembre 2010, HSBC France, comme une dizaine d'autres banques et le GIE Cartes Bancaires CB, a reçu de l'Autorité de la concurrence, des questionnaires relatifs aux commissions interbancaires appliquées aux moyens de paiement utilisés en France, à la suite d'une plainte de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) en raison de l'existence ou du niveau jugé trop élevé des commissions interbancaires multilatérales ou bilatérales liées à l'usage des moyens de paiement. L'Autorité de la concurrence a

décidé de conduire des recherches sur les pratiques des banques françaises les plus importantes et les réseaux de cartes présents en France (Visa Europe, Mastercard Europe SPRL, Mastercard France, Mastercard International Inc., le GIE Cartes Bancaires CB et le GIE Carte Bleue Visa) au regard des commissions interbancaires payées et reçues pour tous les moyens de paiements utilisés en France entre 2000 et 2008 (prélèvements, virements, cartes de débit et de crédit).

L'Autorité de la concurrence ayant exprimé, à l'égard du GIE Cartes Bancaires CB, des "préoccupations de concurrence" au vu des réponses apportées aux questionnaires tant par le GIE que par les banques, a accepté l'ouverture d'une procédure d'engagements.

Le 7 juillet 2011, l'Autorité de la concurrence a annoncé sa décision de rendre obligatoires les engagements finalement proposés par le GIE Cartes Bancaires CB dans le cadre de cette procédure. A notre connaissance, cette décision n'a pas fait l'objet de recours.

S'agissant des commissions interbancaires appliquées aux autres moyens de paiement que les chèques et les cartes, l'Autorité de la concurrence a accepté d'ouvrir une procédure d'engagement et notifié, le 14 mars 2012, ses préoccupations de concurrence, en réponse auxquelles les banques ont établi une proposition d'engagements. En juillet 2013, l'Autorité de la concurrence a validé les propositions d'engagements des banques et décidé une étude complémentaire visant les opérations exceptionnelles des moyens de paiement SEPA. Cette étude et les offres d'ajustements des banques doivent lui être remises au plus tard le 1^{er} octobre 2014, ce qui devrait mettre un terme à ce dossier.

Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations "clés en main" de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel (LMP) ou, pour un petit nombre d'investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC France a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts *via* Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC France.

Cinq notaires ont été mis en examen dans cette affaire pour complicité d'escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux. HSBC France s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

HSBC France assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l'affaire sans attendre l'issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d'autres emprunteurs. Une action a également été engagée contre les notaires en cause et leur assureur (MMA). Elle fait également l'objet d'un sursis à statuer.

L'ensemble des dossiers Apollonia a fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

Enquêtes liées à l'Euribor

Voir Note 40 des états financiers consolidés, relative aux autres procédures judiciaires et affaires réglementaires significatives concernant des entités HSBC, dont HSBC France.

A ce jour, à la connaissance de HSBC France, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe. En avril 2013, la presse française a mentionné l'ouverture d'une information judiciaire contre X des chefs allégués de démarchage illicite pour des services bancaires et financiers, de blanchiment en bande organisée de fonds provenant du démarchage illicite et de blanchiment en bande organisée à des fins d'évasion fiscale dans une affaire impliquant le vol de données de clients de HSBC Suisse et concernant des résidents français.

Le risque fiscal

La Direction des Affaires Fiscales (DAF) de HSBC France, qui supervise en seconde ligne de défense le risque fiscal du groupe HSBC France, a été créée début 2010 par scission de l'ancienne Direction des Affaires Juridiques et Fiscales et est directement rattachée au Directeur Général Délégué en charge des risques.

Cette Direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France ainsi que les filiales dans la prévention et le contrôle des risques fiscaux.

La Direction a procédé à l'analyse des risques fiscaux majeurs et à l'établissement de sa cartographie. Certaines positions fiscales font l'objet de discussions avec les autorités.

Prévention des risques fiscaux

La DAF participe au Comité des Risques Juridiques et Fiscaux animé par la DAJ ainsi qu'aux Comité des Opérations Complexes et Structurées, Comité d'Examen des Produits, Comités ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) et WMOC (*Wealth Management Oversight Committee*) du groupe HSBC France.

Dispositif de surveillance du risque fiscal

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement au règlement 97-02, établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, des certificats fiscaux.

Sur le fondement de ces certificats notamment, le Directeur des Affaires Fiscales de HSBC France confirme chaque semestre au Groupe HSBC la conformité fiscale du groupe HSBC France.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une circulaire.

Le risque comptable

Le dispositif de contrôle du risque comptable est détaillé dans le Rapport du Président en pages 53 à 55.

Les risques informatiques

Enjeu de la gestion du risque informatique

Les conséquences du risque informatique portent principalement sur quatre plans :

- opérationnel : même lorsque l'activité n'est pas directement basée sur un processus informatique, l'arrêt du service informatique a généralement pour conséquence un arrêt ou un ralentissement de la production de la banque ;
- financier : l'investissement informatique (matériel, logiciel, savoir-faire) constitue une part importante des actifs de la banque ;
- légal : la réglementation impose de veiller à la sécurité du système d'information (Loi Informatique et Libertés, LCEN, SOX Act, LSF, etc.) ;
- projets : une mauvaise conception des projets ou une mauvaise conduite du projet peuvent avoir de graves conséquences et peser lourdement sur l'avenir des opérations.

Les risques informatiques sont cartographiés selon la méthodologie du Groupe HSBC. La maîtrise de ces risques s'appuie sur une gouvernance et une organisation conformes aux standards du Groupe et des référentiels de bonnes pratiques (CMM, ITIL, COBIT) utilisés tout à la fois dans l'environnement des services financiers et dans l'industrie.

Missions et couverture

La fonction Informatique de HSBC France fait partie de *HSBC Technology and Services* (HTS) et repose sur quatre directions pour supporter les prestations informatiques délivrées aux métiers et fonctions de HSBC France.

A savoir :

- *IT Operations* (ITO), direction qui est responsable de la mise en œuvre et de la maintenance des systèmes et des infrastructures sur lesquels sont hébergés les fonctionnalités bancaires déployées pour les métiers et les fonctions de HSBC France ;
- *Software Delivery* (SwD), direction qui est responsable de l'élaboration et de la maintenance des solutions logicielles, internes au groupe ou tierces ;
- *Change Delivery* (CD), direction qui est en charge du pilotage des programmes de changements majeurs au sein de l'organisation sous la responsabilité du *Chief Operating Officer* (COO) en France ;
- *Risk and Administration* (RA), direction qui est responsable de la supervision et du pilotage des risques opérationnels des activités de HTS en France.

Les missions de la fonction Informatique s'inscrivent dans le cadre des manuels du Groupe HSBC, que sont :

- *Group Standards Manual* (GSM) : 10.6 *Information Technology* ;
- *Functional Instruction Manual* de HTS (FIM HTS).

En tant que seconde ligne de défense sur les risques informatiques, la fonction Informatique vise à mettre en œuvre une stratégie de réduction des risques informatiques cohérente avec la stratégie du système d'information. Cette stratégie vise également à répondre aux exigences de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité du système d'information vis-à-vis des métiers de la banque. Cette filière est amenée à suivre les risques selon la typologie suivante :

- le risque de perte d'intégrité du système d'information ;
- le risque de perte de confidentialité sur des données sensibles ;
- le risque de perte de ressources clés ;
- le risque de non-respect des obligations légales dans la conduite de projet, dans la gestion des actifs informatiques ou dans la mise en œuvre d'infrastructures ;
- le risque lié aux erreurs humaines ou aux erreurs de codes ;
- le risque de perte de compétence sur des projets stratégiques et/ou des technologies qui supportent des services essentiels de HSBC en France ;
- le risque d'indisponibilité ou d'altération des performances et des capacités du système d'information ou de services critiques ;
- le risque de vulnérabilités des infrastructures techniques et/ou du logiciel aux menaces internes et externes ;
- le risque de perte ou d'absence de contrôle sur des fonctions/processus sensibles externalisés au sein

d'autres entités du Groupe HSBC dans le monde ou auprès de partenaires/prestataires de services extérieurs au Groupe ;

- le risque de perte ou d'altération des pistes d'audit sur les ressources informatiques critiques, éligibles à l'exploitation des journaux d'événements ;
- le risque de perte de continuité de services critiques, ou d'altération de la qualité de service pour cause de défaillance de fournisseurs essentiels au sens réglementaire ;
- le risque de fraudes internes ou externes.

Dispositif de contrôle des risques informatiques

L'identification de l'ensemble des risques et contrôles informatiques est effectuée selon la méthodologie RCA (*Risk and Control Administration*) du Groupe. Pour refléter l'organisation, les risques des directions informatiques sont identifiés autour des trois services cartographiés que sont CD, ITO et SwD.

Chaque cartographie des risques informatiques est actualisée une fois par an et mise à jour pour refléter les principales modifications du profil de risque, telles que :

- le niveau global de risque perçu de la fonction Informatique ;
- les incidents internes ou externes et/ou les modifications réglementaires importantes ;
- les activités de la fonction Informatique ayant subi des changements importants ou de nouveaux processus ou systèmes ;
- l'identification d'un problème de contrôle important *via* des processus tels que le suivi et la supervision des contrôles, SOX ou des questions soulevées par les autorités de tutelle, l'audit interne ou externe.

Pour chaque risque informatique important recensé, les fonctions informatiques identifient et documentent les contrôles clés permettant d'atténuer le risque. En outre, une description de la surveillance actuelle concernant chaque contrôle clé est identifiée.

Les informations de contrôle permanent informatique (résultats des missions de contrôle, avancement du plan de contrôle, évolution des évaluations de risques et d'efficacité des contrôles, et éventuels dysfonctionnements constatés et mesures correctrices engagées) sont communiqués mensuellement à l'instance de gouvernance de HTS (Comex). Les travaux et les résultats du contrôle permanent sont également communiqués sur une base mensuelle au *Risk Management Committee* (RMC) et sur une base trimestrielle aux Comités ORIC centraux.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place, sous la coordination de la Direction Financière, un système de documentation et d'évaluation du contrôle permanent, s'agissant des processus IT, qui participent à l'établissement des états financiers.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Surveillance des risques

Les fonctions informatiques HTS élaborent annuellement un plan de contrôle. Ce plan présente les activités de surveillance des contrôles clés qui sont conduites au cours d'un exercice annuel. La surveillance de ceux-ci, par les fonctions informatiques HTS, est effectuée au moyen d'une évaluation détaillée des contrôles, un suivi des indicateurs clés ou des études thématiques.

Les résultats de l'évaluation des risques et des contrôles constituent la base du plan de contrôle annuel.

Tout problème informatique important, identifié par le biais de la surveillance des contrôles, est remonté au management du contrôle permanent de HTS et à la direction de tutelle des contrôles permanents de HSBC France (DCIRO).

Politique de sécurité de l'information

La sécurité de l'information inclut l'information au format électronique, mais également l'information papier, et doit couvrir les risques technologiques, organisationnels et humains.

Les risques liés à la sécurité de l'information figurent au premier plan des préoccupations du Groupe HSBC et de HSBC en France. A cet effet, de nombreuses directives ont été rédigées ces dernières années et sont régulièrement rappelées auprès de l'ensemble des collaborateurs de HSBC en France, afin de réduire les risques dans ce domaine.

Les mesures de sécurité applicables au sein du Groupe HSBC sont décrites dans un référentiel normatif, composé de différents documents tels que les *Functional Instruction Manuals* et les *Security Secondary Standards*. Ces normes s'appliquent à tous les employés de HSBC France et s'appuient sur les bonnes pratiques de la profession, lorsqu'elles ne sont pas plus restrictives. Chaque entité, métier ou département a la responsabilité d'appliquer ces normes et de les intégrer dans le travail quotidien de ses collaborateurs.

Le suivi et la gouvernance des risques de sécurité des systèmes d'information relèvent de la responsabilité d'une équipe appelée *Information Security Risk (ISR)*. Cette équipe fait partie de la Direction des Risques de Sécurité et de Fraude (*Security and Fraud Risk – SFR*), sous la responsabilité du *Chief Risk Officer*.

Les objectifs de ISR sont notamment de :

- maîtriser les risques de sécurité de l'information supportés par l'entreprise ;
- réduire les risques de sécurité à un niveau de risque acceptable et/ou accepté par la Direction Générale (notion de *risk appetite*) ;
- protéger la marque HSBC et sa réputation ;
- minimiser les pertes liées à d'éventuels incidents de sécurité ;
- assurer la cohérence des mesures de sécurité dans toutes les entités.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire de :

- définir les besoins de sécurité de l'information dans les politiques et procédures locales ;
- assurer la sensibilisation des métiers sur la sécurité de l'information et s'assurer que les métiers intègrent les besoins de sécurité de l'information dans leur travail quotidien ;
- à ce titre, contrôler l'activité des *Business Information Risk Officers (BIROs)*, représentants métier de ISR, chargés de mettre en œuvre les politiques de sécurité au sein des métiers ;
- déployer une seconde ligne de défense permettant de garantir la conformité de la banque avec les normes de sécurité du Groupe HSBC ;
- fournir une assistance d'expert sur les sujets ISR auprès de toutes les entités.

Les différents domaines d'activités de ISR visent à assurer l'intégrité et la confidentialité des informations de HSBC et de ses clients :

- contrôle de la gestion des accès utilisateurs aux applications et systèmes d'exploitation de la banque, et politique de gestion des mots de passe ;
- sécurité des applications, visant à s'assurer que les applications utilisées au sein de l'entreprise ont été développées dans les règles de l'art et sont conformes aux politiques de sécurité de la banque ;
- contrôles métiers, visant à s'assurer que les métiers se conforment à la politique du Groupe HSBC en matière de traitement des données sensibles. Ce domaine s'appuie sur les BIROs (*Business Information Risk Officers*) ;
- sécurité de l'infrastructure, domaine chargé de réaliser des tests de pénétration et de s'assurer du niveau de sécurité des infrastructures techniques de la banque ;
- risques liés aux prestataires, domaine chargé de vérifier que les prestations que la banque délègue à certains fournisseurs sont bien assurées avec le niveau de sécurité requis ;
- incidents et menaces, domaine en charge de gérer les menaces au sein de HSBC France et de gérer d'éventuels incidents de sécurité, en établissant et suivant les plans d'actions de correction ;
- communication et formation, en charge d'établir les plans de communication et de formation annuels et de les mettre en œuvre.

Prévention de la fraude

Au sein de la Direction des Risques de Sécurité et Fraude (*Security and Fraud Risk – SFR*), la cellule anti-fraude a pour objectif principal de s'assurer de l'exhaustivité, de la pertinence et de l'efficacité des mesures destinées à protéger le groupe des fraudes internes et externes.

Ceci recouvre :

- la prévention, avec l'inclusion de contrôles dédiés à la fraude dans les procédures définies comme sensibles au risque de fraude ;
- la détection, avec la mise en œuvre de logiciels ou d'états destinés à la détection de la fraude ;
- les investigations et réalisation d'enquêtes, lorsqu'une fraude interne ou externe est identifiée.

En termes de gouvernance, la prévention de la fraude requiert une coordination entre tous les acteurs : métiers, équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, Conformité, Crédit et Ressources Humaines. A ce titre, un représentant de SFR siège dans les Comités BRCM métiers.

En cas de fraude qualifiée de majeure, un groupe de réponse aux fraudes a vocation à se réunir exceptionnellement, notamment en cas de fraude interne ou d'attaques ciblées sur les plates-formes Internet client de HSBC France.

Parmi les activités conduites régulièrement au sein de la cellule figurent :

- l'implication, en amont, dans la mise en place des systèmes et la conception des processus afin de diminuer la vulnérabilité à la fraude ;
- les actions de sensibilisation du personnel et des clients ;
- l'analyse des tendances et du mode opératoire en matière de fraude et le recueil de renseignements ;
- des investigations sur la base des déclarations reçues, des alertes générées par des systèmes ou autres modes de détection ;
- les actions de recouvrement de fonds ;
- l'assistance au dépôt de plainte ;
- le suivi des actions correctrices lors de la détection d'une fraude.

Parmi les domaines couverts prioritairement au sein de la cellule figurent les systèmes, procédures et contrôles relatifs :

- au recrutement de collaborateurs permanents ou temporaires, incluant les prestataires ;
- à l'identification et l'authentification client quel que soit le canal : Internet, agences, centre d'appels, mobiles ;
- à la collecte et la mise à jour de données sensibles clients dans les bases ;
- aux instructions liées aux moyens de paiements ;
- à l'ouverture de comptes quel que soit le canal, et ce, en collaboration avec les services Conformité et Risque de Crédit ;
- à l'existence d'un principe de séparation des tâches et de traçabilité des opérations afin de dissuader les fraudes internes quel que soit le processus.

Dans la continuité des actions menées en 2012, la priorité a été donnée en 2013 à la prévention et la détection des fraudes Internet avec la mise en place du système 2FA pour nos clients de la Banque de particulier et de gestion de

patrimoine (2FA pour "2 Factors Authentication", c'est-à-dire l'utilisation d'un support physique pour générer des mots de passe non "rejouables").

Cette mise en place s'est accompagnée du suivi des connexions client douteuses au travers d'un logiciel permettant la surveillance experte du comportement de connexions de nos clients.

HSBC France propose par ailleurs à ses clients de télécharger "Trusteer", outil de protection contre le vol d'identité en ligne permettant notamment de détecter les programmes malveillants.

L'importance des fraudes documentaires en matière de prêts immobiliers (notamment, dans un contexte d'environnement économique détérioré, une surévaluation des revenus du ménage), constatée par l'ensemble des acteurs de la place, a conduit HSBC France à revoir l'ensemble de son dispositif de contrôle de premier niveau en la matière.

Le *rogue trading* et la fraude de contrepartie sont couverts par les équipes de contrôles de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et n'entrent donc pas directement dans les domaines couverts par la cellule anti-fraude, dont l'intervention est cependant requise au stade des investigations lors d'une fraude interne détectée ou suspectée dans le cadre du risque de contrepartie.

Bilan chiffré 2013

Le coût total des fraudes internes et externes, représente environ 55 % du total des pertes opérationnelles typiques, soit 12,4 millions EUR. Ce montant est en hausse sous l'effet des fraudes de nos clients de type fraudes crédit qui sont mieux identifiées et bien distinguées du risque de crédit lui-même. Le nombre de dossiers reste peu ou prou constant, soit environ 1 000 investigations annuelles dont 200 fraudes et 800 tentatives mais les montants unitaires sont en hausse.

Fraude perpétrée par les clients

Les fraudes perpétrées par nos clients sont définies comme la volonté délibérée du client de tromper la banque par tous moyens : cavalerie, tirage après remises de chèques ou effets revenant impayés, crédits obtenus sur base de faux documents.

En 2013, ces fraudes représentent environ 5,4 millions EUR, soit 43 % du montant total des fraudes. La fraude aux faux documents en vue d'obtenir un prêt immobilier est le premier poste de ce type de fraude.

Fraude externe

Il s'agit de fraudes commises par des tiers sur le compte des clients ou au détriment de la banque : fraude à la carte bancaire, ouverture de compte avec usurpation/vol d'identité, présentations de chèques falsifiés ou faux, faux virements.

En 2013, ces fraudes représentent environ 6,8 millions EUR, soit 55 % du total en montant dont 3,3 millions EUR pour les fraudes à la carte bancaire.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Conformément à la tendance de la place, le nombre de faux virements diminue mais la perte unitaire par dossier progresse. La politique de contre-appel reste le principal outil de prévention concernant les fraudes sur les faux paiements.

Les pertes sur prise en main par virus sur connexion Internet augmentent en nombre de cas comme en montant. Par ailleurs, ce canal Internet et la banque à distance présentant un risque élevé de fraude, la cellule anti-fraude est très impliquée dans la mise en place de nouveaux systèmes d'authentification clientèle et de pilotage de la fraude Internet.

Fraude interne

Il s'agit de fraudes commises par un collaborateur avec ou sans complicité extérieure, y compris les fraudes commises par nos prestataires et intérimaires.

En 2013, ces fraudes représentent environ 2 % du montant total des fraudes.

Continuité d'activité

Le plan de continuité

Le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) a pour objectif de permettre la continuité d'activité ou la reprise de l'activité minimale jugée nécessaire à la sauvegarde des intérêts de l'entreprise, du personnel et des clients, et ce, en cas de sinistre majeur ou de perturbation susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de HSBC France et/ou de ses filiales, ou de générer une dégradation significative de l'image de l'entreprise.

Le FIM *Global Risk* du Groupe HSBC (Manuel d'Instructions Fonctionnelles) spécifie : "Chaque service ou unité commerciale doit entreprendre une planification de la continuité commerciale, qui tienne compte des risques pour l'activité, de l'analyse de l'impact, des exigences en termes de ressources, etc., et résultant dans la création d'un plan de gestion de la continuité devant être mis à jour, testé et approuvé par la direction au moins une fois par an (et plus fréquemment si des changements importants se produisent). Ce plan doit décrire comment rétablir l'activité à un niveau pré-défini suite à un événement néfaste ou à une interruption de l'activité".

Une liste de quatre types d'interruption d'activité est ainsi proposée dans le FIM :

- perte de locaux (ex. : incendie, inondation, accès bloqué, etc.) ;
- perte de personnel (ex. : maladie contagieuse, etc.) ;
- perte de systèmes (ex. : virus informatique, arrêt des systèmes centraux, etc.) ;
- perte de fournisseur et dépendance interne critique.

Ces différents types d'interruption ont été retenus pour les analyses d'impact préalables à la mise en place des PCA de HSBC France.

Ces quatre types d'interruption d'activité permettent de couvrir les scénarios FBF suivants :

- crue centennale (revue en 2013) ;
- accidents attentats NRBC ;

- risque sanitaire (en cours de revue) ;
- attentats explosifs multiples ;
- panne générale d'électricité ;
- grève générale des transports ;
- défaillance prestataire ;
- conséquences d'une cyberattaque.

Les normes du Groupe HSBC (GSM section 10.5 et FIM *Global Risk*) prévoient que chaque direction ou entité se dote, *a minima*, d'un PCA qui est mis à jour et testé au moins annuellement (plus fréquemment en cas de changement important). Le plan doit décrire le mode de reprise de l'activité normale après un incident majeur.

Le règlement 97-02 impose que chaque implantation principale ait établi un plan de continuité de l'activité, devant être mis à jour et testé régulièrement.

Compte tenu de la taille de HSBC en France et de la diversité des implantations géographiques et des activités à couvrir, chaque métier, filiale et direction centrale a donc établi un ou plusieurs PCA adapté(s) à son activité en fonction de son analyse de l'impact du risque d'indisponibilité d'un immeuble mais également d'absence de tout ou partie du personnel, d'un système informatique ou d'un prestataire interne ou externe.

Au sein de chacune des unités et en fonction de la taille de celle-ci, un correspondant PCA (coordonnateur), dédié ou non, est nommé désigné. Il intervient sous la responsabilité d'un responsable nommé (RPCA, Champion ou Sponsor qui doit affecter les ressources nécessaires à la mise en place du dispositif). Il a la charge de la coordination globale du dispositif au sein de l'entité. Il organise et supervise la mise en œuvre des moyens techniques et des tests annuels. Il contrôle l'établissement ou établit les procès-verbaux des tests et lance les procédures adéquates de correction ou d'évolution si nécessaire. Il est en charge de la communication et du support méthodologique au sein de son entité, de la conservation des plans et différents livrables, de leur sauvegarde sur l'espace mis à disposition par l'équipe centrale ainsi que de la déclaration des actions réalisées au sein de son entité.

Chaque responsable de département doit contrôler et approuver les différents livrables requis au sein de son périmètre.

Depuis fin 2012, un Rédacteur PCA par activité est nommé désigné. Il intervient sous la responsabilité hiérarchique du responsable de l'activité concernée et fonctionnelle du coordonnateur de son entité. Il a la charge de la réalisation des analyses d'impact (utilisation des outils Groupe) et de la rédaction et de la révision des PCA.

Une structure centrale d'animation et pilotage (*SFR Business Continuity Management* – SFR BCM), située au sein de la Direction des Risques de Sécurité et de Fraude (SFR), s'assure de la complétude de l'exercice, de la centralisation des copies des plans pour en permettre l'accessibilité par les différents services chargés de participer à leur mise en œuvre et veille à la cohérence globale du dispositif.

Cette structure centrale a, notamment, la responsabilité d'organiser les comités de coordination et de pilotage de la continuité d'activité et de communiquer sur les stratégies d'organisation, techniques et de test.

L'ensemble des documents de référence, les PCA détaillés des directions et filiales, et les documents techniques nécessaires figurent dans une base documentaire centrale, accessible aux collaborateurs habilités depuis tous les sites de l'entreprise. Ils doivent néanmoins faire l'objet d'une copie sur les espaces sécurisés et dédiés à ces entités.

Le Groupe Incident Majeur

L'activation de la mise en œuvre des PCA s'appuie sur un dispositif de pilotage à plusieurs niveaux :

- le comité de crise métier lorsque l'incident initiateur est circonscrit à l'entité seule ou de gravité limitée ;
- un comité situé au niveau de la Direction Générale du groupe HSBC France et appelé GIM (Groupe Incident Majeur – GIM).

Le GIM peut s'activer selon deux modes en fonction de la gravité de l'incident et du risque à couvrir :

- Le GIM de niveau 2 est composé d'une douzaine d'adjoints de responsables métiers ou de fonctions opérationnelles recouvrant les filières transversales nécessaires à la gestion d'un incident majeur ou d'une crise (Communication – Ressources humaines – Immobilier – Informatique – Marchés – Opérations – Sécurité – Logistique). Il est présidé par le *Chief Risk Officer* ou le *Chief Operating Officer* (suppléant) secondé par quatre groupes de travail dédiés (Communication – Ressources humaines – Immobilier et Informatique – Reprise d'activité). Ce Comité activé par un processus d'alerte en cascade initié par un poste de sécurité (Poste de contrôle technique (PCT) : actif 24h/24 – 7j/7), déclenche si nécessaire après analyse, tout ou partie du processus de PCA.
- Le GIM de niveau 3 est composé des responsables métiers ou de fonctions et est présidé par le Directeur Général de HSBC France et bénéficie des mêmes supports.

L'organisation détaillée du GIM et des groupes de travail, les principes et l'organisation définis, la description des contacts et cascades, les coordonnées des intervenants, les fiches "réflexes" à mettre en œuvre en cas de déclenchement, sont contenus dans un document de référence appelé MIM (Manuel Incident Majeur) et mis à jour en continu par le responsable SFR/BCM du groupe HSBC France. Ce manuel ainsi qu'une liste des différents participants ou intervenants sont régulièrement fournis aux membres du dispositif de crise.

Des mesures d'urgence sont prévues pour la gestion de l'incident dès sa survenance afin d'assurer la protection des personnes, la communication, la sauvegarde et la reconstitution des biens.

Ressources et site de repli

La Direction de HSBC France a validé une solution interne de site de repli et accordé les moyens de mise en œuvre.

Un site principal de repli dédié, situé en banlieue parisienne, est équipé de postes banalisés mutualisés, ainsi que de positions de marché.

Ce site sécurisé est ouvert et accessible au personnel sur décision du GIM, sur demande des métiers lors de tests programmés et validée par le BCM dans le cas de grève de transport. Il se présente comme un site d'exploitation classique du groupe et comprend plusieurs plateaux en *open space* ainsi que les ressources techniques nécessaires (postes informatiques, téléphones, imprimantes, télécopieurs et équipements spécifiques – scanners – lecteurs dédiés) à la reprise d'activité des métiers telles que définies dans les annexes de leurs PCA.

Sont prioritaires en cas de crise, les activités de Marchés, la Gestion d'actifs, le traitement des opérations bancaires, les supports informatiques hors production ainsi que les métiers ou fonctions dont le *Business Impact Analysis* (BIA) a été évalué critique.

Toutes les activités essentielles sont couvertes par des plans de continuité de l'activité.

Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion des risques liés aux ressources humaines

A la fin 2013, les principaux risques liés aux Ressources Humaines et susceptibles d'avoir des incidences significatives sur le fonctionnement de HSBC France sont les suivants :

- risques psycho-sociaux, engendrés par un mauvais climat social, des conditions de travail inadaptées ou des pratiques managériales inadéquates ;
- risques de sécurité de l'information liés à la perte ou à la fuite de données sensibles concernant le personnel ;
- risques juridiques liés au non-respect des réglementations ;
- risques de non-paiement de taxes de personnel.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) de HSBC France constitue la seconde ligne de défense du risque ressources humaines du groupe HSBC France.

A ce titre, elle a établi une cartographie des risques qui reprend des risques transversaux s'agissant des risques liés aux ressources humaines, ainsi que des risques portés par la fonction elle-même, qu'ils soient directement liés aux ressources humaines ou non. Ce document est actualisé au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôle interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (*Operational Risk* et *People Risk*) qui sont notamment commentés mensuellement au *Risk Management Committee*.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Institué en 2009, le *People Risk Committee* se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent de la filière de risque Ressources Humaines. Participent à ce Comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC France, les responsables des Ressources Humaines des entités légales de HSBC en France et le correspondant DCIRO de la filière RH. Le Comité examine l'état d'avancement des points d'amélioration précédemment relevés et des points d'audit non clos, ainsi que les résultats des contrôles et les nouveaux plans d'actions qui en découlent. Il valide les *due diligences* et les résultats des revues suivant la mise en œuvre de nouveaux processus ou produits. Il s'assure que les prestataires de la fonction sont référencés et que les risques liés aux prestations fournies ont fait l'objet d'une évaluation. Il est rendu compte de ses travaux au Comité ORIC HSBC France.

Les comités

Rôle du *People Committee* HSBC France

Le *People Committee* a pour objet de permettre aux principaux dirigeants de HSBC France (Directeur Général, Directeur Général Délégué en charge des risques, Secrétaire Général et Directeur des Ressources Humaines) d'aborder mensuellement toutes les questions de ressources humaines de portée stratégique, au regard de la politique RH du Groupe HSBC et de ses évolutions.

En matière de rémunération, le *People Committee* assure différents rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les métiers.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable, mis en œuvre dans les différents métiers de la banque, répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe HSBC et des métiers globaux et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées soit localement, soit par les métiers globaux aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, c'est-à-dire la répartition entre salaire fixe et variable, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC (notamment, en matière de différé) et des normes professionnelles locales en la matière.

Attributions individuelles

Il examine et valide la cohérence des rémunérations de la population visée par l'arrêté du 13 décembre 2010 (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC.

Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*) en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les métiers globaux.

Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque de crédit, de conformité et d'image.

A l'issue du Comité, la Direction des Ressources Humaines prépare une synthèse sur les décisions prises en matière de rémunération. Cette synthèse fait l'objet d'une présentation lors du premier Comité de Nomination et des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le *People Committee*.

Rôle du Comité de Nomination et des Rémunérations

Le Comité de Nomination et des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee*, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Rôle des fonctions Risques et Conformité dans les politiques de rémunération.

Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Group Standards Manual – GSM* et *Functional Instruction Manual – FIM*), consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération et du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable.

Dès l'année 2009, les situations de défaillance en matière de conformité et d'entorse aux règles de procédures internes, identifiées par les fonctions de risques et de conformité ont été prises en compte dans l'attribution des variables.

Afin de renforcer le rôle des fonctions Risques et Conformité, tout ou long de l'année, mais plus particulièrement encore pendant le processus annuel de révision salariale au moment de la détermination des attributions individuelles de variable, certaines évolutions ont été mises en œuvre dès 2010.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de :

- répertorier, tout au long de l'année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et/ou des règles de procédures internes et/ou des règles en matière de risque ;
- communiquer les cas répertoriés au responsable du métier concerné ou son délégué ainsi qu'au Directeur de la Conformité et de la Déontologie de HSBC France ;
- informer les responsables RH concernés des cas répertoriés susceptibles de conduire à une sanction disciplinaire ;
- répertorier et synthétiser tous les problèmes d'infraction aux règles de conformité et/ou procédures internes et/ou de risque et les communiquer au Responsable de la filière Risque ;
- garder trace de chacune des infractions et de leur éventuelle résolution ;
- fournir, si nécessaire, un retour d'information au management afin de procéder à d'éventuels amendements dans la *balanced scorecard* des collaborateurs concernés par ces infractions.

Plus particulièrement, durant le processus de révision salariale, le Directeur de la Conformité et de la Déontologie devra participer aux réunions organisées par la Direction des Ressources Humaines en présence des managers concernés et du Directeur Général Délégué en charge des risques, afin d'évaluer la gravité des cas en fonction des remontées des fonctions risques et de la synthèse qui en est faite par le métier.

En ce qui concerne les cas les plus significatifs de non-respect des règles de conformité et/ou de procédures internes et/ou de risques tels qu'identifiés tout au long de l'année, les managers ainsi que le Directeur Général Délégué en charge des risques devront statuer sur :

- l'impact (significatif, marginal ou nul) sur le variable des collaborateurs concernés ;
- la nécessité de l'application de la règle du *clawback* d'annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement en fonction de la gravité des faits.

A la suite de ces décisions, la Direction des Ressources Humaines valide l'impact des ajustements de variable du collaborateur concerné.

Si nécessaire, il pourra être demandé aux fonctions Risques et Conformité de contribuer, dans le cas où le variable proposé le nécessite (au-delà d'un certain seuil), à l'élaboration et à la rédaction d'un *business case* précisant le cas d'infraction à la conformité et/ou aux règles internes et son impact sur le variable.

La Direction des Ressources Humaines communique au *People Committee* un relevé de décisions présentant la synthèse des comportements individuels et/ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité.

Les risques environnementaux

La gestion des risques environnementaux est détaillée dans le chapitre Responsabilité sociale, environnementale et sociétale en pages 65 à 69.

Situation de dépendance

HSBC France externalise des prestations hors du Groupe et en intra-Groupe et a mis en place une gouvernance et un dispositif permettant d'assurer le contrôle de ces activités, notamment celles identifiées comme "essentielles" en regard du règlement 97-02.

En 2013, HSBC France a notamment basculé une partie de sa production, de ses développements et tests informatiques des métiers, hors Banque de financement, d'investissement et de marchés, sur les deux centres informatiques européens du Groupe HSBC au travers du projet *Data Center Integration*.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe HSBC en France bénéficie des programmes internationaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc à Londres pour la couverture des risques majeurs (risques bancaires, fraude, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques des activités et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit en centralisé, via sa Direction Assurances des Risques, des programmes locaux pour le compte du Groupe HSBC en France, notamment des assurances responsabilité civile des activités réglementées, flotte automobile, etc.

De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession et à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées, tous programmes confondus, était de l'ordre de 0,27 % du produit net bancaire du groupe HSBC France pour l'exercice 2013.

La majorité des programmes, notamment internationaux, incluent la participation d'une captive de réassurance du Groupe HSBC.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité.

L'exercice en bref*

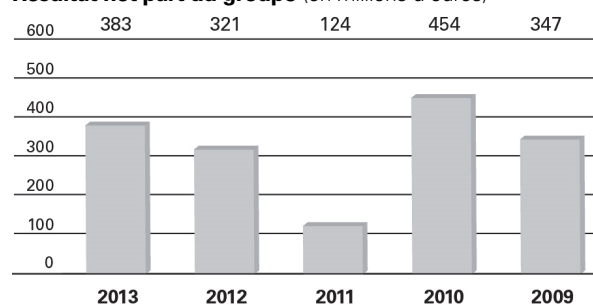
Groupe HSBC France

(en millions d'euros)	2013	2012	2011	2010	2009
Résultat avant impôt.....	546	388	59	512	406
Résultat net part du groupe	383	321	124	454	347
Résultat avant impôt des activités du Groupe HSBC en France ¹	654	559	191	628	548
Au 31 décembre					
Capitaux propres part du Groupe	5 391	5 213	4 820	4 832	5 060
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	68 247	76 486	82 984	95 291	80 485
Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle.....	70 499	75 356	75 234	86 055	90 373
Total du bilan.....	208 893	225 208	221 390	210 836	213 444
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	9 533	9 570	10 030	10 121	10 350
Ratios prudentiels					
Total des fonds propres ²	13,7 %	12,6 %	10,7 %	12,0 %	12,2 %
Ratio Core Tier One ²	13,7 %	12,6 %	10,7 %	12,1 %	12,2 %
Coefficient d'exploitation.....	70,9 %	75,9 %	90,6 %	73,0 %	73,9 %

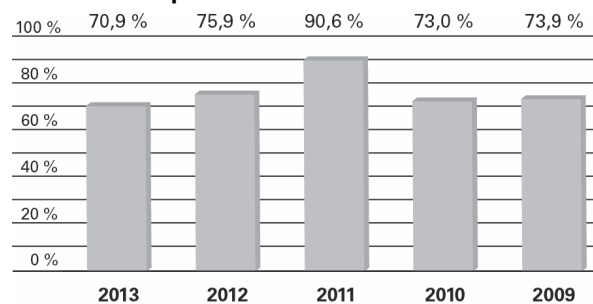
Les changements intervenus dans la structure du groupe au cours des cinq dernières années ont un impact sur les informations financières fournies. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

- en 2009 : cession par HSBC France de son activité dérivés actions à HSBC Bank plc Paris Branch ;
- en 2010 : cession par HSBC France de HSBC Securities Services (France) à CACEIS ;
- en 2011 : cession par Sinopia Asset Management de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited et de Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited. Cession par HSBC Private Bank France de LGI à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA.
- en 2013 : acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Assurances Vie (France) de HSBC Bank plc Paris Branch.

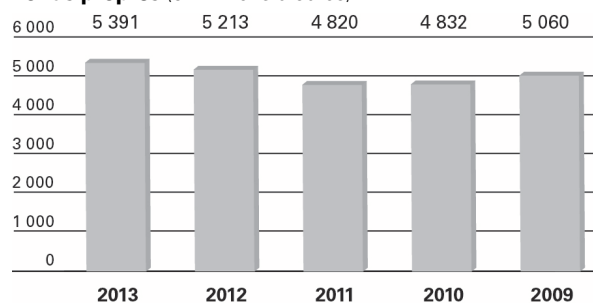
Résultat net part du groupe (en millions d'euros)



Coefficient d'exploitation



Fonds propres (en millions d'euros)



* Chiffres financiers consolidés publiés – périmètre légal de HSBC France. En normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

¹ La contribution de la France aux résultats de HSBC Bank plc laquelle inclut le groupe HSBC France, y compris le résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France, c'est-à-dire le périmètre légal dans son intégralité, et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France), à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

² Ratios en Bâle II, avec application d'un floor Bâle I qui, en 2013, a pour effet de majorer les risques pondérés de 1,8 milliards EUR et de minorer le ratio Core Tier One de 1,3 point de base.

Notations

HSBC France est noté par trois principales agences : Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
Notations long terme.....	AA -	A1	AA -
Perspective.....	Négative	Stable	Stable
Notations court terme	A-1+	P-1	F1+
Date de mise à jour	23 août 2012	29 octobre 2013	6 décembre 2013

Les notations de HSBC France ont été revues par l'ensemble des agences au cours de l'année et sont restées inchangées en dépit de la persistance d'une conjoncture économique peu porteuse et du renforcement constant des exigences réglementaires applicables aux établissements financiers. Compte tenu de la forte intégration de la France au sein du Groupe HSBC, les notations de HSBC France évoluent en complète cohérence avec celles de sa maison mère, HSBC Bank plc.

Etats financiers consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts et produits assimilés		1 508	1 663
Intérêts et charges assimilées		(405)	(650)
Marge nette d'intérêt		1 103	1 013
Commissions (produits)		949	960
Commissions (charges)		(216)	(224)
Commissions nettes		733	736
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction		380	352
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur		(31)	(108)
Résultat net de cession des investissements financiers		11	58
Dividendes reçus		3	7
Autres produits d'exploitation		23	38
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit		2 222	2 096
Dépréciations pour risques de crédit		(97)	(117)
Produit net bancaire	4	2 125	1 979
Frais de personnel	5	(921)	(993)
Frais généraux et administratifs		(597)	(543)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	19	(48)	(47)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition	18	(9)	(8)
Total des charges d'exploitation		(1 575)	(1 591)
Résultat d'exploitation		550	388
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		(4)	-
Résultat avant impôt		546	388
Impôt sur les bénéfices	7	(163)	(67)
Résultat net d'impôts des activités cédées		-	-
Résultat net		383	321
Résultat net part du Groupe		383	320
Part des intérêts non contrôlant		-	1
<i>(en euros)</i>			
Résultat non dilué par action ordinaire	9	5,68	4,75
Résultat dilué par action ordinaire	9	5,68	4,75
Dividende par action ordinaire	9	1,78	3,56

Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net	383	321
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres		
Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :		
Titres disponibles à la vente :		
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	19	200
– cessions comptabilisées en compte de résultat	(7)	(58)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat	(1)	2
– impôt différé net passé en capitaux propres	(3)	(52)
Couvertures de flux de trésorerie :		
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	(111)	80
– cessions comptabilisées en compte de résultat	(93)	(57)
– impôt différé net passé en capitaux propres	72	(8)
Différence de change	(7)	–
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :		
Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	(3)	(23)
Total variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres	(134)	84
Total du résultat global	249	405
Total des produits et charges :		
– part du Groupe	251	404
– part des intérêts non contrôlant	(2)	1
	249	405

Etats financiers consolidés (suite)

Bilan consolidé au 31 décembre 2013

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Caisse, banques centrales et CCP	34	5 994	6 770
Comptes d'encaissement	34	607	815
Portefeuille de transaction	12	41 601	40 577
Actifs financiers sous option juste valeur ¹	13	6 239	5
Instruments dérivés	14	59 506	90 258
Prêts et créances sur les établissements de crédit	32	23 086	28 132
Prêts et créances sur la clientèle	32	45 161	48 354
Investissements financiers disponibles à la vente ¹	15	23 690	8 258
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	17	2	6
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles ¹	18	869	377
Immobilisations corporelles	19	594	295
Autres actifs	21	342	296
Actifs d'impôt différé	24	61	200
Comptes de régularisation		1 141	865
TOTAL DE L'ACTIF		208 893	225 208

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Dettes			
Dettes envers les établissements de crédit	32	22 589	32 992
Comptes créditeurs de la clientèle	32	47 910	42 364
Comptes d'encaissement	30	585	771
Portefeuille de transaction	29	37 031	36 271
Passifs financiers sous option juste valeur	22	8 129	5 654
Instruments dérivés	14	56 591	89 114
Dettes représentées par un titre	33	9 017	10 655
Passifs des contrats d'assurance ¹	27	19 354	–
Provisions pour retraites	5	161	152
Autres passifs	23	996	539
Impôts courants	7	15	27
Comptes de régularisation		897	1 143
Provisions pour risques et charges	25	163	97
Passifs d'impôts différés	24	2	2
Dettes subordonnées	28	16	166
TOTAL DES DETTES		203 456	219 947
Fonds propres			
Capital social appelé	34	337	337
Primes d'émission		16	16
Réserves résultat de la période		5 038	4 860
TOTAL DES FONDS PROPRES – PART DU GROUPE		5 391	5 213
Part des intérêts non contrôlant		46	48
TOTAL DES FONDS PROPRES		5 437	5 261
TOTAL DU PASSIF		208 893	225 208

¹ En décembre 2013, le groupe HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France) détenues par la succursale française de HSBC Bank plc.

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2013

	31.12.2013										
	Autres réserves										
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Paiements à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>											
Solde au 1^{er} janvier 2013	337	16	4 639	68	78	2	69	4	5 213	48	5 261
Nouvelles souscriptions de capital, nettes de coût	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	(360)	-	-	-	-	-	(360)	-	(360)
Paiements à base d'actions	-	-	-	-	-	-	(23)	-	(23)	-	(23)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements ¹	-	-	286	25	-	-	-	(1)	310	-	310
Total du résultat global	-	-	407	8	(132)	(28)	-	(4)	251	(2)	249
Solde au 31 décembre 2013	337	16	4 972	101	(54)	(26)	46	(1)	5 391	46	5 437

1 En Décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France), détenues par la succursale française de HSBC Bank plc. Les impacts dans les états financiers consolidés, liés à l'acquisition de HSBC Assurances Vie (France), sont présentés à la Note 3 page 138.

	31.12.2012										
	Autres réserves										
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Paiements à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>											
Solde au 1^{er} janvier 2012	337	16	4 334	(24)	63	2	89	4	4 821	48	4 869
Nouvelles souscriptions de capital, nettes de coût	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements à base d'actions	-	-	-	-	-	-	(13)	-	(13)	-	(13)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	8	-	-	-	(7)	-	1	(1)	-
Total du résultat global	-	-	297	92	15	-	-	-	404	1	405
Solde au 31 décembre 2012	337	16	4 639	68	78	2	69	4	5 213	48	5 261

Etats financiers consolidés (suite)

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2013	31.12.2012
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôt		546	388
Résultat net d'impôts des activités cédées		-	-
- éléments non monétaires inclus dans le résultat net	35	(36)	59
- variation des actifs d'exploitation	35	20 776	3 322
- variation des passifs d'exploitation	35	(15 965)	(2 219)
- variation des actifs/passifs d'exploitation des activités en cours de cession (y compris flux de trésorerie)		-	-
- écarts de change		(120)	(60)
- (gain)/perte net sur activités d'investissement		(17)	(63)
- part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		(4)	-
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		-	-
- impôts (versés/reçus)		(180)	(12)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		5 000	1 415
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'investissements financiers		(3 859)	(3 738)
Produits sur cessions d'investissements financiers		2 133	3 170
Acquisition d'actifs corporels		(340)	(79)
Produits sur ventes d'actifs corporels		3	11
Acquisition de goodwill d'actifs incorporels		(6)	(7)
Acquisition de filiales et/ou augmentation des parts détenues dans les filiales consolidées		275	-
Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées		-	-
Acquisition dans des entreprises liées et/ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées		-	-
Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées		2	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(1 792)	(643)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Emission d'actions ordinaires		-	-
Actions propres achetées		-	-
Variation des intérêts non contrôlant (actions privilégiées)		-	-
Prêts/emprunts subordonnés émis		-	-
Prêts/emprunts subordonnés remboursés		(150)	-
Dividendes versés		(360)	-
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(510)	-
Variation nette de la trésorerie		(7 304)	772
Trésorerie en début de période		29 820	29 033
Effet de change sur la trésorerie		(9)	15
Trésorerie en fin de période		22 507	29 820

En Décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France) détenues par la succursale française de HSBC Bank plc.

Notes annexes aux comptes consolidés

Page

118	Note 1 – Base d'établissement
121	Note 2 – Résumé des principes comptables
138	Note 3 – Regroupement d'entreprises et cession de filiales
139	Note 4 – Produit net bancaire
140	Note 5 – Salaires et avantages au personnel
142	Note 6 – Paiements à base d'actions
144	Note 7 – Impôt sur les bénéfices
145	Note 8 – Dividendes versés en 2013 et 2012
145	Note 9 – Bénéfice et dividende par action
146	Note 10 – Ventilation des résultats par métier
150	Note 11 – Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation
153	Note 12 – Portefeuille de transaction (Actif)
153	Note 13 – Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat
154	Note 14 – Instruments dérivés
158	Note 15 – Investissements financiers disponibles à la vente
159	Note 16 – Transfert d'actifs financiers
160	Note 17 – Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint
161	Note 18 – Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles
165	Note 19 – Immobilisations corporelles
167	Note 20 – Liste des sociétés consolidées
170	Note 21 – Autres actifs
171	Note 22 – Passifs financiers sans option juste valeur
171	Note 23 – Autres passifs
171	Note 24 – Impôts différés
172	Note 25 – Provisions pour risques et charges
172	Note 26 – Opérations de pension et comptes de règlement
173	Note 27 – Passifs des contrats d'assurance
173	Note 28 – Dettes subordonnées
174	Note 29 – Portefeuille de transaction (Passif)
174	Note 30 – Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur
181	Note 31 – Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur
182	Note 32 – Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité
185	Note 33 – Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs
186	Note 34 – Capital social appelé
186	Note 35 – Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles
187	Note 36 – Gestion des risques
211	Note 37 – Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif
213	Note 38 – Engagements de financement et de garantie
214	Note 39 – Opérations de location-financement
215	Note 40 – Procédures judiciaires et affaires réglementaires
217	Note 41 – Transactions avec des parties liées
219	Note 42 – Honoraires des Commissaires aux comptes
219	Note 43 – Événements postérieurs à la clôture

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement

a Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards"

Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* – IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Ces normes regroupent les normes comptables émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'organisme qu'il remplace, ainsi que les interprétations émises par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) et son prédécesseur. Ces normes peuvent différer des normes IFRS publiées par l'IASB lorsqu'une norme IFRS est adoptée ou amendée et que cette adoption ou modification n'a pas été ratifiée par l'UE. Au 31 décembre 2013, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence concernant HSBC France entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Normes adoptées en 2013

Le 1^{er} janvier 2013, le Groupe HSBC et HSBC France ont adopté les nouvelles normes et les amendements aux normes existantes décrits ci-dessous. Leur impact sur les états financiers présentés dans ce document est non significatif :

- IFRS 10 "Etats Financiers Consolidés", IFRS 11 "Partenariats", IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités" et leurs modifications respectives définies dans le Guide de Transition. Une application rétroactive ne sera demandée que pour IFRS 10 et IFRS 11.
- IFRS 10 prévoit une nouvelle façon de déterminer la méthode de consolidation pour toutes les entités basée sur le concept de contrôle, volatilité des revenus et leurs relations respectives. Ceci remplace l'approche employée pour la production des précédents états financiers qui insistait sur le contrôle légal ou sur l'exposition au risque et les chances de gains selon la nature de l'entité. Le Groupe HSBC et HSBC France contrôlent et par conséquent consolident une entité quand ils sont exposés, ou, quand ils ont des droits sur les revenus variables d'une entité, du fait de leur participation dans cette dernière ou du fait de leur pouvoir à faire évoluer ses revenus grâce à leur influence sur cette entité.
- Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 10, HSBC France a passé en revue le portefeuille de participations dans des entités au 1^{er} janvier 2013, afin de déterminer si le statut de consolidation des entités précédemment consolidées ou non au sens de l'IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels" et de l'interprétation SIC 12 "Consolidation – Entités *ad hoc*" avait changé en conséquence de l'adoption de la norme IFRS 10. Il a été conclu de cette revue que l'application des directives de la norme IFRS 10 n'avait eu aucun effet sensible sur ces états financiers consolidés. Il s'ensuit que l'adoption de cette norme ne nécessite aucune réévaluation.
- IFRS 11 se concentre plus sur les droits et obligations des investisseurs que sur la structure de l'accord lorsque le type d'accord commun est déterminé, contrairement à l'ancienne approche, et introduit le concept d'opération conjointe. Cependant, cette norme n'exige pas de fournir d'information pour les périodes antérieures à l'application initiale.
- IFRS 12 est une norme globale sur la publication requise concernant tous les états de participation prise dans des entités, y compris pour les entités non consolidées. Cependant, cette norme n'exige pas de fournir d'information pour les périodes antérieures à l'application initiale.

IFRS 13 "Evaluation de la Juste Valeur" établit un cadre unique de valorisation de la juste valeur et introduit de nouvelles obligations en termes de publications de cette valorisation. IFRS 13 doit être appliquée rétroactivement depuis le début de la période où elle a commencé à être appliquée. Lors de la première application d'IFRS 13, il n'est pas demandé de fournir des données comparatives de la période antérieure. Les informations sont présentées en Notes 30 et 31.

IFRS 7 "Informations à fournir sur la compensation des instruments financiers à l'actif et au passif" demande une publication sur les effets potentiels des accords de compensation sur certains instruments financiers d'une entité. Les modifications d'IFRS 7, appliquées rétrospectivement, demandent une publication spécifique pour les instruments financiers assujettis à une convention cadre exécutoire de compensation ou d'autres accords du même type. Les informations sont présentées en Note 37.

Les modifications de IAS 19 "Avantages du personnel" doivent être appliquées de manière rétroactive. La modification la plus importante pour HSBC France est la substitution de la charge d'intérêt et du taux de rendement attendu des actifs du régime de retraite par un coût financier qui comprend le coût net d'intérêt du montant net, à l'actif ou au passif, du régime de retraite à prestations définies. Cette composante de coût financier est définie en appliquant le même taux d'actualisation pour mesurer l'engagement de retraites ainsi que le montant net, à l'actif ou au passif, du régime de retraite à prestations définies. L'impact en résultat entre le taux de rendement réel des actifs du régime de retraites et le rendement attendu inclus dans le coût financier sera présenté dans les "Autres éléments du résultat global". L'impact de cette modification est une hausse des dépenses de retraite liée à l'écart entre le taux actuel de rendement attendu des actifs du régime de retraites et le taux de rendement défini à partir du taux d'actualisation.

1 Base d'établissement (suite)

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103 avenue des Champs-Élysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 14 février 2014.

Au cours de l'année 2013, le groupe HSBC France a adopté, en plus de ce qui a été décrit auparavant, un certain nombre de normes, interprétations et modifications en raison de l'évolution des pratiques du marché. Leurs effets sur les comptes sont détaillés ci-dessous.

b Consolidation

Les états financiers consolidés du groupe HSBC France (dénommé "le groupe") se composent des états financiers de HSBC France, de ses filiales, des entreprises sous contrôle conjoint et des entreprises associées au 31 décembre.

Acquisitions

Les filiales acquises sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle à HSBC France jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004, date de passage aux normes IFRS.

Les acquisitions de filiales par HSBC France sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date de prise de contrôle, en tenant compte des coûts qui lui sont directement attribuables. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. L'écart entre le coût de l'acquisition et la juste valeur de la part des actifs nets identifiables revenant à HSBC France est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif et inscrit immédiatement au compte de résultat s'il est négatif.

Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner, de révoquer ou de réunir la majorité des membres des organes d'administration ou des organes de direction équivalents ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Pour les entreprises sous contrôle conjoint, il a été opté pour la méthode de la mise en équivalence. HSBC France possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée pour une détention de 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Enfin, HSBC France consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités *ad hoc*), et ce, même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de HSBC France, afin que ce dernier en tire des avantages ;
- HSBC France dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification. Il peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- HSBC France a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et, par conséquent, peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité ;
- HSBC France conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement (suite)

La valeur des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée :

- soit à la juste valeur ;
- soit d'après la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

En cas de regroupement d'entreprises en plusieurs étapes, les participations précédemment détenues sont réévaluées à la juste valeur à la date d'acquisition et la plus-value ou la moins-value en découlant est constatée en compte de résultat. Si le montant de l'actif net acquis excède la somme du montant ou de la juste valeur de la participation, la différence est immédiatement portée en compte de résultat.

Tous les changements de participation de la société mère dans une filiale, n'entraînant pas une perte de contrôle, sont comptabilisés comme des transactions entre actionnaires et inscrits en capitaux propres.

Les entités contrôlées par le groupe sont consolidées de la date à laquelle le groupe obtient le contrôle à celle à laquelle le groupe perd le contrôle de l'entité.

Le groupe procède à une réévaluation de la consolidation dès lors qu'apparaissent des changements dans les faits et circonstances déterminant le contrôle des entités.

Les informations à fournir, relatives aux participations détenues dans des entités structurées non consolidées, donnent des indications sur l'implication du groupe dans ces entités et son exposition à la variabilité des rendements générés par lesdites entités. Cette implication est examinée au cas par cas, en prenant en compte la nature de l'activité exercée par l'entité concernée. Il peut s'agir de la détention d'instruments de dette et de capitaux propres ou de la fourniture d'instruments dérivés structurés, à l'exclusion de toute implication découlant d'une relation classique de fournisseur à client, comme les activités de teneur de marché destinées à faciliter les opérations sur le marché secondaire ou les opérations de prêts seniors dans le cadre des activités courantes.

Eliminations des opérations réciproques

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors de la consolidation.

Résultats des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part due à HSBC France des résultats et réserves des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint établie à partir d'états financiers datant de moins de trois mois au 31 décembre.

c *Présentation de l'information*

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations.

A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants pour HSBC France concernent les dépréciations pour créances douteuses, les dépréciations des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, les dépréciations des investissements financiers et les impôts différés actifs.

La Direction estime que tous les ajustements récurrents et normaux, indispensables à une présentation sincère du résultat net, de la situation financière et des flux de trésorerie de HSBC France, ont été effectués.

d *Evolution des normes comptables*

L'IASB travaille actuellement, en plus du projet de comptabilisation des instruments financiers détaillé ci-dessous, sur des projets concernant l'assurance, la comptabilisation du résultat ainsi que la comptabilisation du crédit-bail, qui auront un impact significatif sur les principes comptables à l'avenir.

Normes et interprétations publiées par l'IASB et adoptées par l'UE

En décembre 2011, l'IASB a publié l'amendement IAS 32 "Compensation des actifs et passifs financiers" qui clarifie les exigences de compensation des instruments financiers et met en évidence des incohérences dans le traitement actuel de l'application des critères de compensation de la norme IAS 32 "Instruments financiers : Présentation". Ces amendements doivent être appliqués rétrospectivement à partir des exercices débutant à partir du 1^{er} janvier 2014.

1 Base d'établissement (suite)

Compte tenu des études menées pour évaluer l'impact de l'amendement sur IAS 32, HSBC France n'attend pas, à ce jour, de modifications significatives de ses états financiers.

Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non adoptées par l'UE

En 2012 et 2013, l'IASB a publié diverses modifications aux IFRS, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2014, qui n'auront pas d'impact notable sur les états financiers consolidés du groupe.

Normes applicables en 2015

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 "Instruments financiers" qui introduit de nouvelles exigences applicables au classement et à la comptabilisation des actifs financiers. En octobre 2010, l'IASB a publié un complément à la norme IFRS 9 concernant les passifs financiers. Ceci marque la première étape du remplacement progressif par l'IASB de la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" par une norme plus simple et plus adaptée aux instruments financiers. Bien que les dispositions de classification et de mesure de la norme IFRS 9 doivent être appliquées avec effet rétroactif, il n'est pas nécessaire de réévaluer les chiffres des périodes précédentes.

En novembre 2012, l'IASB a publié des suggestions d'amendement de la norme IFRS 9 concernant la classification et la mesure des éléments financiers. Etant donné que les dispositions définitives en ce domaine restent inconnues, il demeure impossible de quantifier l'effet de la norme IFRS 9 à la date de publication des présents états financiers.

La deuxième phase du projet de remplacement de l'IAS 39 par l'IASB portera sur la dépréciation des actifs financiers. Il est ainsi proposé de remplacer l'approche par la "perte encourue" de la dépréciation des actifs financiers au coût amorti préconisée dans l'IAS 39, par une approche fondée sur la perte de crédit attendue. Cette nouvelle approche devrait alors s'appliquer aux autres catégories d'instruments financiers, tels que les engagements de crédit et les garanties financières. Les dispositions définitives applicables à la dépréciation des actifs financiers devraient être publiées en 2014.

La troisième phase du projet porte sur la comptabilité de couverture générale. La macro-couverture n'est pas visée par la norme IFRS 9 et sera examinée à part. En novembre 2013, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 9 concernant les exigences de comptabilité de couverture générale, la transition vers cette norme et sa date d'entrée en vigueur. Du fait de ces amendements, il est confirmé que toutes les phases de la norme IFRS 9 (sauf concernant le changement de présentation des profits et pertes de certains passifs évalués à la juste valeur) seront applicables à la même date d'entrée en vigueur. Cette dernière, qui n'a pas encore été fixée par l'IASB, ne devrait toutefois pas survenir avant le 1^{er} janvier 2017. Les dispositions révisées relatives à la comptabilité de couverture sont appliquées par anticipation et HSBC France examine actuellement quel pourrait être leur impact sur ses états financiers.

2 Résumé des principes comptables

a Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilés" sur la base du taux d'intérêt effectif des actifs ou passifs financiers auxquels ils se rapportent. La méthode du taux d'intérêt effectif consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier (ou de groupes d'actifs ou passifs financiers) et à ventiler les produits ou charges d'intérêts sur la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, HSBC France estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les dispositions contractuelles afférentes à l'instrument financier excepté les pertes de crédit futures. Le calcul inclut tous les montants payés ou reçus par HSBC France qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, y compris les coûts de transaction et toutes les autres primes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principes comptables (suite)

b Autres produits

Produits de commissions

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de services, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;
- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Produits et charges d'intérêts" (voir Note 2 a).

Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis, c'est-à-dire à la date de détachement du dividende pour les actions.

Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur. Il comprend également les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus afférents à ces instruments financiers, hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés à ces émissions, pour lesquels les intérêts sont inscrits en "Marge nette d'intérêt".

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilés, et les dividendes afférents.

c Information sectorielle

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes : Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (y compris l'Assurance et la Gestion d'actifs), Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée.

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers de façon systématique et cohérente.

L'information financière sectorielle requise par la norme IFRS 8 est présentée en Note 10.

d Détermination de la juste valeur

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument financier est égale au prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument sera déterminée d'après d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument sans modification ni reconditionnement, ou selon une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et des taux de change.

Lorsqu'il existe de telles données, le groupe constate un gain ou une perte sur opérations de portefeuille de transaction à la date de mise en place de l'instrument, qui correspond à la différence entre le prix de la transaction et la juste valeur. Lorsque des données de marché inobservables ont un impact significatif sur l'évaluation des instruments financiers, l'écart initial entre la juste valeur issue du modèle d'évaluation et le prix de transaction n'est pas constaté immédiatement en compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou lorsque les paramètres deviennent observables, lors de l'arrivée à échéance ou lors du dénouement de l'opération, ou encore lors de la conclusion, par le groupe, d'une opération de compensation.

2 Résumé des principes comptables (suite)

La juste valeur de chaque instrument financier est en général évaluée séparément. Toutefois, lorsque le groupe gère un groupe d'actifs et de passifs financiers sur la base de son exposition nette soit aux risques de marché, soit au risque de crédit, le groupe évalue la juste valeur du groupe d'instruments financiers sur base nette, mais il présente les actifs et passifs financiers sous-jacents séparément dans les états financiers, sauf s'ils satisfont aux critères de compensation des IFRS, tels que décrits dans les Notes 30 et 31.

Suite à la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments cotés sur des marchés actifs est déterminée par rapport au cours acheteur pour les positions acheteuses ou au cours vendeur pour les positions vendeuses. En l'absence de prix indépendants, la juste valeur est déterminée en utilisant des méthodes d'évaluation basées sur des données de marché observables. Celles-ci incluent notamment des comparaisons avec des instruments similaires où il existe des prix de marché observables, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options négociables et toute autre méthode couramment utilisée par les intervenants du marché.

La juste valeur de certains dérivés peut être déterminée, pour tout ou partie, en utilisant des hypothèses qui ne sont pas fondées sur des prix de transactions de marché existant à la clôture ou sur des paramètres de marché observables.

Lorsque la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation, il est tenu compte de certains facteurs tels que les écarts entre cours acheteur et cours vendeur, le profil de crédit et l'incertitude des modèles.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, elle est comptabilisée comme un passif financier jusqu'à ce qu'elle redevienne positive ou jusqu'à l'arrivée à échéance de l'instrument.

e Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers hors dérivés (autres que ceux désignés à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" dans des circonstances particulières :

- les actifs financiers répondant à la définition des prêts et créances lors de la comptabilisation initiale (lorsque lesdits actifs financiers n'ont pas à être classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" si le groupe a l'intention et la capacité de conserver ces mêmes actifs financiers dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers (à l'exception de ceux répondant à la définition des prêts et créances) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" dans de rares circonstances.

Le reclassement des actifs financiers, dans les conditions décrites ci-dessus, s'effectue sur la base de leur juste valeur à la date dudit reclassement. Les gains ou pertes déjà comptabilisés en compte de résultat ne donnent lieu à aucune reprise. La juste valeur de l'actif financier à la date du reclassement devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti, selon le cas.

f Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Lorsque l'exposition est couverte par des instruments dérivés sous option de juste valeur et éligibles à une telle couverture, la valeur comptable des prêts et créances ainsi couverts inclut un ajustement de juste valeur pour le risque couvert uniquement.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principes comptables (suite)

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en *trading*, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie *trading* et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en *trading*, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas, par exemple, lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat. Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

g Dépréciations sur prêts et créances

Les dépréciations de créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou un portefeuille de prêts a subi une dépréciation. Les pertes pour dépréciation peuvent être calculées sur la base de prêts pris individuellement ou à partir d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires. Les pertes attendues du fait d'événements futurs ne sont pas constatées, et ce, quel que soit leur degré de probabilité.

Prêts évalués individuellement

Les dépréciations affectant des encours évalués individuellement sont déterminées en évaluant les expositions au cas par cas. A la date d'arrêté des comptes, HSBC France détermine s'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimés individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts probables de recouvrement des montants dus ;
- capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les prêts ne sont pas libellés en monnaie locale ; et
- le cas échéant prix de la dette sur le marché secondaire.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt avec sa valeur comptable actuelle. Les pertes sont enregistrées en compte de résultat. La valeur comptable des prêts et créances dépréciés est diminuée par inscription en compte de dépréciations.

Prêts évalués sur la base de portefeuille

Lorsque l'évaluation individuelle des prêts et créances ne révèle aucune indication de dépréciation, ces prêts et créances sont regroupés en portefeuille sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires à des fins de calcul de la perte de valeur collective. Cette perte couvre les prêts dépréciés à la date de clôture de l'exercice mais qui ne seront identifiés individuellement comme tels qu'à une date ultérieure.

2 Résumé des principes comptables (suite)

Le calcul de la dépréciation sur base de portefeuille est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit, etc.) ;
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une dépréciation pour perte sur un prêt spécifique ; et
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit actuelles induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille. Cette estimation peut varier en fonction de la situation économique, les conditions du marché, le comportement de la clientèle, les informations sur la gestion des portefeuilles, les techniques de gestion, de recouvrement et de redressement du marché. Compte tenu du fait que l'estimation est faite de manière empirique périodiquement, le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification peut varier en fonction de l'évolution de ces facteurs dans le temps.

Passage en pertes

Les prêts (et dépréciations correspondantes) sont passés en pertes, partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et dans le cas de prêts avec garantie, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

Reprises des dépréciations

En cas de diminution ultérieure du montant d'une dépréciation et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la dépréciation précédemment inscrite au compte de "Dépréciations pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

Prêts renégociés

Les prêts ayant fait l'objet d'un test de dépréciation collectif et dont les conditions auraient été renégociées ne sont plus considérés à des fins d'évaluation comme étant en souffrance, mais comme des créances à jour, une fois reçu le nombre minimum de paiements requis en vertu des nouvelles conditions négociées. Les prêts renégociés sont pris en compte lors du calcul des provisions pour dépréciation collective, soit selon l'opinion des gérants, soit en les séparant du reste du portefeuille de prêts, pour mettre en valeur le fait que ce segment du portefeuille est souvent associé à des taux de perte plus élevés. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et dont les conditions auraient été renégociées sont soumis à un examen permanent en vue de déterminer s'ils continuent de faire l'objet d'une dépréciation ou s'ils doivent être considérés comme étant en souffrance. La valeur comptable des prêts comptabilisés comme étant renégociés reste dans cette catégorie jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la sortie des prêts du bilan. Les intérêts des prêts renégociés sont comptabilisés sur la base des nouvelles conditions contractuelles issues de la renégociation.

Un prêt renégocié sort du bilan en cas d'annulation de la convention existante et de signature d'une nouvelle convention reposant sur des conditions sensiblement différentes, ou si les conditions d'une convention existante sont modifiées au point que le prêt renégocié en devienne un instrument financier sensiblement différent.

h *Portefeuille de transaction (actif et passif)*

Sont classés comme "Portefeuille de transaction" les effets publics, les obligations, les actions et les positions vendeuses acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs ou passifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs).

Ces actifs et passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat au poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" à la date à laquelle ils se produisent.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principes comptables (suite)

i Instruments financiers sous option juste valeur

Un instrument financier, autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction, entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel à l'initiation de l'opération.

HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation des actifs ou passifs financiers ou des gains et pertes réalisés. Selon ce critère, les principales catégories d'instruments financiers comptabilisées par le groupe sont les suivantes :
 - **Emissions de titres de dette long terme**
Les intérêts dus sur certains titres de dette émise à long terme et à taux fixe ont été compensés par les intérêts perçus sur les *swaps* de taux d'intérêt de type "réception de taux fixe/paiement de taux variable" dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des taux d'intérêt. Il y aurait discordance comptable si les titres de dette émise étaient comptabilisés au coût amorti, car les instruments dérivés correspondants sont comptabilisés à la juste valeur, avec constatation en compte de résultat des variations de juste valeur. Lorsque la dette long terme est sous option juste valeur, la variation de juste valeur sera également comptabilisée en compte de résultat.
 - **Actifs financiers et passifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte**
Les engagements vis-à-vis de clients aux termes de contrats liés sont calculés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds liés, les variations étant constatées en compte de résultat. A défaut de désignation, les actifs liés aux engagements vis-à-vis de la clientèle seront classés dans les actifs disponibles à la vente et la variation de juste valeur sera comptabilisée directement dans les "Autres éléments du résultat global". Ces instruments financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la Direction sur cette même base. La désignation sous option juste valeur des actifs et des passifs financiers dans le cadre de contrats de placement permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.
- s'applique à un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d'instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ; ou
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte.

Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou de vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs et de ces passifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs ou passifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dérivés associés aux dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la marge nette d'intérêt. Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs et passifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

j Investissements financiers disponibles à la vente

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l'intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 2 i) ou instruments détenus jusqu'à l'échéance. Les investissements financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat de titres et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

HSBC France ne détenait pas d'investissement financier classé en instruments détenus jusqu'à l'échéance lors des exercices 2012 et 2013.

2 Résumé des principes comptables (suite)

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en "Résultat net des cessions des investissements financiers".

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, calculé sur leur durée de vie prévisionnelle. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Un test de dépréciation est opéré à chaque date d'arrêté des comptes, afin de déterminer si, en fonction de critères objectifs de dépréciation, un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs peut être estimé de façon certaine.

Si les titres disponibles à la vente sont dépréciés, la différence entre le coût de l'actif financier (net de tout remboursement ou amortissement) et la valeur actuelle à sa juste valeur, moins toute ancienne perte reconnue au compte de résultat, est retirée des capitaux propres pour être intégrée au compte de résultat.

Les pertes pour dépréciation sur les titres de créance disponibles à la vente et sur les titres de participation sont comptabilisées au compte de résultat, respectivement aux lignes "Charges pour dépréciation de créances et autres provisions pour risque de crédit" et "Résultat net de cession des investissements financiers". Les méthodes de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente sont exposées plus en détail ci-après :

Titres de créance disponibles à la vente

Lors de la recherche de signes de dépréciations pendant l'évaluation des titres de créance disponibles à la vente, à la date de publication des états financiers, le groupe examine tous les signes disponibles, tels que les données observables ou les informations sur des événements spécifiquement liés aux titres concernés et qui pourraient entraver le recouvrement des flux de trésorerie futurs. Parmi de tels événements se trouvent des difficultés financières significatives de l'émetteur, une rupture de contrat telle que défaut de paiement, faillite ou autre restructuration financière, ou la disparition d'un marché actif pour le titre de créance concerné en raison de difficultés financières affectant l'émetteur.

Ces types d'événements spécifiques, mais aussi d'autres facteurs tels que des informations sur la liquidité de l'émetteur, sur les expositions aux risques financiers et économiques, les niveaux et la tendance des défauts de paiement sur des actifs financiers similaires, les tendances et conditions nationales et locales, ainsi que la juste valeur des biens apportés en nantissement ou en garantie, peuvent être considérés individuellement ou collectivement pour identifier des signes objectifs de dépréciation d'un titre de créance.

Titres de participation disponibles à la vente

Parmi les signes objectifs de dépréciation de titres de participation disponibles à la vente peuvent figurer des informations spécifiques sur l'émetteur telles que décrites en détail ci-dessus, mais aussi des informations concernant des évolutions marquées de technologie, de marchés, de situation économique ou de contexte législatif, qui laissent effectivement à penser que le coût des titres de participation pourrait ne pas être recouvré.

Une baisse marquée ou prolongée de la juste valeur de l'actif en dessous de son coût constitue un autre signe objectif de dépréciation. Pour évaluer si cette baisse est marquée, l'érosion de la juste valeur est comparée au coût initial de l'actif lors de sa première comptabilisation. Pour évaluer si cette baisse est prolongée, elle est comparée à la durée pendant laquelle la juste valeur de l'actif est descendue en dessous de son coût initial lors de sa première comptabilisation.

Une fois que la dépréciation a été comptabilisée sur un actif financier disponible à la vente, le traitement du compte dû aux modifications de la juste valeur des actifs diffère en fonction de la nature de l'actif financier disponible à la vente. Un titre de créance disponible à la vente verra sa dépréciation comptabilisée en compte de résultat lorsqu'il existe une raison objective de dépréciation et par conséquent le résultat de futures baisses de valeur estimée dans la trésorerie de l'actif financier. Lorsqu'il n'existe pas de raisons objectives de dépréciation, la baisse de la juste valeur des actifs financiers est comptabilisée dans les autres capitaux propres. Si la juste valeur des titres de créances augmente sur la période suivante et que cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement survenant après la dépréciation de cette dernière, la dépréciation sera reversée *via* le compte de résultat lors de la comptabilisation de l'appréciation de la juste valeur.

Toutes les augmentations dans la juste valeur des instruments financiers sont réévaluées directement dans les capitaux propres. Les pertes reconnues sur les titres de participation ne sont pas comptabilisées *via* le compte de résultat. Toute baisse dans la juste valeur des titres de participation disponibles à la vente est comptabilisée dans le compte de résultat, en se basant sur toutes les pertes cumulées et encourues et en relation avec le coût d'acquisition des titres de participation.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principes comptables (suite)

k Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres vendus dans le cadre d'un engagement de rachat à un prix prédéterminé ("Pensions sur titres") ou visés par un contrat de prêt de titres restent inscrits au bilan et la contrepartie reçue donne lieu à l'enregistrement d'un passif.

Inversement, les titres acquis dans le cadre d'engagements de revente ("Prises en pensions") ne sont pas comptabilisés au bilan et la contrepartie versée est constatée sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle". L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme un intérêt et comptabilisé sur la durée de vie du contrat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de prêts et emprunts de titres sont habituellement assorties de garanties sous forme de titres ou d'espèces. Le transfert des titres ne trouve généralement pas de traduction dans le bilan. Les garanties espèces données ou reçues sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

Les emprunts de titres ne sont pas comptabilisés au bilan sauf s'ils s'accompagnent du contrôle des droits contractuels sur ces titres et que les titres sont vendus à des tiers, auquel cas l'achat et la vente, ainsi que le gain ou la perte associés, sont comptabilisés sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et l'obligation de les restituer est enregistrée comme un passif de transaction et évaluée à sa juste valeur.

l Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument. En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, telle que l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (Plan Epargne Logement/Compte Epargne Logement) figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France (voir Note 13).

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les actifs et passifs financiers concernant des transactions différentes ne sont compensés que si ces dernières sont réalisées avec la même contrepartie et lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané à une même date.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et, dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

2 Résumé des principes comptables (suite)

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "carve out" prévues au Règlement européen n° 2086/2004 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restant à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres dans les "Autres éléments du résultat global" sous le poste "Couverture de flux de trésorerie". Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment inscrits en réserves sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de couverture requis par la norme, les gains ou pertes cumulés en réserves sont maintenus jusqu'à l'enregistrement de l'opération couverte au compte de résultat. Lorsqu'une opération future initialement couverte cesse d'être prévue, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en réserves sont immédiatement transférés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net

Les gains ou pertes sur les instruments de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture d'investissements nets à l'étranger sont portés dans une réserve distincte en fonds propres, les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont immédiatement enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés inscrits en réserves sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devise.

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée de façon régulière et au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. La méthode qu'une entité de HSBC France adopte pour évaluer l'efficacité de la couverture dépend de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principes comptables (suite)

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

Les intérêts sur les dérivés sont gérés conjointement avec les titres de créance émis par le groupe et qui sont comptabilisés sous leur juste valeur et reconnus comme charge financière. Tous gains ou pertes sur les dérivés sont reportés en résultat net provenant des instruments financiers sous option de juste valeur.

Les instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture comprennent les instruments de couverture non éligibles pour lesquelles la comptabilité de couverture n'a pas ou n'a pu être appliquée. L'ampleur et l'orientation des variations de juste valeur de ces instruments de couverture peuvent être volatiles d'une année sur l'autre, mais elles ne modifient pas les flux de trésorerie attendus. Les instruments de couvertures non éligibles opèrent comme des couvertures économiques des actifs et passifs concernés.

m *Décomptabilisation des actifs et passifs financiers*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux financiers de ces actifs sont échus ou lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers des actifs financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif, ou lorsqu'il n'en conserve pas le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés à leur extinction, c'est-à-dire lorsque l'obligation est éteinte, annulée ou parvenue à expiration.

n *Compensation des actifs et passifs financiers*

Les actifs et passifs financiers, y compris les valeurs positives et négatives d'instruments dérivés, sont compensés et le solde net est reporté au bilan lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané.

o *Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint*

Le groupe classe dans les filiales les participations dans des entités contrôlées par lui. Il classe dans les entreprises sous contrôle conjoint les participations dans lesquelles le groupe, avec une ou plusieurs parties, détient un contrôle conjoint sur une société créée pour exercer une activité économique. Le groupe classe dans les sociétés mises en équivalence les participations dans des entreprises sur lesquelles il exerce une influence notable, et qui ne sont ni des filiales ni des entreprises sous contrôle conjoint.

Les participations de la banque dans des filiales sont comptabilisées au coût d'acquisition moins les dépréciations. Une dépréciation comptabilisée au titre d'un exercice précédent fera l'objet d'une reprise constatée directement en compte de résultat si et uniquement s'il y a eu modification des estimations utilisées pour déterminer l'investissement dans le montant récupérable de la filiale depuis que la dernière dépréciation a été comptabilisée.

Les participations dans les sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, ces participations sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant au groupe.

Les gains sur les transactions entre le groupe et les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont éliminés à proportion de la participation du groupe dans ces entreprises. Les pertes sont elles aussi éliminées à proportion de la participation du groupe dans les entreprises mises en équivalence ou sous contrôle conjoint à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

Une entité structurée est une entité conçue de sorte que les droits de vote ou autres droits similaires ne soient pas le principal critère pour déterminer la partie qui contrôle l'entité, par exemple, lorsque des droits de vote liés à des tâches administratives uniquement et des activités majeures sont fixés en vertu d'un accord contractuel. Les entités structurées ont souvent des activités restreintes ainsi qu'un objectif limité et bien défini. Entre autres exemples d'entités structurées, on peut citer les fonds d'investissement, les véhicules de titrisation et les financements adossés à des actifs. Les informations relatives à la participation dans les entités structurées consolidées et non consolidées sont fournies à la Note 17.

2 Résumé des principes comptables (suite)

On considérera que le groupe est le sponsor d'une autre entité s'il joue un rôle clé dans la création de cette entité ou dans la réunion des contreparties concernées de sorte que la transaction, objet de la création de l'entité, puisse être réalisée. Le groupe peut ainsi créer initialement une entité aux fins d'une transaction structurée et agir en qualité de preneur ferme ou de chef de file. Le groupe ne sera pas considéré comme un *sponsor* une fois que notre participation initiale dans la création de l'entité structurée aura pris fin même si nous prenons par la suite une participation dans une entité à proportion des participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint, initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant à HSBC France.

Les gains latents sur les transactions entre HSBC France et les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont éliminés à proportion de la participation de HSBC France dans ces entreprises. Les pertes latentes sont elles aussi éliminées à proportion de la participation de HSBC France, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

p *Ecarts d'acquisition et actifs incorporels*

- (i) Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, y compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué chaque année en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'une activité avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris l'écart d'acquisition attribuable. L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint est comptabilisé en "Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint".

A la date de cession d'une activité, l'écart d'acquisition lié est inclus dans la part des actifs nets revenant à HSBC France dans le calcul des plus- ou moins-values de cession.

- (ii) Un écart d'acquisition est inclus en cas de cession. L'écart d'acquisition associé à l'opération cédée est calculé sur la base de la valeur relative de l'opération cédée et de la fraction de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Les actifs incorporels incluent notamment la valeur actualisée des contrats d'assurance existants (PVIF ou *Present Value of In-Force*), les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce, les droits de gestion hypothécaire, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques incluent les logiciels acquis comme ceux conçus en interne. Le coût des logiciels conçus en interne comprend tous les coûts directement imputables et nécessaires à la création, la production et la préparation des logiciels pour être prêts à fonctionner de la manière prévue par la direction. Les coûts encourus au titre de la maintenance en cours des logiciels sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

- Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.
- Les actifs incorporels à la durée de vie limitée, hors valeur actualisée des contrats d'assurance à long terme en portefeuille, sont comptabilisés à leur coût retraité de l'amortissement et des pertes de dépréciation cumulées, et amortis sur leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile estimée correspond à la plus courte des deux durées de vie estimées légale et utile. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Concernant la méthode comptable régissant la PVIF, voir Note 2 y.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principes comptables (suite)

q Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS (“coût présumé”), déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis ;
- les frais d’acquisition des immeubles sont passés en charge sur l’exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d’établissement ;
- les immeubles font l’objet d’un amortissement linéaire sur leur durée d’utilité en général de 25 à 75 ans.

L’équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l’équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d’acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d’amortir totalement les actifs sur leur durée d’utilité, soit en général entre 5 et 10 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d’évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

r Contrats de location-financement et contrats de location simple

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autres qu’un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats, après déduction des charges non acquises, est enregistré sur la ligne “Prêts et créances sur les établissements de crédit” ou “Prêts et créances sur la clientèle” selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l’investissement net.

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne “Immobilisations corporelles” et les passifs correspondants sont inscrits en “Autres passifs”. Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l’actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d’intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d’intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne “Immobilisations corporelles” et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l’impossibilité de recouvrer l’intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en “Frais généraux et administratifs” et “Autres produits d’exploitation”.

s Impôt sur les bénéfices

L’impôt sur les bénéfices ou pertes de l’exercice comprend l’impôt courant et l’impôt différé. L’impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l’exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l’exercice calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d’impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu’il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l’enregistrement d’un passif d’impôt différé tandis que les actifs d’impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d’imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d’impôts différés sont compensés lorsqu’ils se rapportent à un même groupe d’intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l’entité est légalement autorisée à les compenser.

2 Résumé des principes comptables (suite)

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. A compter du 1^{er} janvier 2005, les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1,6 % de la VA de l'année N).

Le groupe HSBC France a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application de la norme IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

Le 1^{er} janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt substantielle. Pour 2013, elle équivaut à 4 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC. A partir de 2014, ce taux sera porté à 6 %.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise et est considéré comme une subvention d'Etat. A ce titre, le groupe HSBC France a choisi de comptabiliser le CICE en réduction des frais généraux en application de la norme IAS 20.

t Engagements de retraites et autres avantages assimilés

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France a retenu l'option ouverte par l'IAS 19 de ne pas différer au bilan les éventuels profits et pertes actuariels et de les comptabiliser directement en capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté du fait que les droits correspondants sont acquis et, sinon, reconnus linéairement sur la période d'acquisition moyenne des droits. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime. Tous les gains et pertes actuariels cumulés au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisés en capitaux propres à la date de passage aux normes IFRS.

Les coûts relatifs à la fourniture des autres avantages postérieurs à l'emploi tels que les prestations de complémentaire santé sont enregistrés sur la même base que les régimes à prestations définies.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

u Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;
- depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;
- le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'épargne entreprise.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principes comptables (suite)

Plans d'attribution d'options sur actions

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation appropriés, en tenant compte des conditions d'attribution des instruments de capitaux propres. Parmi les conditions d'acquisition figurent des critères de service et de performance. Les conditions de marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. En conséquence, une attribution d'actions est considérée comme acquise, peu importe que la condition de performance de marché ou que la condition de non-acquisition soient remplies, si toutes les autres conditions sont réunies.

L'augmentation de capital constatée et la charge afférente sont réparties linéairement sur la période d'acquisition. La charge est déterminée par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution et à l'impact de toutes conditions d'acquisition hors marché telles que la déchéance des options. Une option peut être frappée de déchéance si, par exemple, un salarié quitte HSBC France avant l'expiration de la période d'acquisition. Les estimations de ces départs futurs de personnel sont prises en compte lors de la comptabilisation des coûts sur la période de service.

Toute annulation survenue durant la période d'acquisition est considérée comme une accélération de l'acquisition et comptabilisée immédiatement à hauteur du montant qui aurait été autrement constaté au titre des services reçus durant la période d'acquisition.

Plan d'attribution d'actions gratuites

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de capitaux propres. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation appropriés, en tenant compte des conditions d'attribution des instruments de capitaux propres. Les conditions d'acquisition incluent des critères de service et de performance. Les conditions de marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. En conséquence, une attribution d'actions est considérée comme acquise, peu importe que la condition de performance de marché ou que la condition de non-acquisition soient remplies, si toutes les autres conditions sont réunies. Toute annulation survenue durant la période d'acquisition est considérée comme une accélération de l'acquisition et comptabilisée immédiatement à hauteur du montant qui aurait été autrement constaté au titre des services reçus durant la période d'acquisition.

Les conditions d'acquisition autres que les conditions de performance du marché ne sont pas prises en compte pour l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte à travers l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction, de sorte que le montant finalement comptabilisé pour les services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués repose bien sur le nombre d'instruments de capitaux propres finalement acquis. Sur une base cumulée, aucun montant n'est comptabilisé pour des instruments de capitaux propres qui ne seraient pas attribués parce que certaines conditions de performance ou de service (autres que des conditions de marché) ne seraient pas satisfaites.

En cas de modification d'une attribution, la dépense de l'attribution initiale reste comptabilisée au minimum comme si aucune modification n'avait eu lieu. Si cette modification a pour effet d'accroître la juste valeur d'une attribution ou d'augmenter le nombre d'instruments de fonds propres attribués, alors le supplément de juste valeur des titres attribués ou des engagements est mesuré comme le montant le plus élevé entre, d'une part la juste valeur initiale retraitée de l'amortissement cumulé et, d'autre part, la meilleure estimation de dépense requise pour s'acquitter de cette obligation.

Plan d'Epargne Entreprise

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions.

Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a opté pour l'application rétrospective complète de la norme IFRS 2 "Paiements à base d'actions".

2 Résumé des principes comptables (suite)

v Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Toute composante de gain ou de perte sur un élément non monétaire rattachée aux taux de change est comptabilisée au compte de résultat si cette perte ou ce gain est comptabilisé à cet endroit.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, et leur *goodwill* éventuel, ainsi que les engagements des succursales, filiales, entreprises communes et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation des comptes du groupe au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Les résultats des succursales, filiales, sociétés sous contrôle conjoint et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de présentation n'est pas l'euro, sont convertis en EUR au taux de change moyen de la période de référence. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets en devises à l'ouverture et le coût de couverture afférent et les écarts de change découlant de la conversion du résultat de la période comptable du taux moyen au taux de change en vigueur à la date de clôture sont comptabilisés dans une réserve de conversion distincte. Les écarts de change sur un élément monétaire qui font partie d'un investissement net en devises sont reconnus au compte de résultat des états financiers de la filiale. Dans les états financiers consolidés, ces écarts de change sont enregistrés dans la réserve de conversion en capitaux propres. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a porté à zéro les écarts de change cumulés de tous ses investissements étrangers à la date de passage aux normes IFRS. Lors de la cession d'une activité étrangère, les écarts de change qui s'y rapportent et précédemment inscrits en réserves sont constatés au compte de résultat.

w Provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation légale ou implicite.

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit nanties à titre de garantie, sont soit des obligations éventuelles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance de, ou le fait que ne se produisent pas, un ou plusieurs événements futurs et incertains échappant en partie au contrôle du groupe, du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

x Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (voir Note 2 i).

y Contrats d'assurance

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC France émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel le groupe accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principes comptables (suite)

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie sont comptabilisées lorsqu'elles constituent des créances à recevoir, sauf dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, dont les primes sont comptabilisées une fois les engagements établis.

Les primes brutes d'assurance de l'assurance dommages sont comptabilisées en tant que produit sur toute la durée du contrat, en fonction de la part de risques assumée au cours de la période comptable. Les primes constatées d'avance (part des souscriptions de l'exercice comptable relatives à la période de risque postérieure à la date du bilan) sont calculées au *prorata* mensuel ou journalier. Les primes de réassurance sont comptabilisées pour la même période comptable que les primes des contrats d'assurance directe auxquels elles se réfèrent.

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les sinistres d'assurance bruts des contrats d'assurance-vie rendent compte du coût total des sinistres survenus pendant l'exercice, avec leurs frais de traitement et la participation éventuelle des assurés aux excédents accordée en anticipation d'une déclaration des participations. Les sinistres survenus pendant l'exercice englobent les demandes de règlement à l'échéance, les résiliations et les demandes de règlement pour décès.

Les demandes de règlement à l'échéance sont comptabilisées à leur date de paiement exigible. Les résiliations sont comptabilisées à leur date de paiement ou à une date antérieure à laquelle, suite à notification, le contrat cesse d'être inclus dans les engagements liés à l'assurance. Les demandes de règlement pour décès sont comptabilisées à leur date de déclaration.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Engagements au titre des contrats d'assurance

Les engagements au titre des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont calculés pour chaque opération d'assurance-vie sur la base des principes actuariels locaux. Les engagements au titre des contrats d'assurance en unités de compte sont au moins équivalents à la valeur de rachat ou de transfert, calculée en référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents.

Les engagements d'assurance font l'objet d'un test d'adéquation visant à vérifier que leur valeur comptable est suffisante au vu des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs. Lors du test d'adéquation des engagements, tous les flux de trésorerie contractuels sont actualisés et comparés à la valeur comptable des engagements. Tout déficit constaté est immédiatement porté en charge au compte de résultat.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Lorsque des contrats prévoient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices, alors les engagements au titre de ces contrats englobent les provisions au titre de la participation discrétionnaire future des assurés aux bénéfices. Ces provisions rendent compte de la performance actuelle du portefeuille de placements au jour de comptabilisation et des prévisions des gérants quant à la performance future, liée aux actifs sous-jacents du contrat mais aussi à d'autres facteurs tangibles tels que la mortalité, les résiliations et l'efficacité opérationnelle, le cas échéant. Cet avantage peut être prévu par contrat, par la réglementation, ou bien procéder d'une politique de distribution antérieure.

Contrats financiers

En unités de compte ou en unités monétaires

Les engagements envers les clients au titre des contrats en unités de compte et de certains contrats en unités monétaires, et les actifs financiers correspondants, sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les primes à recevoir et les montants retirés sont représentés en tant que hausse ou baisse des engagements au titre des contrats financiers.

Les engagements au titre des contrats financiers en unités de compte sont au moins égaux à la valeur de rachat ou de transfert calculée en référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents.

2 Résumé des principes comptables (suite)

Les commissions de gestion à recevoir sont comptabilisées dans le compte de résultat pour la période de prestation des services de gestion, dans les “Commissions nettes”.

Les coûts supplémentaires, directement liés à l’acquisition de nouveaux contrats financiers ou au renouvellement de contrats financiers existants, sont reportés et amortis sur la période de prestation des services de gestion.

Contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire

Bien que les contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent comptabilisés en tant que contrats d’assurance, comme le permet la norme IFRS 4. Les primes de ces contrats sont enregistrées en tant que chiffre d’affaires et la hausse de la valeur comptable des engagements qui en résulte est comptabilisée en charge.

En cas de plus-values nettes latentes sur ces contrats, dont la participation discrétionnaire aux bénéfices reflète principalement la performance actuelle du portefeuille de placements, la hausse correspondante des engagements est comptabilisée soit dans le compte de résultat, soit dans les autres éléments du résultat global, en fonction du traitement accordé aux plus-values latentes sur les actifs correspondants. Dans le cas de moins-values nettes latentes, une participation différée active ne peut être comptabilisée que si son recouvrement est fortement probable. Les variations des engagements issus des plus- ou moins-values réalisées sur les actifs concernés sont inscrites au compte de résultat.

Valeur actualisée des contrats d’assurance à long terme en portefeuille

La valeur accordée aux contrats d’assurance considérés comme des contrats d’assurance ou financiers à long terme avec clause de participation discrétionnaire et qui figurent au portefeuille à la date du bilan est comptabilisée en tant qu’actif. L’actif représente la valeur actualisée de la participation des actionnaires dans les bénéfices de la compagnie d’assurance émettrice supposée ressortir de ces contrats souscrits à la date du bilan.

La valeur actualisée des contrats d’assurance à long terme et des contrats financiers à long terme à participation discrétionnaire en portefeuille (appelée “valeur des contrats en portefeuille”) est calculée en actualisant la participation des détenteurs de capitaux propres aux bénéfices futurs attendus des contrats en portefeuille, à partir d’hypothèses appropriées d’évaluation de facteurs tels que la mortalité future, les taux de rachat, les niveaux de charges et un taux d’actualisation du risque qui reflète la prime de risque attribuée aux différents contrats. La valeur des contrats en portefeuille inclut des provisions aussi bien pour le risque hors marché que pour la valeur des options et garanties financières. Cette valeur est représentée au bilan avant impôt, et les variations de son actif figurent dans les “Autres produits d’exploitation”, avant impôts.

z *Capital social*

En l’absence d’obligation contractuelle de transfert de liquidités ou d’autres actifs financiers, les actions sont classées comme instruments de capitaux propres. Les coûts marginaux encourus dans le cadre direct de l’émission d’instruments de capitaux propres apparaissent dans les capitaux propres en minoration du produit d’émission net d’impôt.

aa *Trésorerie*

Pour les besoins de l’élaboration du tableau des flux de trésorerie, les éléments monétaires et valeurs assimilées incluent les placements très liquides facilement convertibles en montants connus et dont le risque de variation de valeur est insignifiant. Ces placements sont normalement à échéance de moins de trois mois à compter de leur date d’acquisition et incluent les caisses et soldes auprès de banques centrales, les effets publics et valeurs assimilées, les créances sur établissements de crédit et les certificats de dépôt. HSBC France a pris en compte la recommandation émise par l’Autorité des marchés financiers (AMF) début 2006, relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalent de trésorerie.

ab *Actifs non courants destinés à être cédés*

Le groupe classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d’une transaction de vente plutôt que par l’utilisation continue.

L’actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principes comptables (suite)

Une vente est hautement probable si :

- un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) est engagé par un niveau de direction approprié ;
- un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan est lancé ;
- l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle ;
- la vente est considérée comme se qualifiant sur le plan comptable en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification ;
- il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Lorsque le groupe classe l'actif (ou le groupe d'actifs) destiné à être cédé en actif détenu en vue de la vente, il est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

3 Regroupement d'entreprises et cession de filiales

Le 13 décembre 2013, HSBC France a racheté 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France), détenues par la succursale française de HSBC Bank plc. L'opération a été réalisée moyennant un règlement en numéraire de 514 millions EUR, sans aucune plus-value ou moins-value réalisée par HSBC Bank plc.

Les activités de gestion de patrimoine menées au sein de HSBC France sont fortement corrélées entre elles ; en effet, la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine distribue près de 100 % des produits de HSBC Assurances Vie (France) tandis que HSBC Global Asset Management (France) gère une grande partie des fonds sous gestion de HSBC Assurances Vie (France). Le rachat de HSBC Assurances Vie (France) par HSBC France permet d'aligner la structure de l'entreprise sur le périmètre managérial et la valeur commerciale de cette dernière, et par ailleurs, de simplifier la structure du Groupe HSBC en France.

A des fins comptables, HSBC Assurances Vie (France) est consolidée par intégration globale au sein du périmètre de HSBC France au 31 décembre 2013. Par mesure de simplification, le compte de résultat généré en 2013 par l'activité d'Assurance a été intégralement maintenu au sein de HSBC Bank plc.

Cette opération d'acquisition ayant eu lieu au sein du même groupe, elle ne relève pas de la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises" et n'a pas, en conséquence, à être soumise à l'exercice de juste valeur des actifs et passifs identifiables. L'opération génère un écart d'acquisition négatif de 275 millions d'euros dans les capitaux propres consolidés de HSBC France.

Les entités entrées dans le périmètre de consolidation suite à ce rachat sont énumérées à la Note 20 "Liste des sociétés consolidées" ; elles appartiennent toutes à l'activité d'Assurance.

A la date d'acquisition, les actifs et passifs acquis auprès de HSBC Assurances Vie (France) s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>
Actif	
Actifs financiers sous option de juste valeur	6 239
Instruments de dérivés	193
Investissements financiers disponibles à la vente	13 820
Ecart d'acquisition et actifs incorporels	493
Autres actifs ¹	<u>820</u>
Total de l'Actif	<u>21 565</u>
 Passif	
Dettes financières sous option de juste valeur	19
Instruments de dérivés	23
Passifs des contrats d'assurance	19 354
Dettes subordonnées ²	270
Autres passifs ³	1 110
Capitaux propres	<u>789</u>
Total du Passif	<u>21 565</u>

¹ Les principaux éléments des Autres actifs sont présentés aux Note 18 et Note 21.

² Les titres subordonnés de HSBC Assurances Vie (France) sont intégralement souscrits par HSBC France.

³ Les principaux éléments des Autres passifs sont présentés aux Note 23 et Note 24.

4 Produit net bancaire

En dehors de l'acquisition de HSBC Assurances Vie (France), HSBC France a poursuivi la simplification de sa structure juridique, détaillée en Note 20.

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2013 s'élève à 2 125 millions EUR (2012 : 1 979 millions EUR) et inclut, notamment, les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Produits		
Commissions perçues sur actifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif.	641	694
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients.	213	208
Revenus sur titres cotés ¹	820	849
Revenus sur titres non cotés ¹	5	55
Charges		
Intérêts sur les instruments financiers hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur	(355)	(558)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif.	(212)	(223)
Plus-values/(Moins-values)		
Plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non financiers	3	5
Résultat net de cession des investissements financiers	11	58
– plus et (moins)-values de cession sur actions et autres titres à revenu variable.	15	24
– plus et (moins)-values de cession sur obligations et autres titres à revenu fixe.	(3)	35
– pertes pour dépréciation des actions et autres titres à revenu fixe	(1)	(1)
Dépréciation pour risques de crédit	(97)	(117)
– (pertes)/reprises pour dépréciation sur créances.	(95)	(115)
– dotations pour dépréciations des titres disponibles à la vente :		
obligations et autres titres à revenu fixe	–	(1)
– autres dépréciations pour risque de crédit	(2)	(1)

¹ Dividendes et intérêts.

Etats financiers consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Salaires	671	722
Charges salariales.....	183	199
Avantages postérieurs à l'emploi.....	67	72
	921	993

Les effectifs inscrits du groupe HSBC France à la fin de l'exercice se répartissent comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque d'entreprises ¹	5 168	5 042
Banque de financement, d'investissement et de marchés	1 079	1 161
Gestion d'actifs.....	486	505
Banque privée.....	121	134
Fonctions support et autres	3 037	3 009
Total	9 891	9 851

¹ En décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France), détenues par la succursale française de HSBC Bank plc, qui emploie 292 personnes.

a Avantages postérieurs à l'emploi

Les provisions pour avantages au personnel couvrent les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, les engagements au titre de régime de retraite complémentaire et régime de retraite.

b Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2013, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2014, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de mortalité
Au 31.12.2013						
France	3	3¹	2	2	3	-²
Au 31.12.2012						
France.....	2,75	3,50 ¹	2	2	3	- ²

¹ Taux de rendement attendu des fonds propres.

² HSBC France utilise les tables de mortalité TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TGH/TGF05 pour les engagements de retraite.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite.

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

c Régimes de retraite à prestations définies

Passif net comptabilisé au bilan

	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
	<i>HSBC France</i>	<i>HSBC France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Actions	-	-
Obligations	12	12
Immobilier	-	-
Autres	-	-
Juste valeur des actifs des régimes	12	12
Valeur actuarielle des engagements financés	-	-
Valeur actuarielle des engagements non financés	<u>(173)</u>	<u>(168)</u>
Engagements à prestations définies	(173)	(168)
Coût des services passés non encore comptabilisés ¹	-	4
Passif net	<u>(161)</u>	<u>(152)</u>

1 Conformément à l'application de PAS 19 révisé, le coût des services passés a été constaté dans les fonds propres de 2013 (4,1 millions EUR).

Variations de la valeur actuarielle des engagements à prestations définies

	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
	<i>HSBC France</i>	<i>HSBC France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 ^{er} janvier	168	135
Coût des services de la période	5	6
Charges d'intérêt	4	6
Cotisations des salariés	-	-
Pertes/(gains) actuariels ¹	6	31
Prestations versées	(11)	(8)
Coût des services passés/droits acquis	-	-
Coût des services passés/droits non acquis	-	(1)
Acquisitions	-	-
(Gains)/pertes sur sorties	-	-
(Gains)/pertes sur règlements	-	(1)
Variations de change et autres mouvements ²	1	-
Au 31 décembre³	<u>173</u>	<u>168</u>

1 En 2013, le total des pertes actuarielles nettes imputées sur les capitaux propres au titre des régimes de retraite à prestations définies a été de 3 millions EUR (en 2012 : 23 millions EUR).

2 En 2013, acquisition de HSBC Assurances Vie (France) (en 2012 : néant).

3 Dont obligations relatives à des avantages non postérieurs à l'emploi pour 10 millions EUR (9,7 millions EUR en 2012) et à des avantages postérieurs à l'emploi pour 163 millions EUR (158,3 millions EUR en 2012).

Etats financiers consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
	<i>HSBC France</i>	<i>HSBC France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 ^{er} janvier	12	13
Rendement attendu	1	1
Cotisations employeur	-	(2)
Cotisations des salariés	-	-
Gains actuariels	-	-
Prestations versées	(1)	-
Acquisitions	-	-
(Gains)/pertes sur règlements	-	-
Variations de change et autres mouvements	-	-
Au 31 décembre	12	12

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
	<i>HSBC France</i>	<i>HSBC France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Coût des services de la période	5	6
Charges d'intérêt	4	6
Rendement attendu des actifs des régimes	-	(1)
Coût des services passés	-	-
(Gains)/pertes sur sorties	-	-
(Gains)/pertes sur règlements	-	(1)
Charge globale nette	9	10

6 Paiements à base d'actions

Le groupe HSBC France n'a pas conclu d'accord spécifique pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites (*The HSBC Share Plan*) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Plan d'options de souscription d'actions du Groupe

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du groupe entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

6 Paiements à base d'actions (suite)

Options de souscription d'actions du Groupe sans condition de performance

Des options de souscription d'actions du Groupe sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du groupe. Les options attribuées en 2002 sont devenues caduques en 2012 et celles attribuées en 2003 sont devenues caduques en 2013.

	31.12.2013		31.12.2012	
	Nombre (000)	Prix d'exercice moyen (en GBP)	Nombre (000)	Prix d'exercice moyen (en GBP)
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	24 178		35 311	
Options attribuées durant l'exercice	–		–	
Options levées durant l'exercice	(5 968)	6,05	(388)	6,02
Options transférées durant l'exercice	–		–	
Options devenues caduques durant l'exercice	(2 378)	6,14	(10 745)	7,28
Attributions nettes au 31 décembre	15 832		24 178	

Options de souscription d'actions avec conditions de performance

Des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2003 et 2004 dans le cadre du Plan d'actionariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France ainsi qu'à certains salariés du groupe.

	31.12.2013		31.12.2012	
	Nombre (000)	Prix d'exercice moyen (en GBP)	Nombre (000)	Prix d'exercice moyen (en GBP)
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	1 320	–	1 343	–
Options attribuées durant l'exercice	–	–	–	–
Options levées durant l'exercice	–	–	–	–
Options transférées durant l'exercice	–	–	–	–
Options devenues caduques durant l'exercice	–	–	(23)	–
Attributions nettes au 31 décembre	1 320	–	1 320	–

L'amortissement de ces plans, calculé à partir de la juste valeur des paiements à base d'actions lors de leur attribution, court pendant la période d'acquisition des droits, soit trois années glissantes. Ces plans ont été totalement amortis à fin 2008.

Les actions HSBC Holdings plc détenues par le groupe et devant être livrées aux salariés sont enregistrées dans le portefeuille de titres disponibles à la vente et évaluées à la juste valeur (sur la base du cours coté).

Plan d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'actions gratuites du Groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – “Group Performance Shares” ;
- les actions sans conditions de performance – “Restricted Shares”.

Etats financiers consolidés (suite)

6 Paiements à base d'actions (suite)

Les "Group Performance Shares"

	31.12.2013	31.12.2012
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Nombre (000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	-	8
Augmentation de capital	-	-
Actions attribuées durant l'exercice	-	-
Actions levées durant l'exercice	-	-
Actions transférées durant l'exercice	-	-
Actions devenues caduques durant l'exercice	-	(8)
Attributions nettes au 31 décembre	-	-

Cette catégorie d'actions n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'en date de départ en retraite.

Les "Restricted Shares"

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ou trois ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées en 2010 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 50 % d'entre elles et de trois ans pour les autres. Les actions attribuées en 2012 et en 2013 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restants.

	31.12.2013	31.12.2012
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Nombre (000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	8 717	11 062
Actions attribuées durant l'exercice	1 431	1 553
Actions acquises durant l'exercice	(6 145)	(3 821)
Actions transférées durant l'exercice	-	-
Actions devenues caduques durant l'exercice	(69)	(77)
Augmentation de capital	-	-
Attributions nettes au 31 décembre	3 934	8 717

Cette catégorie d'actions gratuites ne peut faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive.

En 2013, un montant de 13 millions EUR a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans en cours.

L'environnement réglementaire et les bonnes pratiques ont permis de clarifier la période d'étalement des plans dans les états financiers consolidés du groupe HSBC France. En conséquence, la période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2013 au titre de la performance de l'année 2012 est réputée débuter au 1^{er} janvier 2012. Avant 2011, l'amortissement débutait à compter de la date d'attribution des actions.

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2013, le Groupe HSBC a procédé à une émission d'actions réservée aux salariés. Cette émission a été souscrite par les employés du groupe HSBC France à hauteur de 1 970 877 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 13,1 millions EUR.

Le coût de la décote comptabilisé sur le cours d'ouverture de la souscription était de 2,7 millions EUR pour le groupe.

7 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Impôts courants	161	106
Impôts différés	2	(39)
Total de la charge d'impôt	163	67
Taux effectif de l'impôt (en pourcentage)	29,6	17,3

7 Impôt sur les bénéfices (suite)

Comme mentionné dans la Note 2 s en page 132, la CVAE comptabilisée en 2013 a été classée dans la ligne “Impôt sur le bénéfice”. L’impact de cette décision est un classement, en 2013, d’une charge de 41 millions EUR (2012 : 16 millions EUR) sur la ligne “Impôt sur les bénéfices” et la constatation d’une charge d’impôt différé de -1 million EUR (2012 : 4 millions EUR).

Cette taxe additionnelle était cependant réputée temporaire jusqu’à fin 2012. La Loi de Finances 2013 a augmenté cette taxe additionnelle de 5 % à 10 % pour les exercices 2013 et 2014.

En conséquence, le taux d’imposition en France, en 2013, a augmenté de 36,10 % à 38 % pour les entreprises dont le chiffre d’affaires excède 250 millions EUR.

Analyse de la charge d’impôt globale

(en millions d’euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	<i>Charge d’impôt globale</i>	%	<i>Charge d’impôt globale</i>	%
Impôt à taux normal	208	37,76	140	36,08
Impact des différences de taux d’imposition sur les bénéfices des principales implantations à l’étranger	1	0,09	(2)	(0,52)
Opérations imposées à taux réduit en France	(3)	(0,57)	(7)	(1,80)
Autres éléments incluant le résultat d’intégration fiscale	(43)	(7,67)	(64)	(16,49)
Charge d’impôt globale	163	29,61	67	17,27

8 Dividendes versés en 2013 et 2012

(en millions d’euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>
1 ^{er} acompte sur dividende pour l’année en cours	1,78	120	–	–
Dividende versé au titre de l’année précédente	3,56	240	–	–
		360		–

Dividendes au titre de l’exercice 2013

Le Conseil d’Administration du 19 novembre 2013 a décidé la mise en paiement d’un acompte sur dividende au titre de l’exercice 2013 de 1,78 EUR par action. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 21 novembre 2013.

Le Conseil d’Administration du 14 février 2014 a également proposé à l’Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2014, de ne pas distribuer de dividende complémentaire au titre de l’exercice 2013.

Dividendes au titre de l’exercice 2012

Le Conseil d’Administration du 27 février 2013 a décidé la mise en paiement d’un acompte sur dividende au titre de l’exercice 2012 de 3,56 EUR par action. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 1^{er} mars 2013.

Le Conseil d’Administration a également proposé à l’Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2013, de ne pas distribuer de dividende complémentaire au titre de l’exercice 2012.

9 Bénéfice et dividende par action

(en euros)	31.12.2013	31.12.2012
Bénéfice par action	5,68	4,75
Bénéfice par action après dilution	5,68	4,75
Dividende par action	1,78	3,56

Etats financiers consolidés (suite)

9 Bénéfice et dividende par action (suite)

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat de 383 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 67 437 827 actions (au 31 décembre 2012, le bénéfice était de 320 millions EUR et le nombre d'actions de 67 437 827).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 67 437 827 actions (67 437 827 actions au 31 décembre 2012).

10 Ventilation des résultats par métier

Le Groupe HSBC en France inclut, d'une part, le groupe HSBC France, et d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que HSBC Assurances Vie (France) jusqu'au 13 décembre 2013, et HSBC Assurances IARD (France) jusqu'en mai 2013, à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

Le Groupe HSBC en France fournit une gamme complète de services bancaires et financiers à ses clients. Les produits et services offerts sont organisés selon les lignes de métiers suivantes :

- La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (y compris les métiers Assurance et Gestion d'actifs) propose un large éventail de produits et services destinés à répondre aux besoins en banque de détail et gestion de patrimoine de la clientèle des particuliers et des professionnels. Les produits proposés comprennent les comptes courants et les services de paiement et financiers associés, les produits d'épargne et les solutions de constitution de patrimoine, les crédits immobiliers et les autres prêts aux particuliers et professionnels.

Au sein du Groupe HSBC, l'activité Assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value*, laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (*Present Value of In-Force*) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants. La PVIF est calculée à partir d'une projection des flux de trésorerie attendus, retraités d'une série d'hypothèses afin de prendre en compte les conditions locales de marché et le jugement de la direction sur les tendances futures. Il s'agit principalement d'hypothèses économiques et non économiques, ainsi que d'anticipations sur le comportement des titulaires de contrats. Ces hypothèses sont sujettes à des incertitudes et peuvent contribuer à la volatilité des résultats de l'activité d'Assurance (cf. Note 18, pages 163 à 165).

- La Banque d'entreprises offre à ses clients les services financiers, les services de paiements et de gestion de trésorerie, les financements internationaux, l'assurance, les opérations de trésorerie et activités de marchés et plus généralement l'accès aux services de banque d'investissement.
- La Banque de financement, d'investissement et de marchés fournit des solutions financières sur mesure aux grandes entreprises et clients institutionnels, aux gouvernements et organismes publics. Les lignes métiers offrent une gamme complète de services bancaires de Banque d'investissement et de financement ainsi que de Banque de marchés en matière de crédit, de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchés monétaires et d'opérations sur titres.
- Les services offerts par la Banque privée sont destinés à répondre aux besoins de la clientèle de particuliers haut de gamme en matière de services bancaires, d'investissement et de conseil en gestion de patrimoine.

La colonne "Autres" comprend, principalement, la variation de la juste valeur liée au risque de crédit propre à HSBC France de la dette émise classée en option juste valeur pour -3 millions EUR (-118 millions EUR au 31 décembre 2012).

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers de façon systématique et cohérente.

Les performances sont évaluées sur la base du résultat avant impôt du métier concerné, comme indiqué dans les rapports de gestion interne examinés par la Direction du groupe.

Le groupe HSBC France, qui opère principalement en France, ne fournit pas d'information sur la répartition géographique.

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Bénéfice/(perte) de l'exercice

31.12.2013

(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investis- ement et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter- segment</i>	<i>Total</i>
	Intérêts et produits assimilés.....	1 026	455	529	30	76	(112)
Charges.....	(130)	(40)	(255)	(1)	(72)	77	(421)
Marge nette d'intérêts.....	896	415	274	29	4	(35)	1 583
Autres produits d'exploitation.....	118	236	496	14	(26)	34	872
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit.....	1 014	651	770	43	(22)	(1)	2 455
Dépréciations pour risques de crédit.....	(24)	(73)	–	–	–	–	(97)
Produit net bancaire.....	990	578	770	43	(22)	(1)	2 358
Total charges d'exploitation.....	(776)	(386)	(501)	(27)	(11)	1	(1 700)
Résultat d'exploitation.....	214	192	269	16	(33)	–	658
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence.....	–	–	(4)	–	–	–	(4)
Résultat avant impôt.....	214	192	265	16	(33)	–	654
Impôt sur les bénéfices.....							(202)
Résultat net – périmètre France.....							452
Ajustement périmètre ¹							(69)
Résultat net – périmètre légal.....							383

¹ Principalement l'Assurance.

Etats financiers consolidés (suite)

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

31.12.2012

(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>		<i>Banque de financement, d'investissement et de marchés</i>		<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter-segment</i>	<i>Total</i>
	<i>d'entreprises</i>							
Intérêts et produits assimilés.....	941	403	759	22	47	-	2 172	
Charges.....	(86)	(8)	(486)	(4)	(51)	(39)	(674)	
Marge nette d'intérêts.....	855	395	273	18	(4)	(39)	1 498	
Autres produits d'exploitation.....	40	242	639	27	(94)	39	893	
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit.....	895	637	912	45	(98)	-	2 391	
Dépréciations pour risques de crédit.....	(23)	(78)	(17)	1	-	-	(117)	
Produit net bancaire.....	872	559	895	46	(98)	-	2,274	
Total charges d'exploitation.....	(767)	(401)	(485)	(55)	(7)	-	(1 715)	
Résultat d'exploitation.....	105	158	410	(9)	(105)	-	559	
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence.....	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat avant impôt.....	105	158	410	(9)	(105)	-	559	
Impôt sur les bénéfices.....							(127)	
Résultat net – périmètre France.....							432	
Ajustement périmètre ¹							(111)	
Résultat net – périmètre légal.....							321	

¹ Principalement l'Assurance.

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Autres informations sur le résultat sur le périmètre dit managérial (HSBC en France)

(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investissement et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter-segment</i>	<i>Total</i>
31 décembre 2013							
Produit net bancaire	990	578	770	43	(22)	(1)	2 358
– externe	1 024	521	714	23	(7)	29	2 304
– inter-segment	(34)	57	56	20	(15)	(30)	54
Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants	214	192	265	16	(33)	–	654
– dépréciations, amortissements et provisions	(3)	–	–	–	(53)	–	(56)
– dépréciations pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties	(24)	(73)	–	–	–	–	(97)
– provisions sur instruments financiers	–	–	(1)	–	–	–	(1)
31 décembre 2012							
Produit net bancaire	872	559	895	46	(98)	–	2 274
– externe	896	508	870	38	(104)	–	2 208
– inter-segment	(24)	51	25	8	6	–	66
Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants	105	158	410	(9)	(105)	–	559
– dépréciations, amortissements et provisions	(3)	–	–	–	(53)	–	(56)
– dépréciations pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties	(23)	(78)	(17)	1	–	–	(117)
– provisions sur instruments financiers	–	–	–	–	(1)	–	(1)

Etats financiers consolidés (suite)

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Informations sur le bilan

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investis- sement et de marchés	Banque privée	Autres	Inter- segment	Total
31 décembre 2013							
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations.....	15 870	9 427	19 158	706	—	—	45 161
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint ..	1	—	—	—	—	—	1
Total Actif.....	42 087	10 442	165 000	725	321	(9 682)	208 893
Comptes créditeurs de la clientèle.....	13 191	10 103	24 144	472	—	—	47 910
Total Passif.....	42 087	10 442	165 000	725	321	(9 682)	208 893
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles ¹	13	7	9	—	—	—	29
31 décembre 2012							
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations.....	13 726	10 590	23 353	685	—	—	48 354
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint ..	1	—	5	—	—	—	6
Total Actif.....	17 586	13 728	200 270	712	323	(7 411)	225 208
Comptes créditeurs de la clientèle.....	13 051	9 877	18 880	556	—	—	42 364
Total Passif.....	17 586	13 728	200 270	712	323	(7 411)	225 208
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles ¹	40	25	22	—	—	—	87

¹ Les dépenses encourues au titre des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels ne tiennent pas compte des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ni des écarts d'acquisition.

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les principes comptables présentés dans la Note 2 décrivent les méthodes d'évaluation des instruments financiers et d'enregistrement des produits et charges, y compris les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur. Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du bilan par catégorie d'instruments financiers et par méthode d'évaluation.

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

31.12.2013

	Transaction	Option juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Total
Actifs financiers								
(en millions d'euros)								
Caisse, banques centrales et CCP	-	-	-	-	5 994	-	-	5 994
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	607	-	-	607
Portefeuille de transaction	41 601	-	-	-	-	-	-	41 601
Actifs financiers sous option juste valeur	-	6 239	-	-	-	-	-	6 239
Instruments dérivés	59 137	-	-	-	-	15	354	59 506
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	23 086	-	-	-	-	23 086
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	45 161	-	-	-	-	45 161
Investissements financiers disponibles à la vente	-	-	-	23 690	-	-	-	23 690
Autres actifs	-	-	-	-	260	-	-	260
Créances rattachées	-	-	-	-	1 130	-	-	1 130
Total des actifs financiers	100 738	6 239	68 247	23 690	7 991	15	354	207 274
Actifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	1 619
Total de l'actif								208 893
Passifs financiers								
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	22 589	-	-	22 589
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	47 910	-	-	47 910
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	585	-	-	585
Portefeuille de transaction	37 031	-	-	-	-	-	-	37 031
Passifs financiers sous option juste valeur	-	8 129	-	-	-	-	-	8 129
Instruments dérivés	55 614	-	-	-	-	460	517	56 591
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	9 017	-	-	9 017
Passif d'assurance	-	-	-	-	19 354	-	-	19 354
Autres passifs	-	-	-	-	857	-	-	857
Dettes subordonnées	-	-	-	-	16	-	-	16
Dettes rattachées	-	-	-	-	897	-	-	897
Total des passifs financiers	92 645	8 129	-	-	101 225	460	517	202 976
Passifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	5 917
Total du passif								208 893

Etats financiers consolidés (suite)

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

31.12.2012

(en millions d'euros)	Transaction	Option juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Total
Actifs financiers								
Caisse, banques centrales et CCP	-	-	-	-	6 770	-	-	6 770
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	815	-	-	815
Portefeuille de transaction	40 577	-	-	-	-	-	-	40 577
Actifs financiers sous option juste valeur	-	5	-	-	-	-	-	5
Instruments dérivés	89 420	-	-	-	-	10	828	90 258
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	28 132	-	-	-	-	28 132
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	48 354	-	-	-	-	48 354
Investissements financiers disponibles à la vente	-	-	-	8 258	-	-	-	8 258
Autres actifs	-	-	-	-	228	-	-	228
Créances rattachées	-	-	-	-	865	-	-	865
Total des actifs financiers	129 997	5	76 486	8 258	8 678	10	828	224 262
Actifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	946
Total de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	225 208
Passifs financiers								
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	32 992	-	-	32 992
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	42 364	-	-	42 364
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	771	-	-	771
Portefeuille de transaction	36 271	-	-	-	-	-	-	36 271
Passifs financiers sous option juste valeur	-	5 654	-	-	-	407	-	5 654
Instruments dérivés	87 979	-	-	-	-	-	728	89 114
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	10 655	-	-	10 655
Autres passifs	-	-	-	-	539	-	-	539
Dettes subordonnées	-	-	-	-	166	-	-	166
Dettes rattachées	-	-	-	-	1 143	-	-	1 143
Total des passifs financiers	124 250	5 654	-	-	88 630	407	728	219 669
Passifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	5 539
Total du passif	-	-	-	-	-	-	-	225 208

12 Portefeuille de transaction (Actif)

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Actifs de transaction		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties.....	26 337	21 250
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties.....	15 264	19 327
	<u>41 601</u>	<u>40 577</u>
(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Effets publics et valeurs assimilées.....	2 375	1 392
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	30 274	25 130
Prêts et créances sur les établissements de crédit.....	6 474	11 320
Prêts et créances sur la clientèle.....	2 478	2 735
	<u>41 601</u>	<u>40 577</u>

Sont inclus dans le tableau ci-dessus pour HSBC France, les titres de créances délivrés par les banques et autres institutions financières pour un montant de 5 851 millions EUR (2012 : 4 886 millions EUR) et par différents gouvernements pour un montant de 2 538 millions EUR (2012 : 2 064 millions EUR) et qui sont garantis.

13 Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>
Actifs financiers sous option juste valeur :	
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties.....	6 239
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties.....	–
	<u>6 239</u>
Effets publics et valeurs assimilés.....	–
Obligations et autres titres à revenus fixes.....	1 118
Actions et autres titres à revenus variables.....	5 118
	<u>6 236</u>
Titres sous option de juste valeur.....	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit.....	3
Prêts et créances sur la clientèle.....	–
	<u>3</u>

Les actifs sous option juste valeur par compte de résultat sont intégralement détenus par HSBC Assurances Vie (France).

En décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France), détenues par la succursale française de HSBC Bank plc, les impacts dans les états financiers consolidés, liés à l'acquisition de HSBC Assurances Vie (France), sont représentés à la Note 3 page 138.

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés

Le tableau ci-après présente par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

(en millions d'euros)	31.12.2013					
	Actifs			Passifs		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Taux de change.....	3 637	4	3 641	(3 748)	–	(3 748)
Taux d'intérêt ¹	122 835	365	123 200	(119 270)	(977)	(120 247)
Actions.....	101	–	101	(29)	–	(29)
Dérivés de crédit.....	(3)	–	(3) ¹	–	–	–
Matières premières et autres.....	–	–	–	–	–	–
Total brut.....	126 570	369	126 939	(123 047)	(977)	(124 024)
Compensations.....			(67 433)			67 433
Total net.....			59 506			(56 591)

¹ En décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France), détenues par la succursale française de HSBC Bank plc.

(en millions d'euros)	31.12.2012					
	Actifs			Passifs		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Taux de change.....	3 917	–	3 917	(4 179)	–	(4 179)
Taux d'intérêt.....	179 574	838	180 412	(177 870)	(1 135)	(179 005)
Actions.....	2	–	2	(2)	–	(2)
Dérivés de crédit.....	–	–	–	(1)	–	(1)
Matières premières et autres.....	–	–	–	–	–	–
Total brut.....	183 493	838	184 331	(182 052)	(1 135)	(183 187)
Compensations.....			(94 073)			94 073
Total net.....			90 258			(89 114)

a *Emploi des instruments dérivés*

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert principalement à créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, et gérer et couvrir les risques auxquels le groupe HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés détenus en tant qu'instruments de couverture sont formellement désignés comme tels suivant les dispositions de la norme IAS 39. Tous les autres instruments dérivés sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par le groupe HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, en ayant recours le cas échéant à des accords de compensation. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, le groupe HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

14 Instruments dérivés (suite)

b Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par le groupe HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction et pour le compte de la clientèle. Ces activités concernent notamment le montage et la commercialisation de produits dérivés auprès de la clientèle afin de permettre aux clients du groupe de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou anticipés. Les activités de transaction de produits dérivés ont généralement pour but de générer des profits en tirant parti de fluctuations de cours ou de marges sur des périodes courtes. Les positions peuvent être dénouées rapidement ou bien conservées un certain temps afin de profiter de l'évolution attendue des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou autres paramètres de marché. Les opérations de transaction recouvrent les activités de teneur de marché, de gestion de positions et d'arbitrage. Le teneur de marché propose des prix d'achat et de vente aux autres intervenants afin de générer des revenus en jouant sur les marges et les volumes ; la gestion de positions permet de gérer les positions de risques de marché en escomptant bénéficier d'une évolution favorable des cours, taux ou indices ; l'arbitrage consiste à réaliser des profits à partir d'écart de valorisation entre les marchés et les produits.

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus- et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction", excepté les plus- et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", avec les produits et charges sur les éléments couverts. Lorsque les produits dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel apparaît dans les "Charges d'intérêts", avec les intérêts dus sur les créances émises. La quasi-totalité des produits dérivés souscrits par des entités du groupe sont gérés en lien avec les engagements financiers comptabilisés à leur juste valeur.

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Taux de change	139 967	148 783
Taux d'intérêt	5 640 972	4 657 891
Actions	8 042 ¹	41
Dérivés de crédit	126	135
Matières premières et autres	—	—
Total	5 789 107	4 806 850

¹ En décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France), détenues par la succursale française de HSBC Bank plc.

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 126 millions EUR (2012 : 135 millions EUR) correspond à des achats de protection à hauteur de 126 millions EUR (2012 : 135 millions EUR). HSBC France ne vend pas de contrat de protection.

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés (suite)

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

(en millions d'euros)	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Solde non amorti au 1^{er} janvier	4	4
Nouvelles opérations	-	-
Intégration dans le compte de résultat sur la période :		
– amortissement	-	-
– paramètres devenus observables	-	-
– échéance ou fin	-	-
– variations de taux de change et autres	-	-
Solde non amorti au 31 décembre	4	4

c *Instruments dérivés de couverture*

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent au groupe d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Au 31 décembre 2013 et 2012, HSBC France ne détenait pas de dérivés classés dans la catégorie "Couverture d'investissements nets en devises".

Le tableau ci-après fait apparaître les montants notionnels sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>		<u>31.12.2012</u>	
	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>
Contrats de taux de change	-	211	-	85
Contrats de taux d'intérêt	60 470	9 246	48 791	6 737
Contrats actions	-	-	-	-

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par le groupe HSBC France correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe de titres du portefeuille AFS (*Available for sale*) et d'opérations de *lease*. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 15 millions EUR à l'actif et à 460 millions EUR au passif (au 31 décembre 2012 : 10 millions EUR à l'actif et 407 millions EUR au passif).

14 Instruments dérivés (suite)

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur :

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Sur instruments de couverture	(41)	(190)
Sur éléments couverts attribuables au risque couvert	35	187

Au 31 décembre 2013, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est une perte de 6 millions EUR (au 31 décembre 2012 : une perte de 3 millions EUR).

Couvertures de flux de trésorerie

Le groupe HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et les projections de réinvestissements hautement probables issues d'analyses statistiques et de l'intention de gestion de la Direction. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie. Les *cash-flows* attendus cumulés de l'ensemble des portefeuilles permettent d'identifier les gains et pertes sur la partie efficace des dérivés identifiés en couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés directement en fonds propres en tant que gains ou pertes non reconnus en compte de résultat. Puis, ils sont transférés en résultat de la période lorsque les *cash-flows* attendus concernent le résultat de la période.

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie s'établissait à 354 millions EUR à l'actif et à 517 millions EUR au passif (au 31 décembre 2012 : 828 millions EUR à l'actif et 728 millions EUR au passif).

Echéanciers des flux de trésorerie attendus (en date du 31 décembre) :

	31.12.2013			
	<i>3 mois ou moins</i>	<i>Plus de 3 mois et moins de 1 an</i>	<i>Plus de 1 an et moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
(en millions d'euros)				
Flux de trésorerie provenant des actifs	24 371	16 227	4 693	1 092
Flux de trésorerie provenant des passifs	(16 254)	(7 250)	(7 133)	(5 376)
Flux nets de trésorerie	8 117	8 977	(2 440)	(4 284)

	31.12.2012			
	<i>3 mois ou moins</i>	<i>Plus de 3 mois et moins de 1 an</i>	<i>Plus de 1 an et moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
(en millions d'euros)				
Flux de trésorerie provenant des actifs	18 757	9 524	9 339	3 604
Flux de trésorerie provenant des passifs	(16 751)	(7 708)	(4 104)	(1 343)
Flux nets de trésorerie	2 006	1 816	5 235	2 261

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	2013	2012
Au 1^{er} janvier	78	63
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice	(111)	80
Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice	(93)	(57)
Impôts différés	72	(8)
Au 31 décembre	(54)	78

Au 31 décembre 2013, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est une perte de 10,5 millions EUR (au 31 décembre 2012 : un gain de 11,6 millions EUR).

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés (suite)

d Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- (ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement),
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- (iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2013, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 9,2 millions EUR (au 31 décembre 2012 : un passif de 12,1 millions EUR).

15 Investissements financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Investissements financiers :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	3 317	3 705
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	20 373	4 553
	23 690¹	8 258

(en millions d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Effets publics et valeurs assimilées	–	–	273	273
– titres disponibles à la vente	–	–	273	273
– titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–
Obligations et autres titres à revenu fixe¹	23 470	23 470	7 745	7 745
– titres disponibles à la vente	23 470	23 470	7 745	7 745
– titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–
Actions	220	220	240	240
– titres disponibles à la vente	220	220	240	240
Total des investissements financiers	23 690	23 690	8 258	8 258

¹ En décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France) détenues par la succursale française de HSBC Bank plc, dont le montant s'élève à 13 820 millions EUR. Les impacts dans les états financiers consolidés, liés à l'acquisition de HSBC Assurances Vie (France) sont présentés à la Note 3 page 138.

16 Transfert d'actifs financiers

Dans le cadre de son activité, le groupe HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquelles le groupe HSBC France a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures *ad hoc*. Ces transferts ont pu donner lieu à la décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

- (i) la décomptabilisation totale est réalisée lorsque le groupe HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée notamment lorsque les droits contractuels de recevoir les *cash-flows* d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de payer ces *cash-flows* sans délai à une contrepartie existe ;
- (ii) la décomptabilisation est partielle lorsque le groupe HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part substantielle des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication du groupe HSBC France continue.
- (iii) Aucune sortie de bilan n'a lieu lorsque le groupe transfère son droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie issus d'actifs financiers, ou lorsqu'il conserve ce droit, mais s'engage à transférer les flux de trésorerie issus de ces actifs, étant entendu toutefois qu'il doit :
 - soit conserver l'essentiel des risques et avantages associés à la propriété de l'actif transféré ;
 - soit renoncer à toute conservation ou transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, mais en gardant le contrôle. Dans ce cas, les actifs financiers sont comptabilisés au bilan à hauteur de l'implication continue du groupe.

La majorité des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation concerne (i) les titres détenus par les contreparties dans le cadre des collatéraux sur les opérations de pensions ou (ii) les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres.

Etant donné que ces transactions concernent principalement des emprunts garantis, le bien apporté en nantissement de l'actif reste comptabilisé en totalité et l'engagement associé, reflet de l'obligation du Groupe de racheter les actifs transférés à une date ultérieure à un prix fixé d'avance, est comptabilisé dans les dépôts bancaires ou de clients, selon le cas. En conséquence de ces opérations, le Groupe ne peut utiliser, vendre ou mettre en gage les actifs transférés pendant la durée de la transaction. Le Groupe reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit de ces instruments apportés en nantissement. Les possibilités de la contrepartie en termes d'action récursoire ne se limitent pas aux actifs transférés.

Dans un petit nombre d'opérations de titrisation, le groupe n'a ni transféré, ni conservé l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des actifs transférés, et il a gardé le contrôle de ces derniers. Parmi les circonstances pouvant amener le groupe à rester impliqué dans les actifs transférés se trouve la conservation de droits de gestion sur les actifs transférés, la participation à une transaction sur dérivé avec le véhicule de titrisation ou le maintien d'une participation dans ce dernier. Lorsque le groupe reste impliqué dans les actifs transférés, il continue de comptabiliser ces derniers à hauteur de son implication continue, tout en comptabilisant un engagement associé. La valeur comptable nette des actifs transférés et des engagements associés représente les droits et obligations conservés par le groupe.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé :

	31.12.2013		31.12.2012	
	<i>Montant des actifs</i>	<i>Montant des passifs associés</i>	<i>Montant des actifs</i>	<i>Montant des passifs associés</i>
(en millions d'euros)				
Nature de la transaction				
Opération de pension de titres	29 653	29 653	24 955	24 955
Opération de prêt de titres	–	–	–	–
Total	29 653	29 653	24 955	24 955

Etats financiers consolidés (suite)**17 Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint****a Principales entreprises mises en équivalence**

Au 31 décembre 2013, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence qu'un nombre limité d'entités dont l'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

b Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

	<u>31.12.2013</u>		
	<i>Participation du groupe</i>		
	<i>Activité</i>	<i>dans le capital</i>	<i>Capital</i>
HCM Holdings Ltd	 Holding	 51 %	–
	<u>31.12.2012</u>		
	<i>Participation du groupe</i>		
	<i>Activité</i>	<i>dans le capital</i>	<i>Capital</i>
HCM Holdings Ltd	Holding	51 %	–

Bien que le groupe HSBC France détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

(Chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

(en millions d'euros)	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Actif circulant	 2	2
Actif immobilisé	–	–
Passif court terme	–	–
Passif long terme	 2	2
Produits	–	–
Charges	–	–

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Le poste "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" regroupe les écarts d'acquisition qui résultent de regroupements d'entreprises ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Coût		
Ecarts d'acquisition – valeur nette comptable (Note 18 a)	337	337
Valeur actualisée des contrats d'assurance existants (Note 18 c) ¹	493	–
Autres immobilisations incorporelles – valeur nette comptable (Note 18 b)	<u>38</u>	<u>40</u>
	<u>869</u>	<u>377</u>

¹ En décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France) détenues par la succursale française de HSBC Bank plc. Les impacts dans les états financiers consolidés, liés à l'acquisition de HSBC Assurances Vie (France), sont présentés à la Note 3 page 138.

a Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Coût		
Au 1^{er} janvier	370	370
Acquisitions	–	–
Cessions	–	–
Ecart de conversion	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–
Au 31 décembre	<u>370</u>	<u>370</u>
Cumul des pertes de valeur		
Au 1^{er} janvier	(33)	(33)
Cessions	–	–
Pertes pour dépréciation transitant par le compte de résultat	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–
Au 31 décembre	<u>(33)</u>	<u>(33)</u>
Valeur comptable au 31 décembre	<u>337</u>	<u>337</u>

En 2013 et 2012, le groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation sur écarts d'acquisition. Un test de dépréciation des écarts d'acquisition est effectué chaque année en comparant le résultat généré par les unités génératrices de trésorerie (UGT), de leur valeur dans les comptes. Ce calcul se fonde sur des estimations de flux de trésorerie basées sur les projections de flux réalisées par le management, extrapolées à l'infini avec un taux de croissance nominal à long terme établi d'après les évaluations actuelles du PIB et de l'inflation. Les flux de trésorerie sont extrapolés à l'infini du fait de la perspective de détention à long terme des activités composant les UGT. Le taux d'actualisation utilisé se fonde sur le coût du capital que le groupe alloue aux participations au sein desquelles opèrent les UGT.

Le coût du capital attribué à une UGT individuelle et retenu pour actualiser ses flux de trésorerie futurs peut avoir un impact notable sur son évaluation. Le pourcentage de coût du capital découle en général d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui dépend lui-même de données relatives à un certain nombre de variables financières et économiques, dont le taux sans risque et une prime ou une décote reflétant le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces variables sont établies d'après l'appréciation de la Direction et les évaluations actuelles des variables économiques par le marché.

Ce test d'*impairment* des écarts d'acquisition représente la meilleure estimation réalisée par la Direction. Ces valeurs obtenues sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes au titre desquelles des prévisions détaillées sont disponibles, ainsi qu'aux hypothèses relatives à la projection des flux de trésorerie ultérieurs. L'application des hypothèses sous-jacentes est soumise à la condition que les prévisions en découlant soient comparées aux résultats réels et aux données économiques vérifiables dans les années à venir. Les prévisions de flux de trésorerie reflètent nécessairement l'opinion de la Direction sur les perspectives futures de l'activité. L'identification et l'évaluation des dépréciations des écarts d'acquisition impliquent nécessairement un certain degré d'incertitude car la Direction doit recourir dans une large mesure à l'exercice de son jugement pour réaliser une série d'estimations dont les résultats sont très sensibles aux hypothèses utilisées.

Etats financiers consolidés (suite)

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

Les "Unités Génératrices de Trésorerie" (UGT) suivantes incluent dans leur valeur comptable l'écart d'acquisition qui représente une part significative dans le total des écarts d'acquisition pour le groupe au 31 décembre 2013. Ces "Unités Génératrices de Trésorerie" (UGT) ne tiennent pas compte des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et autres que les écarts d'acquisitions.

	<i>Ecart d'acquisition au 31.12.2013</i>	<i>Taux d'actualisation</i>	<i>Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale</i>	<i>Ecart d'acquisition au 31.12.2012</i>	<i>Taux d'actualisation</i>	<i>Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale</i>
	<i>En millions d'euros</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>En millions d'euros</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
Banques d'entreprises	169	10	2,00	169	11	3,44
Gestion d'actifs	66	10	2,00	66	11	3,44
Banque de détail	64	9	2,00	48	11	3,44
Banque privée	63	8	2,00	65	9	3,44
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listés ci-dessus ¹	362	—	2,00	348	—	3,44

¹ Sont inclus les fonds de commerce pour un montant de 9 millions EUR pour la Gestion d'actifs et 4 millions EUR pour la Banque de détail. Sont également inclus les droits au bail pour un montant de 12 millions EUR pour la Banque de détail.

b Autres immobilisations incorporelles

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Coût				
Au 1^{er} janvier 2013	142	66	33	241
Acquisitions	—	7	1	8
Cessions	—	—	(1)	(1)
Ecarts de conversion	—	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	(124)	(3)	2	(125)
Au 31 décembre 2013	18	70	35	123
Cumul des amortissements				
Au 1^{er} janvier 2013	(142)	(52)	(8)	(202)
Dotations de l'exercice ¹	—	(8)	1	(7)
Cessions	—	—	—	—
Dotations liées aux dépréciations	—	—	—	—
Reprises de dépréciations	—	—	—	—
Ecarts de conversion	—	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	124	3	(3)	124
Au 31 décembre 2013	(18)	(57)	(10)	(85)
Valeur comptable au 31 décembre 2013	—	13	25	38

¹ La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

(en millions d'euros)	Frais de développements informatiques internes	Acquisitions de logiciels externes	Autres	Total
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2012	142	59	34	235
Acquisitions	–	8	–	8
Cessions	–	(3)	–	(3)
Ecarts de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹	–	2	–	2
Au 31 décembre 2012	142	66	34	242
Cumul des amortissements				
Au 1 ^{er} janvier 2012	(142)	(44)	(8)	(194)
Dotations de l'exercice ²	–	(8)	–	(8)
Cessions	–	1	–	1
Dotations liées aux dépréciations	–	–	–	–
Reprises de dépréciations	–	–	–	–
Ecarts de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	(1)	–	(1)
Au 31 décembre 2012	(142)	(52)	(8)	(202)
Valeur comptable au 31 décembre 2012	–	14	26	40

1 En décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France) détenues par la succursale française de HSBC Bank plc. Les impacts dans les états financiers consolidés, liés à l'acquisition de HSBC Assurances Vie (France), sont présentés à la Note 3 page 138.

2 La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

c Valeur actualisée des contrats d'assurance existants

Au sein de HSBC France, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value* laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (*Present Value of In-Force*) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par chaque filiale d'assurance, qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

Etats financiers consolidés (suite)**18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles** (suite)*Hypothèses spécifiques relatives à la PVIF*

Le tableau ci-après présente l'impact sur la PVIF de modifications raisonnables de la principale hypothèse économique, les taux sans risque, dans toutes les filiales d'assurance.

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la PVIF pour les principales opérations d'assurance-vie du groupe étaient :

	2013
Taux sans risque	2,38 %
Taux d'actualisation des profits futurs	4,69 %
Hypothèse d'inflation des frais	2,00 %

Le tableau suivant montre les effets sur la PVIF si des changements probables et raisonnables adviennent dans le calcul économique principal, avec un taux sans risque, pour HSBC Assurances Vie (France).

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

	PVIF au
	31.12.2013
+ 100 points de bases du taux sans risque	(4)
- 100 points de bases du taux sans risque	(53)
+ 100 points de bases du taux d'actualisation	(28)
- 100 points de bases du taux d'actualisation	32

En raison de certaines caractéristiques des contrats, la relation peut être non linéaire et les résultats des tests de sensibilité ne doivent pas être extrapolés à des niveaux supérieurs de stress. L'analyse du scénario montre que l'évolution du taux sans risque entraîne des changements sur le rendement des investissements, sur le taux d'actualisation du risque et du taux de participation, qui sont ensuite intégrés. Les sensibilités obtenues s'entendent avant toutes décisions prises par la Direction pour atténuer l'impact de ces changements et avant les modifications de comportement en résultant de la part des assurés.

Hypothèses non économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et/ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des bénéfices et du total des capitaux propres, au 31 décembre 2013, à des modifications raisonnables de ces hypothèses non économiques à cette date.

Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes émises futures lié à ces renonciations.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéfices.

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non-économiques

	Impacts sur les gains/ pertes au 31.12.2013
Hausse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	(13)
Baisse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	13
Hausse de 50 % des taux de rachat	(115)
Baisse de 50 % des taux de rachat	191
Hausse de 10 % des niveaux de frais	(24)
Baisse de 10 % des niveaux de frais	24

19 Immobilisations corporelles

a Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1^{er} janvier 2013	104	422	526
Acquisitions ¹	2	27	29
Ajustements de juste valeur	6	-	6
Cessions	-	(1)	(1)
Ecarts de conversion	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹	311	135	446
Au 31 décembre 2013	423	583	1 006
Cumul des amortissements			
Au 1^{er} janvier 2013	(24)	(206)	(230)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(1)	(46)	(47)
Cessions	-	1	1
Ecarts de conversion	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹	-	(136)	(136)
Au 31 décembre 2013	(25)	(387)	(412)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	398	196	594

¹ En décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France) détenues par la succursale française de HSBC Bank plc. Les impacts dans les états financiers consolidés, liés à l'acquisition de HSBC Assurances Vie (France), sont présentés à la Note 3 page 138.

Etats financiers consolidés (suite)**19 Immobilisations corporelles** (suite)

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1 ^{er} janvier 2012	93	363	456
Acquisitions ¹	5	74	79
Ajustements de juste valeur	–	–	–
Cessions	(1)	(2)	(3)
Ecart de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ²	6	(13)	(7)
Au 31 décembre 2012	<u>103</u>	<u>422</u>	<u>525</u>
 Cumul des amortissements			
Au 1 ^{er} janvier 2012	(14)	(177)	(191)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(2)	(45)	(47)
Cessions	–	2	2
Ecart de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ²	(8)	14	6
Au 31 décembre 2012	<u>(24)</u>	<u>(206)</u>	<u>(230)</u>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	<u>79</u>	<u>216</u>	<u>295</u>

1 Y compris les nouvelles acquisitions relatives au Plan de développement de HSBC France (avancement significatif du plan de rénovation des agences avec 96 agences rénovées à fin 2012).

2 Y compris agencements et mobiliers mis au rebut.

b Immeubles de placement

L'immeuble de placement est détenu par HSBC Assurances Vie (France).

c Immobilisations corporelles et immeubles de placement

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Immobilisations corporelles – valeur comptable (Note 19 a)	<u>283</u>	295
Immeubles de placement – valeur comptable (Note 19 b)	<u>311</u>	–
	<u>594</u>	295

20 Liste des sociétés consolidées

a Filiales de HSBC France

Sociétés consolidées	Pays	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2013	% 2012
Réseaux bancaires					
COPARI	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Financière d'Uzès	France	MEE	Sté financière	34,0	34,0
HSBC Factoring (France) (ex-Elysées Factor)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement	France	IG	Banque	100,0	100,0
SARL Neuilly Valeurs	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
SCI Hervet Mathurins	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Union pour la Gestion et les Transactions (UGT)	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Banque de financement, d'investissement et de marchés					
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	IG	Sté financière	85,0	85,0
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	100,0	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 9	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 10	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 22	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 23	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 24	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 25	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 4	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Elysées GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 3	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 4	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 6	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 7	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 8	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 9	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 10	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 7	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Foncière Elysées	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC Leasing (Belgium)	Belgique	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Middle East Leasing Partnership	Dubai	IG	Sté financière	85,0	85,0

* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

Etats financiers consolidés (suite)

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2013	% 2012
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
HSBC Services (France) (ex-HSBC Securities (France))	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds (France)) (ex-Hervet Participations) . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi'er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Leasing Holding (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Palissandre	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi ba (ex-DEM 20)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi jiu (ex-DEM 21)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Financière et Mobilière (SFM)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Immobilière Malesherbes-Anjou	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Sopingest	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Thasosfin	France	IG	Sté financière	100,0	100,0

* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2013	% 2012
Gestion d'actifs					
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté financière	100,0	100,0
		Contrôle conjoint			
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté financière	51,0	51,0
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Service Epargne Entreprise	France	MEE	Sté de services	18,1	18,1
HSBC Global Asset Management (France) (ex-HSBC Investments (France))	France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	MEE	Sté financière	50,0	50,0
Sinopia TRS1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	IG	Sté financière	60,0	60,0
HSBC Trinkaus Gesellschaft für KMI oHG	Allemagne	IG	Sté financière	90,0	90,0
Banque privée					
Eurofin Capital Partners (ECP) ¹	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Octogone Immobilier ¹	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Assurance					
HSBC Assurances Vie (France)	France	IG	Sté d'assurance	100,0	–
SCI HSBC Assurances Immo	France	IG	Sté financière	100,0	–
ERISA Actions Grandes Valeurs	France	IG	Sté financière	100,0	–
OPCVM3 - HSBC Objectif 3-6-8 FCP3DEC	France	IG	Sté financière	72,8	–
OPCVM6 - Elysées Ecrins FCP	France	IG	Sté financière	99,9	–
OPCVM8 - Erisa Diversifié N2 FCP	France	IG	Sté financière	100,0	–
OPCVM9 - Erisa Opportunités FCP	France	IG	Sté financière	100,0	–
HSBC Destination 3-6-8 FCP3DEC	France	IG	Sté financière	85,1	–
HSBC US Equity CL.H-USD C.3DEC	France	IG	Sté financière	54,7	–
HSBC Horizon 2013-2015 FCP	France	IG	Sté financière	52,2	–
HSBC Horizon 2016-2018 FCP	France	IG	Sté financière	56,8	–
HSBC Horizon 2034-2036 A FCP3DEC	France	IG	Sté financière	92,4	–
HSBC Multimanager DEF.FCP3DEC	France	IG	Sté financière	72,6	–
HSBC Multimanager EXPA.FCP3DEC	France	IG	Sté financière	80,1	–
HSBC Multimanager HARM.FCP3DEC	France	IG	Sté financière	72,5	–
HSBC Multimanager OFF.FCP3DEC	France	IG	Sté financière	62,3	–
HSBC Oblig. Monde C FCP	France	IG	Sté financière	51,9	–
HSBC Japane eq. CL.H EUR C.3DEC	France	IG	Sté financière	60,8	–
HSBC Multialp. Japan eq. A C3DEC	France	IG	Sté financière	50,9	–
HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC	France	IG	Sté financière	52,0	–
Autres					
Charterhouse Management Services Limited (CMSL)	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Charterhouse Administrators Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Enership	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Excofina ¹	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
FinanCités	France	MEE	Sté de capital risque	15,4	15,4
Fund Nominees Limited ²	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	–	100,0
Keyser Ullman Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Shield Properties & Investments Limited (Holdings) ²	Royaume-Uni	IG	Sté de services	–	100,0
Société Française et Suisse (SFS)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Valeurs Mobilières Elysées (ex-Nobel)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0

* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

¹ Fusion.

² Liquidation.

Etats financiers consolidés (suite)

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

Acquisition

HSBC Assurances Vie (France).

Fusions :

Eurofin Capital Partners avec Société Française et Suisse.

Octogone Immobilier avec Société Française et Suisse.

Excofina avec Société Française et Suisse.

Liquidations :

Fund Nominees Limited a été liquidé.

Shield Properties & Investments Limited (Holdings) a été liquidé.

b Données spécifiques sur les filiales étrangères de HSBC France

	<u>Pays</u>	<u>Activité principale</u>	<u>Nombre de salariés</u>	<u>Produit net bancaire (en millions d'euros)</u>
HSBC Leasing (Belgium)	Belgique	Sté financière	–	–
HSBC Middle East Leasing Partnership	Dubai	Sté financière	–	2
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	Sté financière	–	1
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	Sté financière	10	–
Charterhouse Management Services Limited (CMSL)	Royaume-Uni	Sté de portefeuille	–	–
Charterhouse Administrators Ltd	Royaume-Uni	Sté de portefeuille	–	–
Keyser Ullman Ltd	Royaume-Uni	Sté de portefeuille	–	–
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	Sté financière	–	–
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	Sté financière	–	–
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	Sté de services	–	–
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	Allemagne	Sté financière	–	–
Elysées GmbH	Allemagne	Sté financière	–	–
HSBC Trinkaus Gesellschaft für KMI oHG	Allemagne	Sté financière	–	3

21 Autres actifs

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Impôts courants	<u>78</u>	<u>58</u>
Autres actifs	<u>264</u>	<u>238</u>
	<u>342</u>	<u>296</u>

22 Passifs financiers sous option juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Dettes envers les établissements de crédit	–	–
Dettes envers la clientèle	227	215
Dettes représentées par un titre	7 887	5 423
Dettes subordonnées	15	16
	8 129	5 654

Au 31 décembre 2013, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 164 millions EUR pour le groupe HSBC France (370 millions EUR au 31 décembre 2012).

Au 31 décembre 2013, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait 62 millions EUR pour le groupe HSBC France (59 millions EUR au 31 décembre 2012).

En 2013, HSBC France a comptabilisé en résultat une perte de -3 millions EUR au titre de son propre *spread* de crédit (perte de -118 millions EUR en 2012).

23 Autres passifs

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Part non détenue par le groupe dans les fonds consolidés ¹	450	–
Dettes sur paiements à base d'actions	28	61
Autres éléments de passif d'assurance ¹	2	–
Autres éléments de passif	516	478
	996	539

¹ En décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France) détenues par la succursale française de HSBC Bank plc.

24 Impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2013			31.12.2012		
	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>
Différences temporaires :						
– engagements de retraite ..	39	–	(39)	36	–	(36)
– crédit-bail	89	2	(87)	65	–	(65)
– réévaluation des immobilisations	(11)	–	11	(11)	–	11
– autres différences temporaires	(56)	–	56	110	2	(108)
– déficits reportables	–	–	–	–	–	–
	61	2	(59)	200	2	(198)

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Couverture de flux de trésorerie	(29)	43
Réserve des titres disponibles à la vente	67	28
Ecart actuariels	(10)	(15)

Etats financiers consolidés (suite)**25 Provisions pour risques et charges**

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
Au 1^{er} janvier 2013	97
Dotations aux provisions	107
Provisions utilisées	(22)
Reprise de provisions	(21)
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements	2
Au 31 décembre 2013	163

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
Au 1 ^{er} janvier 2012	97
Dotations aux provisions	51
Provisions utilisées	(26)
Reprise de provisions	(25)
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements	–
Au 31 décembre 2012	97

26 Opérations de pension et comptes de règlement

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Actif		
Prêts et créances sur la clientèle :		
– prises en pension	10 663	14 512
– comptes de règlement	341	548
Prêts et créances sur les établissements de crédit :		
– prises en pension	17 483	22 949
– comptes de règlement	2 504	1 366

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Passif		
Dettes envers la clientèle :		
– mises en pension	15 339	12 339
– comptes de règlement	1 144	1 057
Dettes envers les établissements de crédit :		
– mises en pension	20 757	23 836
– comptes de règlement	1 516	1 073

27 Passifs des contrats d'assurance

(en millions d'euros)	<i>Montant Brut</i>	<i>Part réassureur</i>	<i>Montant Net</i>
2013			
Contrats d'assurance-vie en unités monétaires	115	(3)	112
Contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire	19 188	–	19 188
Contrats d'assurance-vie en unités de compte	51	–	51
Total des engagements envers les assurés	19 354	(3)	19 351

Parmi les principaux facteurs influant sur la variation de ces éléments figurent les déclarations de décès, les résiliations, les arrivées à échéance, les engagements envers les assurés créés à la souscription du contrat d'assurance, la participation aux bénéfices déclarée et tous les autres montants revenant aux assurés.

En décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France) détenues par la succursale française de HSBC Branch plc. Les impacts dans les états financiers consolidés, liés à l'acquisition de HSBC Assurances Vie (France), sont présentés à la Note 3 page 138.

28 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti	16	166
– sous option juste valeur	15	16
	31	182

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
150 millions EUR ¹ Taux variable – échéance 2014	–	150
15 millions EUR Taux variable – échéance 2015	15	16
16 millions EUR Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	16	16
	31	182

¹ Les émissions souscrites par HSBC Bank plc ont été remboursées par anticipation en décembre 2013.

Etats financiers consolidés (suite)

29 Portefeuille de transaction (Passif)

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Positions nettes vendeuses de titres	21 125	18 683
Dépôts interbancaires	9 192	11 154
Dépôts clientèle	4 790	4 923
Dettes représentées par un titre	1 924	1 511
Total	37 031	36 271

En 2013, le groupe a comptabilisé une perte de - 8,3 millions EUR relative à son propre *spread* de crédit (perte de -100 millions EUR en 2012).

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est généralement mesurée à partir de chaque instrument pris individuellement. Cependant, lorsque HSBC gère un groupe d'actifs et d'engagements financiers sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit, la société mesure la juste valeur du groupe d'instruments financiers sur une base nette, mais présente les actifs et engagements financiers sous-jacents séparément dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation énoncés dans les IFRS.

Le classement d'un instrument financier est déterminé en conformité avec les principes comptables décrits dans la Note 2. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses lors de la valorisation des instruments financiers est décrite dans la Note 1 c en page 120.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint entre deux contreparties bien informées agissant en condition de pleine concurrence.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

(en millions d'euros)	Techniques d'évaluation			Total contreparties	Montants avec des entités du Groupe HSBC	Total
	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables			
Au 31 décembre 2013						
Actifs						
Portefeuille de transaction.....	38 191	1 615	–	39 806	1 795	41 601
Actifs financiers sous option juste valeur.....	5 424	142	–	5 566	673	6 239
Instruments dérivés	11	42 533	102	42 646	16 860	59 506
Titres disponibles à la vente ...	23 535	56	99	23 690	–	23 690
Passifs						
Portefeuille de transaction.....	29 935	5 852	–	35 787	1 244	37 031
Passifs financiers sous option juste valeur.....	208	7 921	–	8 129	–	8 129
Instruments dérivés	12	39 550	38	39 599	16 992	56 591

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

(en millions d'euros)	Techniques d'évaluation			Total contreparties	Montants avec des entités du Groupe HSBC	Total
	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables			
Au 31 décembre 2012						
Actifs						
Portefeuille de transaction.	35 152	505	–	35 657	4 920	40 577
Actifs financiers sous option juste valeur.	–	–	–	–	5	5
Instruments dérivés	8	65 641	47	65 696	24 562	90 258
Titres disponibles à la vente	7 767	224	97	8 088	170	8 258
Passifs						
Portefeuille de transaction.	31 387	3 298	–	34 685	1 586	36 271
Passifs financiers sous option juste valeur.	–	5 654	–	5 654	–	5 654
Instruments dérivés	3	61 657	57	61 717	27 396	89 114

Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque. Pour les justes valeurs déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés moins liquides, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le groupe utilise d'autres informations de marché pour valider la juste valeur de l'instrument financier en privilégiant les données jugées plus fiables. Les facteurs qui seront pris en compte à cet égard sont, entre autres, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- la similitude entre instruments financiers ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêté du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles, aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (effets publics et valeurs assimilées, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs.

La juste valeur est déterminée selon les méthodes ci-après :

- a “Level 1” – *Cotation de marché* : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif.
- b “Level 2” – *Evaluation utilisant des données de marché observables* : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- c “Level 3” – *Evaluation utilisant des données de marché non observables* : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Les justes valeurs des instruments financiers cotés sur un marché actif sont basées sur les prix demandés pour les actifs détenus et sur les prix offerts pour les passifs émis. Lorsqu'un instrument financier a un prix issu de cotation et fait partie d'un portefeuille, la juste valeur du portefeuille est calculée comme le produit du nombre d'unité multiplié par le prix de cotation sans application d'une décote. Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif, les techniques d'évaluation sont utilisées.

Le jugement pour déterminer si un marché est actif peut inclure, mais sans être restrictif, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de son activité de *trading*, la disponibilité de prix et l'importance du *spread bid/offer*. Le *spread bid/offer* représente la différence de prix pour laquelle un acteur du marché accepterait d'acheter, comparé au prix auquel il accepterait de vendre. Dans un marché inactif, pour la détermination de la juste valeur, un travail additionnel est nécessaire afin de s'assurer que les prix de transaction sont représentatifs de la juste valeur ou déterminer les ajustements de prix nécessaires pour les calculs.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses concernant les éléments que les autres opérateurs de marchés prendraient en compte dans leurs évaluations, notamment les courbes de taux d'intérêts, les taux de change, la volatilité et le taux de défaut. Pour les contreparties ayant apporté une garantie, et dans les principales grandes monnaies, le groupe utilise une courbe d'actualisation représentant le taux d'intérêt au jour le jour (“l'actualisation du taux d'intérêt au jour le jour”).

La majorité des techniques d'évaluation utilise uniquement des données de marchés observables. Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste valeur déterminée comporte une part de jugement. Un instrument entre intégralement dans la catégorie des instruments valorisés à partir de données théoriques significatives si les gérants estiment qu'une part significative du profit initial de cet instrument (le gain ou la perte réalisés le premier jour), ou que plus de 5 % de sa valeur comptable, procèdent de données non observables. Le terme “non observable”, dans ce contexte, signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction dans des conditions normales pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu'il n'existe pas de données de marché disponibles pour l'évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées).

Dans certaines circonstances, principalement lorsque la dette est couverte en taux par des dérivés, le groupe utilise la juste valeur pour comptabiliser cette dette émise. Lorsqu'elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu'elle n'est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d'instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (*spread* émetteur). Pour l'ensemble de la dette émise, les modèles d'actualisation de *cash-flow* sont utilisés pour isoler les éléments de changement de la juste valeur résultant du *spread* de crédit des autres éléments résultant des paramètres de marché, comme les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Ensuite, à partir de l'actualisation des flux de trésorerie, chaque titre est valorisé à l'aide d'une courbe d'actualisation reposant sur le Libor. Les écarts de valorisation proviennent de l'écart de crédit du groupe lui-même. Cette méthode est appliquée invariablement pour toutes les valeurs mobilières.

Les titres émis dans le cadre d'émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les *spreads* de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des *spreads* retenus par le groupe pour le lancement des émissions structurées. Ces *spreads* de marché sont significativement plus étroits que les *spreads* de crédit observés sur les marchés obligataires traditionnels ou les dérivés de crédit (*Credit Default Swap* – CDS).

Les pertes et les gains résultant de la variation du *spread* émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie contractuelle de l'émission sauf en cas de remboursement anticipé.

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Méthode de valorisation du risque de contrepartie

Toutes les positions nettes sur des instruments financiers et tous les portefeuilles d'instruments dérivés sont valorisés au prix demandé ou au prix offert (*bid price* ou *offer price*), selon les cas. Les positions acheteuses sont comptabilisées au prix demandé et les positions vendeuses au prix offert.

La juste valeur des détentions significatives d'instruments financiers est déterminée à partir d'un multiple de la valeur d'un seul instrument, sans opérer d'ajustement de bloc qui viserait à refléter l'importance de ces participations.

Les méthodes d'évaluation utilisées lorsqu'une cotation de marché n'est pas disponible comprennent certaines hypothèses qui, de l'avis de HSBC, pourraient être faites par un intervenant du marché pour établir la juste valeur. Si HSBC estime que certains éléments supplémentaires n'ont pas été inclus dans le modèle d'évaluation, des ajustements appropriés peuvent être effectués, notamment comme suit :

- ajustement du risque de crédit : ajustement destiné à refléter la solvabilité des contreparties pour les produits dérivés conclus de gré à gré.

Un ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA") est calculé au niveau de chaque entité légale du groupe, et pour chaque entité pour toute contrepartie à laquelle l'entité est exposée. Le total de la CVA et de notre propre risque de contrepartie ("DVA") au 31 décembre 2013 était de - 71 millions EUR.

Depuis le 31 décembre 2012, le groupe calcule la "CVA" en appliquant la probabilité de défaut de la contrepartie, conditionnée à la solvabilité de HSBC, à l'exposition attendue du groupe à cette contrepartie et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. Réciproquement, le groupe calcule la "DVA" en appliquant la probabilité de défaut de HSBC et sous réserve de solvabilité de la contrepartie, à l'exposition de la contrepartie au groupe et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. Les deux calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle.

Le calcul exploite au maximum les données de marché lorsqu'elles sont pertinentes et observables. La probabilité de défaut est définie à partir des *spreads* des dérivés de crédit lorsque ceux-ci sont disponibles et fiables pour une contrepartie donnée, y compris pour HSBC dans le cadre de la "DVA", ou sur la base d'approximation appropriée lorsque cela n'est pas le cas.

Hormis l'exception liée à certaines chambres de compensation, le groupe inclut toutes les contreparties externes au groupe dans la valorisation du risque de contrepartie ("CVA" et "DVA") et ne procède dans son calcul à aucune compensation entre entités du groupe.

- incertitude des données de marché/du modèle : ajustement destiné à refléter les incertitudes entourant la juste valeur en raison de données de marché non observables (par exemple, du fait d'une liquidité insuffisante) ou dans des domaines dans lesquels le choix du modèle d'évaluation est particulièrement subjectif.

Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument.

En l'absence de données de marché observables, la marge dégagée lors de la négociation de certains instruments financiers complexes ("*day-1 profit*") correspondant à l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation) n'est pas constatée immédiatement au compte de résultat mais comptabilisée sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistrée au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Une analyse de la variation de la réserve de "*day-1 gain or loss*" est donnée en page 154.

Les montants reportés dans la catégorie *Level 3* (inobservables) sont en ligne avec la politique de *day-1*. Le type de sous-jacent et de produits structurés visés par l'activité de HSBC France sont assez largement couverts par les produits renseignés dans le consensus Markit : cette couverture est surveillée en comité des paramètres pour les dérivés de taux et d'actions. Lorsque nécessaire, une analyse du collatéral et des cotations émanant de *brokers* complète l'information disponible, réduisant ainsi d'autant la part des produits et paramètres reportés dans la catégorie inobservable.

Les coûts de mise en œuvre des transactions, tels que les frais de courtage, commissions versées et frais supportés postérieurement à l'exécution des transactions, sont comptabilisés en charges.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

(en millions d'euros)	Actifs				Passifs		
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés
Investissements							
en <i>private equity</i>	99	–	–	–	–	–	–
<i>Asset-backed securities</i>	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de financement							
à effet de levier	–	–	–	–	–	–	–
Prêts destinés à la titrisation	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés <i>monolines</i>	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés	–	–	–	102	–	–	38
Autres	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2013	99	–	–	102	–	–	38
Investissements							
en <i>private equity</i>	97	–	–	–	–	–	–
<i>Asset-backed securities</i>	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de financement							
à effet de levier	–	–	–	–	–	–	–
Prêts destinés à la titrisation	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés <i>monolines</i>	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés	–	–	–	47	–	–	57
Autres	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2012	97	–	–	47	–	–	57

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Variation de la juste valeur des instruments classés en *Level 3*

(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>		
	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>
Au 1^{er} janvier 2013	97	–	–	47	–	–	57
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	6	–	–	29	–	–	(43)
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	1	–	–	–	–	–	–
Achats	5	–	–	–	–	–	–
Emissions	–	–	–	–	–	–	–
Ventes	–	–	–	–	–	–	–
Arrivées à échéance	(10)	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–	–
Entrées	–	–	–	26	–	–	24
Au 31 décembre 2013	99	–	–	102	–	–	38

(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>		
	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>
Au 1 ^{er} janvier 2012	122	–	–	46	–	–	102
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	(12)	–	–	1	–	–	(45)
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	(2)	–	–	–	–	–	–
Achats	4	–	–	–	–	–	–
Emissions	–	–	–	–	–	–	–
Ventes	(11)	–	–	–	–	–	–
Arrivées à échéance	(4)	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–	–
Entrées	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2012	97	–	–	47	–	–	57

Investissements de l'activité de capital risque

Les investissements du groupe sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Titres adossés à des actifs (ABS)

Du fait du manque de liquidité sur le marché des obligations adossées à des prêts hypothécaires, les données observables disponibles sont peu nombreuses. Le groupe a alors recours aux modèles pour confirmer la fiabilité des données de marché limitées disponibles et pour savoir si des ajustements doivent être apportés aux cotations de marché. Pour les ABS, y compris les *Residential Mortgage Backed Securities*, les évaluations sont réalisées sur la base de modèles standards prenant en compte des hypothèses retenues relatives au remboursement, aux taux de défaut, à la performance et au niveau de perte du fait de la nature du collatéral. Les évaluations sont comparées à des données observables pour des titres de nature similaire.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps* de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Prêts

Les prêts comptabilisés en juste valeur sont valorisés à partir de cotations des courtiers et/ou sur la base des consensus de marché, lorsqu'ils existent. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir du *spread* de crédit observé pour d'autres instruments de marché du même émetteur ou d'émetteurs similaires.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent comme décrit ci-dessus et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés.

Pour les actifs et passifs classés en portefeuille de transaction, les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions" hors marge nette d'intérêt. Les variations de juste valeur des dettes long terme comptabilisées sous option juste valeur et les dérivés associés sont constatés en compte de résultat sous "Variations de juste valeur des dettes long terme émises et dérivés associés". Les variations de juste valeur de tous les autres instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur et les dérivés associés sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur".

Les plus-values et moins-values de cession de titres disponibles à la vente sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des cessions des investissements financiers" tandis que les plus-values et moins-values latentes sont enregistrées sur la ligne "Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres" sous "Titres disponibles à la vente" dans l'état du résultat global.

31 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

(en millions d'euros)	31.12.2013				Total	31.12.2012	
	Valeur comptable	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables		Valeur comptable	Juste valeur
Actif							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 086	–	23 088	–	23 405	28 132	28 134
Prêts et créances sur la clientèle.	45 161	–	10 633	34 076	44 709	48 354	47 543
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	22 589	–	22 589	–	22 589	32 992	32 992
Comptes créditeurs de la clientèle.	47 910	–	47 927	–	47 927	42 364	42 412
Dettes représentées par un titre	9 017	–	9 058	–	9 058	10 655	10 712
Dettes subordonnées	16	–	16	–	16	166	167

La liste ci-après énumère les instruments financiers dont la valeur comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'il s'agit par nature d'instruments financiers à court terme, ou qu'ils soient fréquemment réévalués aux cours du marché en vigueur :

Actif

- Liquidités et soldes auprès des banques centrales ;
- Eléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à recevoir à court terme dans "Autres actifs" ;
- Produits à recevoir.

Passif

- Eléments en cours de transmission à d'autres banques ;
- Contrats d'investissement comportant des clauses de participation discrétionnaire entrant dans les "Engagements au titre des contrats d'assurance" ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à payer à court terme dans "Autres passifs" ;
- Charges à payer.

Valorisation

La mesure de la juste valeur correspond à l'estimation par le groupe du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou sur le transfert d'un engagement dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date de la mesure. Elle ne rend pas compte des bénéfices ni des coûts économiques susceptibles, selon le groupe, de découler des flux de trésorerie des instruments concernés pendant leur durée de vie future escomptée. D'autres entités publient leurs états financiers peuvent recourir à des méthodes et à des hypothèses de valorisation différentes pour déterminer les justes valeurs, en l'absence de cours de marché observables.

Etats financiers consolidés (suite)

31 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur (suite)

La juste valeur des actifs et passifs financiers est calculée à l'aide de modèles tenus à jour par HSBC France et reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie escomptés. L'écart de juste valeur calculé concerne essentiellement des prêts gagés sur des biens immobiliers résidentiels. Sur ce segment de produit, le plus important écart de juste valeur procède des options de remboursement anticipé prévues dans les prêts hypothécaires, qui correspondent au coût pour la banque de l'option intégrée.

Les justes valeurs mentionnées dans la présente note s'entendent à une date donnée et peuvent différer fortement des montants qui seront effectivement versés aux dates d'échéance ou de règlement des instruments financiers concernés. Bien souvent, il ne sera pas possible de réaliser immédiatement la juste valeur estimée en raison de la taille des portefeuilles évalués. De ce fait, ces justes valeurs ne représentent pas la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Le solde représenté dans le tableau ci-dessous ne correspondra pas directement à celui du bilan consolidé. En effet, ce tableau intègre, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés au principal et aux paiements de coupons futurs (sauf pour les passifs et dérivés détenus à des fins de transaction). En outre, les prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, ainsi que les garanties financières et autres contrats similaires, ne figurent généralement pas au bilan.

Les passifs du portefeuille de transaction ont été inclus dans la rubrique "A vue" et non suivant leur date contractuelle de maturité car ces passifs sont détenus pour des durées très courtes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité.

Les flux de trésorerie non actualisés potentiellement exigibles en vertu de garanties financières et de contrats similaires sont classés en fonction de leur première date d'utilisation possible.

Les flux de trésorerie exigibles au titre des comptes clients sont principalement remboursables à vue ou suite à un court préavis, conformément aux dispositions contractuelles. Toutefois, en pratique, les soldes de dépôts à court terme restent stables car les entrées et sorties se compensent globalement, tandis qu'une large part des engagements de prêt expirent sans être utilisés. Ainsi, le groupe gère ses produits de bilan dans le respect de ses directives en matière de gestion des liquidités et des conditions agréées par son comité de gestion actif-passif.

(en millions d'euros)	31.12.2013					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit ¹	578	18 964	2 408	764	168	22 882
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	23 822	13 506	10 506	211	134	48 179
Portefeuille de transaction	37 031	—	—	—	—	37 031
Passifs financiers sous option juste valeur	1 868	—	—	3 346	4 131	9 345
Instruments dérivés	55 616	—	—	975	—	56 591
Dettes représentées par un titre	3 081	2 020	2 723	1 194	24	9 042
Dettes subordonnées	—	—	—	—	35	35
Autres passifs financiers	350	642	509	143	635	2 279
Engagements de financement	—	1 676	2 321	13 991	2 395	20 383
Total au 31 décembre 2013	122 346	36 808	18 467	20 624	7 522	205 767

¹ Les dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle incluent le netting effectué sur les opérations de pension, dans la mesure où les flux de trésorerie non actualisés contractuels doivent être présentés sur la base de règlements nets. Le netting de ces éléments était exclu des précédentes publications.

32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2012					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit ¹	232	24 366	2 199	6 342	345	33 484
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	22 945	17 585	1 795	207	179	42 711
Portefeuille de transaction	36 271	–	–	–	–	36 271
Passifs financiers sous option juste valeur	–	7	2 004	4 075	750	6 836
Instruments dérivés	87 984	–	–	1 131	–	89 115
Dettes représentées par un titre	–	5 854	2 143	3 478	65	11 540
Dettes subordonnées	–	–	–	153	35	188
Autres passifs financiers	352	810	314	561	187	2 224
Engagements de financement	22	2 662	1 268	12 387	1 746	18 085
Total au 31 décembre 2012	147 806	51 284	9 723	28 334	3 307	240 454

¹ Les dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle incluent le netting effectué sur les opérations de pension, dans la mesure où les flux de trésorerie non actualisés contractuels doivent être présentés sur la base de règlements nets. Le netting de ces éléments était exclu des précédentes publications.

Etats financiers consolidés (suite)**32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité** (suite)

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

Les portefeuilles de transaction (actif et passif) et les instruments dérivés de transaction sont exclus de ce tableau car il est escompté que leur dénouement ou règlement intervienne à moins d'un an.

(en millions d'euros)	31.12.2013						
	<i>A moins de 1 mois</i>	<i>Entre 1 mois et 1 an</i>	<i>Sous-total à moins de 1 an</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>Après 5 ans</i>	<i>Sous-total après plus de 1 an</i>	<i>Total</i>
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	2	38	40	398	5 801	6 199	6 239
Prêts et créances sur les établissements de crédit . . .	13 561	4 997	18 558	4 178	350	4 528	23 086
Prêts et créances sur la clientèle	11 442	9 101	20 543	12 954	11 664	24 618	45 161
Investissements financiers disponibles à la vente	445	2 046	2 491	10 487	10 712	21 199	23 690
Autres actifs financiers	14	233	247	1	12	13	260
	25 464	16 415	41 879	28 018	28 539	56 557	98 436
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit . . .	16 793	5 066	21 859	614	116	730	22 589
Comptes créditeurs de la clientèle	32 593	15 046	47 639	212	59	271	47 910
Passifs financiers sous option juste valeur	1 490	–	1 490	3 005	3 634	6 639	8 129
Dettes représentées par un titre	3 118	4 697	7 815	1 179	23	1 202	9 017
Autres passifs financiers	156	179	335	17	505	522	857
Dettes subordonnées	–	–	–	–	16	16	16
	54 150	24 988	79 138	5 027	4 353	9 380	88 518

32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2012						
	<i>A moins de 1 mois</i>	<i>Entre 1 mois et 1 an</i>	<i>Sous-total à moins de 1 an</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>Après 5 ans</i>	<i>Sous-total après plus de 1 an</i>	<i>Total</i>
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	–	–	–	5	–	5	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 362	2 951	25 313	2 585	234	2 819	28 132
Prêts et créances sur la clientèle	14 330	11 174	25 504	11 903	10 947	22 850	48 354
Investissements financiers disponibles à la vente	–	1 208	1 208	2 038	5 012	7 050	8 258
Autres actifs financiers	229	–	229	–	–	–	229
	36 921	15 333	52 254	16 531	16 193	32 724	84 978
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	22 955	3 783	26 738	6 022	232	6 254	32 992
Comptes créditeurs de la clientèle	37 442	4 668	42 110	146	108	254	42 364
Passifs financiers sous option juste valeur	–	1 557	1 557	3 481	616	4 097	5 654
Dettes représentées par un titre	2 275	5 562	7 837	2 756	62	2 818	10 655
Autres passifs financiers	539	–	539	–	–	–	539
Dettes subordonnées	–	–	–	150	16	166	166
	63 211	15 570	78 781	12 555	1 034	13 589	92 370

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risque pages 93 et 95.

33 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Effets publics et valeurs assimilées	1 597	592
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 027	9 660
Prêts et créances sur la clientèle	19 249	12 521
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 588	26 215
Actions et autres titres à revenu variable	–	–
	54 461	48 988

Le tableau ci-dessus représente les actifs dont une sûreté réelle légale garantit les engagements. Le montant de tels actifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés en nantissement à des fins de financement ou de couverture des engagements. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations garanties lorsque le montant des passifs émis, plus le surdimensionnement obligatoire éventuel, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers disponibles à des fins de financement ou de nantissement dans le groupement d'actifs concerné. Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés, en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations avec garantie, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard et des opérations de pension livrée.

Etats financiers consolidés (suite)**33 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs** (suite)**Collatéraux acceptés en garantie des actifs**

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 55 676 millions EUR au 31 décembre 2013 (51 709 millions EUR au 31 décembre 2012).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 52 081 millions EUR au 31 décembre 2013 (47 162 millions EUR au 31 décembre 2012). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

34 Capital social appelé

Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2013 à 337 millions EUR divisé en 67 437 827 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

	<i>Nombre d'actions de HSBC France</i>	<i>Montant (en millions d'euros)</i>
Au 1^{er} janvier 2013	67 437 827	337
Actions émises	—	—
Au 31 décembre 2013	67 437 827	337
Au 1 ^{er} janvier 2012	67 437 827	337
Actions émises	—	—
Au 31 décembre 2012	67 437 827	337

35 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles**Eléments non monétaires inclus dans le compte de résultat**

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Amortissements	56	55
Paiements à base d'actions	(26)	54
Réévaluations sur les immeubles de placement	6	—
Dépréciation de créances	97	117
Passages en pertes nets de récupérations de créances	(125)	(109)
Provisions pour risques et charges	86	24
Provisions utilisées	(22)	(25)
Dépréciation d'investissements financiers	5	2
Amortissements des surcotes/décotes	(19)	—
Autre	(94)	(56)
	(36)	59

Variation des actifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes de régularisation	276	81
Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés	1 935	(1 637)
Variation des créances envers les établissements de crédit	1 362	(1 382)
Variation des créances envers la clientèle	(3 206)	4 928
Variation des investissements financiers	13 660	—
Variation des actifs financiers sous option juste valeur	6 234	592
Variation des autres actifs	515	740
	20 776	3 322

35 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (suite)

Variation des passifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes de régularisation.....	246	(73)
Variation des dettes envers les établissements de crédit.....	10 403	654
Variation des dettes envers la clientèle.....	(5 546)	(532)
Variation des dettes représentées par un titre.....	1 638	(1 950)
Variation des passifs financiers sous option juste valeur.....	(2 476)	126
Variation des autres éléments de passif.....	(20 230)	(444)
	(15 965)	(2 219)

Ventilation de la trésorerie et équivalents trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Caisse et banques centrales.....	5 995	6 770
Valeurs à l'encaissement (actif).....	607	815
Créances envers les établissements de crédit à un mois ou moins.....	16 197	22 605
Effets publics certificats de dépôt à moins de trois mois.....	293	401
Déduction : comptes d'encaissement (passif).....	(585)	(771)
	22 507	29 820

En décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France) détenues par la succursale française de HSBC Bank plc.

36 Gestion des risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de liquidité et les risques de marché. La gestion de ces risques est présentée ci-après. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de bourse. De plus, certains risques sont liés à la mise en place de transactions avec des entités *ad hoc* ou d'engagements hors bilan liés à la mise en place d'arrangements incluant des garanties financières, des lettres de crédits et des engagements de financement donnés.

La gestion des risques significatifs pour le groupe est présentée dans le chapitre Facteurs de risque, pages 84 à 109.

Gestion des risques de crédit

Activité déployée et risques identifiés

La gestion des risques de crédit au sein du groupe HSBC France est présentée dans le chapitre Facteurs de risque en pages 84 à 89.

Evaluation des dépréciations

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des dépréciations sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de prêts, à une comparaison entre les statistiques de défaillance, de défaut de paiement et les données historiques, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique actuelle.

Il existe deux types de dépréciations sur créances – celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement – présentés dans la Note 2 g.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Prêts dépréciés – identification des indications objectives de perte de valeur

Les critères utilisés par HSBC pour déterminer qu'un prêt est déprécié incluent :

- les difficultés connues de trésorerie éprouvées par l'emprunteur ;
- le capital ou les intérêts impayés depuis plus de 90 jours (la période atteint plus de six mois pour les créances sur les acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier ; plus de neuf mois pour les créances sur les collectivités) ;
- la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou présente tout autre risque financier ;
- une concession accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou légales liées à la difficulté financière de l'emprunteur qui résulte de l'abandon ou du rééchelonnement du capital, des intérêts ou des frais pour lesquels la concession est significative ; et
- la détérioration de la situation ou perspective financière de l'emprunteur de telle sorte que sa capacité à rembourser est considérée comme douteuse.

L'exposition aux pays de la Zone euro

En 2013, les résultats des élections italiennes, suivis de la crise de Chypre et des tensions autour de la Slovénie, se sont traduits par une montée de la volatilité au premier trimestre. Dans un tel contexte, les rendements de la dette des pays centraux ont reculé.

Ensuite, après les déclarations de la Réserve fédérale américaine selon lesquelles l'assouplissement quantitatif cesserait probablement fin 2013 ou début 2014, le mois de juin 2013 fut celui d'une hausse de la volatilité et de ventes massives sur le marché.

Cependant, pour la première fois depuis plusieurs années, l'Europe n'a connu aucune crise pendant l'été, avec une amélioration progressive des conditions des marchés financiers.

Les mesures prises par Mario Draghi ont profité au marché des emprunts d'Etat. Les marchés ont également bien réagi à la mise en place d'un nouveau mécanisme européen de stabilité (MES) entré en vigueur le 8 octobre 2012, qui renforce les incitations à des politiques budgétaires et économiques prudentes dans tous les pays membres de la Zone euro à long terme.

En outre, l'engagement de l'Allemagne de préserver la monnaie unique en Europe et les signes croissants indiquant que la région aurait atteint un tournant laissent supposer que le pire était passé, avec l'anticipation d'une reprise modérée.

La Banque de marchés de HSBC France agit en tant que teneur de marché et opérateur principal pour le Groupe HSBC sur les emprunts souverains des pays de la Zone euro. HSBC France n'a cessé de gérer soigneusement son exposition en 2013, tout en tenant à jour son évaluation des pays les plus risqués, pour adapter sa capacité de risque en conséquence.

Le tableau ci-dessous récapitule les expositions du groupe à certains pays de la Zone euro sur les titres des Etats, des banques centrales et des administrations publiques (*Agencies*).

Les pays présentés ont été choisis parce qu'au cours de l'exercice, ils affichaient des niveaux de volatilité des marchés qui dépassaient ceux des autres pays de la Zone euro. Ils ont été soumis à des incertitudes sur le plan budgétaire ou politique en 2013. Par ailleurs, certains de ces pays présentent des ratios élevés de dette publique sur "Produit intérieur brut" et leurs dettes sont concentrées sur des échéances moyennes et courtes.

Expositions à certains pays de la Zone euro : titres souverains et administrations publiques

Au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)

	<i>Grèce</i>	<i>Irlande</i>	<i>Italie</i>	<i>Portugal</i>	<i>Espagne</i>	<i>Total</i>
Caisse et avoirs auprès des banques centrales . . .	–	–	–	–	–	–
Actifs détenus au coût amorti	–	–	–	–	–	–
Titres de placement	–	66	177	66	106	415
Actifs nets détenus à des fins de transaction ¹	–	(21)	447	72	201	699
Dérivés ²	–	–	–	5	(10)	(5)
Total	–	45	624	143	297	1 109
Expositions hors bilan	–	–	–	–	–	–

¹ Titres détenus à des fins de transaction nets des positions vendeuses.

² Actifs financiers dérivés nets des "Cash Collatéraux" et des montants pouvant être juridiquement compensés.

36 Gestion des risques (suite)

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que lesdits facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies à la Note 2. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution des garanties. Pour les engagements de financement et autres engagements liés au crédit, qui sont irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total des prêts engagés.

Au titre de certains actifs financiers, le groupe est légalement autorisé à compenser certaines expositions au risque de crédit par des montants dus à la même contrepartie. Dans des circonstances normales, le groupe n'aurait pas l'intention de procéder à un règlement en net ou simultané des actifs et passifs financiers. Aussi les actifs financiers ne sont pas compensés par les passifs financiers correspondants. Cependant, l'exposition au risque de crédit lié aux actifs financiers concernés est réduite comme indiqué au tableau ci-après.

(en millions d'euros)	31.12.2013		
	<i>Plafond d'exposition</i>	<i>Montants pouvant être juridiquement compensés</i>	<i>Risque de crédit net total</i>
Caisse, banques centrales et CCP	5 994	–	5 994
Comptes d'encaissement	607	–	607
Actifs de transaction	41 601	–	41 601
– bons du Trésor et assimilés	2 375	–	2 375
– obligations et autres titres à revenu fixe	30 274	–	30 274
– prêts et créances	8 952	–	8 952
Actifs sous option juste valeur	1 121	–	1 121
– obligations et autres titres à revenu fixe	1 118	–	1 118
– prêts et créances	3	–	3
Produits dérivés	59 506	(58 513)	993
Prêts et créances au coût amorti	68 247	(12 005)	56 242
– prêts et créances sur les établissements de crédit	23 086	(4 629)	18 457
– prêts et créances sur la clientèle	45 161	(7 376)	37 785
– particuliers	11 871	–	11 871
– sociétés non financières	20 693	–	20 693
– financier	12 597	(7 376)	5 221
Investissements financiers	23 470	–	23 470
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations et autres titres à revenu fixe	23 470	–	23 470
Autres actifs	1 390	–	1 390
Hors-bilan	24 643	–	24 643
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	4 260	–	4 260
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	20 383	–	20 383
Total	226 579	(70 518)	156 061

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2012		
	<i>Plafond d'exposition</i>	<i>Montants pouvant être juridiquement compensés</i>	<i>Risque de crédit net total</i>
Caisse, banques centrales et CCP	6 770	–	6 770
Comptes d'encaissement	815	–	815
Actifs de transaction	40 577	–	40 577
– bons du Trésor et assimilés	1 392	–	1 392
– obligations et autres titres à revenu fixe	25 130	–	25 130
– prêts et créances	14 055	–	14 055
Actifs sous option juste valeur	5	–	5
– obligations et autres titres à revenu fixe	5	–	5
– prêts et créances	–	–	–
Produits dérivés	90 258	(87 742)	2 516
Prêts et créances au coût amorti	76 486	(17 119)	59 367
– prêts et créances sur les établissements de crédit	28 132	(11 863)	16 269
– prêts et créances sur la clientèle	48 354	(5 256)	43 098
– particuliers	10 201	–	10 201
– sociétés non financières	20 723	–	20 723
– financier	17 430	(5 256)	12 174
Investissements financiers	8 018	–	8 018
– bons du Trésor et assimilés	273	–	273
– obligations et autres titres à revenu fixe	7 745	–	7 745
Autres actifs	1 084	–	1 084
Hors-bilan	22 594	–	22 594
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	4 509	–	4 509
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	18 085	–	18 085
Total	246 607	(104 861)	141 746

36 Gestion des risques (suite)

Prêts et créances à la clientèle par secteur d'activité

	31.12.2013		31.12.2012	
	<i>Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i>	<i>Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i>
Particuliers	11 981	26,12	10 315	21,00
– prêts hypothécaires à l'habitat	1 932	4,21	2 004	4,08
– autres prêts ¹	10 049	21,91	8 311	16,92
Sociétés non financières	21 233	46,29	21 856	44,51
– commerce, industrie et commerce international	10 913	23,79	11 099	22,60
– immobilier commercial (y compris SCI familiales)	5 881	12,82	6 195	12,62
– autre immobilier	249	0,54	254	0,52
– gouvernement	207	0,45	248	0,50
– autres	3 983	8,69	4 060	8,27
Financier	12 652	27,59	16 935	34,49
– institutions financières hors banques	12 651	27,59	16 934	34,48
– comptes de règlement	1	–	1	0,01
Total prêts et créances à la clientèle	45 866	100,00	49 106	100,00

1 Comprenant principalement des prêts immobiliers bénéficiant de garanties (Crédit Logement et autres garanties).

Prêts et créances à la clientèle par zone géographique (hors opérations de pension et comptes de règlement)

Au 31 décembre 2013, 80 % des créances clientèle (hors opérations de pension et comptes de règlement) concernaient des contreparties françaises (87 % au 31 décembre 2012).

Les opérations de pension sont réalisées à hauteur de 28 % avec des contreparties françaises et à hauteur de 72 % avec des contreparties des autres pays européens (essentiellement avec le Royaume-Uni).

Qualité du crédit des instruments financiers

Les portefeuilles de prêts, d'obligations et de dérivés du groupe sont classés en cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après. Chacune de ces catégories se subdivise elle-même en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts pour la grande clientèle, aux prêts pour les particuliers, ainsi qu'au rating de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Classement par qualité du crédit

	<i>Prêts à la grande clientèle et dérivés</i>	<i>Prêts aux particuliers</i>	<i>Obligations/autres</i>
<i>Strong</i>	CRR 1 et CRR 2	EL 1 et EL 2	A- et supérieur
<i>Good</i>	CRR 3	EL 3	BBB+ BBB-
<i>Satisfactory</i>	CRR 4 et CRR 5	EL 4 et EL 5	BB+ to B+ et non noté
<i>Sub-standard</i>	CRR 6 et CRR 8	EL 6 et EL 8	B et inférieur
Créances douteuses et contentieuses	CRR 9 et CRR 10	EL 9 et EL 10	Douteux

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Définitions des catégories de notation

“*Strong*” : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n’étant qu’exceptionnelles.

“*Good*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d’anomalie de fonctionnement, les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Satisfactory*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d’anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Sub-standard*” : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d’impayés pouvant aller jusqu’à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d’une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.

“Créances douteuses et contentieuses” : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses. Le groupe considère toutes les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus (180 jours pour les crédits immobiliers) comme douteuses.

Echelles fines de notation du risque

L’échelle CRR (*Customer Risk Rating* ou Note de Risque client) à 10 notes se subdivise en un classement plus fin à 22 notes selon la probabilité de défaillance de la contrepartie. Ce système de notation s’étend à l’ensemble du groupe et à tous les clients, conformément au dispositif Bâle II adopté pour l’exposition concernée. L’échelle EL (*Expected Loss* ou Perte attendue) à 10 notes pour les comptes de particuliers est la synthèse d’un classement encore plus fin à 29 niveaux sur l’ensemble du Groupe, conjuguant dans une mesure composite les facteurs de risque liés à la contrepartie et au produit/créance. L’utilisation de l’EL pour les portefeuilles de détail permet une meilleure comparaison du risque dans les entités du Groupe HSBC que l’utilisation directe des probabilités de défaut (PD) et pertes en cas de défaut (LGD). Dans un souci de cohérence de l’information publiée et compte tenu des pratiques du marché concernant les transactions sur obligations et autres instruments financiers, les notations externes dans le tableau “Ventilation des actifs financiers par qualité du crédit” ci-après ont été alignées sur le classement interne en cinq catégories présenté dans le tableau ci-avant. Il convient toutefois de noter qu’il n’y a pas de corrélation fixe entre les notations internes et externes. Le Groupe a retenu les notations de *Standard and Poor’s* et celles d’autres agences en les traitant de manière équivalente. Les obligations assorties d’une note à court terme sont présentées ci-dessous en regard de la note à long terme de leur émetteur. Lorsqu’une même obligation donne lieu à des notes différentes de la part des grandes agences de *rating*, ladite obligation est classée dans la catégorie la plus basse.

Il n’y a pas de mesure d’*impairment* pour les actifs détenus à des fins de transaction ou comptabilisés en juste valeur dans la mesure où les variations de juste valeur sont constatées directement en compte de résultat. En conséquence, les montants relatifs à ces actifs sont répartis dans les créances saines.

Pour les modalités relatives à la dépréciation sur les titres disponibles à la vente et les actions, voir “Principes comptables”, Note 2 j pages 126 et 127.

36 Gestion des risques (suite)

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

31.12.2013

(en millions d'euros)	Créances saines				Créances saines en impayées	Créances douteuses et contentieuses	Dépréciations	Total
	Strong	Good	Satisfactory	Sub-standard				
Caisse, banques centrales et CCP	5 994	–	–	–	–	–	–	5 994
Comptes d'encaissement ...	607	–	–	–	–	–	–	607
Portefeuille de transaction actif	29 608	8 106	3 866	21	–	–	–	41 601
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ...	25 108	6 837	704	–	–	–	–	32 649
Prêts et créances sur les établissements de crédit ...	3 460	750	2 242	21	–	–	–	6 473
Prêts et créances sur la clientèle	1 040	519	920	–	–	–	–	2 479
Actifs financiers sous option juste valeur	1 034	78	9	–	–	–	–	1 121
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ...	1 034	78	6	–	–	–	–	1 118
Prêts et créances sur les établissements de crédit ...	–	–	3	–	–	–	–	3
Prêts et créances sur la clientèle	–	–	–	–	–	–	–	–
Instruments dérivés	56 330	2 371	763	42	–	–	–	59 506
Prêts et créances au coût amorti	50 767	8 676	6 942	723	242	1 602	(705)	68 247
– prêts et créances sur les établissements de crédit ...	22 028	512	540	6	–	–	–	23 086
– prêts et créances sur la clientèle	28 739	8 164	6 402	717	242	1 602	(705)	45 161
– particuliers	11 009	559	7	–	82	322	(110)	11 869
– sociétés non financières ..	8 793	6 650	3 812	659	147	1 174	(540)	20 695
– financier	8 937	955	2 583	58	13	106	(55)	12 597
Investissements financiers ..	21 316	1 690	449	15	–	4	(4)	23 470
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ...	21 316	1 690	449	15	–	4	(4)	23 470
Autres actifs	–	–	1 389	–	–	–	–	1 389
Avals et endos	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	1 389	–	–	–	–	1 389
Total	165 656	20 921	13 418	801	242	1 606	(709)	201 935

En décembre 2013, HSBC France a acquis 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France), détenues précédemment par la succursale française de HSBC Bank plc.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

31.12.2012

(en millions d'euros)	Créances saines				Créances saines en impayées	Créances douteuses et conten- tieuses	Déprécia- tions	Total
	Strong	Good	Satis- factory	Sub- standard				
Caisse, banques centrales et CCP	6 770	–	–	–	–	–	–	6 770
Comptes d'encaissement	815	–	–	–	–	–	–	815
Portefeuille de transaction actif	30 535	6 284	3 727	31	–	–	–	40 577
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ...	20 690	4 952	880	–	–	–	–	26 522
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 088	1 038	2 163	31	–	–	–	11 320
Prêts et créances sur la clientèle	1 757	294	684	–	–	–	–	2 735
Actifs financiers sous option juste valeur	5	–	–	–	–	–	–	5
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ...	5	–	–	–	–	–	–	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur la clientèle	–	–	–	–	–	–	–	–
Instruments dérivés	85 243	2 582	2 397	36	–	–	–	90 258
Prêts et créances au coût amorti	57 832	10 230	6 885	693	135	1 463	(752)	76 486
– prêts et créances sur les établissements de crédit ...	27 158	900	63	11	–	–	–	28 132
– prêts et créances sur la clientèle	30 674	9 330	6 822	682	135	1 463	(752)	48 354
– particuliers	9 351	541	15	–	80	328	(114)	10 201
– sociétés non financières ..	7 258	8 101	4 918	545	45	1 046	(579)	48 354
– financier	14 065	688	1 889	137	10	89	(59)	16 819
Investissements financiers ...	7 661	302	55	–	–	6	(5)	8 019
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ...	7 661	302	55	–	–	6	(5)	8 019
Autres actifs	30	–	1 053	–	–	–	–	1 083
Avals et endos	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	30	–	1 053	–	–	–	–	1 083
Total	188 889	19 398	14 117	760	135	1 469	(757)	224 011

36 Gestion des risques (suite)

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des prêts et créances à la clientèle dont l'échéance est impayée ou en dépassement mais qui ne sont pas considérés comme douteux. Il n'y a pas d'autres postes présentant des montants en impayés mais non douteux.

(en millions d'euros)	<i>Inférieur à 29 jours</i>	<i>De 30 à 59 jours</i>	<i>De 60 à 89 jours</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2013				
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	150	48	43	241
– particuliers	48	24	10	82
– sociétés non financières	94	20	33	147
– financier	8	4	–	12
Au 31 décembre 2012				
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	100	21	14	135
– particuliers	55	14	12	81
– sociétés non financières	35	7	2	44
– financier	10	–	–	10

Evolution des dépréciations pour l'ensemble des créances

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31.12.2013		
	<i>Prêts évalués indivi- duellement</i>	<i>Prêts évalués collectivement</i>	<i>Total</i>
Au 1^{er} janvier	(676)	(76)	(752)
Reprises de dépréciations utilisées	127	–	127
Reprises de dépréciations disponibles	85	5	90
(Dotations) de l'exercice	(174)	(13)	(187)
Variations de change et autres mouvements	18	(1)	17
Au 31 décembre	(620)	(85)	(705)

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31.12.2012		
	<i>Prêts évalués indivi- duellement</i>	<i>Prêts évalués collectivement</i>	<i>Total</i>
Au 1^{er} janvier	(684)	(71)	(755)
Reprises de dépréciations utilisées	114	–	114
Reprises de dépréciations disponibles	145	4	149
(Dotations) de l'exercice	(259)	(10)	(269)
Variations de change et autres mouvements	7	1	8
Au 31 décembre	(676)	(76)	(752)

Dépréciations pour créances douteuses sur la clientèle

(en %)	31.12.2013	31.12.2012
Dépréciations pour créances douteuses en pourcentage des encours bruts de prêts ¹		
– dépréciations de prêts évalués individuellement	1,76	1,95
– dépréciations de prêts évalués collectivement	0,24	0,22
Total	2,00	2,17

¹ Net des opérations de mise en pension et des comptes de règlement.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Dépréciations pour risques de crédit

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Dépréciations évaluées individuellement		
Dotations de l'exercice et pertes non couvertes	174	258
(Reprises) de dépréciations disponibles	(85)	(145)
Récupérations sur créances amorties	(3)	(4)
Reprises de dépréciations utilisées	127	114
Pertes couvertes	<u>(127)</u>	<u>(114)</u>
	86	109
Dépréciations évaluées collectivement		
Dotations de l'exercice	13	10
(Reprises) de dépréciations	(4)	(4)
Récupérations sur créances amorties	—	—
	<u>9</u>	<u>6</u>
Total des pertes/(reprises) pour dépréciation	95	115
— établissements de crédit	—	—
— clientèle	95	115
Autres dépréciations pour risques de crédit	2	—
Dotations aux dépréciations sur titres disponibles à la vente	—	2
Coût du risque	97	117
Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture	0,21%	0,23%
Encours de la clientèle et établissements de crédit		
Créances douteuses	1 603	1 463
Dépréciations individuelles	620	676
Créances brutes		
— banques	23 086	28 132
— autres	<u>45 866</u>	<u>49 106</u>
Total	68 952	77 238
Taux de couverture des créances douteuses	38,68%	46,21%

La baisse matérielle du taux de provisionnement résulte principalement des facteurs suivants : la prise en compte dans les prêts provisionnés à 100 % de deux grandes transactions financières garanties COFACE, où le risque net de HSBC France n'est que de 5 % et les nouveaux cas de prêts renégociés qui ont été affectés au CRR 9 en application de la définition par le Groupe des "Distressed restructuring" mais sur lesquels aucune perte n'est anticipée.

Collatéraux et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Bien que les collatéraux soient un levier important d'amélioration du risque de crédit, le Groupe HSBC a pour politique de s'assurer de la capacité de ses clients à rembourser leurs prêts par rapport à leur situation financière plutôt que de s'appuyer sur leurs garanties. Pour certains prêts, une garantie est demandée et influe sur la décision de crédit et sa tarification. En cas de défaut de paiement, HSBC France pourra faire valoir ses droits sur ce collatéral comme source de remboursement.

Selon la forme qu'ils peuvent prendre, ces collatéraux peuvent avoir un impact financier significatif sur l'exposition au risque de crédit du groupe HSBC France. La valeur de ces collatéraux est basée sur celle des droits de premier rang dont le groupe HSBC France dispose sur les actifs de ses clients. Au 31 décembre 2013, le montant des collatéraux acceptés par HSBC France en garantie s'élève à 42 415 millions EUR (44 635 millions EUR en 2012).

Par ailleurs, il faut noter que le groupe HSBC France peut également être amené à utiliser d'autres types de collatéraux et d'autres facteurs d'amélioration du risque de crédit, tels que des garanties de second rang, ou d'autres formes de garanties, mais l'évaluation de ce type de dispositifs d'amélioration du risque de crédit est moins certaine et leur impact financier n'est pas quantifiable.

36 Gestion des risques (suite)

Gestion des risques de marché

La surveillance des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le retour sur risque, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant majeur en matière de produits et services financiers.

Les outils du contrôle permanent des risques de marché

- La *Value at Risk*

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk* (ci-après "la VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas du Groupe). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Le modèle interne de HSBC France a été revalidé par la Commission bancaire en 2007 pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ; et
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Conscient des limites de ce modèle, HSBC France remédie à ces lacunes en instituant des limites de sensibilité. Des scénarios de stress sont en outre appliqués tant aux portefeuilles individuels qu'aux positions consolidées de HSBC France. Ces scénarios de stress sont définis par un groupe de spécialistes à Paris (responsables de marché, contrôleurs) selon les règles et pratiques du Groupe.

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC France calcule, depuis le 31 décembre 2007, une VaR complémentaire (VaR *Add-on*) au titre des facteurs de risques exotiques.

En outre, depuis le 31 décembre 2011, HSBC France reporte une VaR stressée. De même que la VaR, cette dernière est calculée en utilisant des simulations historiques, et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la VaR, la VaR stressée se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données stressées. Un équivalent 1 jour de la VaR stressée est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

La VaR 1 jour des marchés, comprenant à la fois les opérations de marché et les positions *non trading*, s'élevait à :

(en millions d'euros)	<i>VaR 1 jour sans périmètre Add-On</i>	<i>VaR Add-On</i>
Au 31 décembre 2013	11,95	1,51
Au 31 décembre 2012	15,40	1,3

(en millions d'euros)	<i>VaR 1 jour sans périmètre Add-On</i>			<i>VaR Add-On</i>		
	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
2013	13,25	9,96	16,46	1,72	1,35	2,65
2012	15,89	10,16	23,77	3,9	1,3	6,1

On peut noter une baisse des niveaux de VaR en 2013 par rapport à 2012, qui s'explique par deux effets combinés : la volatilité observée du marché était faible en 2013 et les scénarios envisagés lors de la crise de la dette souveraine de la Zone euro en 2011, qui faisaient état d'une forte volatilité, sont sortis des séries statistiques utilisées dans le modèle de simulation historique. L'impact de la disparition des scénarios de 2011 sur la diminution de la VaR est confirmé par la stabilité des chiffres de la VaR dite "stressée". Contrairement à la VaR, la VaR stressée est calculée pour une période fixe d'un an soumise à des difficultés financières significatives.

La VaR stressée en équivalent 1 jour s'élevait à :

(en millions d'euros)	<i>VaR stressée en équivalent 1 jour</i>
Au 31 décembre 2013	13,24
Au 31 décembre 2012	14,23

(en millions d'euros)	<i>VaR stressée en équivalent 1 jour</i>		
	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
Au 31 décembre 2013	12,48	7,49	18,02

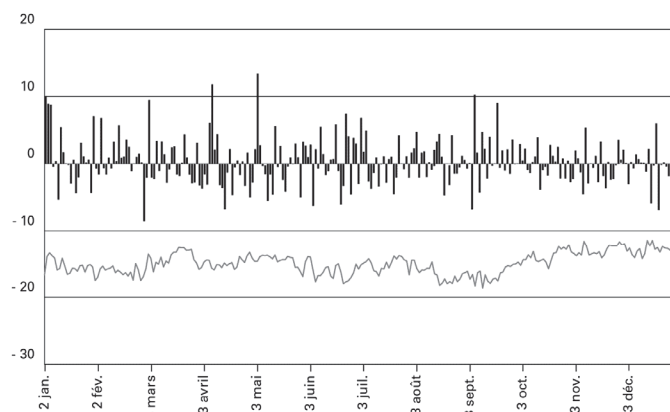
- *Backtesting*

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens "*pro forma*" déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Cet exercice est réalisé à J+2, par activité et sur l'ensemble des positions de marché du groupe HSBC France.

Il permet de valider le modèle utilisé en s'assurant que, dans 99 % des cas, le résultat effectivement constaté est inférieur, en valeur absolue, à la VaR 1 jour calculée.

Backtesting pro forma janvier 2013 – décembre 2013

(en millions d'euros)



■ P&L *pro forma* Global HSBC France variation 1 jour
 — VaR Globale HSBC France 99 % 1 jour (y compris périmètre *Add-On*)

36 Gestion des risques (suite)

En conséquence de la gestion rigoureuse du faible pourcentage de positions risquées, combinée à la faible volatilité observée du marché, aucune exception de *backtesting* n'a été enregistrée (contre une exception en 2012).

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Le Groupe a pour politique de soumettre à des tests indépendants à l'échelle du Groupe les processus d'évaluation et de vérification de cours concernant les instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les actifs du portefeuille de négociation, les instruments financiers sous option juste valeur, les obligations liées aux ventes de titres à découvert, l'ensemble des instruments financiers dérivés et les titres de placement.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de Marchés du Groupe.

Toutes les politiques significatives en matière d'évaluation et toute modification de ces politiques doivent être approuvées par la Direction Financière. Les normes internes de remontées d'informations mises en œuvre par le Groupe exigent que les services de contrôle financier du Groupe soient indépendants des activités de prises de risques, les services financiers étant chargés en dernier ressort de déterminer les justes valeurs figurant dans les états financiers et de s'assurer du respect des politiques de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Opérations de marché

Le risque de marché inhérent au portefeuille d'opérations de marché est suivi et contrôlé, tant au niveau du portefeuille que des positions, grâce à l'utilisation de techniques complémentaires, telles que la VaR et la valeur actuelle d'un point de base, assorties de tests de stress et de sensibilité ainsi que de plafonds de concentration. Ces méthodologies permettent de quantifier l'impact de mouvements de marché donnés sur les capitaux.

Les autres dispositifs de contrôle consistent à limiter les opérations individuelles de négociation à une liste d'instruments autorisés fixée par le département *Wholesale and Market Risk* et à mettre en œuvre des procédures drastiques d'approbation des nouveaux produits. La négociation de produits dérivés complexes est notamment concentrée à des niveaux appropriés d'expertise produits et soumise à des systèmes de contrôle stricts.

La politique de HSBC France en matière de couverture consiste à gérer le risque économique de la façon la plus appropriée, sans s'inquiéter de savoir si une comptabilité de couverture pourra être appliquée, dans le cadre des limites concernant la volatilité potentielle des résultats publiés. La ventilation de la VaR des opérations de marché est présentée ci-après par type de risque, par position prise avec intention de négociation et par position prise sans intention de négociation :

VaR Trading des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2013	0,02	11,86	–	11,86
Au 31 décembre 2012	0,07	15,78	–	15,76
Moyenne				
2013	0,02	13,28	–	13,28
2012	0,04	15,78	–	15,79
Minimum				
2013	–	9,77	–	9,76
2012	–	11,36	–	11,36
Maximum				
2013	0,07	16,30	–	16,29
2012	0,17	22,90	–	22,43

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Positions prises avec intention de négociation – VaR par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2013	0,02	11,86	–	11,86
Au 31 décembre 2012	0,07	15,52	–	15,51
Moyenne				
2013	0,02	13,25	–	13,25
2012	0,04	15,80	–	15,73
Minimum				
2013	–	9,75	–	9,75
2012	–	11,27	–	11,26
Maximum				
2013	0,07	16,29	–	16,28
2012	0,17	22,87	–	22,43

Positions prises sans intention de négociation – VaR par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2013	–	0,09	–	0,09
Au 31 décembre 2012	–	2,37	–	2,37
Moyenne				
2013	–	0,14	–	0,14
2012	–	0,95	–	0,95
Minimum				
2013	–	0,08	–	0,08
2012	–	0,24	–	0,24
Maximum				
2013	–	0,28	–	0,08
2012	–	2,43	–	2,43

Analyse de la sensibilité

Au 31 décembre 2013, la Banque de marchés de HSBC France est avant tout exposée au risque de taux, en pente et en *spread* (c'est-à-dire en écart relatif) sur les courbes *swap* et de titres, dénommés en EUR, que ces titres soient ceux d'émetteurs Etats souverains de la Zone euro, d'émetteurs de types supranationaux, agences d'Etats ou d'émetteurs de type "covered bonds". Dans la continuité de la politique de réduction des risques menée par HSBC France en 2011, les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la périphérie, ont été réduites tout au long de l'année écoulée. Les limites en sensibilité aux mouvements de taux ont été diminuées en conséquence.

La Banque de marchés de HSBC France est également soumise aux sensibilités en volatilité de taux et corrélation de taux essentiellement sur les devises EUR et USD.

Toutes ces sensibilités sont évaluées et mesurées quotidiennement selon les méthodes standards habituellement utilisées par le secteur.

36 Gestion des risques (suite)

Une représentation agrégée des risques est donnée par la VaR 99 % 1 jour globale de la Banque de marchés de HSBC France qui s'élève à - 11,95 millions EUR au 31 décembre 2013.

Outre ses activités de *trading*, HSBC France a développé, depuis 2011, un portefeuille de titres de placement. Les titres acquis dans ce cadre sont couverts par des *swaps* de sorte à minimiser l'exposition directionnelle nette au risque de taux. Par ailleurs, le portefeuille est centré sur des titres d'émetteurs souverains et quasi souverains bénéficiant d'une très bonne qualité de crédit.

Déclaration d'exigence de fonds propres

Le modèle interne permet de calculer quotidiennement les *Value at Risk* de toutes les positions. Il a été validé par l'Autorité de contrôle prudentiel pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Il couvre un périmètre représentant la quasi-totalité du risque général de marché de HSBC France. Les risques qui ne sont pas couverts par le modèle interne sont mesurés en utilisant la méthode forfaitaire recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI) et transposée dans la réglementation française par le règlement CRBF 95-02.

Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	BRI	CAD	BRI	CAD
Modèle interne VaR¹ :	145,17	145,17	196,8	196,8
Risque de change	0,14	0,14	0,39	0,39
Risque général de taux	145,16	145,16	196,63	196,63
Risque global action	-	-	-	-
Effet de compensation risque global	(0,13)	(0,13)	(0,21)	(0,21)
Modèle interne Stress VaR¹ :	135,66	135,66	154,94	154,94
Risque de change	0,31	0,31	0,79	0,79
Risque général de taux	135,68	135,68	154,69	154,69
Risque global action	-	-	-	-
Effet de compensation risque global	(0,32)	(0,32)	(0,54)	(0,54)
Risques forfaitaires :	67,30	67,30	56,72	56,72
Risque de change	-	-	-	-
Risque général de taux	14,42	14,42	15,40	15,40
Risque spécifique de taux	52,88	52,88	41,28	41,28
Risque global action	-	-	-	-
Risque spécifique action	-	-	-	-
Total	348,13	348,13	408,46	408,46

¹ Y compris périmètre Add-On.

On notera que du fait d'évolutions réglementaires (Bâle 2.5), les exigences de fonds propres de HSBC France au 31 décembre 2011 sont majorées d'un montant de *stressed VaR*. La *stressed VaR* est un indicateur de risque de marché calibré sur des données historiques correspondant à une période de fort stress. Elle est calculée sur une période de dix jours en tenant compte d'un intervalle de confiance de 99 %.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Analyse des titres adossés à des actifs (ABS – Asset-Backed Securities)

Le tableau ci-dessous présente les expositions du groupe sur les ABS “Asset-Backed Securities” :

	31.12.2013			
	Exposition brute ²	CDS protection brute ³	Exposition nette ⁴	Valeur comptable ⁵
(en millions d'euros)				
– Qualité supérieure ¹	379	–	379	380
– Notation de C à A	–	–	–	–
– Non notés	20	–	20	9
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	399	–	399	389
Dont :				
– prêts et créances à la clientèle ⁶	345	–	345	345
– titres disponibles à la vente	54	–	54	44

	31.12.2012			
	Exposition brute ²	CDS protection brute ³	Exposition nette ⁴	Valeur comptable ⁵
(en millions d'euros)				
– Qualité supérieure ¹	510	–	510	506
– Notation de C à A	69	–	69	67
– Non notés	15	–	15	13
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	593	–	593	586
Dont :				
– prêts et créances à la clientèle ⁶	445	–	445	445
– titres disponibles à la vente	149	–	149	141

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 L'exposition brute est le montant du remboursement à échéance ou dans le cas d'un instrument amortissable, la somme des remboursements futurs sur la durée résiduelle du titre.

3 Un CDS est un swap de défaut de contrepartie. “CDS protection brute” est l'exposition brute des instruments sous-jacents couverts par des CDS.

4 L'exposition nette correspond à l'exposition brute des titres non couverts par des CDS. Elle comprend les actifs qui bénéficient d'une protection monoline, sauf quand cette protection est achetée avec un CDS.

5 Valeur comptable de l'exposition nette.

6 ABS détenus par HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG. HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG est un partnership créé en 2010 et détenu à 90 % par le groupe HSBC France, dont l'objet est d'investir dans des parts de véhicules de titrisation arrangées par le Groupe HSBC et composées pour l'essentiel d'actifs de cédants allemands.

	31.12.2013			31.12.2012		
	Variation juste valeur par capitaux propres ²	Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements ³	Dépréciations ⁴	Variation juste valeur par capitaux propres ²	Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements ³	Dépréciations ⁴
(en millions d'euros)						
– Qualité supérieure ¹	2	(2)	–	2	(1)	–
– Notation de C à A	–	–	–	2	2	–
– Non notés	–	(1)	–	(2)	–	–
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	2	(3)	–	2	1	–

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 Gains et pertes latents de l'exposition nette comptabilisés au cours de l'année résultant de la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente.

3 Reclassement des titres disponibles à la vente incluant les charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'année résultant de cession ou de paiements.

4 Charges de dépréciation comptabilisées en résultat au titre de l'exposition nette (cf. renvoi 4 de la page précédente) des titres disponibles à la vente.

36 Gestion des risques (suite)

Couverture des risques et ratios réglementaires

Contrôle des grands risques

Le groupe HSBC France respecte les règles imposées par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution :

- limitation à un montant égal à 20 % des fonds propres sur un groupe de clients considéré comme un seul et même bénéficiaire “*Investment Grade*”, 15 % pour un bénéficiaire “*Non-Investment Grade*” ;
- limitation à huit fois les fonds propres du total des risques dépassant unitairement 10 % des fonds propres. Pour HSBC France au 31 décembre 2013, 16 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets (23 groupes au 31 décembre 2012).

Dépréciation pour risques

Les dépréciations relatives aux risques clientèle au 31 décembre 2013 couvrent à hauteur de 38,7 % l’ensemble des créances douteuses et contentieuses du groupe HSBC France.

Ratio de liquidité

Les ratios réglementaires du groupe HSBC France reflètent la bonne couverture du risque de liquidité. Le coefficient réglementaire de liquidité, qui mesure l’impasse potentielle de liquidité à un mois, s’est établi en moyenne sur 2013 à 123,2 % pour HSBC France sur base individuelle.

Ratio de solvabilité internationale Bâle II

Le ratio de solvabilité internationale Bâle II du groupe HSBC France s’élève à 13,7 % au 31 décembre 2013 pour un minimum de 8 %. Pour les seuls fonds propres de première catégorie (noyau dur), le ratio du groupe s’élève à 13,7 % (pour une norme minimale de 4 %).

Le total des fonds propres du groupe HSBC France, selon la définition Bâle II, s’élève à 4 427 millions EUR au 31 décembre 2013, dont 4 427 millions EUR au titre du noyau dur.

Les équivalents risques pondérés se répartissent ainsi :

(en milliards d’euros)	31.12.2013	31.12.2012
Risques de crédit	21,6	21,8
Risques de marché	4,3	5,1
Risques opérationnels	3,6	3,6
Condition supplémentaire	2,8	2,2
Total	32,3	32,7

Les variations sont expliquées dans le chapitre Facteurs de risque en page 98.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Entités *ad hoc*

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions qui prévoient la mise en place d'entités *ad hoc* (*Special Purpose Entities* – SPE), dont certaines sont intégrées dans le bilan consolidé du groupe.

Les transactions impliquant l'utilisation d'entités *ad hoc* font l'objet d'une autorisation centrale lors de leur création afin de garantir le bien-fondé de leur objet et de leur gouvernance d'entreprise. Les activités des entités *ad hoc* administrées par le groupe sont étroitement surveillées par la Direction. L'utilisation d'entités *ad hoc* ne constitue pas une partie significative des activités du groupe et le groupe ne dépend pas d'entités *ad hoc* pour une part importante de ses activités ou de sa rentabilité.

Véhicules commercialisés par le groupe

Le groupe réexamine les conditions de consolidation chaque fois qu'une modification intervient dans la nature de la relation qui l'unit à une entité *ad hoc*, par exemple, en cas de modification de l'implication du groupe, de changement des règles de gouvernance, de modification des accords contractuels ou de la structure de capital de l'entité *ad hoc*.

OPCVM monétaires

Le groupe met en place et gère des OPCVM monétaires offrant à ses clients une gestion sur mesure de leurs placements. Ces OPCVM répondent à des objectifs ciblés et précis. De manière générale, le groupe n'a pas vocation à détenir une participation au sein de ces entités *ad hoc* d'une importance suffisante pour représenter la majorité des risques et avantages liés à leur détention.

Depuis juillet 2007, les OPCVM monétaires français dynamiques ont dû faire face à de fortes demandes de rachats du fait d'une désaffection des investisseurs pour les fonds pouvant comporter une exposition à des actifs hypothécaires. Au cours du troisième trimestre 2007, le groupe a acquis des actifs et des parts dans deux de ses fonds monétaires dynamiques, HSBC EOTOP et HSBC Duoblig ; aucune part supplémentaire n'a été acquise par le groupe au cours des exercices 2010 et 2011. Au fur et à mesure des sorties des investisseurs tiers, le groupe a été concentré et a pris, au cours du premier trimestre 2008, le contrôle de ces fonds en détenant la majorité des parts. Ces deux fonds ont été consolidés dans les comptes au 31 décembre 2008, et sont aujourd'hui liquidés (HSBC Duoblig en 2012 et HSBC EOTOP en 2010). La valeur de marché des actifs transférés à HSBC France était de 38 millions EUR à la fin de l'année 2013.

Opérations de financement d'actifs

L'activité financement d'actifs et financements structurés du groupe (*Asset and Structured Finance* – ASF) est spécialisée dans la location financière et les montages financiers portant sur le financement d'avions et d'autres biens physiques ainsi que d'actifs financiers. Ces transactions sont le plus souvent détenues par des entités *ad hoc*, permettant une optimisation des coûts. HSBC France consolide ces entités *ad hoc* lorsque la nature de la relation l'unissant à ces entités montre que HSBC France en exerce le contrôle.

Gestion des risques dans les activités d'assurance en 2013

Cette section donne des éléments d'information sur les risques découlant des activités d'assurance, dont les risques financiers, et notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques d'assurance.

Les risques liés à ces opérations sont gérés au sein des filiales d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus propres aux activités d'assurance, mais ils restent soumis à un suivi au niveau du Groupe HSBC.

Risques financiers des activités d'assurance

Les activités d'assurance du Groupe HSBC sont exposées à un ensemble de risques financiers pouvant être classés comme suit :

- risques de marché : risques découlant de la variation de juste valeur des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;
- risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ; et
- risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à l'échéance ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être réalisés.

36 Gestion des risques (suite)

Les exigences réglementaires locales prescrivent le type, la qualité et la concentration des actifs que les sociétés d'assurance du Groupe HSBC doivent conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du Groupe HSBC dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente les actifs détenus par la société d'assurance du groupe HSBC France, par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers. Concernant les contrats liés, qui versent des avantages aux assurés, calculées d'après la valeur des investissements sur lesquels se fondent les politiques, le groupe HSBC France (le groupe) comptabilise en règle générale les actifs sous option juste valeur ; pour les contrats non liés, le classement des actifs est fonction de la nature du contrat sous-jacent.

Actifs financiers détenus par HSBC Assurances Vie (France)

(en millions d'euros)	31.12.2013			Total
	Contrats liés	Contrats non liés	Autres actifs	
Actifs financiers sous option juste valeur	–	–	–	–
– contrats de taux d'intérêt	–	1 118	–	1 118
– contrats en action	70	4 603	445	5 118
	70	5 721	445	6 236
Investissements financiers – disponibles à la vente.	–	–	–	–
– titres de créances	–	12 840	980	13 820
– contrats en action	–	–	–	–
	–	12 840	980	13 820
Dérivés.	–	156	36	192
Autres actifs financiers	–	537	206	331
	70	19 254	1 667	20 579

Environ 73 % des actifs financiers étaient investis en obligations au 31 décembre 2013 et 25 %, en actions.

En assurance-vie, les primes perçues moins les charges prélevées sont investies dans un portefeuille d'actifs. Le groupe gère les risques financiers de ce produit pour le compte des assurés en détenant des actifs appropriés sur des fonds distincts ou des portefeuilles auxquels les passifs sont liés. Ces actifs représentaient une faible part du total des actifs financiers de HSBC Assurances Vie (France) au 31 décembre 2013.

Les autres risques financiers sont gérés soit uniquement pour le compte des actionnaires, soit collectivement pour celui des actionnaires et des assurés lorsqu'il y a participation aux bénéfices discrétionnaires.

- Risques de marché des activités d'assurance

Les risques de marché découlent des asymétries entre les passifs de certains produits et les actifs sous-jacents. Par exemple, les écarts de rendement et d'échéance entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt.

Sont examinés ci-après les principales caractéristiques des produits fournis par la société d'assurance du groupe qui génèrent des risques de marché, ainsi que les risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent les sociétés.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement des actifs couvrant le rendement du placement garanti est inférieur à ce dernier, tel que découlant des garanties devant être versées aux assurés.

Le produit des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement accru. Les filiales détenant ce type de portefeuille de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement en tenir compte. Une hausse de la volatilité du marché peut également engendrer une augmentation de la valeur de la garantie pour l'assuré.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police ou de la laisser expirer à n'importe quel moment. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur réalisée sur la cession des actifs sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En particulier, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs est à la baisse, ceux-ci vont devoir être vendus à perte pour financer les remboursements.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les commissions de gestion sont liées à la valeur de marché des actifs liés.

Chaque filiale d'assurance gère le risque de marché en recourant à tout ou partie des techniques suivantes :

- pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux des primes pour gérer les engagements envers les assurés. Conséquence : une part importante du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;
- en structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- en utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- pour les nouveaux produits assortis de garanties de placement, en prenant en compte les coûts lors du calcul du niveau des primes ou de la structure des prix ;
- en révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties de placement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;
- en intégrant des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché, dans les nouveaux produits ;
- en sortant, dans la mesure du possible, des portefeuilles de placement dont le risque est jugé inacceptable ; et
- en réévaluant les primes appliquées aux assurés.

La société d'assurance du groupe surveille régulièrement l'exposition, selon des exigences préétablies, et soumet un rapport trimestriel à la division Assurance du Groupe. Les expositions sont rassemblées et transmises tous les trimestres aux forums de gestion du risque senior de la division Assurance du Groupe.

Les mesures standard d'évaluation des risques de marché sont les suivantes :

- pour les risques de taux d'intérêt, les sensibilités de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie relatifs à l'actif et au passif attendu, globalement et par devise, à un déplacement parallèle à la hausse d'un point de base des courbes d'actualisation utilisées pour calculer la valeur actualisée nette ;
- pour les risques liés au cours des actions, la valeur de marché totale du portefeuille d'actions et la valeur de marché du portefeuille d'actions par région et par pays ; et
- pour le risque de change, le total des positions de change courtes nettes et les positions de change nettes par devise.

Les mesures standard sont relativement simples à évaluer et à agréger, mais elles ont des limites. En particulier, le déplacement parallèle des courbes de taux d'un point de base ne tient pas compte des relations non linéaires existant entre les valeurs de certains actifs et passifs et les taux d'intérêt. La non-linéarité découle, par exemple, de garanties de placement et de caractéristiques produits autorisant les assurés à racheter leurs polices. Le groupe couvre le montant à combler si le rendement des placements détenus pour couvrir les contrats assortis de garanties est inférieur au rendement de l'investissement qu'impliquent les garanties accordées.

Conscient de ces limites, le groupe utilise aussi, au-delà des mesures standard, des tests de résistance permettant d'examiner l'effet de plusieurs scénarios de taux de marché sur le résultat annuel global et sur le total des fonds propres des sociétés d'assurance du groupe après prise en compte des traitements fiscaux et comptables lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents. Les résultats de ces tests de résistance sont soumis, chaque trimestre, aux comités d'assurance et risque du Groupe.

Le tableau ci-après illustre l'effet de certains scénarios relatifs aux taux d'intérêt, au cours des actions et aux *spreads* de crédit sur le résultat de l'exercice et sur le total des fonds propres des filiales d'assurance. L'impact des scénarios de stress sur la valeur actualisée des contrats d'assurance existants (PVIF ou *Present Value of In-Force*) est intégré, le cas échéant, dans les résultats des tests de sensibilité. La relation entre le résultat et les fonds propres, d'une part, et les facteurs de risque, d'autre part, n'est pas linéaire ; par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être extrapolés pour mesurer la sensibilité aux différents niveaux de stress. Les sensibilités sont présentées avant prise en compte de l'effet des mesures de gestion destinées à atténuer l'impact des variations sur les taux du marché, et de tous autres facteurs tels que le comportement des assurés qui est susceptible d'évoluer en réponse aux variations des risques de marché.

36 Gestion des risques (suite)

Sensibilité des facteurs de risques liés à la compagnie d'assurance du groupe

	<u>31.12.2013</u>
	<i>Effets sur les capitaux propres</i>
(en millions d'euros)	
+ 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de rendements	(13)
- 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de rendements	(23)
10 % de hausse dans le prix des actions	8
10 % de baisse dans le prix des actions	(9)
50 points de base sensibilité à la hausse de l'écart du taux	11
50 points de base sensibilité à la baisse de l'écart du taux	(22)

- Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit peut engendrer des pertes dues à des défaillances et entraîner une volatilité du compte de résultat et du bilan au travers des variations des *spreads* de crédit, principalement sur le portefeuille d'obligations non liées de 12,8 milliards EUR.

La sensibilité est calculée à l'aide d'hypothèses simplifiées basées sur la variation des *spreads* de crédit au cours d'une séance et ce, sur une période de deux ans. Un niveau de confiance de 99 %, conforme à la VaR (*Value at Risk*) du Groupe, a été retenu.

La direction de la société d'assurance du groupe est responsable du risque de crédit, ainsi que de la qualité et de la performance des portefeuilles de placement. L'évaluation de la solvabilité des émetteurs et des contreparties se fonde essentiellement sur des opinions de crédit de réputation internationale et sur d'autres informations rendues publiques.

Les risques de crédit des placements font l'objet d'un suivi par rapport aux limites fixées par les filiales d'assurance et sont regroupés et soumis à la fonction Risques de crédit – Assurance Groupe. La division Assurance du Groupe soumet les risques de crédit des placements à des *stress tests* en s'appuyant sur les sensibilités de *spread* de crédit et les probabilités de défaut. Un certain nombre d'instruments sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces instruments figure le Rapport de surveillance du crédit qui comprend une liste de surveillance des placements posant des problèmes de crédit, liste qui est communiquée deux fois par mois à la direction générale de l'Assurance du Groupe et aux Responsables de la filière risques pays afin d'identifier les investissements présentant le risque le plus sérieux de dépréciation future.

- Qualité du crédit

Le tableau ci-après présente une analyse des bons du Trésor et assimilés ainsi que des obligations au sein du métier de l'assurance du groupe selon le classement par qualité du crédit. Les cinq catégories de notation sont définies en page 191.

Seuls les actifs couvrant les passifs aux termes des contrats de placement et d'assurance non liés et les capitaux propres sont présentés dans le tableau, dans la mesure où les risques financiers au titre des actifs couvrant les passifs liés sont en majeure partie supportés par les assurés. 86 % des actifs figurant dans le tableau sont investis dans des titres notés "Strong".

Bons du Trésor et assimilés, obligations de la société d'assurance du groupe

	<u>31.12.2013</u>		
	<i>Strong</i>	<i>Good / Satisfactory</i>	<i>Total</i> ²
Actifs financiers sous option juste valeur ¹	1 034	84	1 118
- bons du trésor et assimilés	-	-	-
- obligations	1 034	84	1 118
Investissements financiers disponibles à la vente	11 844	1 976	13 820
- bons du trésor et assimilés	-	-	-
- obligations	11 844	1 976	13 820
	12 878	2 060	14 938

¹ Les dépréciations ne sont pas mesurées pour les obligations sous option juste valeur, comme les actifs dans certains portefeuilles revus d'après les mouvements en juste valeur, et les mouvements en juste valeur sont directement intégrés dans le compte de résultat.

² Le total est l'exposition maximum au risque de crédit sur les bons du trésor et assimilés et obligations de la société d'assurance du groupe.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

- Risque de liquidité des activités d'assurance

Les incertitudes sur le montant des engagements au titre des sinistres éventuels et sur la date de leur règlement sont une caractéristique inhérente à la quasi-totalité des contrats d'assurance ; c'est ce qui génère un risque de liquidité.

Il existe trois types de risques de liquidité. Le premier découle de conditions de marché normales ; c'est ce que l'on appelle le "risque de liquidité de financement" ; autrement dit, la capacité à lever un niveau suffisant de fonds pour honorer ses obligations à l'échéance. Le deuxième, le risque de liquidité du marché, est lié à la taille du portefeuille détenu ; celle-ci peut être si importante que la vente ne peut se conclure au prix du marché. Vient enfin le risque de liquidité *standby* qui correspond à la capacité à honorer ses obligations de paiement en conditions anormales.

La société d'assurance du groupe finance essentiellement les sorties de trésorerie découlant des engagements liés aux sinistres à partir des entrées de trésorerie ci-après :

- primes générées par les affaires nouvelles, renouvellements de polices et produits à primes périodiques ;
- intérêts et dividendes sur investissements et remboursements en principal des titres de créance arrivant à échéance ;
- moyens de trésorerie ; et
- cession de titres.

Elle gère le risque de liquidité en recourant à tout ou partie des techniques ci-après :

- un bon équilibre entre les entrées de trésorerie et les sorties attendues ; l'utilisation de projections spécifiques de flux de trésorerie ou de techniques plus générales de congruence de l'actif et du passif comme la concordance des durées ;
- le maintien de ressources suffisantes ;
- l'investissement dans des actifs présentant une bonne qualité de signature s'échangeant sur des marchés profonds et liquides dans la mesure où de tels marchés existent ;
- le suivi de la concentration des actifs et la fixation de limites à une telle concentration le cas échéant, par exemple, par émission de titres de dette ou par émetteur ; et la mise en place de lignes de crédit d'urgence confirmées.

Chacune de ces techniques contribue à atténuer les trois types de risque de liquidité décrits ci-dessus.

Chaque trimestre, la société d'assurance du groupe est tenue de soumettre un rapport sur le risque de liquidité à la division Assurance du Groupe aux fins de regroupement et d'analyse. Dans ces rapports, le risque de liquidité est évalué en mesurant les variations des flux de trésorerie nets cumulés attendus selon différents scénarios de stress, l'objectif étant de déterminer l'impact lié à la réduction de la liquidité disponible attendue et à l'accélération des sorties de trésorerie. Pour ce faire, on prend par exemple pour hypothèse une diminution des affaires nouvelles ou des renouvellements et un accroissement des rachats ou des renoncations supérieur aux prévisions.

Les tableaux ci-dessous présentent les flux de trésorerie non actualisés liés aux engagements des contrats d'assurance ainsi que la durée contractuelle résiduelle des engagements au titre des contrats de placement. Les engagements liés à une part importante de l'assurance dommages du groupe sont considérés comme des engagements à court terme, avec un règlement attendu des sinistres dans le délai d'un an. En assurance-vie, les maturités attendues sont à plus long terme sachant que, dans un grand nombre de cas, le risque de liquidité est assumé conjointement avec les assurés (exclusivement par ces derniers dans le cadre des contrats en unités de compte).

36 Gestion des risques (suite)

Maturité attendue des engagements au titre des contrats d'assurance

(en millions d'euros)	Liquidités attendues (inescomptables)				Total
	< 1 an	1-5 ans	5-15 ans	> 15 ans	
Assurances non liées ¹	-	57	-	58	115
Assurances liées ¹	-	51	-	-	51
Total	-	108	-	58	166

¹ Les assurances non liées incluent les activités de non vie en cours.

Maturité contractuelle résiduelle des engagements au titre des contrats de placement

(en millions d'euros)	Passifs sous contrats d'investissements par les filiales d'assurance					Total
	< 1 an	1-5 ans	5-10 years	> 10 ans	Non daté	
Assurances non liées ¹	-	-	-	-	-	-
Assurances liées ¹	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

¹ Dans la plupart des cas,, les assurés ont la possibilité de rompre leur contrat à n'importe quel moment et reçoivent la valeur de rachat de leur assurance. Ce montant peut être significativement en dessous du montant ci-dessus.

Risques d'assurance

Les risques d'assurance correspondent aux risques de perte, autres que les risques financiers, transférés du titulaire du contrat d'assurance à l'émetteur dudit contrat (le groupe).

Le principal risque rencontré par le groupe est que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements d'avantages peuvent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement. Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements d'avantages peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat et, si le contrat comprend un volet épargne, la performance des actifs détenus pour couvrir les engagements.

Le contrôle des risques liés à l'assurance repose sur des politiques et procédures de haut niveau, fixées au niveau central et local et prenant en compte, le cas échéant, les conditions du marché et les exigences réglementaires au plan local. Les procédures officielles destinées à garantir la conformité à la réglementation sont appliquées aux opérations de souscription, de réassurance et de traitement des demandes d'indemnisation et complétées par des *stress tests*.

Outre le contrôle des souscriptions, la réassurance permet de limiter l'exposition au risque d'assurance. Lorsque le groupe gère l'exposition au risque d'assurance en recourant à des réassureurs tiers, les produits et bénéfices correspondants sont cédés aux réassureurs. La réassurance est un moyen de gérer les risques liés à l'assurance, mais de tels contrats n'exposent pas moins le groupe à un risque de crédit ou risque de défaut du réassureur.

La mise en congruence de l'actif et du passif est la principale technique utilisée par le groupe pour gérer son exposition aux risques d'assurance, notamment en assurance-vie. Dans certains marchés sur lesquels le groupe opère, il n'est ni possible, ni approprié de suivre une stratégie parfaite de congruence entre l'actif et le passif. Pour les contrats non liés à long terme, en particulier, cela se traduit par une discordance des échéances entre actif et passif. Le groupe structure en conséquence les portefeuilles de manière à couvrir les engagements projetés à l'aide des contrats non liés. A défaut de survenance d'événements assurés, les contrats en unités de compte font correspondre plus directement les actifs aux passifs. L'assuré supporte ainsi l'essentiel de l'exposition aux risques financiers.

Etats financiers consolidés (suite)**36 Gestion des risques** (suite)

Les tableaux ci-après présentent une analyse de l'exposition du groupe au risque d'assurance par type d'activité.

Analyse des risques en assurance-vie – engagements envers les assurés

(en millions d'euros)	31.12.2013
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ¹	–
Crédit vie	55
Rentes	56
Assurance à terme et autres contrats long terme	4
Assurance non-vie	–
Total des assurances non liées ²	115
Assurance-vie (liée)	51
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ^{1,3}	19 188
Passifs sous contrats d'assurance	19 354

1 Les contrats d'assurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices confèrent aux assurés le droit de recevoir, en sus des garanties dont ils sont assortis, des avantages additionnels qui constituent probablement une quote-part importante du total des avantages contractuels, mais dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du groupe. Ces avantages additionnels se fondent, aux termes du contrat, sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'actifs ou sur le résultat de la société qui émet le contrat.

2 L'assurance non liée comprend le reste des activités non-vie.

3 Même si les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont des investissements financiers, le groupe continue de les comptabiliser dans les contrats d'assurance, comme l'y autorise la norme IFRS 4.

En assurance-vie, les risques d'assurance dépendent du type d'activité et peuvent varier considérablement selon l'activité concernée. Les principaux déterminants des risques d'assurance sont les taux de mortalité et de morbidité, les renoncations et les rachats, ainsi que les taux de chargement. Les engagements au titre des contrats à long terme sont fixés d'après un ensemble d'hypothèses relatives à ces déterminants, reflétant en général l'expérience propre à chaque société. Les hypothèses économiques, telles que les rendements des investissements et les taux d'intérêt, sont d'ordinaire basées sur les données de marché observables. Les variations des hypothèses sous-jacentes ont une incidence sur le passif.

La valeur actualisée des contrats d'assurance existants (PVIF ou *Present Value of In-Force*)

Au sein du groupe, l'activité assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value* laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La sensibilité de la valeur actualisée des actifs à long terme liés aux contrats d'assurance existants (PVIF ou *Present Value of In-Force*) aux changements d'hypothèses économiques et non économiques est décrite à la Note 22.

37 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Instruments financiers à l'actif faisant l'objet de compensation

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Montant brut des actifs financiers</i>	<i>Netting brut au bilan</i>	<i>Montant net au bilan</i>	<i>Valeur non compensée au bilan</i>		<i>Valeur nette</i>
				<i>Instruments financiers</i>	<i>Montants reçus en garantie</i>	
Au 31 décembre 2013						
Dérivés.....	126 939	(67 433)	59 506	49 694	8 819	993
Opération de pension, prêts de titres et accords similaires.....	53 244	(25 128)	28 116	28 077	39	–
classés comme :						
– actifs liés aux activités de marché	105	–	105	105	–	–
– prêts et créances aux banques au coût amorti.....	28 242	(10 864)	17 378	17 352	26	–
– prêts et créances à la clientèle au coût amorti.....	24 897	(14 264)	10 633	10 620	13	–
Prêts et créances hors reverse repos						
– aux banques.....	–	–	–	–	–	–
– à la clientèle.....	1 041	(157)	884	–	–	884
	181 224	(92 718)	88 506	77 771	8 858	1 877
Au 31 décembre 2012						
Dérivés.....	184 331	(94 073)	90 258	75 553	12 189	2 516
Opération de pension, prêts de titres et accords similaires.....	51 705	(14 244)	37 461	37 242	163	–
classés comme :						
– actifs liés aux activités de marché	392	–	392	392	–	–
– prêts et créances aux banques au coût amorti.....	27 645	(5 088)	22 557	22 428	129	–
– prêts et créances à la clientèle au coût amorti.....	23 668	(9 156)	14 512	14 422	34	–
Prêts et créances hors reverse repos						
– aux banques.....	–	–	–	–	–	–
– à la clientèle.....	2 400	(1 322)	1 078	–	–	1 078
	238 436	(109 639)	128 797	112 795	12 352	3 594

Etats financiers consolidés (suite)

37 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif (suite)

Instruments financiers au passif faisant l'objet de compensation

(en millions d'euros)	Montant brut des passifs financiers	Netting brut au bilan	Montant net au bilan	Valeur non compensée au bilan		Valeur nette
				Instruments financiers	Montants reçus en garantie	
Au 31 décembre 2013						
Dérivés	124 024	(67 433)	56 591	49 694	5 250	1 647
Opération de pension, emprunts de titres et accords similaires	61 224	(25 128)	36 096	35 948	148	–
classés comme :						
– passifs liés aux activités de marché	2 571	–	2 571	2 571	–	–
– dépôts des banques	29 362	(10 864)	18 498	18 358	140	–
– comptes de la clientèle	29 291	(14 264)	15 027	15 019	8	–
Dépôts des banques hors <i>repos</i> ...	–	–	–	–	–	–
Comptes de la clientèle hors <i>repos</i> .	157	(157)	–	–	–	–
	185 405	(92 718)	92 687	85 642	5 398	1 647
Au 31 décembre 2012						
Dérivés	183 187	(94 073)	89 114	75 599	11 526	1 989
Opération de pension, emprunts de titres et accords similaires	50 418	(14 244)	36 174	36 096	78	–
classés comme :						
– passifs liés aux activités de marché	1 758	–	1 758	1 758	–	–
– dépôts des banques	27 165	(5 088)	22 077	22 000	77	–
– comptes de la clientèle	21 495	(9 156)	12 339	12 338	1	–
Dépôts des banques hors <i>repos</i> ...	–	–	–	–	–	–
Comptes de la clientèle hors <i>repos</i> .	1 322	(1 322)	–	–	–	–
	234 927	(109 639)	125 288	111 695	11 604	1 989

Les instruments financiers à l'actif et au passif sont compensés et le montant net est reporté au bilan quand il existe une obligation légale de compensation de la valeur comptabilisée et quand il existe une intention de solder au net ou de céder l'actif et solder les positions au passif simultanément.

Les dérivés et les opérations de pension inclus dans les montants non compensatoires au bilan concernent les opérations où :

- la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre ou un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute ou les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfait ; et
- les garanties reçues ou données remplissent les critères des opérations décrites ci-dessus.

Le Groupe HSBC et HSBC France compensent certains prêts et créances à la clientèle et comptes de la clientèle quand les critères de compensation sont satisfaits et quand les montants présentés ci-dessus représentent le sous-ensemble du montant total comptabilisé au bilan. Dans ce sous-ensemble, les prêts et créances à la clientèle et les comptes de la clientèle inclus dans le montant non compensé au bilan concerne principalement les opérations ou la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre ou un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute ou les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits.

38 Engagements de financement et de garantie

a Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Montants notionnels		
<i>Engagements de garantie donnés</i>		
Garanties et actifs donnés en garantie.	4 260	4 509
Autres	–	–
	<u>4 260</u>	<u>4 509</u>
 <i>Engagements de financement donnés</i>		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux.	631	843
Autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements :		
– à un an ou moins	3 366	3 109
– à plus d'un an	16 386	14 133
	<u>20 383</u>	<u>18 085</u>

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principaux montants nominaux des opérations hors-bilan pour les comptes de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Etant donné qu'une part significative des garanties et engagements doivent arriver à expiration sans être utilisés, le total de ces principaux montants nominaux n'est pas représentatif des besoins en liquidités futurs.

Les sommes figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale du groupe en vertu d'un grand nombre de garanties accordées individuellement. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures de gestion du risque de crédit globales du groupe. Les garanties arrivant à échéance à plus d'un an sont soumises à l'examen annuel de crédit du groupe.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

b Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Type de garantie		
Garanties financières ¹	610	645
Substituts de crédit ²	1 834	1 954
Autres garanties ³	1 816	1 910
Total	<u>4 260</u>	<u>4 509</u>

1 Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honoreraient pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

2 Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

3 Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe.

Etats financiers consolidés (suite)**38 Engagements de financement et de garantie** (suite)

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Cautions, avals et garanties.....	—	—
Autres garanties	4	2

39 Opérations de location-financement**Engagements et opérations de location-financement**

Au 31 décembre 2013, HSBC France n'a pas d'engagements ou d'opérations de location-financement.

Il n'y a pas de paiement futur minimum de sous-location au titre de contrats de sous-location non résiliables.

Créances à recevoir au titre des crédits-bails financiers

HSBC loue un large éventail d'actifs à des tierces personnes, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à ces tierces parties, ou loués pour une durée supplémentaire. Les preneurs à bail peuvent toucher une participation à tout produit éventuellement réalisé sur la vente. Les redevances touchées pendant la durée du crédit-bail seront soit d'un montant fixe, soit variables pour rendre compte de l'évolution, entre autres, de la fiscalité ou des taux d'intérêt. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégageant un revenu financier.

(en millions d'euros)	31.12.2013			31.12.2012		
	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>
Paiements à recevoir :						
– à moins de 1 an.....	497	(51)	446	525	(58)	467
– à plus de 1 an et à moins de 5 ans.....	1 386	(179)	1 207	1 655	(224)	1 431
– à plus de 5 ans.....	976	(177)	799	967	(219)	748
Total	2 859	(407)	2 452	3 147	(501)	2 646

Au 31 décembre 2013, le montant des valeurs résiduelles non garanties est de 149 millions EUR (2012 : 130 millions EUR) ; il n'y a pas de correction de valeur des paiements minimaux au titre de la location non recouvrable.

40 Procédures judiciaires et affaires réglementaires

Des entités HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 100 à 102, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt, individuellement ou globalement, d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2013.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions commerciales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (*US Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec le Département américain de la Justice ("DoJ" - *US Department of Justice*), le Bureau du Procureur américain du District Est de New York et le Bureau du Procureur américain du District Nord de la Virginie occidentale (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un *deferred prosecution agreement* de deux ans avec le Procureur du Comté de New York (le "DANY DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB – *Federal Reserve Board*).

En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec le FinCEN et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency* ("OCC"). HSBC Bank USA a également conclu un accord homologué par une ordonnance qui l'oblige à corriger la situation financière et les conditions signalées dans le plus récent rapport d'examen de l'OCC et limitant le contrôle direct ou indirect, ainsi que la détention par HSBC Bank USA de toute participation dans toute nouvelle filiale financière ou le commencement de toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf autorisation préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" – *Office of Foreign Assets Control*), concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, et un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, maintenant la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales.

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,921 milliard USD aux autorités américaines. Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. Des mesures continuent à être prises, afin de répondre aux obligations imposées dans le cadre du US DPA, de l'engagement pris auprès de la FCA et des autres accords.

Le 1^{er} juillet 2013, la *US District Court* pour le District Est de New York a approuvé le US DPA et reconnu son autorité pour superviser l'application de celui-ci. Conformément aux accords conclus avec le DoJ, la FCA et la Réserve fédérale, un contrôleur indépendant (qui, au sens de la FCA, est une "personne qualifiée", selon la section 166 de la loi sur les services et les marchés financiers – *Financial Services and Markets Act*) évalue les progrès réalisés par HSBC dans la mise en œuvre complète de ses obligations prévues dans les accords et produira régulièrement des évaluations de l'efficacité de la fonction Conformité de HSBC. Michael Cherkasky a commencé ses travaux, en tant que contrôleur indépendant, le 22 juillet 2013.

Si HSBC Holdings et HSBC Bank USA remplissent l'ensemble des obligations qui leur sont imposées dans le cadre du US DPA, le DoJ abandonnera les charges pesant à leur encontre à l'issue de la période de cinq ans. De même, si HSBC Holdings remplit toutes les obligations qui lui sont imposées par le DANY DPA, les charges retenues par le DANY seront abandonnées à l'issue de la période de deux ans. Le DoJ peut poursuivre HSBC Holdings ou HSBC Bank USA, concernant les questions faisant l'objet du US DPA, si HSBC Holdings ou HSBC Bank USA enfreint les dispositions du US DPA, et le DANY peut poursuivre HSBC Holdings, concernant les questions objet du DANY DPA, si HSBC Holdings viole les termes du DANY DPA.

L'accord conclu avec les autorités américaines et britanniques n'interdit pas les recours en droit privé au titre, notamment, de la conformité de HSBC avec la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le BSA et la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de BSA ou de sanctions financières internationales non couvertes par les différents accords.

Etats financiers consolidés (suite)

40 Procédures judiciaires et affaires réglementaires (suite)

Enquêtes et procédures d'examen concernant la fixation du Libor, de l'Euribor et autres taux de change et taux d'intérêt de référence

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Union européenne, de Suisse et d'Asie, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par un panel de banques en vue de la fixation du Libor ("London Interbank Offered Rate" ou Taux offert sur le marché interbancaire de Londres) ou de l'Euribor ("European Interbank Offered Rate" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen) et autres taux de change et taux d'intérêt de référence, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. Comme certaines entités HSBC sont membres desdits panels, HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France dont l'implication est limitée à sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen. Le 4 décembre 2013, la Commission européenne ("Commission") a annoncé qu'elle infligeait des amendes à huit institutions financières, dans le cadre de la procédure pour entente pour leur participation à des activités illégales liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros et/ou aux dérivés de taux en yens. Bien que HSBC ne fasse pas partie des établissements financiers condamnés à payer une amende, la Commission a annoncé qu'elle avait entamé des poursuites contre HSBC, dans le cadre, uniquement, de son enquête liée à l'Euribor, sur les dérivés de taux d'intérêt en euros. Cette enquête continuera, dans le cadre de la procédure standard pour entente de la Commission.

Les enquêtes, procédures d'examen et poursuites étant en cours et au vu des faits actuellement connus dans le cadre de chacune de ces enquêtes, il existe de fortes incertitudes quant à l'issue de ces dernières et au délai dans lequel elles sont susceptibles d'aboutir ; l'incertitude est grande, notamment, pour ce qui concerne le montant des amendes et/ou pénalités qui seront infligées. Les investigations étant en cours, il est possible que les sanctions et/ou les pénalités soient significatives.

En novembre 2013, HSBC, ainsi que d'autres banques du panel, a été nommé, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée aux Etats-Unis, par des personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à l'Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (*Commodity Exchange Act* – CEA) et de la loi de l'Etat. HSBC n'a pas encore répondu à la plainte et une plainte modifiée est attendue au 1^{er} trimestre 2014. HSBC prévoit de déposer, ensuite, une requête visant à obtenir le rejet de la plainte.

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure, à ce stade, de faire des prévisions concernant l'issue de telles poursuites privées, ni en termes de délais, ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

Enquête des autorités de régulation et actions en cours concernant les produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS)

En juillet 2013, plusieurs entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, ont reçu une communication de griefs de la part de la Commission européenne, dans l'enquête en cours concernant la violation présumée, par un certain nombre d'opérateurs du marché, des règles sur la concurrence dans le domaine des produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS), au cours de la période allant de 2006 à 2009. La communication de griefs expose les conclusions préliminaires de la Commission européenne et ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure. HSBC a adressé une réponse à la Commission européenne, en octobre 2013, et, en ce qui concerne HSBC France, l'argument a porté sur l'absence de lien réel entre le cas présumé et les activités de HSBC France.

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure de faire des prévisions concernant l'issue de cette enquête menée par la Commission européenne, ni en termes de délais ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

41 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculé au Royaume-Uni.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

a Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

(en milliers d'euros)	31.12.2013			31.12.2012		
	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année ¹	Solde au 31 décembre ¹	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année ¹	Solde au 31 décembre ¹
Prêts.....	3	1 383	898	3	1 112	979
Cartes de crédit.....	3	27	21	3	41	9
Garanties.....	3	–	–	3	–	–

¹ Le solde au 31 décembre et le solde le plus élevé pendant l'année sont considérés comme étant les informations les plus significatives pour représenter les transactions pendant l'année.

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Avantages à court terme.....	134	135
Avantages postérieurs à l'emploi.....	147	148
Avantages à long terme.....	–	–
Indemnités de fin de contrat de travail.....	140	140
Paiements en actions.....	1 618	1 755
	2 039	2 178

Actions et options détenues par les dirigeants :

	31.12.2013 ¹	31.12.2012 ¹
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues par les dirigeants (et personnes liées).....	286 882	441 799
Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées).....	1 360 370 ²	1 054 028 ²

¹ Le nombre de dirigeants est de trois personnes au 31 décembre 2013 et de trois personnes au 31 décembre 2012.

² Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Le Document de référence contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 31 à 34).

Etats financiers consolidés (suite)**41 Transactions avec des parties liées** (suite)**b Transactions avec les autres parties liées**

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

Les transactions liées avec les entités consolidées par mise en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir de HSBC France et d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Actif		
Portefeuille de transaction	1 795	4 920
Instruments dérivés	16 860	24 562
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 379	11 414
Prêts et créances sur la clientèle	198	87
Investissements financiers	297	170
Autres actifs ¹	252	175
Comptes de régularisation	73	99
Actifs financiers sous option juste valeur	673	5
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	15 170	16 233
Comptes créditeurs de la clientèle	100	220
Portefeuille de transaction	1 244	1 586
Instruments dérivés	16 992	27 396
Autres passifs ¹	192	134
Comptes de régularisation	98	72
Dettes subordonnées	-	150
Garanties		
Garanties financières	6	12
Lettres de crédit <i>stand-by</i> constituant des garanties financières	44	40
Autres garanties	255	301
	305	353
Compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés ¹	98	106
Intérêts et charges assimilées ¹	28	22
Commissions (produits)	59	145
Commissions (charges)	84	82
Résultat net de cession des investissements financiers	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-
Dividendes reçus	-	-
Frais généraux et administratifs	52	60

¹ Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif) pour 1 million EUR en 2013 (10 millions EUR en 2012).

42 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires versés aux Commissaires aux comptes en 2013 et 2012 par le groupe HSBC France

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG				BDO France – Léger & Associés				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 273	1 322	62 %	68 %	544	393	98 %	95 %	63	148	100 %	100 %
– émetteur	897	948	–	–	388	338	–	–	–	–	–	–
– filiales intégrées globalement ...	376	374	–	–	156	55	–	–	63	148	–	–
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ...	788	624	38 %	32 %	11	21	2 %	5 %	–	–	–	–
– émetteur	635	507	–	–	6	15	–	–	–	–	–	–
– filiales intégrées globalement ...	153	117	–	–	5	6	–	–	–	–	–	–
Sous-total	2 061	1 946	100 %	100 %	555	414	100 %	100 %	63	148	100 %	100 %
Autres prestations rendues												
Juridique, fiscal, social	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sous-total	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	2 061	1 946	100 %	100 %	555	414	100 %	100 %	63	148	100 %	100 %

43 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2013.

Etats financiers consolidés (suite)**Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 aux états financiers qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2013.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (Note 2 g de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes sur base individuelle et de portefeuille ;
- votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (Notes 1 a, 2 d, 2 i, 2 j, 30 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- votre société procède à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat (Note 30 de l'annexe). Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet ;
- votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (Notes 2 w et 40 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 3 mars 2014

KPMG Audit FS II
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Fabrice Chaffois
Associé

Etats financiers sociaux

Bilans sociaux comparés 2013-2012

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Caisse, banques centrales, CCP		484 330	960 421
Effets publics et valeurs assimilées	4	33 261 445	27 239 637
Créances sur les établissements de crédit	2	41 905 501	41 924 803
Opérations avec la clientèle	3	55 092 317	52 806 571
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	9 003 203	7 494 934
Actions et autres titres à revenu variable	4	4 636	5 527
Participations et autres titres détenus à long terme	5	95 137	341 387
Parts dans les entreprises liées	5	1 709 289	1 142 123
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	237 550	77 383
Immobilisations incorporelles	6	244 487	245 016
Immobilisations corporelles	7	224 234	243 583
Autres actifs	9	22 447 878	28 551 437
Comptes de régularisation	10	119 097 320	171 867 881
TOTAL DE L'ACTIF		283 807 327	332 900 703
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	21 619 446	18 763 982
Engagements de garantie donnés	21	4 371 652	4 585 883
Engagements sur titres donnés		33 022 031	30 572 301

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2013		31.12.2012
		Avant affectation	Après affectation ¹	Après affectation
Dettes envers les établissements de crédit	11	38 932 997	38 932 997	41 161 835
Opérations avec la clientèle	12	63 183 023	63 183 023	52 238 221
Dettes représentées par un titre	13	14 441 756	14 441 756	15 290 578
Autres passifs	15	45 691 238	45 691 238	46 089 164
Comptes de régularisation	16	116 361 411	116 361 411	172 803 315
Provisions	14	391 188	391 188	322 405
Dettes subordonnées	17	31 375	31 375	181 362
Capital souscrit	18	337 189	337 189	337 189
Primes d'émission		16 139	16 139	16 139
Réserves		1 042 970	1 042 970	1 047 616
Provisions réglementées		20 128	20 128	26 221
Report à nouveau		3 146 578	3 357 913	3 386 658
Résultat de l'exercice		331 374	-	-
Acompte sur dividende		(120 039)	-	-
TOTAL DU PASSIF		283 807 327	283 807 327	332 900 703
Hors bilan				
Engagements de financement reçus	21	5 426 299	5 426 299	360 066
Engagements de garantie reçus	21	10 064 213	10 064 213	7 818 611
Engagements sur titres reçus		26 481 821	26 481 821	26 449 398

1 Affectation proposée.

La contre-valeur en euros du bilan libellé en devises est de 22,5 milliards EUR au 31 décembre 2013 et de 35,4 milliards EUR au 31 décembre 2012.

Comptes de résultats sociaux comparés 2013-2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2013	31.12.2012
Produits/(Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	1 831 335	1 474 200
Intérêts et charges assimilées	23	(841 056)	(740 187)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		40 470	4 520
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(37 256)	(4 669)
Revenus des titres à revenu variable	24	45 265	142 899
Commissions (produits)	25	776 203	794 743
Commissions (charges)	25	(187 093)	(197 364)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	346 672	539 620
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	10 915	299 222
Autres produits d'exploitation bancaire		12 054	13 116
Autres charges d'exploitation bancaire		(327)	(11 574)
Produit net bancaire		1 997 182	2 314 526
Charges générales d'exploitation	28	(1 422 305)	(1 424 504)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(53 773)	(51 518)
Résultat brut d'exploitation		521 104	838 503
Coût du risque	8	(86 898)	(51 545)
Résultat d'exploitation		434 206	786 958
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	9 951	15 092
Résultat courant avant impôt		444 157	802 050
Résultats exceptionnels		(5)	(94)
Impôt sur les bénéfices	30	(118 872)	(207 670)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		6 094	6 904
Résultat net		331 374	601 190

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse – Bulletin n° 79 de février 1976)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Résultats comptables		
– globaux	331 373,9	601 190,0
– par action <i>(en euros)</i> ^{1,2}	4,91	8,91
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2013) (après affectation du résultat pour 2012)		
– variation de l'écart de réévaluation	(141,5)	(227,3)
– variation des réserves et du report à nouveau	361 111,3	(91 511,6)
– affectation du résultat de l'exercice précédent	601 190,0	26 504,4
– répartition des bénéfices	(240 078,7)	(118 016,0)
– variation de réévaluation et provisions réglementées	(6 092,9)	(6 902,6)
Variation de la situation nette globale	354 876,9	(98 641,5)
– par action <i>(en euros)</i> ^{1,2}	5,26	(1,46)
Dividende proposé		
– global	120 039,3	240 078,7
– par action <i>(en euros)</i> ^{1,2}	1,78	3,56

1 Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 67 437 827 pour 2013 et 2012.

2 Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, le dividende ressort à 1,78 EUR pour 2013 (67 437 827 actions) et à 3,56 EUR pour 2012 (67 437 827 actions).

Etats financiers sociaux (suite)

Répartition et affectation des bénéfices

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents	3 146 578	2 785 467
– bénéfice de l'exercice	331 374	601 190
TOTAL (A)	3 477 952	3 386 657
Affectation des bénéfices		
– dividendes	120 039	240 079
– réserve légale	–	–
– réserve libre	–	–
TOTAL (B)	120 039	240 079
Report à nouveau (A - B)	3 357 913	3 146 578

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2013, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élèvent à 65,5 millions EUR, dont 21 % sont à échéance inférieure à 30 jours.

Au 31 décembre 2012, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élèvent à 104,4 millions EUR, dont 49,5 % ont une échéance inférieure à 30 jours.

Sauf accord particulier avec le fournisseur, le délai de paiement est de 45 jours date de facture.

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011	2010	2009
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	337 189	337 189	337 189	337 189	337 189
Nombre d'actions émises	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 347 820	67 437 820
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	3 062 914	3 263 800	3 316 395	3 402 924	4 304 312
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	643 612	799 099	146 388	873 707	949 898
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	331 374	601 190	26 504	819 731	550 167
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	7,9	8,6	4,4	12,2	11,9
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	4,9	8,9	0,4	9,2	8,2
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier. . .	1,78	3,56	1,75	10,67	9,94
Personnel (France)					
Nombre de salariés ¹	9 198	9 424	9 860	9 694	9 731
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) ² .	9 207	9 645	9 748	9 615	9 872
Montant de la masse salariale	553 982	559 888	577 016	535 533	564 619
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	266 903	289 322	244 808	247 908	252 768
Taxe sur les salaires et taxes diverses	59 794	62 784	72 650	96 763	63 502
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise ³	37 520	–	29 560	39 500	17 695

1 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

2 Dont 6 202 cadres et 3 005 non-cadres en 2013, 6 402 cadres et 3 243 non-cadres en 2012, 6 322 cadres et 3 426 non-cadres en 2011, 6 116 cadres et 3 499 non-cadres en 2010, 6 067 cadres et 3 805 non-cadres en 2009.

3 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2013 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)

A – Titres d'investissement	271 654
Valeurs à revenu fixe	271 654
Bons du trésor	–
Autres effets publics	–
Titres du marché interbancaire	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Obligations et assimilés	271 314
Créances rattachées	340
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	9 280 265
Valeurs à revenu fixe	9 275 628
Bons du trésor	1 112 450
Autres effets publics	5 510 299
Titres du marché interbancaire	–
Billets de trésorerie	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Fonds communs de créances	–
Obligations et assimilés	2 568 024
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de crédit	–
Créances rattachées	84 855
Valeurs à revenu variable	4 637
Actions et assimilés	4 637
Parts ou actions d'OPCVM	–
TOTAL DES TITRES D'INVESTISSEMENT DE PLACEMENT DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	9 551 919

Parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

A – Titres de participation et titres détenus à long terme	95 137
Valeurs cotées à la cote officielle	711
Valeurs françaises non cotées	78 683
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	–
Valeurs étrangères non cotées	15 743
Total des créances rattachées	–
B – Parts dans les entreprises liées	1 709 289
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	1 692 214
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	17 075
Total des créances rattachées	–
TOTAL DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	1 804 426

Etats financiers sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2013

Conformément à l'Avis n° 2009-11 du CNC pour l'application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, HSBC France ne détient pas d'investissement direct ou indirect dans des pays ou territoires non coopératifs.

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales (+ 50 %)					
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds) . . . 15 rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Société financière	113 250 EUR	546 EUR	100,00
HSBC Factoring (France) 103 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240 EUR	16 164 EUR	100,00
COPARI Société de Constructions et de Participations Immobilières 184 avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie 92000 Nanterre (France)	SAS	Marchand de biens	50 EUR	1 136 EUR	99,96
Société Française et Suisse 64 rue Galilée – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599 EUR	9 885 EUR	100,00
FDM 6 39 rue Bassano – 75008 Paris (France)	SAS	Société de portefeuille	139 053 EUR	5 402 EUR	100,00
SAPC UFIPRO Recouvrement 39 rue Bassano – 75008 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619 EUR	1 545 EUR	99,98
HSBC Epargne Entreprise (France) 15 rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Epargne salariale	16 000 EUR	20 563 EUR	100,00
HSBC Global Asset Management (France) 4 place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050 EUR	69 104 EUR	93,67
HSBC Services (France) (ex-HSBC Securities) . . . 103 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)	SA	Société commerciale	12 626 EUR	13 610 EUR	100,00
Valeurs Mobilières Elysées (ex-Nobel) 109 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	104 000 EUR	47 805 EUR	100,00
SAF Palissandre 64 rue Galilée – 75008 Paris (France)	SAS	Société financière	42 033 EUR	869 EUR	100,00

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
113 239 EUR	113 239 EUR	-	-	86 193 EUR	518 EUR		-
39 236 EUR	39 236 EUR	485 000 EUR	-	33 140 EUR	8 426 EUR	-	-
36 370 EUR	1 179 EUR	-	-	4 EUR	(6) EUR	-	-
60 384 EUR	10 470 EUR	-	-	3 EUR	(22) EUR	-	-
128 916 EUR	128 916 EUR	-	-	8 137 EUR	261 EUR	-	-
16 260 EUR	9 180 EUR	-	-	26 EUR	16 EUR	-	-
15 148 EUR	15 148 EUR	-	-	10 835 EUR	(3 876) EUR	-	-
134 546 EUR	134 546 EUR	-	-	184 706 EUR	15 187 EUR	28 279 EUR	-
55 988 EUR	25 859 EUR	-	-	52 EUR	(405) EUR	-	-
168 099 EUR	168 099 EUR	-	-	7 742 EUR	9 380 EUR	2 990 EUR	-
41 617 EUR	41 617 EUR	-	-	-	69 EUR	1 599 EUR	-

Etats financiers sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2013 (suite)

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales (+ 50 %) (suite)					
HSBC Leasing (France) 39 rue Bassano – 75008 Paris (France)	SAS	Crédit-bail	281 760 EUR	(92 694) EUR	100,00
Société Financière et Mobilière 103 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)	SA	Société de participation	40 000 EUR	53 797 EUR	100,00
Foncière Elysées. 103 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043 EUR	22 076 EUR	100,00
Société Immobilière Malesherbes Anjou. 103 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)	SA	Société immobilière	13 412 EUR	38 088 EUR	100,00
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	10 000 GBP	12 217 GBP	100,00
HSBC Real Estate Leasing (France) 15 rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Société financière	38 255 EUR	34 817 EUR	80,98
CCF & Partners Asset Management Ltd. 8 Canada Square London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holdings d'investissement	5 997 GBP	494 GBP	100,00
HSBC Assurances Vie (France) 15 rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Compagnie d'assurance	115 000 EUR	223 102 EUR	100,00

2 – Participations (10 à 50 %)**B – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France****1 – Filiales non reprises au paragraphe 1**

a) Filiales françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble).	–	–	–	–

2 – Participations non reprises au paragraphe 2

a) Participations françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–	–	–	–

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
281 756 EUR	281 756 EUR	-	-	993 EUR	(20 479) EUR	-	-
84 053 EUR	84 053 EUR	-	-	198 EUR	85 EUR	9 000 EUR	-
44 478 EUR	36 469 EUR	-	-	213 609 EUR	(386 307) EUR	-	-
49 385 EUR	49 385 EUR	-	-	11 790 EUR	1 768 EUR	-	-
11 995 EUR	11 995 EUR	-	-	34 GBP	5 GBP	-	-
37 190 EUR	37 190 EUR	-	-	153 584 EUR	7 929 EUR	-	-
5 080 EUR	5 080 EUR	-	-	N/A	-	-	-
513 985 EUR	513 985 EUR	270 000 EUR	-	1 869 634 EUR	47 118 EUR	-	-
50 EUR	50 EUR	-	-	-	-	337 EUR	-
1 819 EUR	1 285 EUR	-	-	-	-	-	-
4 EUR	4 EUR	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-

Etats financiers sociaux (suite)**Transactions avec les filiales et autres entreprises liées**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	
	<i>Filiales</i>	<i>Autres entreprises liées</i>
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	2 968,3	5 822,5
Opérations avec la clientèle	91,5	237,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	298,9	-
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	4 543,8	16 388,4
Opérations avec la clientèle	596,5	125,4
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés	1 313,2	1 648,0
Engagements de garanties donnés	128,5	299,6
Engagements sur titres donnés	0,9	6 635,3

Notes annexes aux comptes sociaux

Page

232	Note 1 – Principes, règles et méthodes comptables
242	Note 2 – Créances sur les établissements de crédit
242	Note 3 – Crédits à la clientèle
244	Note 4 – Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement
246	Note 5 – Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées
247	Note 6 – Immobilisations incorporelles
248	Note 7 – Immobilisations corporelles
249	Note 8 – Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
249	Note 9 – Autres actifs
249	Note 10 – Comptes de régularisation actif
250	Note 11 – Opérations de trésorerie et interbancaires
250	Note 12 – Dépôts de la clientèle
251	Note 13 – Dettes représentées par un titre
251	Note 14 – Provisions
252	Note 15 – Autres passifs
252	Note 16 – Comptes de régularisation passif
252	Note 17 – Dettes subordonnées
253	Note 18 – Capital social
253	Note 19 – Capitaux propres
254	Note 20 – Pensions, plan de retraite
255	Note 21 – Hors bilan
256	Note 22 – Opérations sur instruments financiers à terme
258	Note 23 – Marge d'intérêts
258	Note 24 – Ventilation des revenus des titres à revenu variable
258	Note 25 – Ventilation des commissions
259	Note 26 – Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
259	Note 27 – Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés
259	Note 28 – Ventilation des charges générales d'exploitation
260	Note 29 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés
260	Note 30 – Impôt sur les bénéfices
261	Note 31 – Procédures judiciaires et affaires réglementaires

Etats financiers sociaux (suite)

Faits significatifs de l'exercice 2013

Activité

L'année 2013 a été marquée par un contexte de faible croissance économique en France et en Europe avec, en particulier, une baisse de l'investissement des entreprises.

Le résultat courant avant impôt s'établit, en 2013, à 444 millions EUR, contre 802 millions EUR l'année précédente.

Le produit net bancaire, à 1 997 millions EUR, s'inscrit en baisse de 14 % par rapport à l'année 2012. Cette variation s'explique principalement par la baisse du résultat sur opérations des portefeuilles de négociation et de placement en raison d'une conjoncture plus favorable en 2012 aux activités de marchés de taux. On note par ailleurs une bonne performance d'ensemble, avec une répartition des revenus des différents métiers opérationnels plus homogène qu'en 2012.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 476 millions EUR, stables par rapport à l'exercice 2012, sont bien maîtrisées en dépit des augmentations de taxes.

Le coût du risque de crédit s'établit à 87 millions EUR contre 52 millions EUR l'année précédente. L'année 2012 avait enregistré une reprise importante au titre du risque pays ; hors cet élément exceptionnel, le coût du risque baisse de 24 % malgré une conjoncture difficile, notamment pour la clientèle d'entreprises.

Le résultat net s'élève à 331 millions EUR. Au titre de l'exercice 2013, il n'est pas prévu de verser de dividende au-delà de l'acompte de 120 millions EUR déjà versé, décidé par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2013.

Le 13 décembre 2013, avec le double objectif d'aligner sa structure capitalistique avec celle de son portefeuille d'activités et d'optimiser l'allocation de ses fonds propres, HSBC France a acquis de sa société mère HSBC Bank plc Paris Branch, la totalité des actions de sa filiale HSBC Assurances Vie (France).

Mise en place du Mécanisme de Supervision Unique

Au cours de l'exercice 2013, et dans la perspective de la mise en œuvre du Mécanisme de Supervision Unique à compter de l'automne 2014, la Banque centrale européenne a pris la décision de lancer un exercice "d'évaluation des bilans" des principales banques de la Zone euro. Dans ce cadre, un examen de la qualité des actifs ("*asset quality review*") de HSBC France au 31 décembre 2013 va être mené par la Banque centrale européenne au cours du premier semestre 2014, selon une méthodologie et des objectifs réglementaires qui lui sont propres.

Dans ce contexte, HSBC France a maintenu l'application de ses principes et méthodes comptables qui sont inchangés par rapport à l'exercice précédent tels que rappelés en pages 232 à 242.

1 Principes, règles et méthodes comptables

Les principes adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF), ceux du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), les avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et les instructions de l'Autorité du contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Les opérations sur lesquelles ces différentes instances ne se sont pas prononcées sont comptabilisées suivant les principes généralement admis en France.

La présentation des états financiers de HSBC France est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2000-03 modifié, relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

a Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC France applique depuis le 1^{er} janvier 2005 le règlement 2002-10 du CRC du 12 décembre 2002, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement CRC 2003-07 du 12 décembre 2003.

Ce règlement rend obligatoire l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations dont les modalités ont été précisées par un avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2003-E du 9 juillet 2003.

Concernant la comptabilisation des impacts liés à la première application du règlement, HSBC France a opté pour la méthode prospective de réallocation des valeurs nettes comptables au 1^{er} janvier 2005.

Cette méthode consiste à répartir les valeurs nettes comptables des immobilisations au 1^{er} janvier 2005 entre les nouveaux composants identifiés et à amortir les valeurs nettes comptables ainsi reconstituées, sous déduction de leur valeur résiduelle, sur les durées d'utilisation restant à courir.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué cette approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Durées et modes d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans, linéaire
Gros œuvre	25 ans, linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage.....	10 ans, linéaire
Installation électrique lourde	10 ans, linéaire
Installation téléphonique et électricité légère.....	10 ans, linéaire
Installation sécurité	10 ans, linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans, linéaire

Immeubles acquis lors de la réalisation de garanties de concours compromis

Les immeubles, dont HSBC France acquiert la propriété à la suite de défaillances de débiteurs, sont traités au plan comptable suivant l'intention de l'établissement quant à la poursuite de leur détention.

Les immeubles que la banque souhaite revendre rapidement sont considérés comme des stocks. En conséquence, ils ne sont pas amortis, mais dépréciés le cas échéant. Ils sont enregistrés au poste "Autres actifs", la dépréciation correspondante figurant dans les dépréciations diverses.

Les immeubles destinés à être conservés durablement et dont la banque a organisé la location constituent des immobilisations hors exploitation, amorties selon les mêmes durées que les immeubles d'exploitation de caractéristiques similaires. Conformément aux instructions des autorités de tutelle, des dépréciations ont été constituées lorsque les valeurs de marché des immobilisations hors exploitation étaient inférieures à leur valeur nette comptable.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis, dès lors qu'ils ne correspondent pas à des actifs identifiables séparément, ne sont pas amortis. En revanche, ils sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation sur la base d'indices objectifs.

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

- matériel de bureau : 5 ans ;
- mobilier : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- logiciels : 3 à 5 ans.

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier ont une valeur brute de 278,2 millions EUR, qui correspond à la valeur d'entrée des biens, majorée des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements sont calculés, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée de vie probable d'utilisation des biens.

Conformément à l'avis n° 2006-C du Comité d'Urgence du CNC du 4 octobre 2006, les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du CRC n'ont pas été appliqués pour les immobilisations données en location.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute. Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 223,4 millions EUR (73,4 millions EUR en 2012) et la réserve latente avant impôts différés est de 13,8 millions EUR (4,0 millions EUR en 2012).

b Portefeuille titres

Selon les dispositions du CRC 90-01 modifié, les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont des titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Les titres de transaction sont, pour l'essentiel, évalués sur la base de cotations de marché accessibles. Par contre, dans un marché devenu inactif, la banque a recours à des techniques d'évaluation utilisant des données de marché observables. La juste valeur ainsi déterminée contient donc une part de jugement.

Titres de placement

Les titres acquis dans une optique de rendement, mais en principe destinés à la revente à plus ou moins brève échéance, sont inscrits sous la rubrique "Titres de placement".

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul d'éventuelles dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille titres, dont le calcul tient compte du résultat des instruments de couverture.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique, avec amortissement de l'écart de taux initial (*premium* ou *discount*) sur la durée de vie résiduelle. Ils peuvent toutefois faire l'objet de dépréciation en cas de risque de contrepartie.

Les titres acquis dans une optique de rendement ou détenus pour des raisons réglementaires dans certaines succursales à l'étranger sont classés en titres d'investissement.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

Enregistrement des résultats

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat, à l'exception des plus-values réalisées dans le cadre de restructuration comptabilisées en résultat exceptionnel.

Présentation du portefeuille dans les états publiables

La Directive européenne 86/635 modifiée, visant à normaliser la présentation des états financiers des établissements de crédit dans l'Union européenne n'a pas retenu la notion d'intention comme critère de classement de portefeuille. Cette segmentation est reportée Notes 4 et 5.

Au bilan, le portefeuille est ventilé suivant les catégories juridiques de support :

- effets publics et valeurs assimilées : titres négociables émis par les Etats quelle que soit leur nature (bons du trésor, obligations, etc.) ;
- obligations et autres titres à revenu fixe : titres émis par le secteur privé ou par des organismes publics, dès lors qu'ils ne sont pas admis au refinancement de la banque centrale du pays d'émission ;
- actions et autres titres à revenu variable y compris les titres de l'activité de portefeuille ;
- participations et autres titres détenus à long terme ;
- parts dans des entreprises liées.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément à l'article 5 du règlement 89-07 modifié par le règlement 94-05 du CRBF, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de "Buy and sell back".

Prêts emprunts de titres contre collatéral espèces

Les prêts emprunts de titres contre collatéral espèces sont assimilés, au plan comptable, à des pensions.

Hors bilan des pensions au coût

Conformément à l'article 15 du règlement CRB 90-01, les opérations de pension enregistrées en hors bilan, entre la date de négociation et la date de règlement/livraison, sont désormais présentées sur les lignes "Engagements sur titres".

c Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC France se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans l'établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes. Les notations externes n'influencent pas directement la segmentation des encours, si ce n'est qu'une créance dont la note externe traduit une situation de défaut se verra classer dans une catégorie "douteux", sauf circonstances exceptionnelles.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC France applique les dispositions de l'avis 2007-06 du CNC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

En matière de crédits accordés aux professionnels du secteur immobilier, le déclassement éventuel en créances douteuses est opéré, opération par opération, sur la base de critères prenant en compte les perspectives de sortie du projet, la capacité des associés à apporter les fonds propres nécessaires ainsi que leur solvabilité.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion et, le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application du règlement CRC n° 2005-03 modifiant le CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit (CDS). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé de crédit répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations sur dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Les flux prévisionnels sont déterminés, à dire d'expert, en fonction de l'examen individuel de la situation du client, notamment de l'existence ou de la probabilité d'une procédure collective à son encontre ainsi que de la valeur et de la liquidité des garanties détenues. Quant au taux d'actualisation utilisé, il s'agit du taux d'intérêt effectif d'origine des créances pour les crédits à taux fixe et du dernier taux contractuel connu pour les crédits à taux variables.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur base de portefeuille ; les dépréciations sont, quant à elles, évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, HSBC France met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées dès lors qu'elles ont une incidence significative.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Application du taux d'intérêt effectif

En application du règlement 2009-03 du CRC du 3 décembre 2009, HSBC France a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

d *Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle*

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

e *Dettes représentées par un titre*

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

f *Provisions*

Conformément au CRC 2000-06, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour risque pays

Le calcul de la provision pour risque pays se base sur une grille interne de dépréciation par pays et par maturité des encours. Cette méthode de calcul s'aligne sur celle des normes IFRS.

Provisions pour retraites et autres avantages

A compter du 1^{er} janvier 2004, HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2003-R01 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs, à l'emploi, à savoir : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et médaille du travail.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies, corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans d'épargne logement (PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Conformément au règlement CNC 2007-01, relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Plan d'actions gratuites du Groupe HSBC

Le plan d'actions gratuites du Groupe HSBC est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

Depuis 2006, le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à certains de ses salariés, qui prévoient l'attribution d'un nombre fixe de titres HSBC Holdings plc. L'acquisition des titres est définitive pour le salarié deux ou trois ans après leur attribution, sous réserve de présence du salarié dans le Groupe HSBC.

Les plans octroyés à compter de 2009 par HSBC France n'ont pas fait l'objet d'une couverture par HSBC Holdings plc. La livraison des titres est donc réalisée par l'achat des titres sur le marché, au plus tard à la date d'échéance du plan.

Conformément au règlement CRC 2008-15 :

- la charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de provision qui est soldé lors de l'acquisition définitive par les salariés. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance ;
- la provision constatée est basée sur le cours de clôture de l'action HSBC Holdings plc.

Plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe HSBC, entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions du Groupe HSBC sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du Groupe HSBC.

Enfin, des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe HSBC par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

g Fonds pour risques bancaires généraux

Aucun FRBG n'est comptabilisé dans les comptes de HSBC France.

h Position de change

A l'exception des positions de change structurelles valorisées au cours historique, les positions de change actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

i Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant, sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *prorata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

j Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions des opérateurs à l'origine, couverture ou opérations de marché. Néanmoins, certaines règles générales s'appliquent à toutes les positions de marché. D'autres règles générales sont spécifiques à certaines catégories d'instruments.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur.

HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens du règlement 88-02 modifié du CRBF, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Options sur indices ou sur actions

Les opérations réalisées sur les contrats d'indices ainsi que sur les actions le sont dans le cadre des opérations de marché : les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en compte de résultat.

Contrats à terme de taux d'intérêts (Matif, futures, etc.)

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options, en conformité avec l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

En application du règlement 90-15 modifié du CRBF, et par l'arrêté du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie du 20 février 2007, les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* (CDS) ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *prorata temporis*, sauf si les éléments couverts sont eux-mêmes valorisés dans le bilan en valeur de marché. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation ; l'engagement correspondant figure en hors bilan de la date de négociation à la date de valeur. En règle générale, cette seconde date correspond à un échange de flux monétaires normalement enregistrés alors au bilan.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan, qu'ils soient effectivement échangés ou qu'ils servent simplement de référentiel.

Les contrats de change à terme non couverts par des opérations de trésorerie sont évalués en valeur de marché, au cours du terme restant à courir.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

Pour évaluer le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme, est utilisée la méthode d'évaluation au prix de marché, conformément à l'article 267 du Chapitre II Méthode d'évaluation au prix de marché Section 3 Mécanisme de compensation ou de novation Titre VI Traitement du risque de contrepartie, de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

k Comptabilisation des charges et des produits

L'ensemble des charges et des produits est comptabilisé *prorata temporis*, à l'exception de la plupart des commissions et des dividendes qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis.

HSBC France a fait le choix comptable de s'aligner sur les IFRS en utilisant pour la détermination de la valeur de marché des instruments financiers de transaction, les cours *Bid* pour les positions actives et *Ask* pour les positions passives. Certains dérivés très spécifiques, résultant généralement de la combinaison de plusieurs produits élémentaires sont évalués à l'aide de modèles qui utilisent ces données de marché ; leur valorisation tient compte toutefois de la moindre liquidité de ces positions qui, en raison de leurs caractéristiques particulières, ne pourraient probablement pas être clôturées à un prix de milieu de fourchette.

Le décompte des intérêts courus en résultat suit les règles juridiques propres à chaque instrument. Ainsi, par exemple, les titres à revenu fixe sont marqués au marché, au pied du coupon de la date de négociation de l'achat à celle de la négociation de la vente ; les intérêts sont enregistrés tant que l'établissement détient ces valeurs mobilières, c'est-à-dire de la date de livraison de l'achat à celle de la livraison de la vente. Sur la place de Paris, pour ce type de papier, un délai de trois jours ouvrés sépare la date de négociation de la date de livraison.

l Résultat exceptionnel

Les éléments qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle, et qui ne relèvent pas de l'activité courante, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Le résultat de cessions de filiales et de participations est classé en résultat courant avant impôt.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

m Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

n Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

o Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Conformément à l'avis n° 2009-11 du CNC et à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés.

2 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
A vue ¹	21 505,9	23 974,6
A terme	20 383,9	17 935,7
≤ 3 mois	13 914,5	10 622,7
> 3 mois et ≤ 1 an	1 565,5	2 708,7
> 1 an et ≤ 5 ans	4 436,2	3 494,4
> 5 ans	467,7	1 109,9
Créances rattachées	15,7	14,5
Total	41 905,5	41 924,8
<i>Dont titres reçus en pension livrée</i>	28 343,4	28 031,5
<i>Dont prêts subordonnés</i>	61,9	725,8
<i>Dont créances éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France</i>	—	—

¹ Y compris pensions au jour le jour.

3 Crédits à la clientèle

Encours de fin de période

Ventilation des encours par nature

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Créances commerciales	166,4	151,1
Comptes ordinaires débiteurs	1 423,9	1 681,8
Autres concours à la clientèle ¹	53 502,0	50 973,7
Total	55 092,3	52 806,6
<i>Dont crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France</i>	15 475,0	10 015,4
¹ Y compris crédits à durée indéterminée	12,0	20,3

3 Crédits à la clientèle (suite)

Ventilation des encours par qualité

(en millions d'euros)	31.12.2013			31.12.2012	
	<i>Encours sains</i>	<i>Encours douteux</i>	<i>Dépréciation sur encours douteux</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Crédits aux particuliers.....	11 125,0	276,6	(86,7)	11 314,9	9 606,7
Crédits à la clientèle financière.....	597,7	22,2	(4,1)	615,8	358,2
Crédits à la clientèle non financière.....	17 453,9	1 253,3	(521,2)	18 186,0	19 091,7
Titres reçus en pension livrée.....	24 896,7	–	–	24 896,7	23 668,3
Créances rattachées.....	78,9	–	–	78,9	81,7
Total	54 152,2	1 552,1	(612,0)	55 092,3	52 806,6
<i>Dont prêts subordonnés</i>				8,6	55,0
<i>Dont créances douteuses non compromises brutes</i>				778,4	649,1
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i>				773,7	790,4
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes</i>				(124,7)	(148,1)
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes</i>				(487,3)	(519,8)
<i>Dont crédits restructurés</i>				473,9	192,5

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
A vue ¹	9 223,7	6 899,5
A terme	45 789,7	45 825,4
≤ 3 mois.....	18 566,1	20 631,8
> 3 mois et ≤ 1 an.....	5 625,9	5 515,1
> 1 an et ≤ 5 ans.....	11 112,9	9 975,6
> 5 ans.....	10 484,8	9 702,9
Créances rattachées (intérêts à recevoir).....	78,9	81,7
Total	55 092,3	52 806,6

¹ Y compris pensions au jour le jour.

Ventilation par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Particuliers.....	11 895,4	10 231,8
Industries.....	1 519,5	1 443,4
Commerce et Services.....	8 063,2	8 211,7
Immobilier.....	6 018,1	6 332,8
Finance.....	26 188,4	25 109,6
Autres.....	1 407,7	1 477,3
Total	55 092,3	52 806,6

Etats financiers sociaux (suite)

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement

	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
(en millions d'euros)		
Effets publics et valeurs assimilées	33 261,4	27 239,6
Titres de transaction	26 579,8	21 848,3
Titres de placement	6 622,8	5 347,7
Titres d'investissement	-	-
Créances rattachées	58,8	43,6
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 003,2	7 494,9
Titres de transaction	6 136,9	5 199,8
- obligations et autres titres cotés	6 136,9	5 199,8
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Titres de placement	2 568,6	2 087,4
- obligations cotées	2 568,6	2 073,4
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	14,0
Titres d'investissement	271,3	184,2
- obligations cotées	271,3	184,2
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Créances rattachées	26,4	23,5
<i>Dont titres subordonnés</i>	304,2	208,2
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	4,6	5,5
Titres de transaction	-	-
- actions cotées	-	-
- actions et autres titres non cotés	-	-
Titres de placement	-	0,6
- actions cotées	-	-
- actions et autres titres non cotés	-	0,6
Titres de l'activité de portefeuille (TAP)	4,6	4,9
- TAP cotés	-	-
- TAP non cotés	4,6	4,9
Total	42 269,2	34 740,0
Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir		
(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	1 716,5	836,1
> 3 mois et ≤ 1 an	3 363,0	4 111,4
> 1 an et ≤ 5 ans	11 137,5	10 344,2
> 5 ans	16 985,6	11 904,3
Créances rattachées	58,8	43,6
Total	33 261,4	27 239,6
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	238,0	142,2
> 3 mois et ≤ 1 an	809,3	560,0
> 1 an et ≤ 5 ans	5 302,6	4 573,6
> 5 ans	2 626,9	2 195,6
Créances rattachées	26,4	23,5
Total	9 003,2	7 494,9

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement (suite)

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (TAP)

(en millions d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur estimée</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur estimée</i>
Effets publics et valeurs assimilées	6 622,8	7 010,6	5 347,7	5 655,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 568,6	2 633,4	2 087,4	2 200,2
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	4,6	5,0	5,5	5,8
Total titres de placement et TAP				
(hors créances rattachées)	9 196,0	9 649,0	7 440,6	7 861,1

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1 b en pages 234 à 236.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

(en millions d'euros)	31.12.2013		
	<i>Avant provisions</i>	<i>Provisions</i>	<i>Plus-values/ moins-values nettes</i>
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP¹	453,9	3,4	457,3
– effets publics et valeurs assimilées	389,4	1,1	390,5
– obligations et autres titres à revenu fixe	64,1	2,3	66,4
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	0,4	–	0,4
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP¹	9,1	5,6	3,5
– effets publics et valeurs assimilées	2,8	0,3	2,5
– obligations et autres titres à revenu fixe	2,7	1,7	1,0
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	3,6	3,6	–

¹ Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : -396 millions EUR.

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement n° 90-01 du CRBF en date du 23 février 1990

Montant des titres d'investissement cédés durant l'exercice

Information n'ayant pas de caractère significatif.

Différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres

La surcote nette des titres de placement et d'investissement s'élève à 90,0 millions EUR pour 2013 et à 64,6 millions EUR pour 2012.

Montant des titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2013.

Etats financiers sociaux (suite)

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	31.12.2013	31.12.2012
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
(en millions d'euros)		
Titres de participation	84,6	330,8
Titres cotés	0,7	1,8
– établissements de crédit	–	–
– autres	0,7	1,8
Titres non cotés	83,9	329,0
– établissements de crédit	49,6	49,7
– autres	34,3	279,3
Autres titres détenus à long terme	10,5	10,6
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	10,5	10,6
– établissements de crédit	–	–
– autres	10,5	10,6
Parts dans les entreprises liées	1 709,3	1 142,1
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	1 709,3	1 142,1
– établissements de crédit	570,7	512,1
– autres	1 138,6	630,0
Créances rattachées	–	–
Total (y compris la réévaluation légale de 1976)	1 804,4	1 483,5
(en millions d'euros)		31.12.2013
Valeurs brutes au 1^{er} janvier (hors avances et créances rattachées)		1 629,5
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres/augmentations de capital ¹		572,5
– cessions/réductions de capital ²		(247,6)
– incidence des différences de conversion		–
– autres mouvements/fusions ³		(5,4)
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)		1 949,0
Dépréciations au 1^{er} janvier		(145,9)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice		–
– reprises de dépréciations ⁴		1,8
– autres mouvements		–
– incidence des différences de conversion		(0,5)
Dépréciations au 31 décembre		(144,6)
Créances rattachées		–
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées		1 804,4

1 Concernant principalement l'augmentation de capital de HSBC SFH (France) pour 58,5 millions EUR et le rachat de HSBC Assurances Vie (France) pour 514,0 millions EUR.

2 Concernant principalement la cession de Lafarge Finance Ltd pour 245,1 millions EUR (200 millions GBP), la cession des titres Robertet S.A. pour 1,1 million EUR, la liquidation de BMS Development pour 1,1 million EUR et la cession de Irdi pour 0,3 million EUR.

3 Concernant principalement la transmission universelle de patrimoine de Octogone Immobilier S.A. et Eurofin Capital Partners pour 5,4 millions EUR.

4 Concernant principalement la reprise de provisions sur liquidation de BMS Development pour 1,1 million EUR et la reprise de provisions sur Foncière Elysées pour 0,4 million EUR.

6 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	490,9	485,4
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	–	–
– acquisitions d'immobilisations	6,1	7,4
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	–	(1,9)
Valeurs brutes au 31 décembre	497,0	490,9
Amortissements au 1^{er} janvier	245,9	240,1
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	7,0	5,9
– transferts et autres mouvements	–	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(0,4)	(0,1)
Amortissements au 31 décembre	252,5	245,9
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	244,5	245,0

Conformément au règlement 2004-01 du CRC, un mali technique, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable des titres de la société absorbée et l'actif net comptable apporté, a été comptabilisé lors de la fusion de HSBC Hervet avec HSBC France en 2008 et lors de la fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France en 2011.

Le mali technique est repris par le compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs affectés.

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 322-1 du règlement 99-03 du CRC modifié par le règlement 02-10).

Concernant HSBC Hervet

Le mali technique, d'un montant initial de 139,5 millions EUR, a été affecté extra-comptablement au *pro rata* des plus-values latentes (et net d'impôt) sur les éléments suivants :

(en millions d'euros)

Plus-value latente sur titres HSBC de Baecque Beau	47,7
Plus-values latentes sur immobilisations	9,6
Plus-values latentes sur titres	0,2
Fonds de commerce (non affecté)	82,0
Total	139,5

A fin 2013, suite aux réalisations d'actifs (essentiellement la fusion de HSBC de Baecque Beau avec HSBC France en 2008), et en l'absence de dépréciation, le mali s'élève à 89,5 millions EUR.

Concernant HSBC Private Bank France

A fin 2013, le mali technique, d'un montant de 72,0 millions EUR, a été intégralement affecté en fonds de commerce.

Etats financiers sociaux (suite)**7 Immobilisations corporelles**

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	755,9	707,0
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	(0,1)	–
– acquisitions d'immobilisations	27,8	77,6
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(1,3)	(28,7)
Valeurs brutes au 31 décembre	782,3	755,9
 Amortissements au 1^{er} janvier	 512,3	 492,8
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	46,8	44,9
– transferts et autres mouvements	–	(6,5)
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(1,0)	(18,9)
Amortissements au 31 décembre	558,1	512,3
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	224,2	243,6

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Terrains et constructions d'exploitation	12,5	13,5
Terrains et constructions hors exploitation	0,8	0,7
Autres immobilisations corporelles	210,9	229,4
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	224,2	243,6

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat¹

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Immobilisation en cours	0,3	0,7
Valeurs brutes ²	278,2	81,3
Amortissements	(40,9)	(4,7)
Créances rattachées	–	–
Total	237,6	77,3

¹ En 2012, lancement de l'activité de crédit-bail mobilier pour les clients de la Banque d'entreprises.

² Principaux biens financés en 2013 : routier pour 126,9 millions EUR, BTP pour 33,3 millions EUR, et machines outils pour 20,7 millions EUR.

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

(en millions d'euros)	<i>Encours au 31.12.2012</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises disponibles</i>	<i>Autres variations</i>	<i>Encours au 31.12.2013</i>
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	667,6	141,2	(106,1)	(81,9)	(8,5) ¹	612,3
Dépréciations sur titres	4,3	9,4	–	–	–	13,7
Provisions pour engagements par signature	19,9	3,2	(0,5)	(0,6)	(18,0) ²	4,0
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque.	691,8	153,8	(106,6)	(82,5)	(26,5)	630,0

1 Dont effet de désactualisation sur douteux compromis en produit net bancaire

(8,4)

Dont effet de variation du taux de change

(0,1)

2 Depuis le 1^{er} janvier 2013, les provisions pour litiges sont représentées en charges générales d'exploitation dans le compte de résultat.

Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et interbancaires (hors intérêts douteux) ¹	(77,9)	(111,3)
– risques de contrepartie sur titres	(9,4)	–
– engagements par signature ²	(2,1)	(16,2)
– récupération sur créances amorties	2,4	13,6
Total coût du risque hors risque pays	(87,0)	(113,9)
Risques pays	0,1	62,4
Total coût du risque³	(86,9)	(51,5)

1 Dont pertes non couvertes sur créances douteuses et douteux compromis

(18,8)

(23,1)

2 Dont pertes non couvertes

(0,1)

(5,0)

3 Dont pertes couvertes par des provisions

(106,6)

(93,9)

9 Autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	99	226
Débiteurs divers et autres comptes d'actif	22 349	28 325
Total	22 448	28 551

10 Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes d'encaissement	602	809
Autres comptes de régularisation ¹	118 495	171 059
Total	119 097	171 868

1 Dont valeur de marché des dérivés : 114 176 millions EUR en 2013, contre 164 758 millions EUR en 2012.

Etats financiers sociaux (suite)**11 Opérations de trésorerie et interbancaires****Dettes envers les établissements de crédit**

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
A vue	8 994,4	9 411,4
A terme	29 869,8	31 645,9
≤ 3 mois	22 194,6	20 584,0
> 3 mois et ≤ 1 an	3 339,8	3 544,9
> 1 an et ≤ 5 ans	1 892,5	7 155,7
> 5 ans	2 442,9	361,3
Dettes rattachées	68,8	104,5
Total	38 933,0	41 161,8
<i>Dont titres donnés en pension livrée</i>	30 999,5	28 923,3

12 Dépôts de la clientèle*Encours de fin de période***Nature des opérations**

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts à vue	17 873,7	16 756,3
Comptes à régime spécial à vue	7 338,4	7 327,8
Comptes à régime spécial à terme	667,9	713,4
Comptes à terme	7 679,0	5 806,2
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	33 559,0	30 603,7
Titres donnés en pension livrée	29 602,5	21 495,4
Dettes rattachées	21,5	139,1
Total des comptes créditeurs de la clientèle	63 183,0	52 238,2

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
A vue	32 737,2	35 540,0
A terme	30 424,3	16 559,1
≤ 3 mois	17 822,8	14 527,7
> 3 mois et ≤ 1 an	12 330,6	1 777,6
> 1 an et ≤ 5 ans	212,8	202,3
> 5 ans	58,1	51,5
Dettes rattachées	21,5	139,1
Total	63 183,0	52 238,2

13 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	–	–
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7 481	6 385
Emprunts obligataires	6 868	8 784
Dettes rattachées	93	122
Total	14 442	15 291

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Dettes représentées par un titre	14 349	15 169
≤ 3 mois	6 631	5 752
> 3 mois et ≤ 1 an	2 894	3 651
> 1 an et ≤ 5 ans	2 682	4 571
> 5 ans	2 142	1 195
Dettes rattachées	93	122
Total	14 442	15 291

Les primes d'émission restant à amortir s'élèvent à 11,7 millions EUR au 31 décembre 2013, contre 3,1 millions EUR au 31 décembre 2012.

14 Provisions

(en millions d'euros)	Encours au 31.12.2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31.12.2013
Provisions pour engagements par signature et litiges	19,9	76,3	(2,5)	(1,1)	(0,1)	92,5
Autres provisions ¹	302,5	89,7	(66,1)	(33,0)	5,6	298,7
Total	322,4	166,0	(68,6)	(34,1)	5,5	391,2

¹ Notamment provision pour engagements sociaux (cf. Note 20 "Pensions, plan de retraite") et pour actions gratuites.

Provision sur PEL/CEL

(en millions d'euros)	31.12.2013				CEL
	PEL			Total	
	≤ 4 ans	> 4 ans et ≤ 10 ans	> 10 ans		
Encours collectés	51,3	141,2	463,0	655,5	114,2
Encours de crédit	0,3	1,4	1,7	3,4	10,0
Provisions	(0,6)	(1,3)	(6,3)	(8,2)	(0,9)
Dotations/reprises nettes aux provisions	(0,6)	3,1	1,1	3,6	(0,5)

Etats financiers sociaux (suite)**15 Autres passifs**

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	7	33
Créditeurs divers et autres ¹	8 897	12 541
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	36 787	33 515
Total	45 691	46 089

¹ Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2013 : 8 686 millions EUR, contre 12 351 millions EUR en 2012.

16 Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes d'encaissement	522	702
Autres comptes de régularisation ¹	115 839	172 101
Total	116 361	172 803

¹ Dont valeur de marché des dérivés : 111 782 millions EUR en 2013 et 165 276 millions en 2012.

17 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Titres subordonnés remboursables	15,0¹	165,0
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16,2	16,2
Dettes rattachées	0,2	0,2
Total	31,4	181,4

¹ Remboursement anticipé (voir détail ci-dessous).

Emissions de HSBC France

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres subordonnés remboursables

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31.12.2013	31.12.2012
Titres subordonnés remboursables	25.03.2004	25.03.2014	Taux variable	EUR	-	150,0
Titres subordonnés remboursables	15.12.2000	15.12.2015	Taux variable	EUR	15,0	15,0
Dettes rattachées					-	0,2
Total des émissions de HSBC France (y compris les dettes rattachées)					15,0	165,2

Titres participatifs : titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux de référence	Devise d'émission	31.12.2013	31.12.2012
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985	TMO - 0,25	FRF	16,2	16,2
Dettes rattachées				0,2	-
Total (y compris les dettes rattachées)				16,4	16,2

18 Capital social

	31.12.2013		31.12.2012	
	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant (en milliers d'euros)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant (en milliers d'euros)</i>
(actions de 5 euros)				
Au 1 ^{er} janvier	67 437 827	337 189	67 437 827	337 189
– exercice d'options de souscription	–	–	–	–
– augmentation de capital – fusion	–	–	–	–
– réduction du capital	–	–	–	–
Au 31 décembre	67 437 827	337 189	67 437 827	337 189

Droits de vote

Au 31 décembre 2013, le total des droits de vote s'établit à 67 437 827. Les actions à droit de vote double ont disparu à l'issue de l'offre publique d'achat et de l'offre de retrait obligatoire initiée par HSBC Holdings Plc en 2000.

19 Capitaux propres

	31.12.2013		31.12.2012	
	<i>Avant affectation des résultats</i>	<i>Après affectation des résultats</i>	<i>Avant affectation des résultats</i>	<i>Après affectation des résultats</i>
(en millions d'euros)				
Capital souscrit	337,2	337,2	337,2	337,2
Prime d'émission, fusion, etc.	16,1	16,1	16,1	16,1
Réserves	1 043,0	1 043,0	1 047,6	1 047,6
– réserve légale	38,1	38,1	38,1	38,1
– réserve des plus-values à long terme	405,5	405,5	405,5	405,5
– réserve de réévaluation	5,0	5,0	5,2	5,2
– réserve extraordinaire et autres	304,8	304,8	304,7	304,7
– réserve libre	294,1	294,1	294,1	294,1
– écart de réévaluation sur coût des services passés	(4,5)	(4,5)	–	–
Report à nouveau	3 146,6	3 358,0	2 785,5	3 146,6
Acomptes sur dividende	(120,0)	–	(240,1)	–
Provisions réglementées	20,1	20,1	26,2	26,2
Résultat de la période	331,4	–	601,2	–
Capitaux propres	4 774,4	4 774,4	4 573,7	4 573,7

Variation des capitaux propres en 2013

(en millions d'euros)	2013
Solde au 1^{er} janvier	4 573,7
Résultat de la période	331,4
Emission liée aux options de souscription d'actions	–
Réduction de capital	–
Acompte sur dividendes	(120,0)
Autres ¹	(10,7)
Solde au 31 décembre	4 774,4

¹ Variation liée aux provisions réglementées et à la constatation des capitaux propres du stock du coût des services passés pour un montant de -4,5 millions EUR.

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Etats financiers sociaux (suite)**19 Capitaux propres** (suite)**Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)**

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Provision pour engagements sociaux ¹	156,9	149,5

¹ Incluant le régime complémentaire à prestations définies des membres du Comité Exécutif pour 5,3 millions EUR en 2013 et 4,8 millions EUR en 2012.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, servant de base au calcul des charges des exercices correspondants sont les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de mortalité
Au 31 décembre 2013	3,00	3,00¹	2,00	2,00	3,00	-²
Au 31 décembre 2012	2,75	3,50 ¹	2,00	2,00	3,00	- ²

¹ Taux de rendement attendu sur les obligations.

² HSBC France utilise les tables de mortalité TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TGH/TGF05 pour les engagements de retraite.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

Provision comptabilisée

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	168,6	161,4
Juste valeur des actifs des régimes	(11,7)	(11,9)
Passif net comptabilisé	156,9	149,5

21 Hors bilan

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	<u>21 619</u>	<u>18 764</u>
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 323	2 094
En faveur de la clientèle	19 296	16 670
– ouvertures de crédits confirmés	19 249	16 611
– acceptations à payer et divers	47	59
Engagements reçus	<u>5 426</u>	<u>360</u>
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	5 426	360
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	<u>4 372</u>	<u>4 586</u>
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	1 093	1 159
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	3 279	3 427
Engagements reçus	<u>10 064</u>	<u>7 819</u>
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	10 064	7 819

Autres valeurs données en garantie

(en millions d'euros)	<u>31.12.2013</u>
Créances données en garantie de <i>covered bonds</i>	5 895
Créances données en garantie 3G et TRICP	4 103
Créances données en garantie CCBM	5 477
Titres donnés en garantie	<u>2 561</u>
Total	<u>18 036</u>

Etats financiers sociaux (suite)

	31.12.2013			31.12.2012				
	Juste valeur nette au 31.12.2013	Opérations de couverture ¹	Opérations de marché ¹	Total ¹	Juste valeur nette au 31.12.2012	Opérations de couverture ¹	Opérations de marché ¹	Total ¹
22 Opérations sur instruments financiers à terme								
Opérations de change à terme								
(en milliards d'euros)								
Opérations fermes								
Opérations sur marchés organisés	(7,4)	5,9	5 417,0	5 422,9	(5,5)	5,5	4 436,5	4 442,0
– contrats de taux	–	–	132,6	132,6	–	–	93,0	93,0
– contrats de change	–	–	132,6	132,6	–	–	93,0	93,0
– indices et actions	–	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	(7,4)	5,9	5 284,4	5 290,3	(5,5)	5,5	4 343,5	4 349,0
– futures de taux	–	–	338,6	338,6	–	–	403,2	403,2
– swaps de taux	(2,6)	0,3	4 775,0	4 775,3	0,3	0,6	3 758,5	3 759,1
– swaps de devises et swaps cambistes	(5,1)	0,2	50,2	50,4	(6,1)	0,1	53,7	53,8
– autres contrats à terme	0,3	5,4	120,6	126,0	0,3	4,8	128,1	132,9
Opérations conditionnelles								
Opérations sur marchés organisés	(1,6)	0,6	486,4	487,0	(3,7)	0,4	492,8	493,2
Options de taux	–	–	35,0	35,0	–	–	40,1	40,1
Options de change	–	–	4,3	4,3	–	–	3,8	3,8
Autres options	–	–	30,7	30,7	–	–	36,3	36,3
Opérations de gré à gré	(1,6)	0,6	451,4	452,0	(3,7)	0,4	452,7	453,1
Caps et floors	–	0,1	140,5	140,6	–	0,3	166,2	166,5
Swaptions et options	(1,6)	–	–	–	(3,7)	–	–	–
– achetés	–	0,5	70,6	71,1	–	0,1	137,6	137,7
– vendus	–	–	240,3	240,3	–	–	148,9	148,9
Total des opérations sur instruments financiers à terme	6,5	6,5	5 903,4	5 909,9	(3,7)	5,9	4 929,3	4 935,2

1 Montant des notionnels.

22 Opérations sur instruments financiers à terme (suite)

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt en cours

(en milliards d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Contrats de couverture individualisée	0,3	0,6
Contrats de couverture globale	–	–
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	4 775,0	3 758,5
Opérations de marché en position isolée	–	–

Instruments financiers : durée restant à courir

	31.12.2013			
(en milliards d'euros)	<u>≤ 1 an</u>	<u>> 1 an et ≤ 5 ans</u>	<u>> 5 ans</u>	<u>Total</u>
Instruments financiers de :				
Devises	10,1	32,1	13,2	55,4
Taux	1 562,4	2 360,3	1 806,5	5 729,2
Autres	124,7	0,6	–	125,3
Total	1 697,2	2 393,0	1 819,7	5 909,9

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	5 383,0	4 841,6
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	5 335,2	4 841,1
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	47,8	0,5
B – Autres contrats	448,1	475,4
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	409,9	474,8
– contrats sur taux d'intérêts	350,7	416,8
– contrats sur devises	59,2	58,0
– contrats sur actions	–	–
– contrats sur produits de base	–	–
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	38,2	0,6
– contrats sur taux d'intérêts	32,3	–
– contrats sur devises	5,9	0,6
– contrats sur actions	–	–
Total des équivalents risques de crédit	5 831,1	5 317,0
<i>Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de</i>	1 639,0	1 063,7

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

(en millions d'euros)	31.12.2013
Equivalents risques avant compensation	69 364,6
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(55 663,2)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(7 870,3)
Equivalents risques après compensation	5 831,1

Etats financiers sociaux (suite)**23 Marge d'intérêts**

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	231,5	250,6
Clientèle	970,5	1 087,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	629,3	136,1
Total	1 831,3	1 474,2
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	299,8	207,2
Clientèle	170,8	344,9
Dettes subordonnées	1,9	3,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	368,6	185,0
Total	841,1	740,2

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	–	–
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	–	0,1
Parts dans les entreprises liées	45,3	142,8
Total	45,3	142,9

25 Ventilation des commissions

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Commissions		
Produits	776,2	794,7
Sur opérations avec les établissements de crédit	4,4	3,8
Sur opérations avec la clientèle	109,8	109,7
Sur opérations de change	2,5	2,8
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	42,6	37,9
Sur prestations de services pour compte de tiers	451,1	470,4
Sur engagements	114,9	124,4
Autres commissions	50,9	45,7
Charges	(187,1)	(197,4)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(9,2)	(6,6)
Relatives aux opérations sur titres	(23,7)	(21,2)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(12,3)	(9,8)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(129,3)	(142,1)
Sur engagements	(5,5)	(12,7)
Autres commissions	(7,1)	(5,0)
Total des commissions	589,1	597,3

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Résultats		
Titres de transaction	(251,1)	427,8
Opérations de change	71,4	82,1
Instruments financiers à terme	526,4	29,7
Total	346,7	539,6

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	5,9	190,6
Dépréciation	4,7	104,7
– dotations	(3,0)	(4,5)
– reprises	7,7	109,2
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	(0,6)	4,9
Dépréciation	0,9	(1,0)
– dotations	(0,5)	(1,1)
– reprises	1,4	0,1
Total	10,9	299,2

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération ¹	(784,8)	(813,7)
Charges de retraite	(95,9)	(98,3)
Participation	(9,9)	(7,3)
Intéressement	(20,0)	(26,3)
Sous-total frais de personnel	(910,6)	(945,6)
Autres frais administratifs	(511,7)	(478,9)
Total des charges générales d'exploitation	(1 422,3)	(1 424,5)

¹ Dont 14,8 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif et 0,3 million EUR de jetons de présence versés aux administrateurs pour 2013 et de 15,7 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif et 0,4 million EUR de jetons de présence versés aux administrateurs pour 2012.

Plans d'actions gratuites

La provision a été reprise à hauteur de 50 % pour le plan 2010, 66 % pour le plan 2011 et 33 % pour le sous-plan anglais 2012, en contrepartie de la remise des actions pour 42,8 millions EUR.

Concernant les plans toujours en cours, la charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions attribuées n'ont pas été acquises par le *trust*.

La provision constituée sur ces plans est donc constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base du prix de marché au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, la provision s'élève à 8,0 millions EUR sur le plan 2011, à 8,1 millions EUR sur le plan 2012 et à 5,8 millions EUR sur le plan 2013.

Etats financiers sociaux (suite)**28 Ventilation des charges générales d'exploitation** (suite)**Plan d'actions gratuites 2014**

La provision constituée sur ce plan est constatée par avance linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base d'hypothèses d'attributions.

Au 31 décembre 2013, la provision s'élève à 3,8 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Gains ou pertes sur titres d'investissement.....	—	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles ¹	2,6	9,4
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées ²	7,4	5,7
Total	10,0	15,1

1 En 2013, plus-value de cession de l'agence de Jussieu pour 1,4 million EUR et de l'agence de Saint Raphaël pour 1,0 million EUR. En 2012, plus-value de cession du 95 rue Réaumur, 75002 Paris pour 9,1 millions EUR. Les gains sur immobilisations corporelles s'élèvent à 2,6 millions EUR en 2013 et 9,4 millions EUR en 2012.

2 En 2013, plus-value de cession d'actions Robertet S.A. pour 2,7 millions EUR, plus-value de cession d'actions Lafarge Finance Ltd pour 1,0 million EUR, plus-value de cession d'actions Eurofin Capital Partners pour 0,9 million EUR, complément de prix de vente de 2011 des actions Louvre Gestion International pour 1,5 million EUR, reprises de provisions sur filiales et participations pour 0,6 million EUR et diverses plus-values sur cessions de titres pour 0,6 million EUR. En 2012, principalement complément de provision pour HSBC Services (France) de 1,7 million EUR.

30 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Impôts courants		
A taux normal.....	(112,8)	(116,6)
A taux réduit.....	—	—
Impôts différés	(6,1)	(91,1)
Total	(118,9)	(207,7)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1 m page 242.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

(en %)	Echéance 2014	Echéance 2013	Echéance 2012
Impôts courants.....	33,33	33,33	33,33
Taux réduit (imposition PVLT).....	4,00	4,00	3,33
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC).....	19,00	19,00	19,00
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque).....	15,00	15,00	15,00
Contributions sur l'impôt			
CSB.....	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle.....	10,7	5,0	5,0
Impôts différés			
ID taux normal.....	33,33	33,33	33,33
ID taux réduit.....	4,00	4,00	3,33
Contributions sur l'impôt applicables sur les périodes auxquelles les actifs sont réalisés ou les passifs réglés			

30 Impôt sur les bénéfices (suite)

Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2013, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 61,9 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 40,3 millions EUR.

Au titre de 2012, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 62,2 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 8,9 millions EUR.

Ces subventions sont comptabilisées en totalité sur la ligne "Impôts".

Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2013 à 108,8 millions EUR contre 114,9 millions EUR au 31 décembre 2012.

Cette créance se décompose au 31 décembre 2013 en un impôt différé actif de 136,1 millions EUR contre 139,1 millions EUR au 31 décembre 2012 et en un impôt différé passif de 27,3 millions EUR contre 24,2 millions EUR au 31 décembre 2012.

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires

Des entités HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 100 à 102, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt, individuellement ou globalement, d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2013.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions commerciales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (*US Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec le Département américain de la Justice ("DoJ" – *US Department of Justice*), le Bureau du Procureur américain du District Est de New York et le Bureau du Procureur américain du District Nord de la Virginie occidentale (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un *deferred prosecution agreement* de deux ans avec le Procureur du Comté de New York (le "DANY DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB – *Federal Reserve Board*).

En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec le FinCEN et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency* ("OCC"). HSBC Bank USA a également conclu un accord homologué par une ordonnance qui l'oblige à corriger la situation financière et les conditions signalées dans le plus récent rapport d'examen de l'OCC et limitant le contrôle direct ou indirect, ainsi que la détention par HSBC Bank USA de toute participation dans toute nouvelle filiale financière ou le commencement de toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf autorisation préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" – *Office of Foreign Assets Control*), concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, et un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, maintenant la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales.

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,921 milliard USD aux autorités américaines. Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. Des mesures continuent à être prises, afin de répondre aux obligations imposées dans le cadre du US DPA, de l'engagement pris auprès de la FCA et des autres accords.

Etats financiers sociaux (suite)

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires (suite)

Le 1^{er} juillet 2013, la *US District Court* pour le District Est de New York a approuvé le US DPA et reconnu son autorité pour superviser l'application de celui-ci. Conformément aux accords conclus avec le DoJ, la FCA et la Réserve fédérale, un contrôleur indépendant (qui, au sens de la FCA, est une "personne qualifiée", selon la section 166 de la loi sur les services et les marchés financiers – *Financial Services and Markets Act*) évalue les progrès réalisés par HSBC dans la mise en œuvre complète de ses obligations prévues dans les accords et produira régulièrement des évaluations de l'efficacité de la fonction Conformité de HSBC. Michael Cherkasky a commencé ses travaux, en tant que contrôleur indépendant, le 22 juillet 2013.

Si HSBC Holdings et HSBC Bank USA remplissent l'ensemble des obligations qui leur sont imposées dans le cadre du US DPA, le DoJ abandonnera les charges pesant à leur encontre à l'issue de la période de cinq ans. De même, si HSBC Holdings remplit toutes les obligations qui lui sont imposées par le DANY DPA, les charges retenues par le DANY seront abandonnées à l'issue de la période de deux ans. Le DoJ peut poursuivre HSBC Holdings ou HSBC Bank USA, concernant les questions faisant l'objet du US DPA, si HSBC Holdings ou HSBC Bank USA enfreint les dispositions du US DPA, et le DANY peut poursuivre HSBC Holdings, concernant les questions objet du DANY DPA, si HSBC Holdings viole les termes du DANY DPA.

L'accord conclu avec les autorités américaines et britanniques n'interdit pas les recours en droit privé au titre, notamment, de la conformité de HSBC avec la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le BSA et la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de BSA ou de sanctions financières internationales non couvertes par les différents accords.

Enquêtes et procédures d'examen concernant la fixation du Libor, de l'Euribor et autres taux de change et taux d'intérêt de référence

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Union européenne, de Suisse et d'Asie, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par un panel de banques en vue de la fixation du Libor ("*London Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire de Londres) ou de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen) et autres taux de change et taux d'intérêt de référence, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. Comme certaines entités HSBC sont membres desdits panels, HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France dont l'implication est limitée à sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen. Le 4 décembre 2013, la Commission européenne ("Commission") a annoncé qu'elle infligeait des amendes à huit institutions financières, dans le cadre de la procédure pour entente pour leur participation à des activités illégales liées aux dérivés de taux d'intérêt en Euros et/ou aux dérivés de taux en Yens. Bien que HSBC ne fasse pas partie des établissements financiers condamnés à payer une amende, la Commission a annoncé qu'elle avait entamé des poursuites contre HSBC, dans le cadre, uniquement, de son enquête liée à l'Euribor, sur les dérivés de taux d'intérêt en Euros. Cette enquête continuera, dans le cadre de la procédure standard pour entente de la Commission.

Les enquêtes, procédures d'examen et poursuites étant en cours et au vu des faits actuellement connus dans le cadre de chacune de ces enquêtes, il existe de fortes incertitudes quant à l'issue de ces dernières et au délai dans lequel elles sont susceptibles d'aboutir ; l'incertitude est grande, notamment, pour ce qui concerne le montant des amendes et/ou pénalités qui seront infligées. Les investigations étant en cours, il est possible que les sanctions et/ou les pénalités soient significatives.

En novembre 2013, HSBC, ainsi que d'autres banques du panel, a été nommé, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée aux Etats-Unis, par des personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à l'Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (*Commodity Exchange Act* – CEA) et de la loi de l'état. HSBC n'a pas encore répondu à la plainte et une plainte modifiée est attendue au 1^{er} trimestre 2014. HSBC prévoit de déposer, ensuite, une requête visant à obtenir le rejet de la plainte.

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure, à ce stade, de faire des prévisions concernant l'issue de telles poursuites privées, ni en termes de délai, ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

Enquête des autorités de régulation et actions en cours concernant les produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS)

En juillet 2013, plusieurs entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, ont reçu une communication de griefs de la part de la Commission européenne, dans l'enquête en cours concernant la violation présumée, par un certain nombre d'opérateurs du marché, des règles sur la concurrence dans le domaine des produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS), au cours de la période allant de 2006 à 2009. La communication de griefs expose les conclusions préliminaires de la Commission européenne et ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure. HSBC a adressé une réponse à la Commission européenne, en octobre 2013, et, en ce qui concerne HSBC France, l'argument a porté sur l'absence de lien réel entre le cas présumé et les activités de HSBC France.

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure de faire des prévisions concernant l'issue de cette enquête menée par la Commission européenne, ni en termes de délais ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (Note 1 c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations ;
- votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (Notes 1 b, 1 j et 1 k de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (Notes 1 f et 31 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Etats financiers sociaux (suite)**III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Paris, le 3 mars 2014

KPMG Audit FS II
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Fabrice Chaffois
Associé

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement

Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2013

Banque d'entreprises

Distribution HSBC Factoring (France) (100 %)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Affaires immobilières Foncière Elysées (100 %)
HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)

Montages structurés et Banque de financement et d'investissement HSBC SFH (France) (100 %)
Société Financière et Mobilière (100 %)
HSBC Leasing (France) (100 %)
HSBC Leasing (Belgium) (100 %)
CCF Charterhouse GmbH (100 %)

Marchés Financière d'Uzès (34 %)

Gestion d'actifs

En France HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)
HSBC REIM (France) (100 %)

A l'étranger HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)

Assurance

En France HSBC Assurances Vie (France) (100 %)

Filiales et participations

En France Valeurs Mobilières Elysées (100 %)
Société Française et Suisse (100 %)
Société Immobilière Malesherbes Anjou (100 %)

A l'étranger Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

- Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
- Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement (suite)

Résumé synthétique des activités des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2013

Banque d'entreprises

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
HSBC Factoring (France)	1 900 483	1 658 809	72 094	62 512	9 582	8 426	100,0	100,0

HSBC Factoring (France) a vu son activité progresser de 37 % en 2013, avec un chiffre d'affaires brut de 10,6 milliards EUR à fin décembre 2013, correspondant au montant des factures achetées. Le produit net bancaire comptable avant provisions a augmenté de 4 % pour atteindre 28,5 millions EUR, les risques pondérés (*risk-weighted assets*) se sont élevés à 653 millions EUR à fin septembre 2013, les coûts ont été en réduction de 8 % entre décembre 2012 et décembre 2013, le coût du risque est en dessous des normes de la profession à 0,014 % et la contribution avant impôts au résultat du groupe affiche un montant de 15,2 millions EUR. Au 31 décembre 2013, le coefficient d'exploitation comptable de la structure est de 44 % contre 50 % en 2012.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

HSBC SFH (France)	4 440 204	2 137 616	114 314	55 296	518	150	100,0	100,0
--------------------------	------------------	-----------	----------------	--------	------------	-----	--------------	-------

HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC France par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat (*pool* collatéralisé). HSBC SFH (France) a lancé sa première émission le 20 janvier 2010 pour un montant de 1,5 milliard EUR, suivie par trois émissions de 200 millions CHF au cours de la même année. Au cours de l'année 2013, la société a procédé à deux émissions : en avril, pour un montant de 1,25 milliard EUR et en octobre, pour un montant de 1 milliard EUR.

Au 31 décembre 2013, le montant global des émissions s'élève à 4,2 milliards EUR pour un montant de *pool* collatéralisé de 5,9 milliards EUR.

HSBC Leasing (France)	1 915 688	1 911 015	168 587	189 066	(20 479)	(11 339)	100,0	100,0
------------------------------	------------------	-----------	----------------	---------	-----------------	----------	--------------	-------

HSBC Leasing (France) est spécialisée dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'encours des participations sur 2013 s'élève à 1,79 milliard EUR, soit un niveau similaire à celui de 2012.

HSBC Real Estate Leasing (France)	1 137 605	1 182 360	81 002	73 073	7 930	7 214	100,0	100,0
--	------------------	-----------	---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------

La maîtrise du coût du risque et des frais généraux en baisse permettent une progression significative du résultat net de cette filiale spécialisée en crédit-bail immobilier.

Gestion d'actifs

(en milliers d'euros)

HSBC Global Asset Management (France)	153 987	164 399	79 835	90 259	19 625	15 048	100,0	100,0
--	----------------	---------	---------------	--------	---------------	--------	--------------	-------

Le résultat avant impôt s'inscrit en hausse, reflétant l'impact de la collecte sur les produits long-terme et la hausse des marchés. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 67,0 milliards EUR contre 67,6 milliards EUR à fin 2012, soit une baisse de 0,9 %. Cette diminution est imputable à une décollecte de 3,1 milliards EUR sur les produits monétaires, partiellement compensée par une collecte de 2,8 milliards EUR sur les produits de taux ainsi qu'une décollecte de 1,2 milliard EUR sur les actions compensée par un effet prix positif de 4,4 milliards EUR.

La clientèle de la Banque de détail et la gestion patrimoniale, à travers le réseau de la banque, ont contribué de manière positive au développement, alors que les réseaux de distribution externes se sont avérés plus prudents sur les produits investis en actions mais ont vu des souscriptions importantes sur les produits de taux européens. La clientèle Institutionnelle a également contribué de manière positive au développement, particulièrement sur les produits de taux. En 2013, HSBC Global Asset Management (France) a poursuivi ses investissements visant à mutualiser et à renforcer la robustesse des systèmes et des processus ainsi que le contrôle des risques.

* Avant affectation du résultat.

Gestion d'actifs (suite)

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	HSBC Epargne Entreprise (France)	59 314	59 464	36 563	38 005	(3 876)	(1 442)	100,0
	<p>HSBC Epargne Entreprise (France), établissement de crédit teneur de comptes d'épargne salariale du Groupe HSBC en France et filiale à 100 % de HSBC France, a une clientèle de 8 700 entreprises et gère 290 000 comptes individuels avec avoirs. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France) et leur encours sous gestion était de 3,7 milliards EUR au 31 décembre 2013 situant le Groupe au 6^e rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée soit directement, soit <i>via</i> le réseau de distribution du Groupe HSBC en France et des réseaux partenaires. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.</p>							
HSBC REIM (France)	15 147	16 436	9 713	10 066	4 397	4 972	100,0	100,0
	<p>HSBC REIM (France) est la filiale des activités de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2013, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 1,7 milliard EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, doté de 125 immeubles, est une société civile de placement immobilier de bureaux en Ile-de-France. Ce fonds a une stratégie de rendement qui s'est traduite ces cinq dernières années par un dividende annuel en croissance ou stable. La collecte brute de l'exercice 2013 est de 126 millions EUR.</p> <p>Le résultat net de HSBC REIM (France) est en retrait de 12 % par rapport à 2012, en raison d'une collecte moins importante qu'en 2012. Son produit net bancaire, de 12,8 millions EUR, repose pour 74 % sur des commissions récurrentes de gestion d'immeubles et pour 26 % sur des commissions de collecte dans le cadre d'augmentations de capital de la SCPI Elysées Pierre.</p>							
Assurance								
(en milliers d'euros)								
HSBC Assurances Vie (France)	20 699 840	19 608 962	516 283	615 358	47 118	46 643	100,0	100,0 ¹
	<p>Les primes brutes de réassurance de HSBC Assurances Vie (France) s'élèvent à 1,9 milliard EUR, en diminution de 14 % par rapport à 2012. Les provisions techniques brutes euro progressent de 3,4 % (15,5 milliards EUR), celles des contrats en unités de compte augmentent de 11,7 % (3 milliards EUR). Le résultat net estimé s'établit à 47,1 millions EUR au 31 décembre 2013 (+ 1,02 % par rapport à 2012). La diminution des fonds propres sociaux résulte de la distribution de réserves à hauteur de 150 millions EUR.</p>							
Activités de portefeuille								
(en milliers d'euros)								
Société Française et Suisse (SFS)	10 471	10 492	10 461	10 484	(22)	39	100,0	100,0
	<p>En 2013, la Société Française et Suisse a réalisé une perte de -22 381 EUR à comparer à un léger bénéfice en 2012 (du fait principalement du placement de la trésorerie). Le résultat 2013 s'explique principalement par l'impact négatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du rachat puis de la transmission universelle de patrimoine de Octogone Immobilier SA et de Eurofin Capital Partners (qui étaient des filiales de HSBC France) ; - de la transmission universelle de patrimoine de sa filiale à 100 %, Excofina. 							
Valeurs Mobilières Elysées (précédemment Nobel)	172 986	172 153	161 185	154 780	9 380	9 795	100,0	100,0
	<p>Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle sont effectués des investissements sur actions, en compte propre du Groupe HSBC en France. Ces investissements portent sur des valeurs cotées de taille moyenne et sur des fonds de <i>Private Equity</i>. Le Groupe HSBC ayant décidé, en 2009, de ne plus prendre de nouvelles opérations, Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive. Le montant total des actifs du <i>Private Equity</i> et des valeurs cotées représentait 125 millions EUR en janvier 2013 et ne représente plus que 116 millions EUR fin décembre 2013. Les plus-values réalisées sur les fonds sont de 5,3 millions EUR et de 1,01 million EUR sur les valeurs cotées.</p>							

* Avant affectation du résultat.

¹ Détenu à 100 % par HSBC Bank plc Paris Branch.

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement (suite)

Politique d'investissement

2009

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Financial Products (France).
Montant de l'investissement : 75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Visa.
Montant de la cession : 2,8 millions EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.
Montant de la cession : 13,6 millions EUR.

2010

- Cession par HSBC France de son activité dépositaire d'OPCVM et de sa filiale HSBC Securities Services (France).
Montant de la cession : 8 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Servair.
Montant de la cession : 3,3 millions EUR.
- Réduction de capital de Nobel.
Montant de la cession : 46,9 millions EUR.

2011

- Acquisition par HSBC France de 5,26 % de Citizen Capital.
Montant de l'investissement : 1 million EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited.
Montant de la cession : 17,5 millions EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited.
Montant de la cession : 9,7 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG.
Montant de l'investissement : 145 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à deux augmentations de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Bankbeteiligungen oHG.
Montants des investissements : 135 millions EUR et 35 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
Montant de l'investissement : 20 millions EUR.
- Réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited.
Montant de la cession : 15 millions GBP.

2012

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Factoring (France).
Montant de l'investissement : 34 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
Montant de l'investissement : 6,7 millions EUR.
- Réduction de capital de SAF Palissandre.
Montant de la cession : 458,4 millions EUR.
- Augmentation par HSBC France de sa participation dans le capital de Oséo SA.
Montant de l'investissement : 1,3 million EUR.

2013

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
Montant de l'investissement : 58,5 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Assurances Vie (France) détenus par HSBC Bank plc Paris Branch.
Montant de l'investissement : 514 millions EUR.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 9 mai 2014

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2013

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2013.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2013

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2013.

La convention conclue en 2003 avec HSBC Bank plc, concernant la refacturation de prestations de services pour les activités de marchés du groupe HSBC France, a poursuivi ses effets en 2013.

La convention de frais de siège avec HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, conclue en 2005, a également poursuivi ses effets au titre de l'exercice 2013.

La convention "*Group Software*", conclue en 2006, entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe, a poursuivi ses effets en 2013 en ce qui concerne les refacturations de dépenses en matière de développement informatique engagées au niveau du Groupe HSBC.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2007, a également poursuivi ses effets en 2013.

La convention adoptée en 2009, confirmant les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration, concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2013.

La convention conclue en 2009 avec HSBC Global Asset Management (France) relative à la délégation de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France à HSBC Global Asset Management (France) a pris effet le 1^{er} janvier 2010 et poursuivi ses effets en 2013.

La convention conclue en 2012 avec Monsieur Christophe de Backer, fixant les termes et conditions relatifs à la démission de Monsieur de Backer de ses fonctions de Directeur Général de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2013, en ce qui concerne le bénéfice des actions non encore acquises et des *stock-options* non encore exercés à la date de sa démission.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 9 mai 2014 (suite)

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

II - Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des mandataires sociaux

La convention, adoptée en 2009, a confirmé les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies de quatre dirigeants du CCF, puis de HSBC France, et du versement de ces retraites complémentaires à Messieurs Filippi et Denoyel.

Au titre de cette convention, une dotation à la provision pour engagement de retraite a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2013 pour un montant de 0,5 million EUR.

Avec Monsieur Christophe de Backer

La convention, adoptée le 10 janvier 2012, fixe les termes et conditions relatifs à la démission de Monsieur de Backer de ses fonctions de Directeur Général de HSBC France. Elle précise, notamment, qu'en application des règles du Groupe, aucun bonus, au titre de l'année 2011, ne lui sera versé et que ses droits à retraite, au titre du régime complémentaire de retraite à prestations définies des cadres dirigeants de HSBC France, sont perdus.

Par ailleurs, cette convention mentionne qu'est maintenu le bénéfice des actions non encore acquises et des stock-options non encore exercées à la date de sa démission, sous réserve de la non sollicitation, pendant un an à compter de la date de sa démission, de la clientèle patrimoniale ou de Banque privée de HSBC France, ainsi que des collaborateurs occupant un poste critique au sein de HSBC France.

Avec HSBC Holdings plc

- Convention concernant la refacturation de frais de siège : HSBC Holdings plc facture à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux de HSBC Holdings plc, conformément à la convention conclue en 2005. Au titre de cette convention, une charge de 8,7 millions GBP a été comptabilisée en 2013.
- Convention “*Group Software*” : HSBC Holdings plc facture des dépenses engagées au niveau du Groupe en matière de développement informatique, conformément à la convention conclue en 2006. Au titre de cette convention, une charge de 18 millions USD a été comptabilisée en 2013.
- Convention, renouvelée en 2007, assurant l’usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales.

Avec HSBC Bank plc

- Convention concernant la refacturation de frais de siège : HSBC Bank plc facture à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux de HSBC Bank plc, conformément à la convention signée en 2005. Cette convention n’a pas eu d’incidence financière sur l’exercice.
- Convention concernant la refacturation de prestations de services portant sur les activités de marché : HSBC Bank plc facture à HSBC France des prestations de services portant sur l’ensemble des activités de marché, conformément à la convention conclue en 2003. Cette convention n’a pas eu d’incidence financière sur l’exercice.

Avec HSBC Bank plc Paris Branch

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2013 :

- contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises ;
- convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch portant sur diverses activités.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l’exercice 2013 a représenté 16,4 millions EUR ;

- convention d’intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch et HSBC France.

Au titre de cette convention, un produit d’impôt de 40,3 millions EUR a été comptabilisé en 2013.

Avec HSBC Global Asset Management (France)

Convention, approuvée en 2009 et prenant effet au 1^{er} janvier 2010, concernant la délégation à HSBC Global Asset Management (France) de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France. Au titre de cette convention, une charge de 3,6 millions EUR a été comptabilisée en 2013.

Paris-La Défense et Paris, le 3 mars 2014

KPMG Audit FS II
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Fabrice Chaffois
Associé

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 9 mai 2014 (suite)

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat social de l'exercice :

Le bénéfice de l'exercice arrêté à	331 373 925,23 EUR
Augmenté du report à nouveau	3 146 578 771,09 EUR
Soit au total	3 477 952 696,32 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dividende à payer aux actionnaires :	
1,78 EUR par action	120 039 332,06 EUR
Dotation du compte report à nouveau	3 357 913 364,26 EUR

Il est rappelé qu'aux termes de la décision du Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2013, il a déjà été décidé un acompte sur dividendes de 1,78 EUR par action, versés aux 67 437 827 actions émises à cette date, soit un montant total de 120 039 332,06 EUR. Cet acompte étant égal au montant du dividende global, il n'y a lieu à aucun nouveau versement.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2010	10,67 EUR
2011	1,75 EUR
2012	3,56 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Beunardeau arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles Denoyel arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Jean Beunardeau, Directeur Général, tels que présentés dans le Document de référence 2013 pages 31 à 34.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le Document de référence 2013 pages 31 à 34.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, conformément à l'article L. 511-41-1 B du Code monétaire et financier, approuve l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice 2013 aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 30 522 736 EUR.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1^{er} novembre 2005.

Nom commercial

HSBC depuis le 1^{er} novembre 2005 et, pour l'activité de Banque privée, HSBC Private Bank depuis le 31 octobre 2011.

Date de constitution

1894.

Siège social

103 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 6419Z.

Cadre légal et réglementaire

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.

Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103 avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

De même, sont libres les cessions d'actions au profit d'une personne physique ou morale désignée comme Administrateur dans la limite du nombre d'actions fixé à l'article 11 des présents statuts.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénom, profession et adresse

des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renoncements, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société
HSBC France.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : Première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : Le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : Acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : Acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : Centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : Acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : La Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : Le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : Acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : Acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Juillet 2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

Juillet 2008 : Fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

Octobre 2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

Décembre 2013 : Acquisition de HSBC Assurances Vie (France).

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élevait à 337 189 135 EUR, divisé en 67 437 827 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

Avec maintien
du droit préférentiel
de souscription

Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve

Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	30 avril 2013
Date d'échéance de l'autorisation	30 juin 2015
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	100 millions EUR
Montant utilisé	0 EUR

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Tableau d'évolution du capital

	2013			2012		
	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 1 ^{er} janvier	67 437 827	337 189 135	-	67 437 827	337 189 135	-
Exercice d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-
Réduction de capital par annulation d'actions détenues pour compte propre	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	67 437 827	337 189 135	-	67 437 827	337 189 135	-

¹ Augmentation de capital corrélative à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 31 octobre 2011 du projet de fusion-absorption de HSBC Private Bank France par HSBC France.

2011			2010			2009		
Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
67 437 820	337 189 100	-	67 437 820	337 189 100	-	67 437 820	337 189 100	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 ¹	35 ¹	-	-	-	-	-	-	-
67 437 827	337 189 135	-	67 437 820	337 189 100	-	67 437 820	337 189 100	-

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2013

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2013	2012	2011	2010	2009
Nombre d'actions au 31 décembre . . .	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 820	67 437 820
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	67 437 827	67 437 827	67 437 822	67 437 820	67 437 820
BNA consolidé part du Groupe ¹	5,68 EUR	4,75 EUR	1,83 EUR	6,73 EUR	5,15 EUR
Dividende net	1,78 EUR	3,56 EUR	1,75 EUR	10,67 EUR	9,94 EUR
Dividende exceptionnel	-	-	-	-	-
Dividende versé + avoir fiscal	-	-	-	-	-
<i>Payout</i> ²	31,3 %	75 %	95,6 %	158,5 %	193 %

¹ Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

² Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 9 mai 2014, la mise en distribution d'un dividende de 1,78 EUR par action de 5 EUR nominal. Ce montant étant égal au montant de l'acompte sur dividendes décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 novembre 2013, il n'y aurait pas de versement complémentaire.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Evolution récente et perspectives d'avenir

Evénements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site Internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2013, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

Principaux événements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la stratégie de simplification du Groupe, HSBC Services (France), filiale à 100 % de HSBC France, a cédé, en février 2014, les 34 % qu'elle détenait dans la société Financière d'Uzès à la société Goirand SA.

Perspectives d'avenir

Il n'existe aucune détérioration significative des perspectives de HSBC France ou de ses filiales survenue depuis le 31 décembre 2013, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

HSBC France dispose d'une stratégie bien définie, inscrite dans celle du Groupe HSBC et adaptée au marché prioritaire qu'est la France. Elle s'oriente autour de trois axes principaux :

- dynamiser l'activité et accroître les dividendes, à travers une forte croissance internationale et en s'appuyant sur la connectivité au sein du Groupe HSBC ;
- investir de façon stratégique et en limitant les risques, grâce à la mise en place des *Global Standards* ;
- simplifier les processus et les procédures, en optimisant le modèle de distribution au sein de la Banque de réseau tout en améliorant la qualité du service offert à nos clients.

Le modèle de croissance de HSBC France vise à développer la connectivité entre les entités du Groupe HSBC et à préserver la solidité du bilan.

Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document de référence

M. Jean Beunardeau, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 2 à 9 et en page 232 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux sur les comptes annuels et les comptes consolidés, figurant en pages 263 à 264 et 220 à 221 du présent Document, et respectivement aux pages 236 à 237 et 195 du Document de référence 2012 déposé à l'AMF sous le n° D13-0428. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2013, figurant en pages 220 et 221 du présent Document de référence, contient une observation.

Paris, le 3 mars 2014

Jean Beunardeau, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
Titulaires			
KPMG Audit FS II ¹ Représenté par Pascal Brouard ³ 3, cours du Triangle 92939 Paris-La Défense Cedex	2012 ²	–	2018
BDO France – Léger & Associés ⁴ Représenté par Fabrice Chaffois ⁵ 113, rue de l'Université 75007 Paris	2007	2012	2018
Suppléants			
KPMG Audit FS I ¹ Représenté par Jean-Luc Decornoy 3, cours du Triangle 92939 Paris-La Défense Cedex	2012	–	2018
François Allain ¹ 2, rue Hélène Boucher 78286 Guyancourt Cedex	2007	2012	2018

¹ Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

² Première nomination de KPMG : 2001.

³ KPMG représenté par Pascal Brouard à compter de l'exercice 2009.

⁴ Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

⁵ BDO représenté par Fabrice Chaffois à compter de l'exercice 2013.

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2013 dans le groupe HSBC France sont disponibles à la Note 42 des Etats financiers consolidés, page 219.

Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite “Prospectus”.

Rubriques de l’annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages du présent Document de référence
1. Personnes responsables	280
2. Contrôleurs légaux des comptes	281
3. Facteurs de risques	84 à 109 et 187 à 210
4. Informations concernant l’émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la société	275
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	2 à 8 et 232
5.2. Principaux marchés	2 à 8 et 232
6. Organigramme	
6.1. Description sommaire du groupe	couverture intérieure, 2 à 8, 226 à 229, 265 à 267
6.2. Dépendance de l’émetteur vis-à-vis d’autres entités du groupe	–
7. Informations sur les tendances	279
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
9. Organes d’administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
9.1. Organes d’administration et de direction	10 à 23
9.2. Conflits d’intérêts au niveau des organes d’administration et de direction	42
10. Principaux actionnaires	
10.1 Contrôle de l’émetteur	24, 278
10.2 Accord connu de l’émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	–
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l’émetteur	
11.1. Informations financières historiques	110
11.2. Etats financiers	112 à 219, 222 à 262
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	220 à 221, 263 à 264
11.4. Date des dernières informations financières	110
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	–
11.6. Procédures judiciaires et d’arbitrage	100 à 102
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	279
12. Contrats importants	275
13. Informations provenant de tiers, déclarations d’experts et déclarations d’intérêts	–
14. Documents accessibles au public	273

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 108 à 194 et 195 du Document de référence n° D.13-0428 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2013 ; et
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux présentés respectivement aux pages 196 à 235 et 236 à 237 du Document de référence n° D.13-0428 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2013.

Le présent Document de référence comprend le Rapport financier annuel :

- Etats financiers sociaux pages 222 à 262
- Etats financiers consolidés pages 112 à 219
- Rapport de gestion pages 2 à 9 et 232
- Responsabilité sociale, environnementale et sociétale pages 59 à 83
- Attestation du responsable page 280
- Rapport des contrôleurs légaux des comptes pages 220 à 221 et 263 à 264

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Implantations

RESEAU HSBC EN FRANCE

HSBC France

Nombre d'implantations : 395
103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
www.hsbc.fr

FILIALES DE HSBC FRANCE

DISTRIBUTION

HSBC Factoring (France)

103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 72 00

GESTION D'ACTIFS

HSBC Global Asset Management (France)

103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40

HSBC Epargne Entreprise (France)

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 24 27

HSBC REIM (France)

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 23 77

ASSURANCE

HSBC Assurances Vie (France)

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 41 02 40 40

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC EN FRANCE

HSBC Bank plc Paris Branch

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

ESPAGNE

HSBC Global Asset Management (France), succursale espagnole

Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso
28020 Madrid
Téléphone : 34 91 456 6970

ITALIE

HSBC Global Asset Management (France), succursale italienne

Piazzeta Bossi, 1
20121 Milan
Téléphone : 39 02 72 437 496

SUEDE

HSBC Global Asset Management (France), succursale suédoise

Birger Jarlsgatan 25
SE-111 45 Stockholm
Téléphone : 46 8 4545435

SUISSE

HSBC Global Asset Management (Suisse) AG

Bederstrasse 49
CH-8002 Zürich
Téléphone : 41 44 206 26 00

RESEAU INTERNATIONAL HSBC

HSBC est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde. A travers ses quatre métiers globaux, HSBC sert 54 millions de clients grâce à 6 300 implantations dans 75 pays et territoires.

www.hsbc.com

EUROPE

Allemagne
Arménie
Autriche
Belgique
Espagne
France
Grèce
Iles Anglo-Normandes
Ile de Man
Irlande
Italie
Kazakhstan
Luxembourg
Malte
Monaco
Pays-Bas
Pologne
République tchèque
Royaume-Uni
Russie
Suède
Suisse
Turquie

ASIE-PACIFIQUE

Australie
Bangladesh
Brunei Darussalam
Chine
République de Corée
Hong Kong, Région Administrative Spéciale
Iles Cook
Inde
Indonésie
Japon
Macao, Région Administrative Spéciale
Malaisie
Maldives
Nouvelle-Zélande
Philippines
Singapour
Sri Lanka
Taïwan
Thaïlande
Vietnam

AMERIQUE DU NORD ET AMERIQUE LATINE

Argentine
Bahamas
Bermudes
Brésil
Canada
Chili
Colombie
Etats-Unis d'Amérique
Iles Cayman
Iles Vierges britanniques
Mexique
Pérou
Uruguay

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

Afrique du Sud
Algérie
Angola
Arabie saoudite
Bahreïn
Egypte
Emirats arabes unis
Ile Maurice
Israël
Jordanie
Kenya
Koweït
Liban
Libye
Nigeria
Oman
Pakistan
Qatar
Région autonome de Palestine

© Copyright HSBC France 2014
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction Financière, HSBC France, Paris

Couvertures conçues par Black Sun Plc, Londres ; pages intérieures conçues par Communications (Asia), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Sequoia, Paris, France

Imprimé par Imprimerie Dridé, Neuilly-sur-Marne, France, sur du papier Cocoon Offset, avec des encres à base d'huile végétale. Fabriqué en France, ce papier est composé à partir de pâte 100 % recyclée.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts bien gérées selon les règles du Forest Stewardship Council®.



Photographies

Jean Beunardeau : Tina Merandon

Gilles Denoyel, Philippe Pontet : HSBC France

